



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2019-086

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2019

Sommaire

SDIS de la Nièvre

58-2019-11-28-005 - PREFECTURE - ARRETE N°2019-SDIS-102 - SDACR 2020-2024

(336 pages)

Page 3

SDIS de la Nièvre

58-2019-11-28-005

**PREFECTURE - ARRETE N°2019-SDIS-102 - SDACR
2020-2024**

*Arrêté portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
(SDACR) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre*



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la NIEVRE
Groupement Gestion des Risques

ARRETE

portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse
et de Couverture des Risques (SDACR) du Service
Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre

N° 2019-SDIS-102

*La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-7 et R 1424-38 ;
 - VU** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 731-2 ;
 - VU** la Loi n°2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile ;
 - VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
 - VU** l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre, en date du 03 octobre 2019 ;
 - VU** l'avis favorable du Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre, en date du 11 octobre 2019 ;
 - VU** l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre, en date du 11 octobre 2019 ;
 - VU** la présentation au collège des chefs de service de l'Etat, en date du 5 novembre 2019 ;
 - VU** l'avis favorable du Conseil Départemental de la Nièvre, en date du 25 novembre 2019 ;
 - VU** l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre, en date du 26 novembre 2019.
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre.

ARRETE

Article 1 : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2020-2024 est approuvé.

Article 2 : Le SDACR, ainsi approuvé, est d'application immédiate.

Article 3 : L'arrêté n°2012-2074 du 31 décembre 2012 portant approbation du SDACR de 2012 est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 28 NOV. 2019

La Préfète de la Nièvre,


Sylvie HOUSPIC

SDACR 2020-2024

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

LIVRE 1

Le département de la Nièvre et ses risques



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 : PRESENTATION DU DEPARTEMENT	4
1-A : PRESENTATION GENERALE DE LA NIEVRE	4
1-A/1 : Situation géographique et administrative	4
1-A/2 : Situation démographique.....	6
1-A/2a : Population départementale.....	6
1-A/2b : Population touristique	7
1-A/3 : Données structurelles.....	8
1-A/3a : Situation économique et aménagement du territoire.....	8
1-A/3b : Agriculture et forêt.....	8
1-A/3c : Infrastructures de transport.....	9
1-A/3d : L'emploi.....	10
1-A/4 : Infrastructures sanitaires	10
1-A/5 : Mission des hélicoptères de la sécurité civile	11
1-B : PRESENTATION DU SDIS DE LA NIEVRE	12
1-B/1 : Les missions du SDIS	12
1-B/2 : Le bilan de l'activité opérationnelle	12
1-B/3 : Evolution probable de l'activité opérationnelle jusqu'en 2023	13
1-B/4 : L'organisation du SDIS de la Nièvre	15
1-B/4a : Le classement du SDIS	15
1-B/4b : L'architecture du SDIS.....	16
1-B/4c : La direction du SDIS.....	16
1-B/4d : Les groupements fonctionnels.....	17
1-B/4e : Le groupement territorial	17
1-B/5 : Les moyens du SDIS de la Nièvre	20
1-B/5a : Les sapeurs-pompiers professionnels	20
1-B/5b : Les sapeurs-pompiers volontaires	20
1-B/5c : Disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires	25
1-B/5d : Sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires	28
1-B/5e : Sollicitation des sapeurs-pompiers professionnels :	29
1-B/5f : Les personnels du Service de Santé et de Secours Médical	30
1-B/5g : Les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS)	31
1-B/5h : L'organisation opérationnelle.....	31
2 : LES RISQUES COURANTS	33
2-A : METHODE D'ANALYSE ET GENERALITES	33
2-A/1 : Méthode d'analyse	33
2-A/2 : Typologie des risques courants	33
2-B : LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES	36
2-B/1 : Analyse du risque.....	36
2-B/2 : L'impact en cas de fermeture des SAU	39
2-B/2a : Les établissements de santé et les CIS identifiés	39
2-B/2b : Heures supplémentaires d'intervention par an engendrées en cas de fermeture	39
2-B/2c : Impact sur la ressource SPV	39
2-B/2d : Augmentation de l'occurrence d'interventions simultanées.....	39
2-C : LE SECOURS AUX ACCIDENTES DE LA ROUTE	40
2-D : LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES	43
2-D/1 : Les incendies urbains	43
2-D/2 : Les incendies ruraux	46
2-D/3 : Les besoins en eau en secteur rural.....	47
2-E : LES OPERATIONS DIVERSES	49
3 : LES RISQUES PARTICULIERS	51
3-A : LES RISQUES NATURELS	51
3-A/1 : Les événements climatiques et météorologiques	51
3-A/1a : Le risque « inondations » ou « crues »	51
3-A/1b : Le risque « tempête » ou « orages de grêle »	54
3-A/1c : Le risque « neige et pluie verglaçante »	54

3-A/1d : Le risque « températures extrêmes»	55
3-A/2 : Les mouvements de terrain et les cavités	56
3-A/3 : Le risque sismique	57
3-A/4 : Les feux de végétation	57
3-A/5 : Les risques animaliers.....	58
3-B : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	59
3-B/1 : Les risques chimiques.....	59
3-B/1a : Les sites à risques.....	59
3-B/1b : Le transport de matières dangereuses	60
3-B/2 : Les risques radiologiques.....	61
3-B/3 : Les risques biologiques et bactériologiques	63
3-B/4 : Les grands barrages	63
3-C/ : LES RISQUES LIES AUX FEUX « SPECIAUX ».....	64
3-C/1 : Les feux sur autoroute.....	64
3-C/2 : Les grands entrepôts	65
3-C/3 : Les feux de silos céréaliers	65
3-D : LES RISQUES LIES AU TRANSPORT DE PERSONNES	66
3-D/1 : Les transports terrestres	66
3-D/1a : Les risques liés aux trafics routiers.....	66
4-D/1b : Les risques liés aux trafics ferroviaires.....	66
4-D/2 : Les transports aériens.....	66
4-D/3 : Les transports fluviaux	67
3-E : LES RISQUES LIES AUX CONSTRUCTIONS PARTICULIERES	68
3-F : LES RISQUES SOCIAUX	70
3-F/1 : Attentats - terrorisme	70
3-F/1a : Les tueries de masse.....	70
3-F/1a : Le risque Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique ou Explosif.....	70
3-F/2 : Les grands rassemblements.....	70
3-F/3 : Les violences urbaines	71
3-F/4 : Les grèves et mouvements sociaux.....	71
3-F/5 : Les médias	71
3-G : LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS	71
3-G/1 : Les activités de nautisme	71
3-G/2 : Les activités de pleine nature	72
3-G/3 : Les sites d'escalade.....	73
3-G/4 : Les sports automobiles	73
3-G/5 : Focus sur le lac des Settons	74
3-H : LES RISQUES ELECTRIQUES	75
3-H/1 : Les lignes électriques.....	75
3-H/2 : Les éoliennes.....	75
3-H/3 : Les panneaux photovoltaïques.....	75
4 : HIERARCHISATION DES RISQUES	76
GLOSSAIRE	78
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	80

PREAMBULE

Comme le prévoit les articles L 731-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) et L 1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) doit être élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), dans chaque département, et arrêté par le Préfet. Ce document obligatoire établit un inventaire des risques de sécurité civile auxquels le SDIS doit faire face et détermine les choix de couverture.

L'article 96 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu compléter ces dispositions en précisant que la révision du SDACR doit intervenir tous les cinq ans et que cette révision est précédée d'une évaluation des objectifs du précédent schéma.

Il est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS (article R 1424-38 du CGCT).

Le SDACR est un document de référence. Il sert de base et fournit les éléments d'orientation en vue de l'amélioration, par le SDIS, de la qualité et de l'efficacité du service rendu à la population (interventions, prévention des risques, sensibilisation du grand public, formation).

Le SDACR doit prendre en compte différents enjeux :

- opérationnels : technicité accrue, gage de performance, prenant en compte l'évolution des risques (nouvelles sources d'énergie, développement des réseaux de transport, malveillance et menaces,...).
- humains : l'engagement citoyen dans le volontariat. La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile affichait comme objectif de faire de la sécurité civile l'affaire de tous.
- économiques : maîtrise des coûts face à une exigence de sécurité croissante et des matériels de plus en plus performants mais aussi plus chers ; ce coût étant néanmoins à mettre en relation avec la valeur des biens sauvés et le coût du sauvé.
- aménagement du territoire : maintien d'un service public de secours de proximité et de qualité placé au plus près des risques.
- santé, sécurité, hygiène et conditions de travail.

Ainsi, ses orientations et propositions constituent la traduction, au niveau départemental, de la politique publique de sécurité civile.

Il sera notamment pris en compte dans les grands dossiers touchant au fonctionnement et à l'organisation du SDIS (convention financière avec le Conseil Départemental, Règlement Opérationnel, Règlement Intérieur, Plans Pluriannuels Immobilier, Plans Pluriannuels d'Équipement, plan de formation, plan de développement du volontariat,...).

Le présent document prend ainsi en compte l'évolution des risques (données statistiques basées principalement sur les interventions réalisées au cours de la période 2012-2018) et l'évolution des moyens mis en œuvre par le SDIS pour y faire face.

Ce document ne prétend pas être exhaustif mais tente de donner les grandes orientations pour les cinq années à venir. Il devra permettre d'adapter en souplesse les moyens donnés aux sapeurs-pompiers et leurs pratiques opérationnelles, afin de coller au plus près des besoins dictés par le terrain, tout en prenant en compte les contraintes environnementales du service. La réalisation des objectifs fixés dans ce domaine sera influencée par :

- l'évolution du cadre juridique et normatif,
- l'évolution des activités opérationnelles et de prévention du SDIS,
- l'évolution du volontariat,
- l'évolution des ressources du SDIS,
- l'évolution des conditions climatiques.

Le SDACR pourra être réévalué annuellement dans le cadre d'une démarche dynamique de revue de direction.

1 : PRESENTATION DU DEPARTEMENT

1-A : PRESENTATION GENERALE DE LA NIEVRE

1-A/1 : Situation géographique et administrative

Situé à l'extrême sud-ouest de la zone de défense et de sécurité EST, le département de la Nièvre constitue, avec la Côte d'Or, le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, la Saône et Loire, l'Yonne et le Territoire de Belfort la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le département est composé de 309 communes dont 20 communes de plus de 2 000 habitants réparties au sein de 17 cantons et de 4 arrondissements administratifs. On y dénombre également 10 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

Nevers, chef-lieu du département, concentre au sein de son agglomération, les principales administrations et services publics, l'hôtel du département et la préfecture.

L'actuel découpage administratif des départements, régions et zones de défense, place la Nièvre à la frange de :

- 6 départements (Loiret et Yonne au nord, Côte d'Or et Saône et Loire à l'est, Allier au sud et le Cher à l'ouest),
- 3 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire),
- 3 zones de défense et de sécurité (ouest, est et sud-est).



- Région Bourgogne Franche-Comté
- + ■ = Zone de défense et de sécurité EST

Cette particularité constitue une contrainte en terme de coordination avec les départements limitrophes tant dans le cadre de la gestion quotidienne des secours que pour répondre à des événements importants.

Le département de la Nièvre s'étend sur une superficie de 6 817 km² ce qui le classe au 22^{ème} rang national des départements de France métropolitaine.

La Nièvre est située au contact du bassin parisien et du massif central. On y distingue quatre régions naturelles :

A l'est, le Morvan, bordure orientale du massif central relevée par le contrecoup du plissement alpin, est une zone montagneuse constituée de roches cristallines primaires. Il culmine dans le département au Grand Montarnu (857 m) et se prolonge au sud par le pays de Fours, de faible altitude.

Au nord-ouest, la Puisaye, plateau au relief plus marqué, est formé de roches secondaires (trias jurassique, crétacé).

Au centre, séparé du Morvan par la dépression du Bazois, et de la Puisaye par le Donziais, le Nivernais se rattache au bassin parisien et présente des caractères variés : vallonements bocagers, plateaux secondaires ou tertiaires, coteaux viticoles de la Bourgogne nivernaise, crêtes abruptes, massif disloqué de Saint-saulge, butte de Montenoison.

Au sud, la région d'«Entre Loire et Allier» constitue un plateau de faible altitude formé d'alluvions tertiaires.

Le réseau hydrologique

5 000 kilomètres de fleuves et de rivières parcourent le département de la Nièvre et 1 500 hectares de plans d'eau se prêtent à diverses activités. Un très important couvert de petits ruisseaux, notamment sur le relief du Morvan collecte également les pluies s'écoulant des bassins versants et provoque parfois des situations d'inondation relativement importantes et éparses.

Le département de la Nièvre est concerné par un fleuve. La Loire borde la limite ouest parallèlement à la RN7 sur 135 kilomètres. L'Allier, son affluent s'écoule sur 40 kilomètres dans la partie sud-ouest du département.

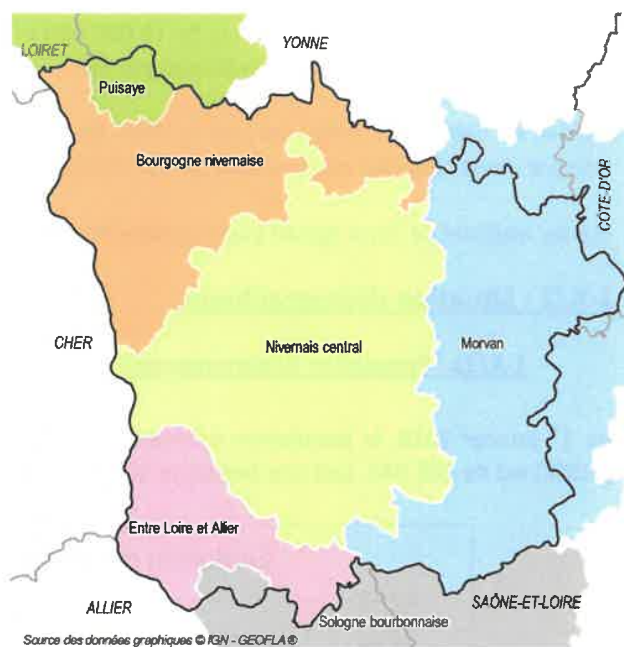
La Nièvre s'étend sur 53 kilomètres de long. La Nièvre se jette dans la Loire en contrebas de la ville de Nevers.

Le canal latéral à la Loire et le canal du nivernais s'étendent respectivement sur 58 et 120 kilomètres dans le département. L'activité touristique développée à partir de randonnées en pénichette lui apporte une fréquentation importante, notamment par les touristes étrangers.

Le département possède plusieurs lacs :

- Le lac des Settons a une superficie de 366 hectares, une profondeur moyenne de 6 mètres et maximal de 20 mètres et est situé à une altitude de 586 mètres. C'est un lac issu de la construction de 1854 à 1861 d'un barrage. Son volume est de 19 500 000 m³. Il contribue à maintenir et réguler le niveau de l'Yonne. Un grand nombre de loisirs et d'activités est proposé aux vacanciers pendant la saison estivale (voile, VTT, parcours d'orientation, canoë-kayak, sports d'eau vive, pêche, plongée,...).

- Le lac de Pannecièrre a une superficie de 520 hectares. Sa profondeur maximum est de 55 mètres pour une longueur de crête de 352 m. Son volume est de 82 500 000 m³. Le lac de Pannecièrre est classé au titre des grands barrages. C'est l'Yonne qui remplit naturellement ce réservoir. L'intérêt de cet ouvrage est de maintenir le niveau du canal du Nivernais. En outre, une usine hydroélectrique exploitée par EDF, est située sous l'une des voûtes du barrage.



- Le lac de Chaumeçon s'étend sur une surface de 135 hectares. Sa profondeur maximum est de 40 mètres et sa retenue permet d'avoir un réservoir de 19 000 000 m³. Comme le lac de Pannecière, le lac dispose d'un barrage avec une usine hydroélectrique exploitée par EDF.

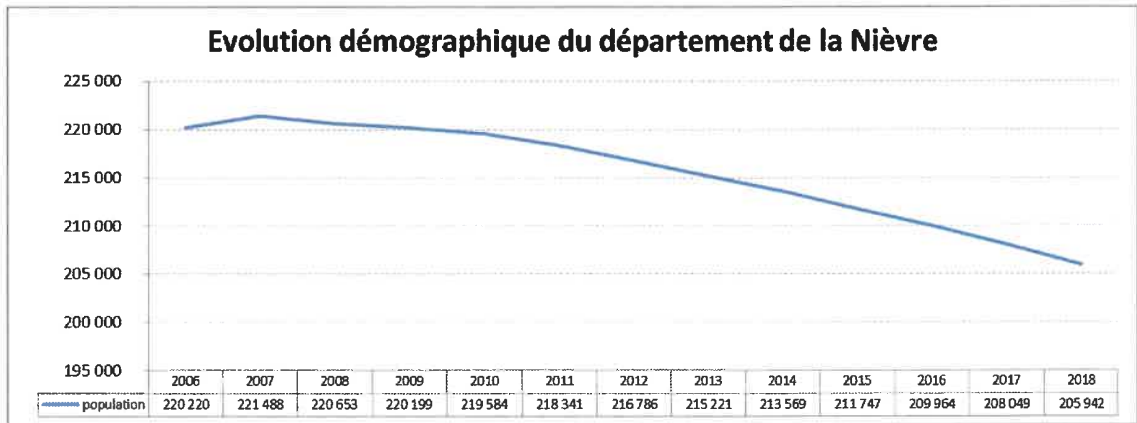
- Le lac de Crescent s'étend sur une surface de 165 hectares. Sa profondeur maximum est de 40 mètres et sa retenue d'une capacité maximale de 14 250 000 m³.

- Le lac artificiel de Saint Agnan a une surface de 140 hectares. Sa profondeur maximum est de 20 m.

1-A/2 : Situation démographique

1-A/2a : Population départementale

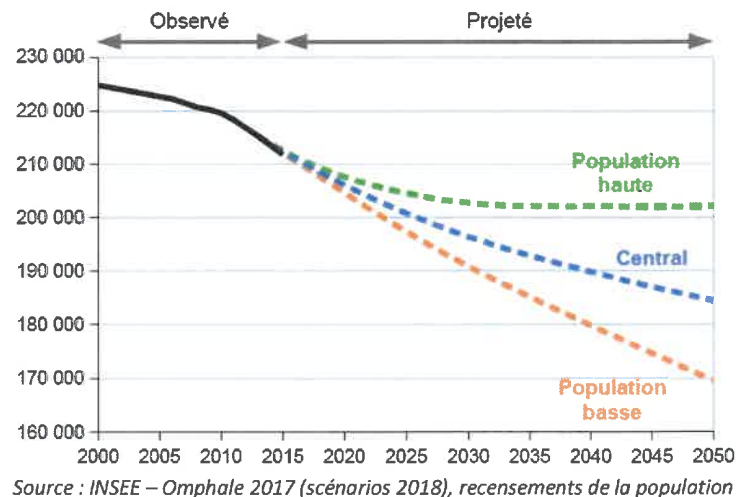
Au 1^{er} janvier 2018, la population estimée par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est de 205 942, soit une baisse de 10 844 habitants depuis le 1^{er} janvier 2012.



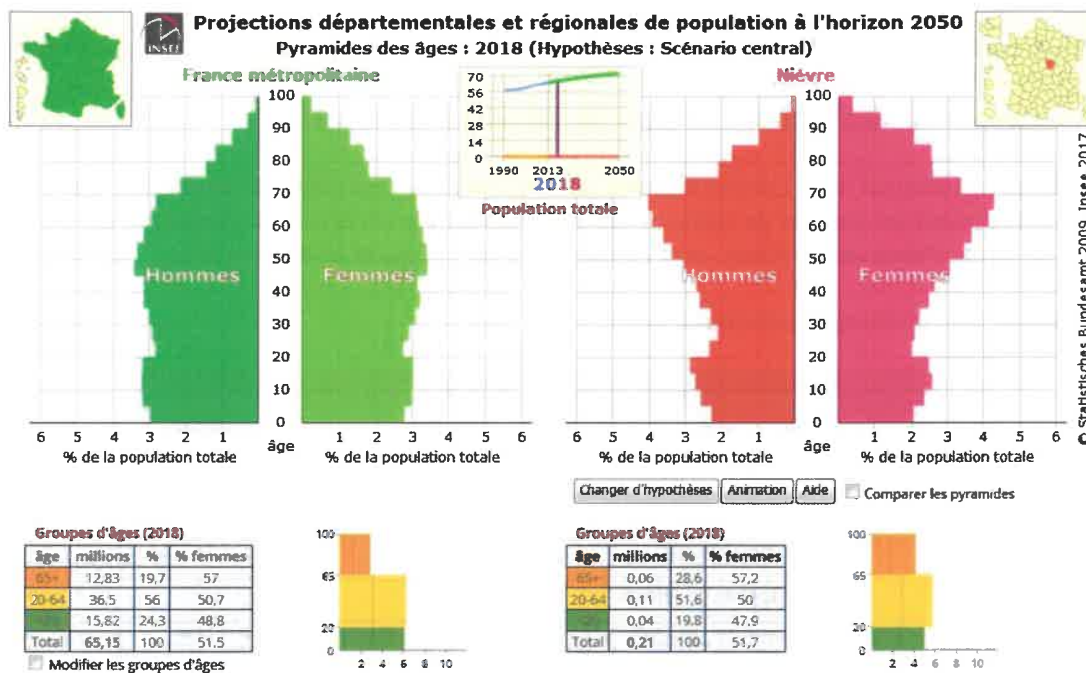
Au regard de ce graphique, la tendance à la baisse semble se poursuivre. La Nièvre occupe actuellement la dix-septième place des départements les moins peuplés de France.

La **carte n°01** représente le nombre d'habitants et la densité de population dans le département par communes au 1^{er} janvier 2018. Il apparaît nettement sur ce document que le Val de Loire et le bassin de Nevers-Decize concentrent la population du département.

L'INSEE estime que suivant les différents scénarios, la population du département sera comprise entre 169 500 et 202 100 habitants en 2050.



Au regard des graphiques ci-dessous, on constate que la proportion de personnes âgées est plus importante dans le département de la Nièvre comparée à la moyenne nationale. Le département a une population vieillissante. L'INSEE estime qu'en 2050 38 % des habitants seront âgés de 65 ans et plus et qu'un nivernais sur quatre pourrait être âgé de 75 ans et plus.



La répartition de la population selon les moyennes d'âge correspond également aux zones de densité liées à l'activité. Les personnes les plus âgées se situent en zone rurale et notamment à l'est du département. Ce constat est confirmé par la **carte n°02** qui représente les communes qui disposent d'au moins une école.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) réceptionne et traite les appels d'urgence des téléalarmes, et assure sous convention avec le Conseil Départemental la gestion, la maintenance et l'installation des appareils. Si cette mesure vise à prendre en compte sans délai une situation de défaillance pour la personne âgée, l'action est souvent reportée sur le SDIS, dernier vecteur disponible et présent en tout temps sur le territoire et notamment en zone rurale.

Au 1^{er} janvier 2019, 2 736 personnes (2 093 personnes en 2012), dans le cadre du maintien à domicile, bénéficient d'une assistance par système téléalarme leur conférant une certaine sécurité.

En outre, certaines personnes âgées bénéficient des services de sociétés privées de téléalarme (mondial assistance, présence verte, etc.) sans lien avec le Conseil Départemental de la Nièvre. Ces appels viennent également alimenter le Centre de Traitement des Appels-Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CTA-CODIS).

1-A/2b : Population touristique

Le patrimoine touristique de la Nièvre se concentre autour de :

- 3 sites naturels (réserve naturelle du val de Loire, site WWF du bec d'allier et parc naturel régional du Morvan),
- 29 sites de caractère dont Nevers labellisée « Ville d'Art et d'Histoire »,
- Nevers labellisée Métiers d'Art (faiencerie),
- 16 châteaux et édifices civils remarquables,

- 4 sites archéologiques dont Bibracte, site labellisé « Grand Site de France »,
- 43 édifices religieux remarquables dont 7 sites clunisiens (Le prieuré de la Charité sur Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Le département propose aussi des manifestations culturelles et sportives parmi lesquelles :

- le circuit de Nevers - Magny cours (compétitions nationales et internationales) avec une fréquentation de 325 000 personnes en 2017,
- le festival du mot à La Charité sur Loire : 18 000 personnes en 2018.

Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ont mis en place une politique touristique ambitieuse dans le Morvan en favorisant les activités de pleine nature (randonnées à pied, circuit VTT, quads, randonnées équestres, activités de sports d'eaux vives, rafting, nage en eaux vives sur la Cure et le Chalaux, etc.).

Description du parc d'hébergements touristiques

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Hôtellerie de plein air	78	10 592
Hôtellerie et résidences de tourisme	86	4 443
Gîtes, locations et meublés	619	3 387
Chambres d'hôtes	203	1 565
Gîtes d'étapes et de séjours	25	551
Hébergements collectifs	11	1 209
TOTAL	1 022	21 747

Source : Nièvre tourisme/Economie touristique de la Nièvre panorama 2016

1-A/3 : Données structurelles

1-A/3a : Situation économique et aménagement du territoire

Au 31 décembre 2017, on dénombre 4840 établissements dans l'emploi salarié champ Urssaf et au 4^{ème} trimestre 2018, 39 926 emplois salariés (champ Urssaf).

secteurs d'activité	nombre d'établissements	nombre de salarié
Services	2 638	20 551
Commerce	1 127	7 932
Industrie	459	8 473
Construction	616	2 970
TOTAL	4 840	39 926

Source : Pole Emploi/regard sur le département de la Nièvre au 1^{er} trimestre 2019

Les entreprises sont principalement implantées dans le Val de Loire et à l'Est du département.

1-A/3b : Agriculture et forêt

En 2017, la Superficie Agricole Utilisée (SAU) est de 394 332 hectares soit 57 % de la surface totale du département.

La superficie des bois et forêts du département est de 237 636 hectares, soit un tiers de la surface du département

En 2016, le nombre d'exploitations agricoles était de 3 211. En 2000, ce chiffre était de 4 386 traduisant ainsi une baisse de l'occupation des terres agricoles. (Source : Agreste BFC/memento de la statistique agricole décembre 2018).

Les trois principales dominantes de l'agriculture nivernaise sont :

- l'élevage de bovins à viande,
- la polyculture / élevage,
- les grandes cultures céréalières,

1-A/3c : Infrastructures de transport

Le réseau routier (carte n°03)

Limitrophe des régions Auvergne Rhône-Alpes (par l'Allier) et Centre-Val de Loire (par le Cher et le Loiret), le département est un carrefour des voies de communication reliant Paris au sud du pays grâce à l'aménagement de l'A77 sur l'axe de la RN7.

Le département de la Nièvre est essentiellement desservi par un axe routier majeur qu'est l'autoroute A77 et qui le traverse du nord au sud dans la partie ligérienne.

D'un point de vue transversal, le département de la Nièvre ne comporte pas de voie adaptée à une traversée du territoire.

Le réseau routier à la charge de la Direction des Infrastructures et Transports de la Nièvre (DITN) représente 4 371 kilomètres de routes départementales (RD907, RD978, RD981,...). Par ailleurs, 173 kilomètres de routes nationales sont gérés par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est. Le réseau autoroutier dans le département comprend environ 80 kilomètres de voirie et totalise un débit de d'environ 15 500 véhicules/jour (chiffres 2017 DIR Centre Est).

L'autoroute française A77 commence à Poligny en Seine et Marne et se termine au sud de Nevers. Elle traverse le département du Nord au Sud en suivant l'axe de la Loire. La concession est répartie entre la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) avec environ 8 kilomètres dans le département de la Nièvre et la DIR Centre Est avec environ 72 kilomètres dans le département de la Nièvre.

La RN151 relie La Charité sur Loire à Clamecy pour desservir Avallon en direction de l'Est de la France. Sa fréquentation journalière moyenne est de 2 500 véhicules/jour sur la période 2012-2017. Elle est en légère baisse ces dernières années.

Dans les années avenir, la RN7 sur sa partie Sud devrait faire l'objet de travaux d'agrandissement avec la poursuite de la mise en 2 x 2 voies entre Saint-Pierre-Le-Moûtier et le département de l'Allier (environ 13,5 kilomètres). Sous réserve des crédits budgétaires, cette opération devrait se dérouler en deux étapes. Une première étape entre Saint-Pierre-Le-Moûtier jusqu'à Saint Imbert inclus pour une durée de deux ans (de 2019 jusqu'en 2021). Dans la continuité, la deuxième étape serait faite entre le Sud de Saint Imbert et le département de l'Allier pour une durée également de deux ans (de 2021 jusqu'en 2023). D'après les études de la Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), cette mise en 2 x 2 voies ne devrait pas apporter d'augmentation du trafic.

Le réseau ferroviaire (carte n°04)

Le réseau ferroviaire se compose de 411 kilomètres de voies ferrées. Il s'étend sur un axe parallèle à la Loire et constitue la ligne de transport de passagers reliant Paris à Clermont Ferrand.

Le réseau secondaire a déjà connu plusieurs accidents, heureusement sans gravité, suite à la percussioin de bovins échappés d'enclos et errant sur les voies ferrées ou à des franchissements de passages à niveaux non gardés.

Le réseau aérien

Axé principalement sur l'aéroport de Nevers-Fourchambault, il est toutefois complété par l'aérodrome de Cosne Cours sur Loire et de Clamecy.

L'aéroport de Nevers-Fourchambault est autorisé aux avions privés, aux vols IFR et aux vols VFR. Sa gestion est assurée par un syndicat mixte regroupant la ville de Nevers et le Conseil Départemental. Un service de Secours et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs (SSLIA) est présent en journée sur le site.

En 2017, 669 voyageurs ont transité par l'aéroport. A cette même période, le site a totalisé 5471 mouvements aériens.

Avec une piste de 1 630 mètres dotée d'un balisage de nuit, cet aéroport peut accueillir des avions de type ATR 72 (70 passagers). De nombreuses activités sportives et de loisirs y sont également exercées (parachutisme, modélisme, drone...).

1-A/3d : L'emploi

La population active de la Nièvre était de 87 846 personnes en 2014 (134 595 en 2007). La population active ayant un emploi représente 60 % (soit 52 707).

1-A/4 : Infrastructures sanitaires

Le SAMU 58 est implanté au Centre Hospitalier (CH) de l'Agglomération Neversoise. Son Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRRA 15) est basé au CHU de Dijon.

Quatre Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR) adossés règlementairement à un Service d'Accueil des Urgences (SAU) sont implantés dans le département :

- CH Agglomération de Nevers : 2 unités SMUR dont une plus particulièrement affectée aux transports sanitaires inter-hospitaliers,
- Pôle santé de Cosne sur Loire : 1 unité SMUR,
- CH Decize : 1 unité SMUR,
- CH Clamecy : 1 unité SMUR.

Le Centre Hospitalier de Château-Chinon est doté d'une Unité d'Accueil de Premier Secours (UAPS) et d'une Antenne de Réponse Médicale Urgente (ARMU) avec un Véhicule Léger de Secours Médical (VLSM) armé par un conducteur, un infirmier sapeur-pompier et un médecin rattaché au GHT de Nevers. L'ARMU est affiché comme un « SMUR autorisé en cours d'évaluation » alors que la présence médicale est quasiment inexistante. Cependant, l'intervention d'infirmiers sapeur-pompiers protocolés, complétée au besoin par un médecin sapeur-pompier et/ou d'un SMUR semble être la solution la plus efficiente.

Le Centre Hospitalier Spécialisé avec ses sites de La Charité sur Loire et de Nevers accueille les urgences psychiatriques.

Le Plan Régional de Santé 2018 – 2028 prévoit des modifications de fonctionnement des Structures d'Accueil des Urgences (SAU) et des SMUR à faible activité avec des seuils de passages annuels fixés à moins de 11 500 et moins de 15 000.

Pour le 1^{er} seuil, le CH Clamecy est concerné et pour le second les CH Avallon, Cosne sur Loire et Decize soit 4 établissements sur les 8 de destinations habituelles (en sus de Nevers, Moulins, Autun et Auxerre). Un maintien de 2 à 4 SAU avec une possible adaptation de l'amplitude horaire d'ouverture et/ou des effectifs est envisagé. L'hypothèse de réduction des effectifs serait privilégiée avec un « maintien à minima des structures sur les sites avec plateau technique chirurgical ». Les centres hospitaliers de Clamecy et Avallon n'ont plus de plateau chirurgical. Les établissements de Cosne et Decize peuvent rapidement les perdre au regard de leur fragilité.

Il n'y aurait pas de fermeture de SMUR mais transformation en « antenne SMUR », plus souple en matière d'obligation.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'HéliSMUR ou d'hélicoptère sécurité civile affecté dans le département de la Nièvre. Trois HéliSMUR implantés à Dijon, Auxerre et Chalon sur Saône sont susceptibles d'intervenir sur le territoire nivernais. En début d'année 2019, il a été annoncé par le Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Nièvre, l'engagement de l'Etat de doter le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) d'un HéliSMUR en 2020 (Journal du Centre, le 15 février 2019).

La **carte n°05** présente l'implantation des structures hospitalières et des SMUR avec un rayon de couverture de 30 minutes en incluant les SMUR hélicoptérés et les SMUR existants hors département.

On doit cependant noter que si cette couverture aérienne peut paraître satisfaisante, l'obstacle majeur constitué par le brouillard dans le Morvan empêche tout vol sanitaire un jour sur deux de la mi-novembre à la mi-février dans cette zone rurale.

En 2016, les trois hélicoptères sanitaires bourguignons ont effectué au total 1600 interventions, 378 primaires et 1222 secondaires. 23 interventions primaires et 160 transferts secondaires hélicoptérés ont été réalisés dans la Nièvre. Les SMUR terrestres bourguignons ont opéré 17797 interventions primaires et 3206 transferts secondaires. Les données propres aux SMUR nivernais ne sont pas disponibles.

1-A/5 : Mission des hélicoptères de la sécurité civile

Le groupement hélicoptère de la sécurité civile met à la disposition des secours 365 jours par an et 24h/24h des hélicoptères ainsi que leur équipage capables d'assurer les missions suivantes :

Missions de secours d'urgence et sauvetage (prioritaires)

Evacuations de personnes en détresse
Transport d'équipes de secours et de matériel spécialisé
Recherche, surveillance et coordination des secours

Autres missions de secours

Lutte contre les feux de forêts
Transports sanitaires inter hospitaliers à caractère d'urgence

Missions de police

Sécurité et prévention générale

Missions de prévention générale et d'assistance technique

Au profit d'autres administrations ou des collectivités locales

Le CODIS fait une demande à l'hélicoptère de la sécurité civile situé à Clermont Ferrand, Paris ou Besançon via le COZ EST.

1-B : PRESENTATION DU SDIS DE LA NIEVRE

1-B/1 : Les missions du SDIS

L'organisation et les missions des Services d'Incendie et de Secours sont définies par les articles L 1424-1 et 1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, « les Services d'Incendie et de Secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. »

De plus, l'article L 1424-42 du CGCT souligne que le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L 1424-2.

Si le SDIS a procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration.

1-B/2 : Le bilan de l'activité opérationnelle

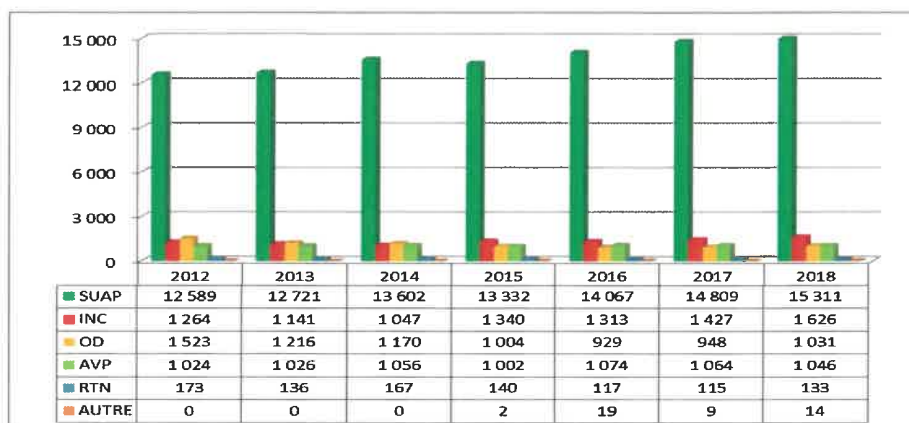
Le tableau ci-dessous représente l'activité du SDIS pour la période 2012 à 2018 :

Années	Secours d'Urgence Aux personnes	Incendies	Opérations Diverses	AVP	RTN	AUTRE	TOTAL	Evolution par rapport à l'année précédente
2012	12 589	1 264	1 523	1 024	173	0	16 573	- 1,6 % ↓
2013	12 721	1 141	1 216	1 026	136	0	16 240	- 2,0 % ↓
2014	13 602	1 047	1 170	1 056	167	0	17 042	+ 4,9 % ↑
2015	13 332	1 340	1 004	1 002	140	2	16 820	- 1,3 % ↓
2016	14 067	1 313	929	1 074	117	19	17 519	+ 4,1 % ↑
2017	14 809	1 427	948	1 064	115	9	18 372	+ 4,9 % ↑
2018	15 311	1 626	1 031	1 046	133	14	19 161	+ 4,2 % ↑

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

L'activité opérationnelle du SDIS est globalement en augmentation sur la période 2012-2018. On constate que les années en augmentation sont très marquées avec des augmentations de l'ordre de 4 à 5% alors que les années en baisse sont moins marquées avec des baisses de l'ordre de 1,3 à 2 %.

Graphique représentant l'activité opérationnelle du SDIS par catégorie sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Bien que l'évolution de la population nivernaise soit à la baisse, on constate une progression importante du nombre d'interventions sur la période 2012-2018. Cette augmentation est probablement due à une évolution de notre société. Les principales causes de ces changements sont :

- un vieillissement de la population (les plus de 65 ans représentent 28,6 % de la population nivernaise alors qu'en France métropolitaine cette catégorie représente 19,7 % de la population) ;
- une désertification médicale de plus en plus importante (-27 % du nombre de médecins généralistes en activité régulière entre 2010 et 2017). Le nombre de médecins généralistes en activité était de 221 en 2017 et les projections donnent 206 médecins en 2020. La Nièvre est le département français qui a enregistré la plus forte baisse sur cette période. 148 communes sont déficitaires en médecins généralistes. Sur la même période, le nombre de médecins spécialistes est en baisse de -15,5% soit la sixième plus forte baisse en France. (Source : Atlas de la démographie médicale 2017, conseil national de l'ordre des médecins) ;
- un désengagement des citoyens avec des comportements de plus en plus individualistes ;
- une sur-sollicitation compte tenu de la gratuité des secours ;
- un recul des autres services publics de santé laissant le SDIS comme l'un des derniers services de proximité ;
- une augmentation des Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés (ITSP), passant de 1142 à 3003 interventions entre 2012 et 2018.

De plus, le Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2022, arrêté le 02 juillet 2018 par le directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté risque d'avoir des répercussions sur l'activité des sapeurs-pompiers notamment en cas de fermeture de certains Services d'Accueil des Urgences (SAU), voir chapitre 2-B/2.

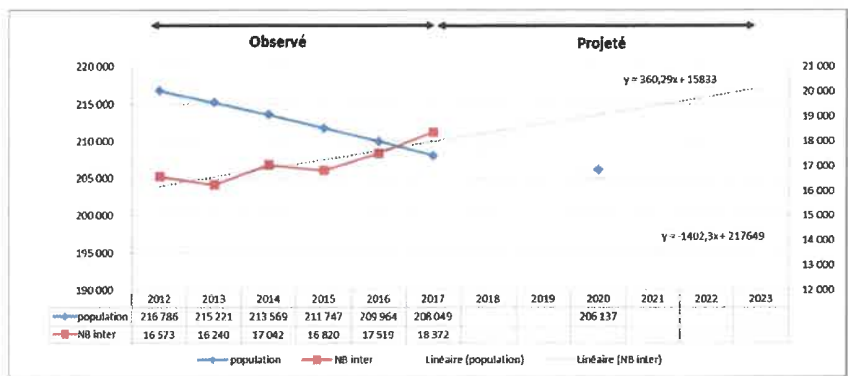
1-B/3 : Evolution probable de l'activité opérationnelle jusqu'en 2023

Afin de déterminer l'évolution probable de l'activité opérationnelle, il a été envisagé trois scénarios.

- Scénario 1 : projection de l'activité opérationnelle à partir d'une courbe de tendance linéaire. Cette courbe de tendance se base sur l'activité opérationnelle de 2012 à 2017.
- Scénario 2 : projection de l'activité opérationnelle avec une augmentation linéaire de 4,5% chaque année. Ce pourcentage correspondant à la moyenne de l'augmentation des deux dernières années.
- Scénario 3 : projection de l'activité opérationnelle à partir d'une courbe de tendance polynomiale d'ordre 2. Cette courbe de tendance se base sur l'activité opérationnelle de 2012 à 2017.

A ces scénarios a été rajoutée la projection de l'évolution de la population nivernaise.

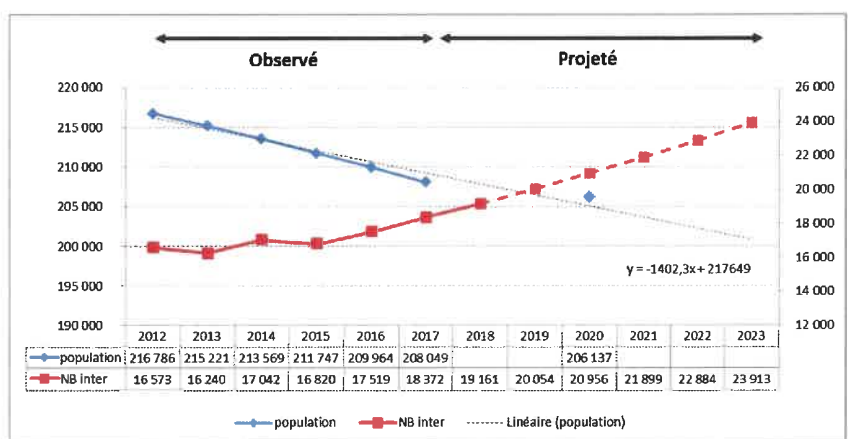
Graphique représentant le scénario 1 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

Le scénario 1 donne une estimation à environ 20 000 interventions en 2023.

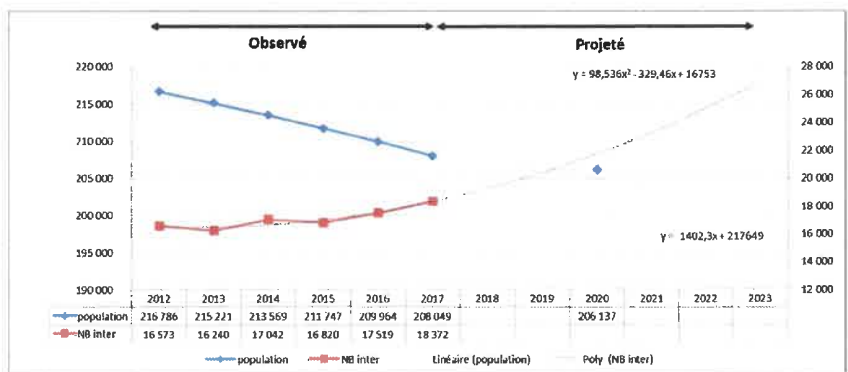
Graphique représentant le scénario 2 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

Le scénario 2 donne une estimation à environ 24 000 interventions en 2023.

Graphique représentant le scénario 3 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

Le scénario 3 donne une estimation à environ 27 000 interventions en 2023.

1-B/4 : L'organisation du SDIS de la Nièvre

1-B/4a : Le classement du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre a été créé par arrêté préfectoral le 9 juin 1956. Le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre a vu sa création par la publication de la loi du 3 mai 1996. Il a été créé par arrêté ministériel du 24 mars 1997.

Le SDIS de la Nièvre est classé en catégorie C au sens de l'arrêté du 02 janvier 2017.

Comparée aux autres départements de catégorie C, la Nièvre occupe la 27^{ème} place en terme de population sur 40.

Département	Nom	Catégorie	population INSEE(*)
3	ALLIER	C	353262
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	C	166298
5	HAUTES-ALPES	C	145213
7	ARDÈCHE	C	332051
8	ARDENNES	C	287775
9	ARIÈGE	C	158076
10	AUBE	C	316098
12	AVEYRON	C	289901
15	CANTAL	C	152400
16	CHARENTE	C	366787
18	CHER	C	318590
19	CORRÈZE	C	249684
23	CREUSE	C	124948
32	GERS	C	197988
36	INDRE	C	232802
39	JURA	C	270826
41	LOIR-ET-CHER	C	344121
43	HAUTE-LOIRE	C	234078
46	LOT	C	180016
47	LOT-ET-GARONNE	C	343198
48	LOZÈRE	C	80423
52	HAUTE-MARNE	C	186698
53	MAYENNE	C	317716
55	MEUSE	C	197763
58	NIÈVRE	C	221048
61	ORNE	C	297109
65	HAUTES-PYRÉNÉES	C	236577
70	HAUTE-SAÔNE	C	246022
79	DEUX-SÈVRES	C	384655
81	TARN	C	396341
82	TARN-ET-GARONNE	C	258696
87	HAUTE-VIENNE	C	384708
88	VOSGES	C	386978
89	YONNE	C	352433
90	TERRITOIRE DE BELFORT	C	147647
972	MARTINIQUE	C	390252
973	GUYANE	C	254845
976	MAYOTTE	C	262895
2A	CORSE-DU-SUD	C	154100
2B	HAUTE-CORSE	C	172560

(*) Population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire.

Source : DGSCGC/les statistiques des services d'incendie et de secours édition 2018

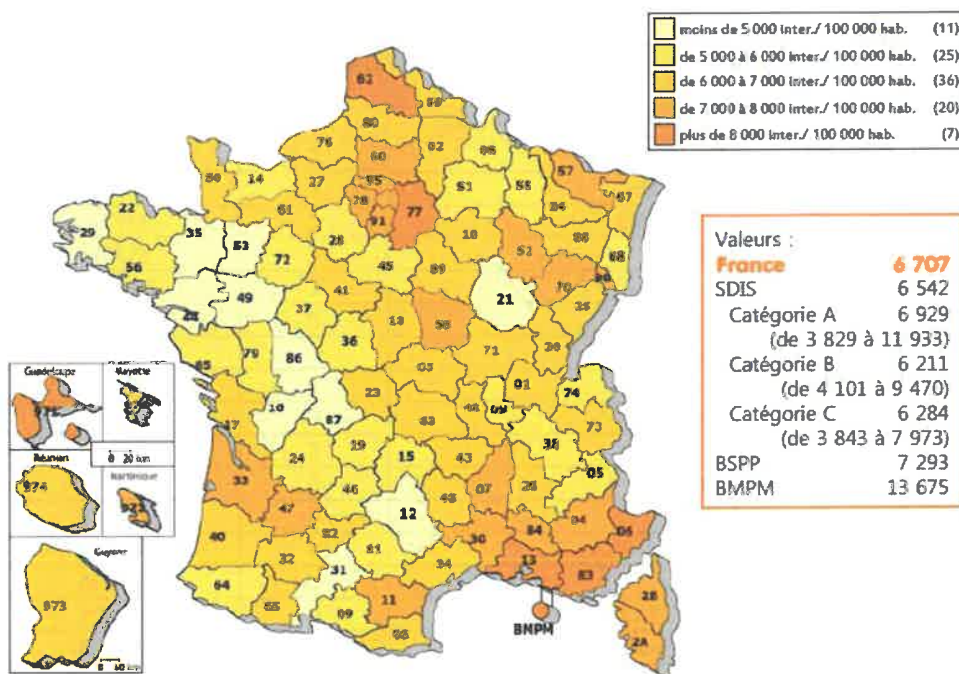
SDACR 2020 - 2024 – LIVRE 1 – LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET SES RISQUES

Le tableau ci-dessous permet de comparer le SDIS de la Nièvre par rapport à la moyenne des autres SDIS de catégorie C :

	Moyenne de la catégorie C				
	Nb de SDIS	POP INSEE	SPP	SPV	Nb d'interventions pour 100 000 habitants
Catégorie C	39	259 913	147	1 262	6 284
Nièvre	1	221 048	150	1 121	7 919

Source : DGSCGC/les statistiques des services d'incendie et de secours édition 2018

La carte ci-dessous représente le nombre d'interventions pour 100 000 habitants en France :



Source : DGSCGC/les statistiques des services d'incendie et de secours édition 2018

Cette situation est confirmée par les statistiques mensuelles de la zone EST pour le 1^{er} semestre de 2019 qui place à chaque fois le SDIS de la Nièvre en tête des départements de la zone pour le nombre total d'interventions pour 100 000 habitants.

1-B/4b : L'architecture du SDIS

Le SDIS de la Nièvre comprend une direction départementale organisée en groupements fonctionnels et territoriaux, services et Centres d'Incendie et de Secours (CIS) répartis sur l'ensemble du territoire.

1-B/4c : La direction du SDIS

La loi n°96-369 du 3 mai 1996 définit une nouvelle organisation territoriale des services d'incendie et de secours en créant un établissement public dénommé « SDIS » qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompier organisé en Centres d'Incendie et de Secours. Il comprend également un Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Le SDIS est administré par un Conseil d'Administration composé de représentants du département, des communes et des établissements de coopération intercommunale.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDISIS) assure, sous l'autorité du président du Conseil d'Administration, la direction administrative et financière de l'établissement. Le DDISIS est par ailleurs le chef du Corps Départemental.

L'état-major du SDIS est basé à Varennes-Vauzelles, commune située dans l'agglomération de Nevers.
L'organisation est fixée par un organigramme mettant en avant :

- une équipe de direction constituée autour du directeur,
- trois services à vocation transversale (service hygiène sécurité et condition de travail, service communication, service du suivi, du maintien et du développement du volontariat)
- quatre groupements fonctionnels et un groupement territorial.

1-B/4d : Les groupements fonctionnels

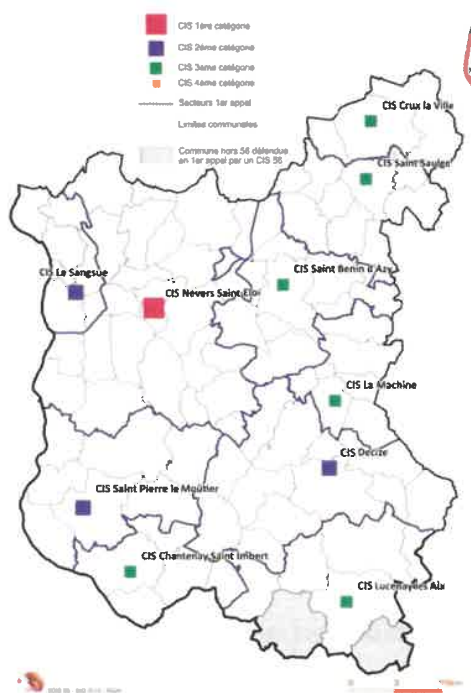
Dans un but de cohérence et d'efficacité, les services de la direction ont été regroupés autour de quatre grandes fonctions :

- le Groupement Ressources Humaines Administration, Finances et Formations, qui comporte le service de l'administration générale, le service des ressources humaines, le service des finances et le service formation,
- le Groupement Gestion des Risques, qui comporte le service opérations-prévision (dont le CTA/CODIS, le SIG et les CRSS), le service des Systèmes d'Information et de Communication (SIC) et le service prévention,
- le Groupement des Services Techniques qui comporte le service logistique, le service patrimoine et le service parc roulant,
- le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) qui comporte ces propres services de : médecine d'aptitude professionnelle, la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) et logistique médicale, l'opération, la formation, un service vétérinaire.

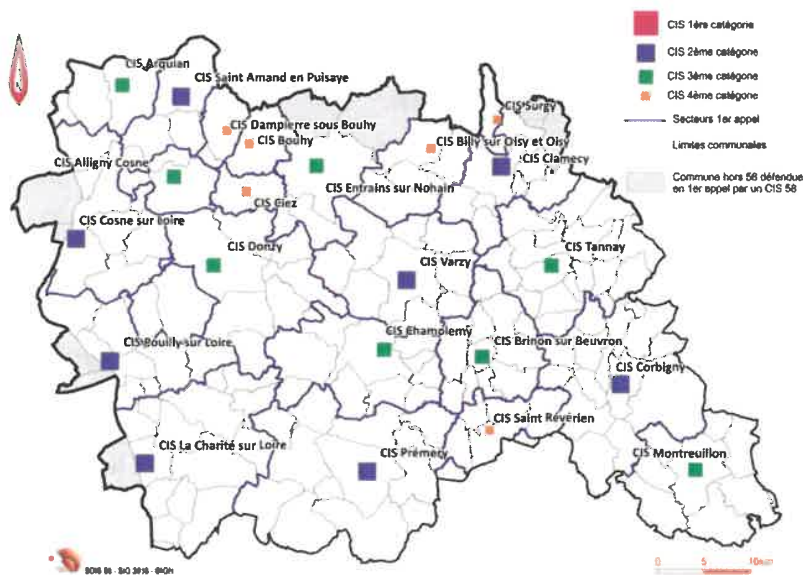
1-B/4e : Le groupement territorial

Il est organisé autour de trois compagnies réparties dans le département (*carte n°06*).

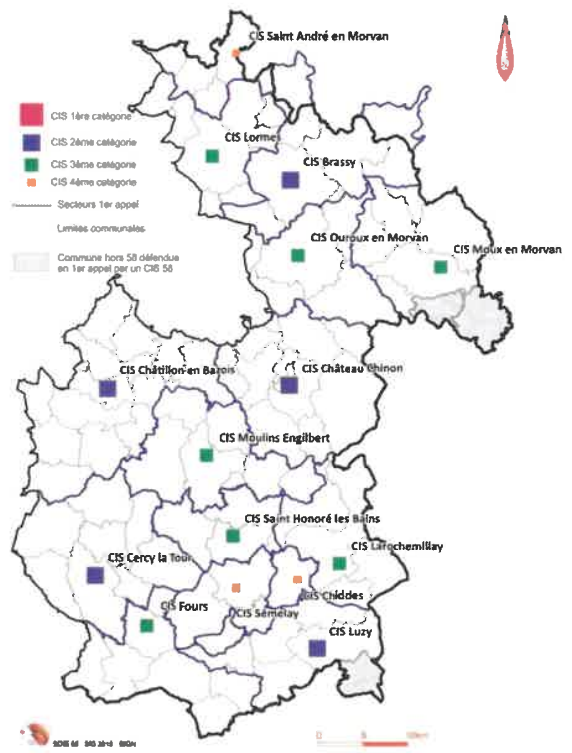
La compagnie Val de Loire (anciennement Nevers) : 1 CIS de 1^{ère} catégorie, 3 CIS de 2^{ème} catégorie, 6 CIS de 3^{ème} catégorie



La compagnie Loire Yonne Haut-Nivernais (anciennement Cosne-Clamecy) : 8 CIS de 2^{ème} catégorie, 8 CIS de 3^{ème} catégorie, 6 CIS de 4^{ème} catégorie.

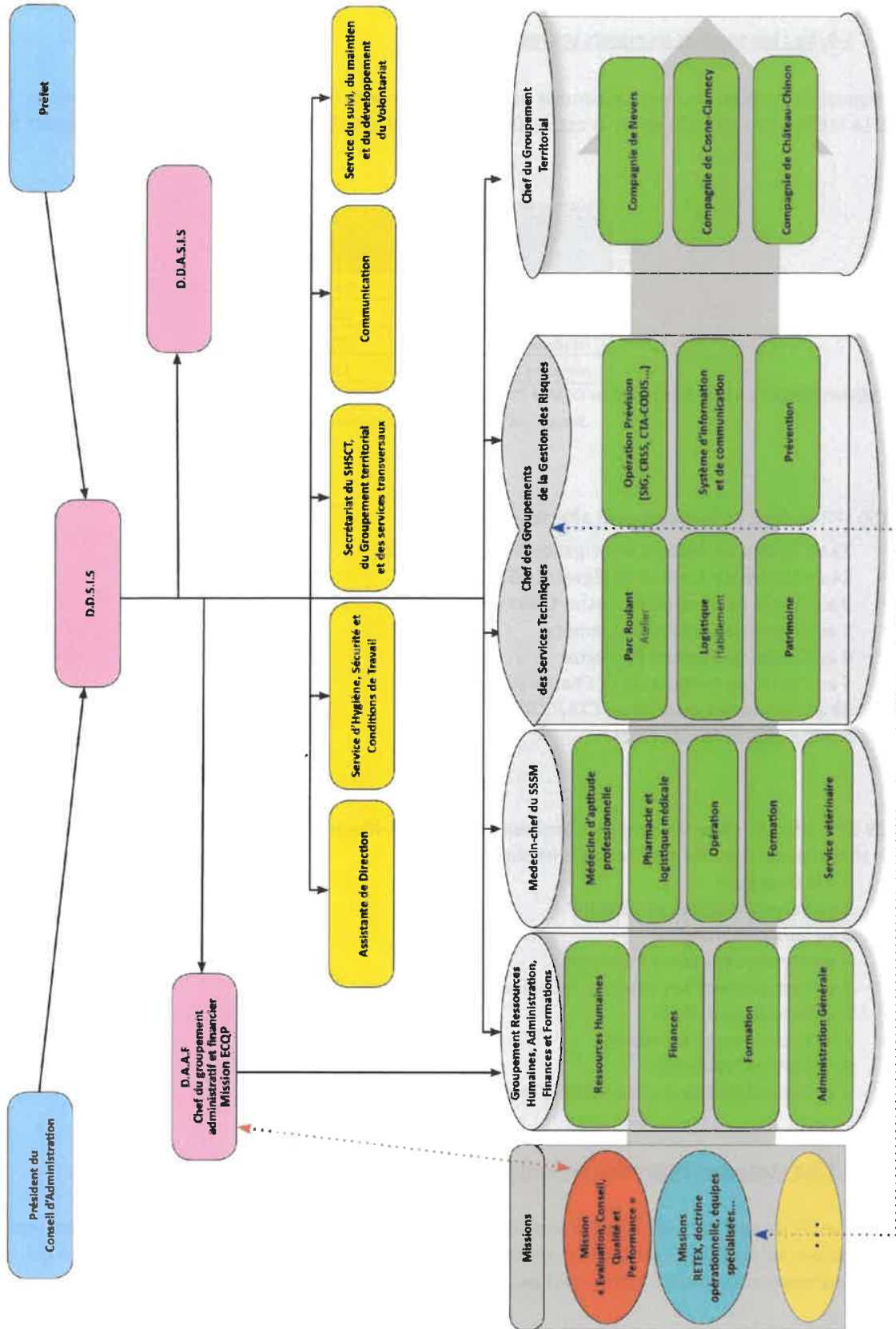


La compagnie Morvan (anciennement Château-Chinon) : 5 CIS de 2^{ème} catégorie, 7 CIS de 3^{ème} catégorie, 3 CIS de 4^{ème} catégorie.



L'implantation actuelle des Centres d'Incendie et de Secours est représentée sur la *carte n°06*.

Organigramme au 01 janvier 2019



1-B/5 : Les moyens du SDIS de la Nièvre

1-B/5a : Les sapeurs-pompiers professionnels

Fonctionnaires territoriaux, ces personnels sont tous membres du corps départemental depuis le 1er janvier 1998. Le tableau des effectifs pourvus est, au 01 janvier 2019, de 150 sapeurs-pompiers dont 7 agents féminins.

Situation au 01/01/2019 (postes pourvus)

Catégorie	Sexe	
	Hommes	Femmes
A (*)	14	1
B	10	0
C (sous-officier)	97	3
C (sapeur / caporal)	22	3

(*) 15 officiers catégorie A dont 3 membres du SSSM, 3 mis à disposition de l'Etat et 1 contractuel.

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Les 150 SPP du SDIS de la Nièvre sont affectés comme suit :

- 73 au Centre de Secours Principal de Nevers Saint-Eloi
- 14 au Centre de Secours de Nevers La Sangsue
- 9 au Centre de Secours de Cosne-Cours-sur-Loire
- 1 au Centre de Secours de Clamecy
- 6 au Centre de Secours de Decize
- 5 au Centre de Secours de La Charité sur Loire
- 39 à l'Etat-Major dont 20 au CTA/CODIS
- 3 mis à disposition de l'Etat

Les 19 SPP affectés dans les services fonctionnels de l'Etat-Major du SDIS de la Nièvre pourvus, au 01 janvier 2019, sont répartis dans les services comme suit :

- 1 à la Direction
- 1 au Service Hygiène et Sécurité
- 3 au Service Formation
- 4 au Service Opération-Prévision
- 1 au Groupement des Services Techniques et Gestion des Risques
- 2 au Service Logistique
- 1 au Groupement Territorial
- 3 au Service Prévention
- 3 au Service de Santé et de Secours Médical

1-B/5b : Les sapeurs-pompiers volontaires

L'effectif au 01 janvier 2019 est de 1132 sapeurs-pompiers (service de santé compris) dont 285 femmes (25,18%). Il est fluctuant au regard des contraintes professionnelles, sociales ou familiales que connaissent ces personnels dont la participation au service public n'est pas leur activité principale.

A noter que sur les 1132 sapeurs-pompiers volontaires, 109 sont aussi professionnels et 8 personnels administratifs et techniques.

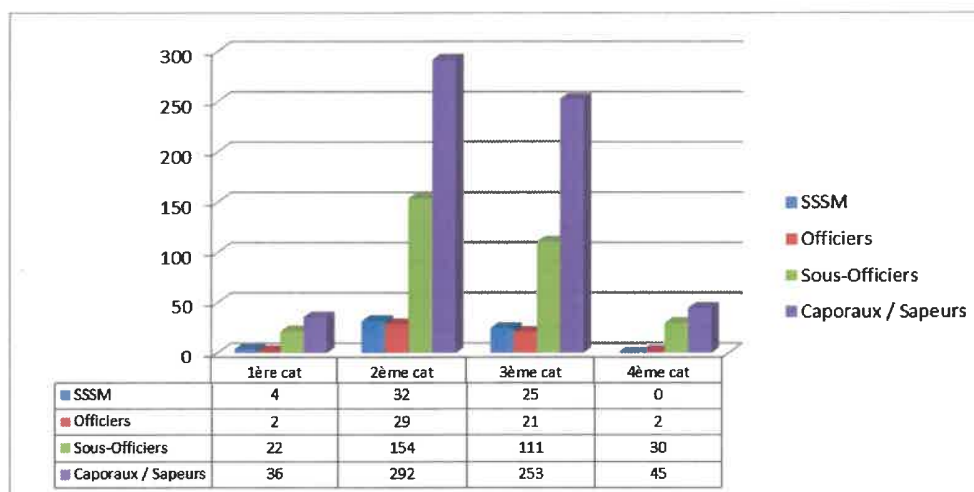
Le tableau suivant représente l'implantation des sapeurs-pompiers volontaires dans le département au 01 janvier 2019 :

catégorie	Centres	SSSM	Officiers	Sous-Officiers	Caporaux / Sapeurs
1ère catégorie	Nevers Saint Eloi	4	2	22	36
2ème catégorie	Château Chinon	4	2	10	20
2ème catégorie	Clamecy	4	5	9	21
2ème catégorie	Cosne sur Loire	5	3	7	30
2ème catégorie	Decize	0	5	14	27
2ème catégorie	La Charité sur Loire	3	0	12	24
2ème catégorie	Brassy	2	2	8	11
2ème catégorie	Cercy la Tour	0	0	9	10
2ème catégorie	Châtillon en Bazois	1	2	10	22
2ème catégorie	Corbigny	2	1	9	16
2ème catégorie	Luzy	2	2	8	14
2ème catégorie	Pouilly sur Loire	1	1	12	13
2ème catégorie	Prémery	1	1	7	14
2ème catégorie	Saint Amand en Puisaye	1	1	5	11
2ème catégorie	Saint Pierre le Moutier	1	2	10	16
2ème catégorie	Varzy	1	1	7	14
2ème catégorie	Nevers Sangsue	4	1	17	29
3ème catégorie	Alligny Cosne	0	0	3	13
3ème catégorie	Arquian	0	2	0	10
3ème catégorie	Brinon sur Beuvron	0	1	3	13
3ème catégorie	Champlemy	1	0	2	8
3ème catégorie	Chantenay Saint Imbert	1	2	7	15
3ème catégorie	Crux la Ville	2	2	5	9
3ème catégorie	Donzy	0	1	7	7
3ème catégorie	Entrains sur Nohain	0	2	4	12
3ème catégorie	Fours	1	0	8	9
3ème catégorie	Larochemillay	1	0	6	10
3ème catégorie	La Machine	2	2	5	12
3ème catégorie	Lormes	3	1	6	10
3ème catégorie	Lucenay les Aix	2	0	9	12
3ème catégorie	Montreuillon	0	1	4	15
3ème catégorie	Moulins Engilbert	4	2	8	19
3ème catégorie	Moux en Morvan	1	0	7	13
3ème catégorie	Ouroux en Morvan	1	1	2	11
3ème catégorie	Saint Benin d'Azy	1	1	9	16
3ème catégorie	Saint Honoré les Bains	1	1	6	8
3ème catégorie	Saint Saulge	2	1	6	16
3ème catégorie	Tannay	2	1	4	15
4ème catégorie	Billy sur Oisy et Oisy	0	1	8	7
4ème catégorie	Bouhy	0	0	3	6
4ème catégorie	Chiddes	0	0	2	7
4ème catégorie	Ciez	0	0	5	2
4ème catégorie	Dampierre sous Bouhy	0	0	3	6
4ème catégorie	Saint André en Morvan	0	0	3	6
4ème catégorie	Saint Révérien (*)	0	0	3	0
4ème catégorie	Sémelay	0	0	1	10
4ème catégorie	Surgy (*)	0	1	2	1
	SDIS	8	9	44	13

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

(*) CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Répartition des effectifs SPV par catégorie de CIS au 01 janvier 2019 :



Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Les secteurs d'activité professionnelle des SPV affectés en Centres d'Incendie et de Secours.

		Nombre	Pourcentage
Secteur Privé	Agriculteurs	31	2,74 %
	Artisans	36	3,18 %
	Salariés entreprises	278	24,56 %
	Autres	92	8,13 %
Secteur Public	Fonction Publique Etat	32	2,83 %
	Fonction Publique Territoriale	218	19,26 %
	Fonction Publique Hospitalière	98	8,66 %
	Autres	84	7,42 %
Non-Salariés	Etudiants	162	14,31 %
Professions libérales		26	2,30 %
Militaires		23	2,03 %
Demandeurs d'emploi		52	4,59 %

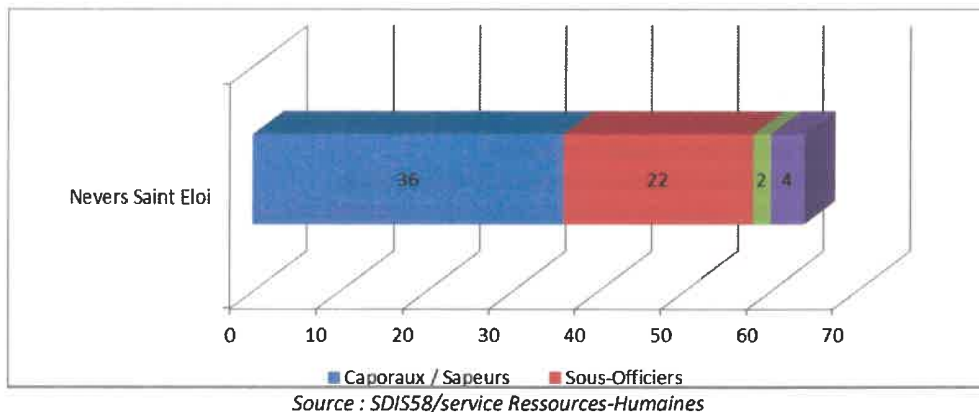
Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Les grades des SPV affectés en Centres d'Incendie et de Secours :

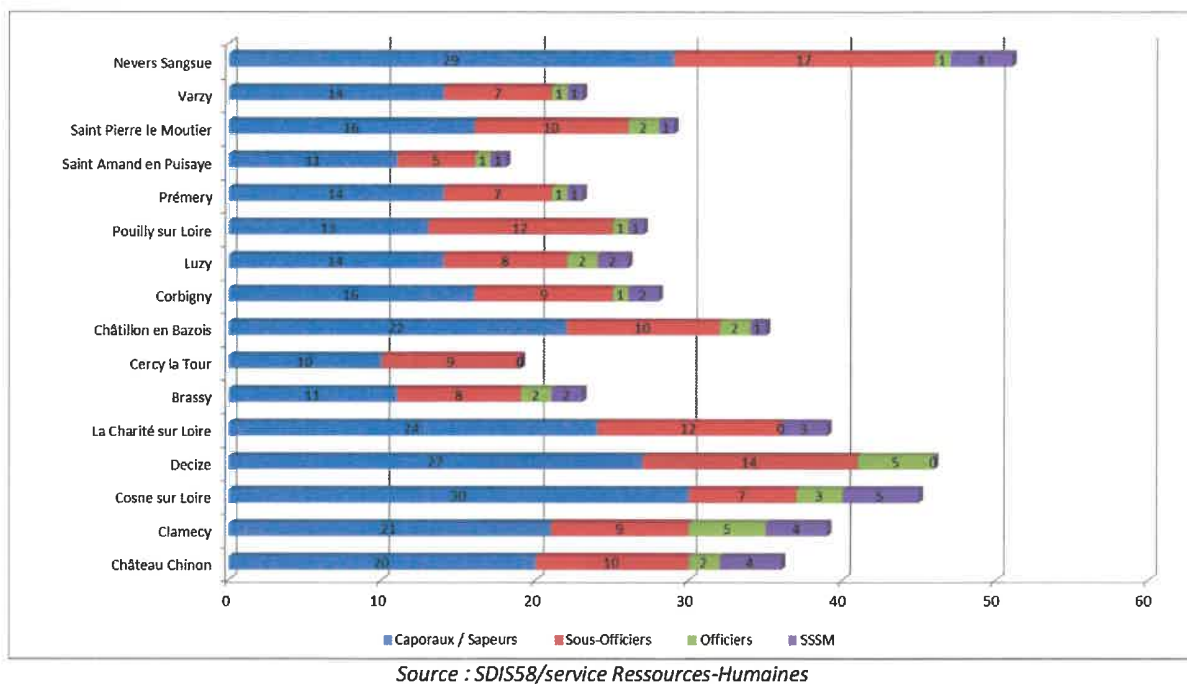
Grades	Nombre total de SPV	dont SPP	dont PATS
Sapeurs	341	638	30
Caporaux	297		
Sergents	203	362	79
Adjudant	159		
Officiers	63	63	0
Médecins	19	69	0
Pharmaciens	4		
Infirmiers	41		
Vétérinaires	5		

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

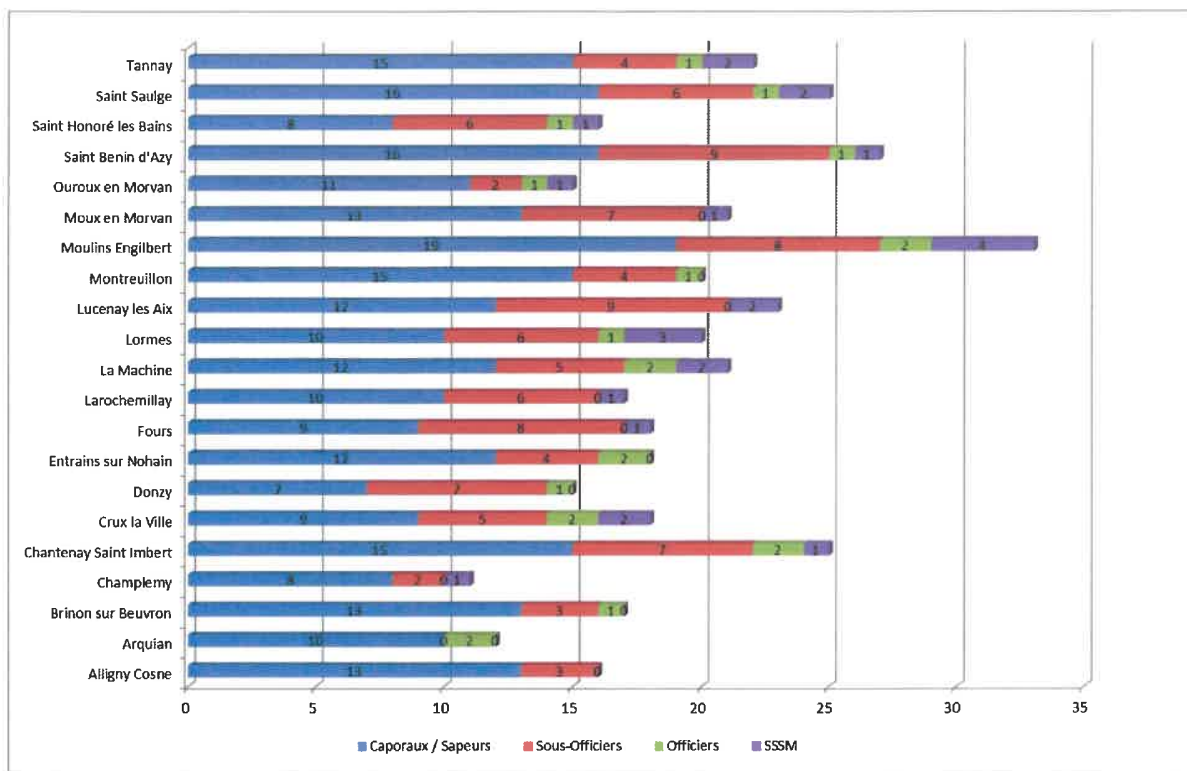
Répartition des effectifs SPV des CIS de 1ère catégorie au 01 janvier 2019 :



Répartition des effectifs SPV des CIS de 2^{ème} catégorie au 01 janvier 2019 :

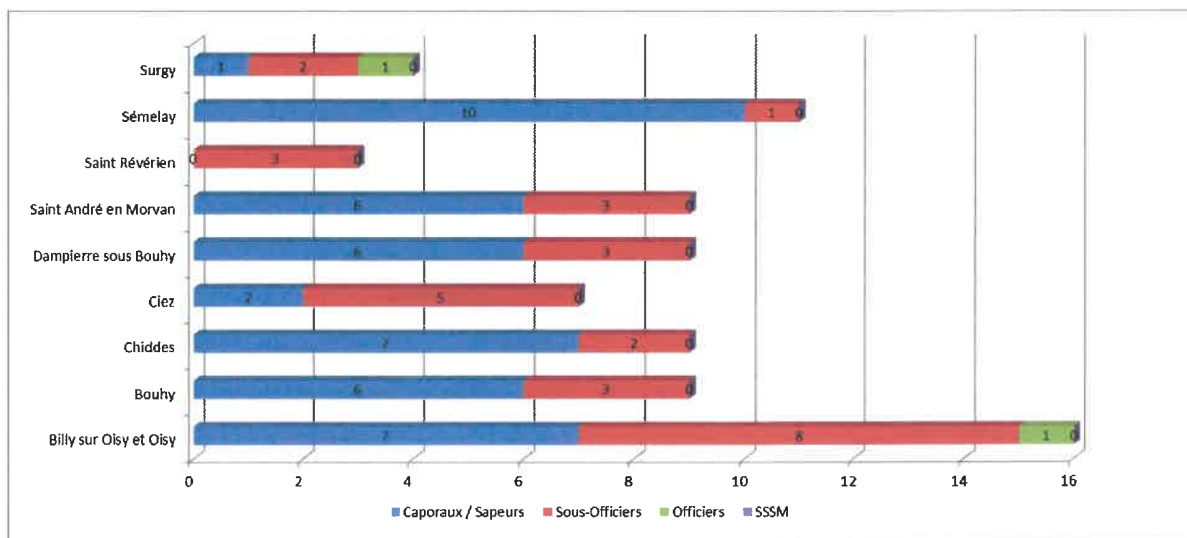


Répartition des effectifs SPV des CIS de 3^{ème} catégorie au 01 janvier 2019 :



Source : SDISS8/service Ressources-Humaines

Répartition des SPV des CIS de 4^{ème} catégorie au 01 janvier 2019 :

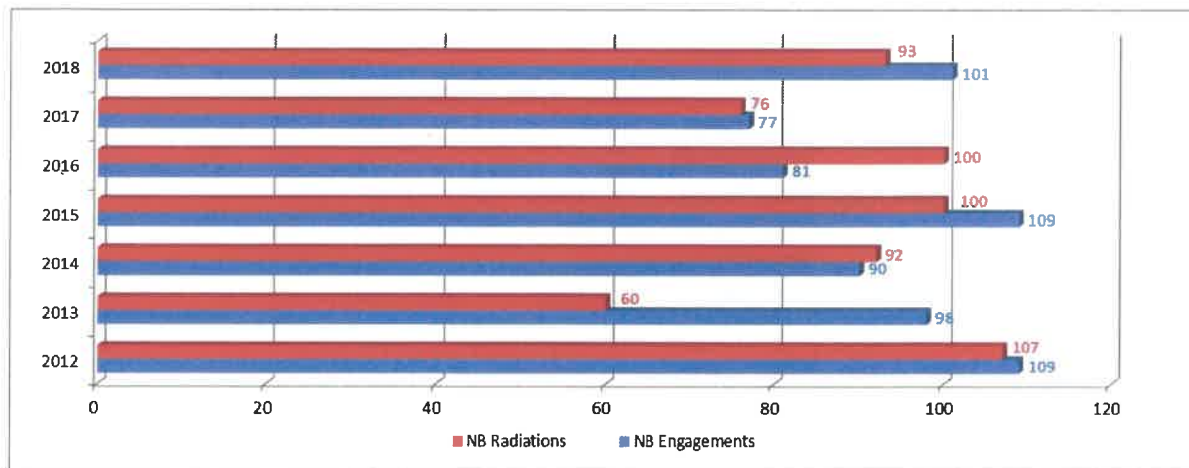


Source : SDISS8/service Ressources-Humaines

En application des dispositions réglementaires en vigueur, l'encadrement des centres de secours est calculé en fonction de l'effectif réel des centres et défini de la manière suivante :

- l'effectif sous-officier ne peut excéder 50 % de l'effectif du corps départemental, hors SSSM,
- l'effectif d'officier ne peut excéder 15% de l'effectif du corps départemental hors SSSM.

Evolution des mouvements de personnels SPV :



Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Sur la période 2012-2018, le nombre d’engagements est supérieur au nombre de radiations (665 engagements contre 628 radiations) soit une différence de +37 SPV.

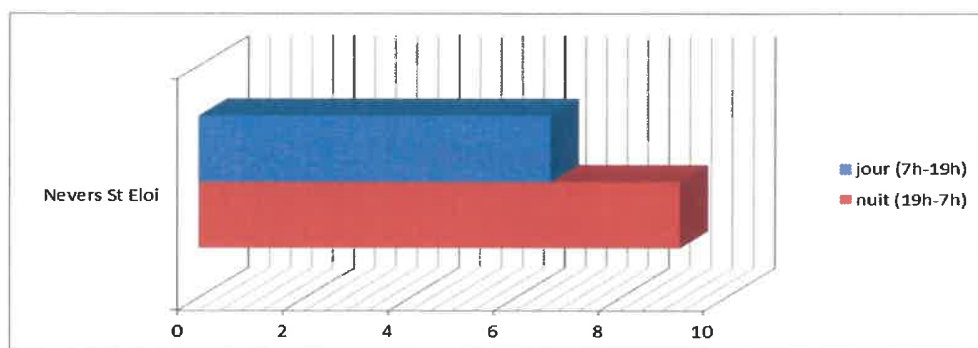
A noter que l’âge moyen des sapeurs-pompiers volontaires est de 36 ans et que l’ancienneté moyenne d’un SPV est de 12 ans et 9 mois.

1-B/5c : Disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le SDIS 58 organise des astreintes programmées et indemnisées pour les sapeurs-pompiers volontaires.

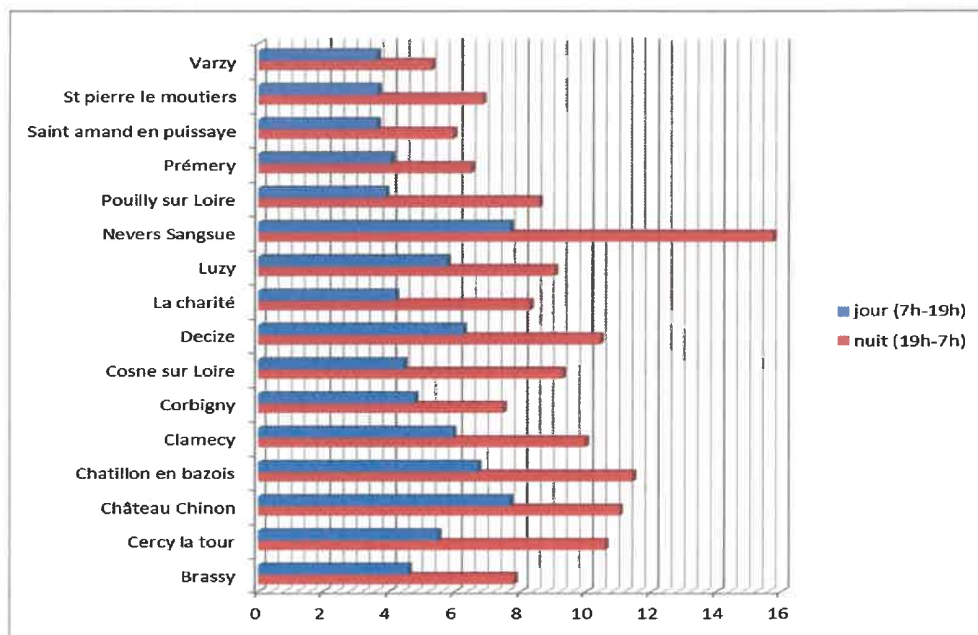
Ces astreintes concernent la plupart des centres de secours, selon leur effectif.

Disponibilité moyenne des sapeurs-pompiers volontaires affectés dans le CIS de 1^{ère} catégorie entre 2012 et 2018 (En Nb de SPV).



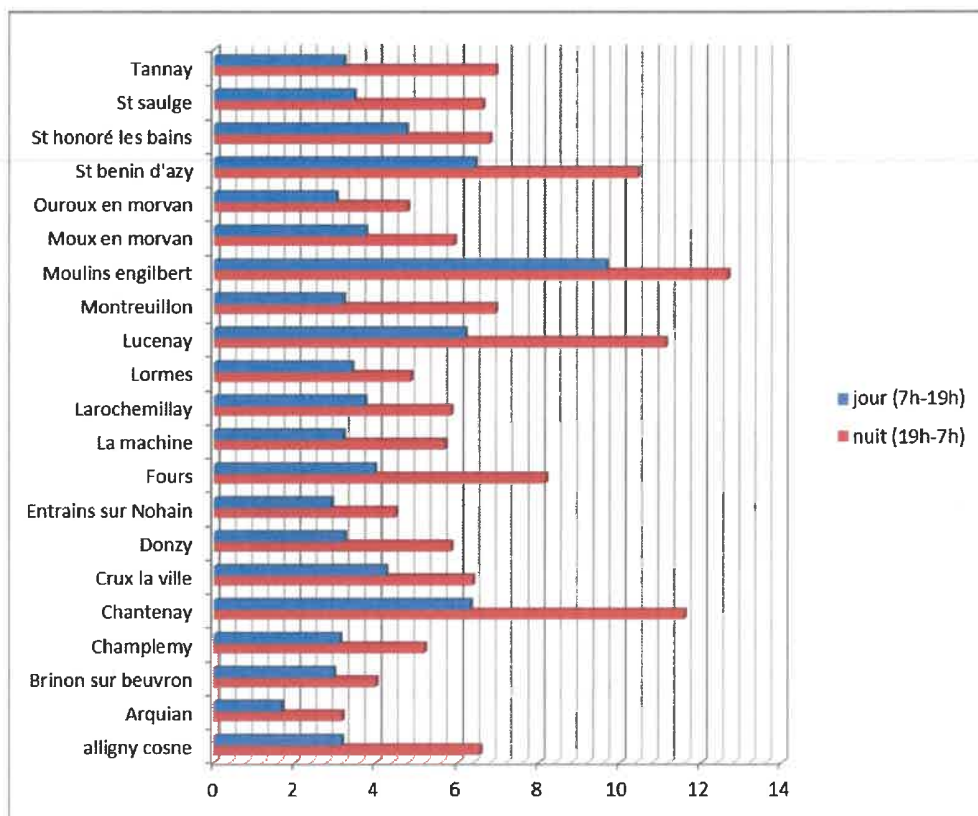
Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_05

Disponibilité moyenne des sapeurs-pompiers volontaires affectés dans le CIS de 2^{ème} catégorie entre 2012 et 2018 (En Nb de SPV).



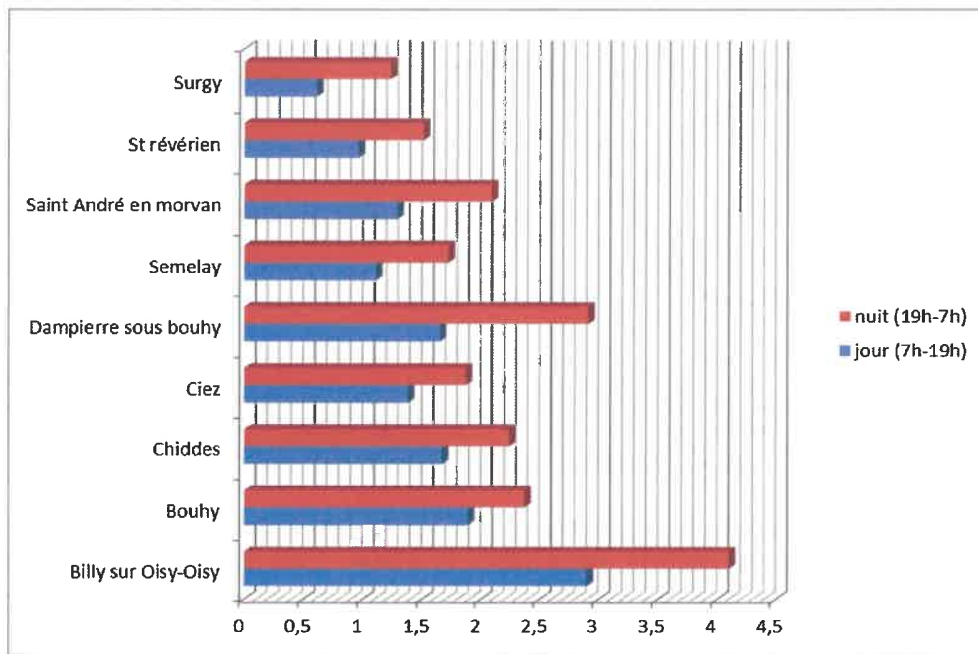
Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_05

Disponibilité moyenne des sapeurs-pompiers volontaires affectés dans le CIS de 3^{ème} catégorie entre 2012 et 2018 (En Nb de SPV).



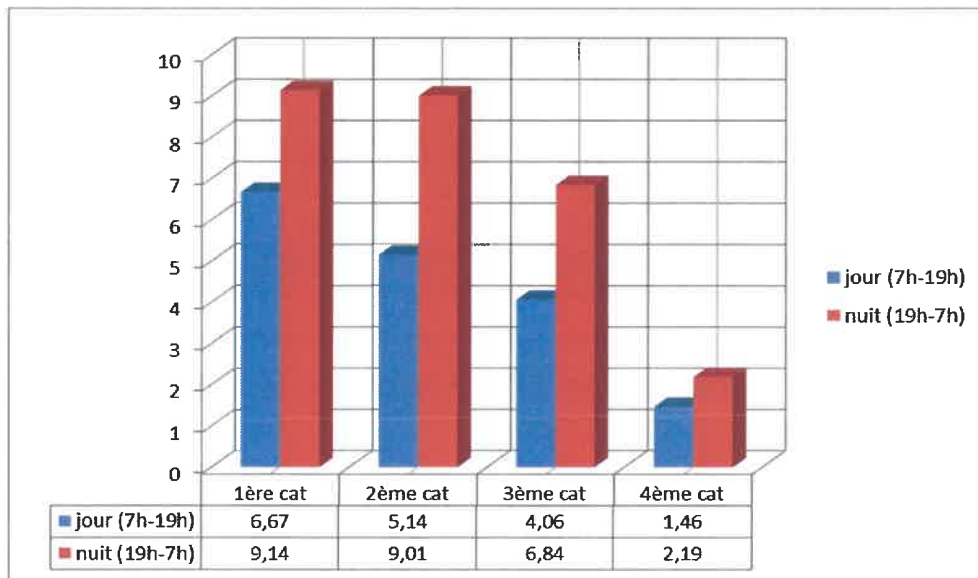
Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_05

Disponibilité moyenne des sapeurs-pompiers volontaires affectés dans le CIS de 4^{ème} catégorie entre 2012 et 2018 (En Nb de SPV).



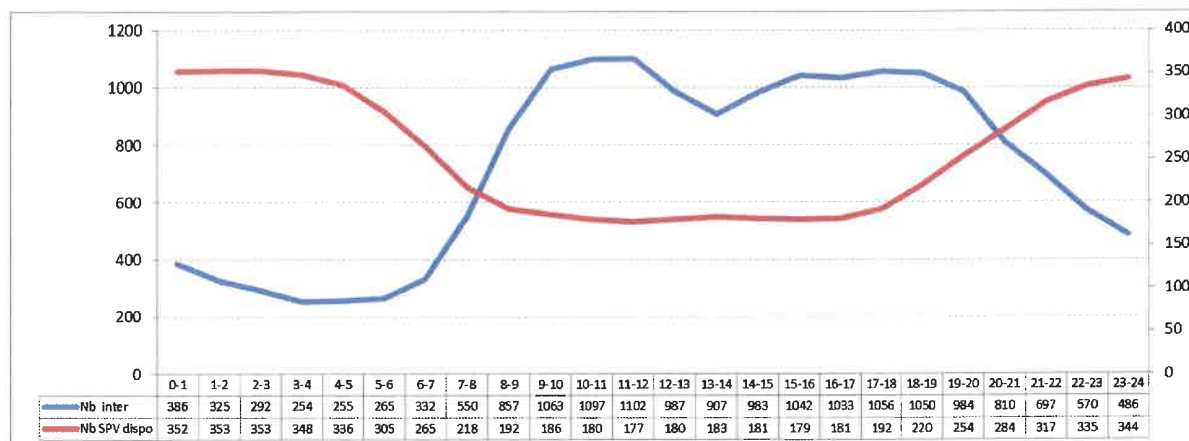
Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_05

Disponibilité moyenne des SPV par catégorie de centres entre 2012 et 2018 (En Nb de SPV) :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_05

Comparaison de la disponibilité moyenne SPV par rapport à la moyenne des interventions sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03 et OPS_05

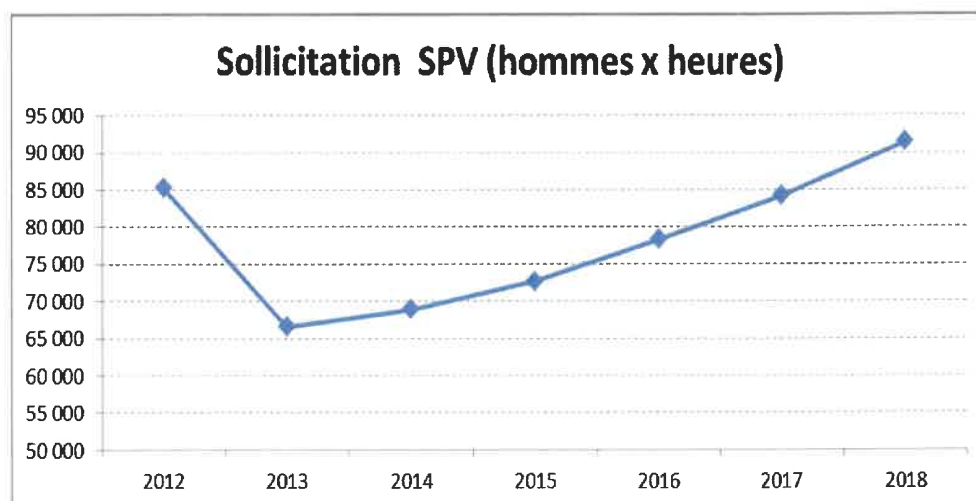
La période où la disponibilité est la plus faible se situe en journée entre 7h00 et 19h00 or la majorité des interventions est concentrée en journée, entre 08h00 et 21h00. Cette donnée est importante à prendre en considération car elle indique que nos besoins en sapeurs-pompiers volontaires ne coïncident pas avec leur disponibilité réelle.

1-B/5d : Sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires

Le tableau et les graphiques ci-dessous représentent la sollicitation (hommes x heures) des sapeurs-pompiers volontaires entre 2012 et 2018 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
SUAP	55 801	44 099	46 873	47 683	52 305	54 807	56 899	358 467
AVP	8 445	7 364	7 599	7 364	8 908	8 186	8 706	56 572
INC	14 011	10 654	9 572	14 343	13 304	18 123	22 315	102 322
OD	5 487	3 533	3 347	2 340	3 080	2 335	2 765	22 887
RTN	1 506	921	1 517	990	714	715	732	7 095
TOTAL	85 248	66 571	68 908	72 720	78 311	84 166	91 417	547 341

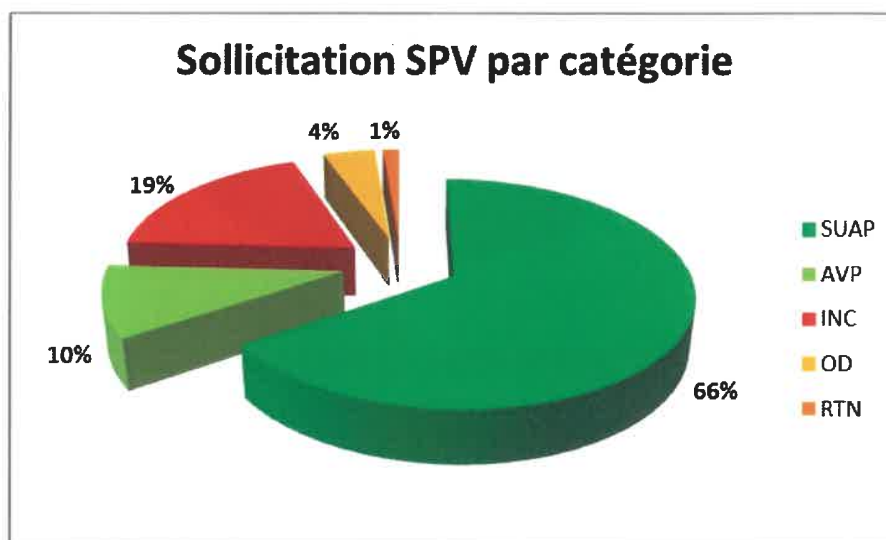
Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle

La baisse de la sollicitation SPV entre 2012 et 2013 peut s'expliquer par le fait qu'au 1^{er} février 2013, le SDIS a modifié certaines règles d'engagement (suppression du 4^{ème} agent dans les VSAV, suppression du stationnaire dans les centres, sauf pour Nevers-St Eloi).

Depuis 2013, la sollicitation SPV est de plus en plus importante chaque année, + 37,3 % entre 2013 et 2018.



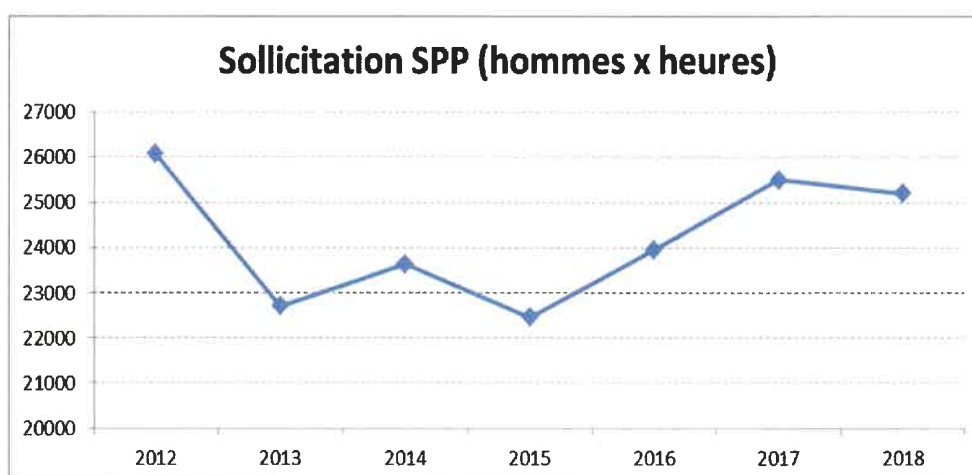
Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle

1-B/5e : Sollicitation des sapeurs-pompiers professionnels :

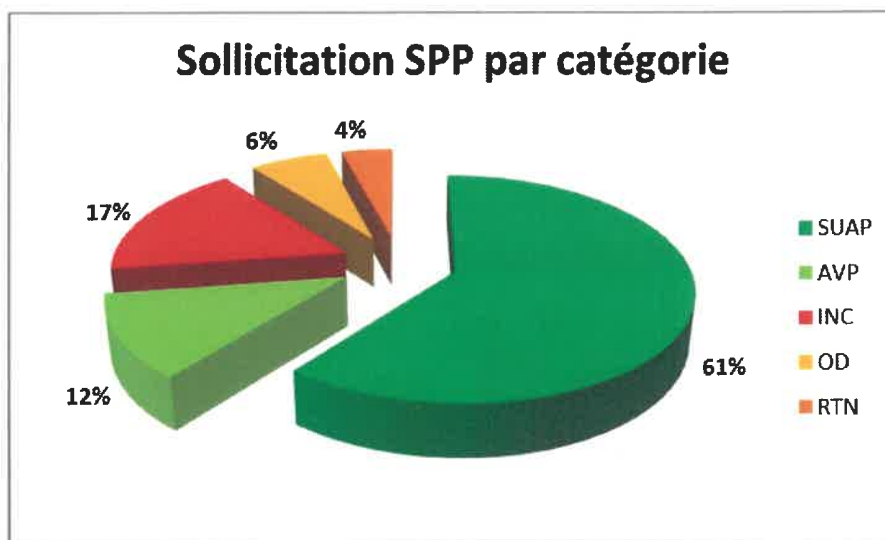
Le tableau et les graphiques ci-dessous représentent la sollicitation (hommes x heures) des sapeurs-pompiers professionnels entre 2012 et 2018 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
SUAP	16 559	13 901	14 694	13 580	14 243	15 204	14 779	102 960
AVP	2 813	2 912	2 885	2 902	2 816	3 137	2 878	20 343
INC	3 583	3 417	3 379	3 739	4 185	4 971	5 239	28 513
OD	1 772	1 407	1 460	1 319	1 712	1 521	1 523	10 714
RTN	1 350	1 065	1 222	916	993	671	787	7 004
TOTAL	26 077	22 705	23 640	22 456	23 949	25 503	25 206	169 536

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/statistiques ministérielle

1-B/5f : Les personnels du Service de Santé et de Secours Médical

Les personnels médicaux et paramédicaux relèvent à l'état-major du statut de sapeurs-pompiers professionnels. Un médecin-chef du SDIS, une cadre de santé et un pharmacien-chef sont employés à temps plein. Un poste de médecin SPP à mi-temps est pourvu depuis mars 2019.

Ces personnels sont renforcés par des personnels de santé SPV assurant des missions ponctuelles, ainsi que par deux logisticiens (1,2 équivalent temps plein) en lien avec le service logistique.

Les autres personnels du corps départemental (médecins, vétérinaires, pharmaciens, infirmiers) ont un statut de sapeur-pompier volontaire et sont affectés soit en centre d'incendie et de secours, soit à l'état-major. Le médecin-chef adjoint et le vétérinaire-chef sont SPV.

Les personnels SSSM-SPP (au 01 janvier 2019)

SPP	Nombre	Age	Ancienneté
Médecins	1	50	11 ans 0 mois
Pharmaciens	1	48	16 ans 9 mois
Infirmiers	1	58	15 ans 7 mois

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Les personnels SSSM-SPV (au 01 janvier 2019)

SPV	Nombre	Hommes	Femmes	Age moyen	Ancienneté moyenne
Médecins	19	13	6	53	15 ans et 1 mois
Pharmaciens	4	3	1	50	14 ans et 11 mois
Infirmiers	41	9	32	38	9 ans et 10 mois
Vétérinaires	5	3	2	49	9 ans et 3 mois
Psychologues	1	0	1	37	12 ans et 6 mois

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Les médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires assurent une mission essentielle dans la médicalisation et la distribution des secours à victimes sur l'ensemble du département.

Leur action est plus particulièrement significative dans le milieu rural ou semi rural, les zones urbanisées de Nevers, Cosne sur Loire, Decize et Clamecy étant couvertes par un SMUR.

L'âge moyen des médecins est élevé (53 ans) et la disponibilité médicale est faible. Du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2019, le nombre de médecin est passé de 32 à 19. Cette situation est susceptible de générer des difficultés de médicalisation dans un proche avenir.

1-B/5g : Les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS)

Ces personnels, fonctionnaires territoriaux assurent les diverses missions techniques et administratives qui ne requièrent pas la spécificité de statut de sapeur-pompier professionnel. Au 01 janvier 2019, l'effectif est de 45 agents dont 25 femmes.

	Catégorie	Nombre	Hommes	Femmes	Age moyen	Ancienneté moyenne
Administratif	A	3	2	1	54	18 ans
	B	8	1	7	47	16 ans
	C	16	1	15	45	16 ans
Technique	A	2	2	0	53	11 ans
	B	7	5	2	44	16 ans
	C	9	9	0	47	10 ans

Source : SDIS58/service Ressources-Humaines

Concernant ces personnels, le régime de service est de 39 heures hebdomadaires avec une gestion souple des horaires permises par une gestion informatique des temps de service.

1-B/5h : L'organisation opérationnelle

Au 1^{er} janvier 2019, l'organisation territoriale des Centres d'Incendie et de Secours repose sur 47 centres répartis sur le territoire départemental (*carte n°06*) :

- 01 CIS de 1^{ère} catégorie,
- 16 CIS de 2^{ème} catégorie,
- 21 CIS de 3^{ème} catégorie,
- 09 CIS de 4^{ème} catégorie.

Un centre de secours temporaire peut être activé à proximité du circuit de Nevers Magny-cours lors des courses automobiles et motocyclistes. Il peut assurer des missions de secours à personnes, désincarcération et incendie. En outre, un dispositif grand rassemblement est mis en place pour les manifestations particulières.

Cette répartition permet un maillage territorial du département avec en particulier une proximité des CIS dans le nord du département.

Les moyens opérationnels affectés dans les CIS au 01 janvier 2019 :

Engins / matériels	Nombre
Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes	50
Remorque de Secours Routiers	3
Véhicule de Secours Routiers Léger	8
Véhicule de Secours Routiers	4
Fourgon Pompe Tonne Secours Routiers	4
Fourgon Pompe Tonne	5
Fourgon Pompe Tonne Léger	8
Fourgon Pompe Tonne Rural	2
Camion-Citerne Rural	24
Camion-Citerne Feux de Forêts Moyen	16
Camion-Citerne Feux de Forêts Léger	12
Camion-Citerne Grande Capacité	4
Camion-Citerne Feux de Forêts Spéciaux	1
Moto Pompe Remorquable	23
Véhicule de Première Intervention	3
Echelle Pivotante Semi-Automatique 18m	1
Echelle Pivotante Semi-Automatique 24m	1
Echelle Pivotante Semi-Automatique 25m	2
Echelle Pivotante Semi-Automatique 30m	2
Echelle Pivotante Combiné 30m	1
Echelle Pivotante Semi-Automatique 32m	1
Bras Elévateur Aérien 18m	1
Véhicule porte cellules	2
Cellule Eclairage et Assistance Respiratoire	1
Cellule Dépollution	1
Cellule Dévidoir	1
Cellule Emulseur	1
Remorque Emulseur	1
Module Poste Médical Avancé	3
Dévidoir Automobile	2
Véhicule Léger Hors Route	15
Véhicule Tout Usage ou Véhicule Tout Usage Balisage	42
Véhicule plongeur	1
Véhicule GRIMP/SMPM	1
Véhicule Cynotechnique	1
Véhicule Risques Technologiques	3
Embarcation	22
Véhicule Infirmier	2
Véhicule Soutien Sanitaire	1
Véhicule Poste de Commandement	1

Source : SDIS58/service parc roulant

2 : LES RISQUES COURANTS

2-A : METHODE D'ANALYSE ET GENERALITES

2-A/1 : Méthode d'analyse

L'analyse de ces risques est basée sur l'exploitation de statistiques opérationnelles qui sont notamment possibles grâce au système de gestion opérationnelle mis en œuvre (GIPSI de la société IMPI) et grâce à un logiciel décisionnel (AnalySDIS de la société OXIO). Du fait, de l'utilisation récente de ce nouveau logiciel décisionnel, certains résultats peuvent varier de ceux indiqués dans les enquêtes annuels InfoSDIS de la DGSCGC dans les années antérieures.

2-A/2 : Typologie des risques courants

Sont appelés risques courants ceux qui présentent une forte probabilité d'occurrence. Ils sont répartis dans le temps et l'espace. De plus, leurs effets sur les personnes, les biens ou l'environnement sont dans la majorité des cas d'une gravité faible.

L'analyse porte donc sur les quatre types d'interventions suivants qui constituent la part majoritaire de l'activité du SDIS :

Le Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)

Il consiste en l'assistance médico-secouriste que sont susceptibles d'apporter les sapeurs-pompiers (malaise sur la voie publique, prompt secours à domicile, accident du travail, etc.). Sur la période 2012-2018, ces missions représentaient plus de 79,2 % de l'activité du service et peuvent se diviser en deux temps :

- une réponse technique pour placer la victime en survie (geste de réanimation, arrêt d'hémorragie, immobilisation de fracture...), c'est la fonction « prompt secours »
- une évacuation vers la structure hospitalière désignée par le médecin régulation du CRRRA 15, c'est la fonction « évacuation »

En considérant que chaque secours routier s'accompagne d'un SUAP, l'activité représente 85,2 % de l'activité annuelle du service.

Secours d'Urgence aux Personnes						
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
12 589	12 721	13 602	13 332	14 067	14 809	15 311

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Les Accidents de la Voie Publique (AVP)

Il s'agit à la fois d'assurer le secours aux personnes et deux actions supplémentaires :

- systématique : la protection des lieux de l'accident (pré balisage, éclairage, etc.), c'est la fonction « protection-balisage »,
- éventuelle : la désincarcération des victimes le cas échéant, c'est la fonction « désincarcération ».

Accidents de la Voie Publique						
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 024	1 026	1 056	1 002	1 074	1 064	1 046

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

La lutte contre les incendies (INC)

Une distinction est faite entre les incendies urbains (feu d'appartement, feu de cave, d'entrepôt, etc.) et les incendies non urbains (forêts, broussailles) compte tenu des besoins techniques nécessairement différents et des caractéristiques des engins capables d'honorer ces missions. Ces missions sont regroupées au sein de la fonction « incendie »

Incendies						
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 261	1 141	1 047	1 340	1 313	1 427	1 626

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

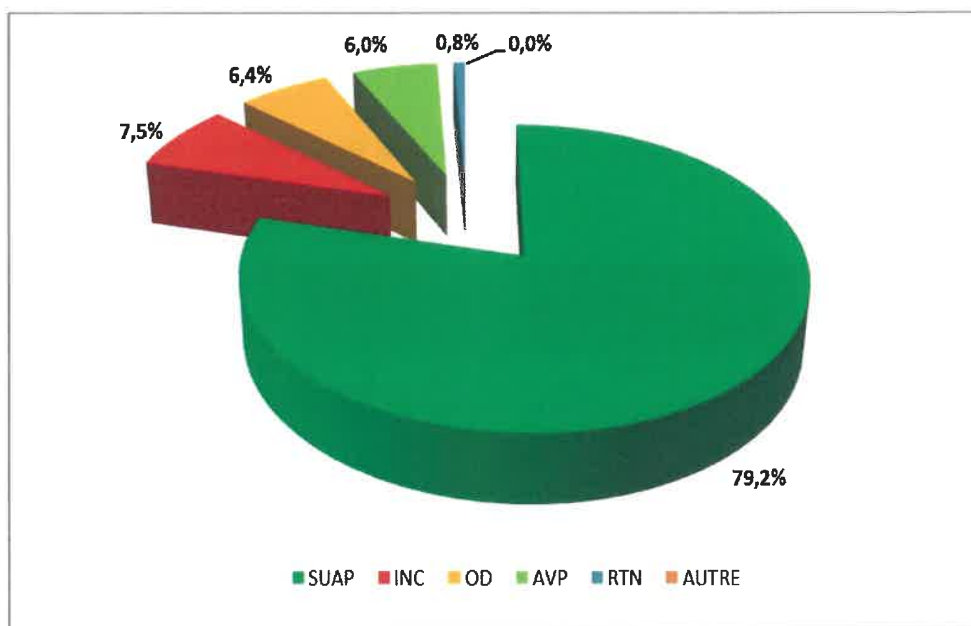
Les opérations diverses (OD)

Elles s'inscrivent dans le cadre de la protection des personnes (arbres sur la chaussée, destruction préventive d'hyménoptères, etc.), des biens (inondations de locaux, bâchage, etc.) et de l'environnement (traitement des pollutions, interventions animalières, etc.). Ces missions sont regroupées au sein de la mission « opérations diverses ».

Opérations Diverses						
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 523	1 216	1 170	1 004	929	948	1 031

Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Répartition des interventions entre 2012 et 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Activité par centre de secours :

Centre	Nb inter 2018	Moyenne inter 2012-2018	Moyenne SUAP 2012-2018	Moyenne AVP 2012-2018	Moyenne INC 2012-2018	Moyenne OD 2012-2018
ALLIGNY COSNE	239	158	112	18	18	8
ARQUIAN	154	83	62	9	8	4
BILLY SUR OISY ET OISY	138	87	61	6	15	4
BOUHY	88	73	47	6	14	5
BRASSY	314	261	193	22	33	11
BRINON SUR BEUVRON	221	149	111	12	18	8
CERCY LA TOUR	294	342	241	31	41	26
CHAMPLEMY	228	182	139	15	20	7
CHANTENAY SAINT IMBERT	254	238	169	31	24	12
CHATEAU CHINON	509	461	342	32	58	25
CHATILLON EN BAZOIS	405	367	271	34	39	21
CHIDDDES	28	27	20	1	4	3
CIEZ	40	51	34	5	6	5
CLAMECY	854	986	704	72	138	59
CORBIGNY	432	467	355	35	57	18
COSNE COURS SUR LOIRE	1700	1650	1320	113	127	76
CRUX LA VILLE	299	190	134	16	32	7
DAMPIERRE SOUS BOUHY	148	65	43	7	10	5
DECIZE	1318	1099	866	75	84	62
DONZY	228	265	196	19	34	12
ENTRAINS SUR NOHAIN	240	217	159	16	30	10
FOURS	242	181	134	16	20	9
LA CHARITE SUR LOIRE	1085	898	704	60	83	44
LA MACHINE	387	414	347	24	25	14
LAROCHEMILLAY	126	125	97	7	14	7
LORMES	362	259	201	21	23	14
LUCENAY LES AIX	245	247	179	27	24	16
LUZY	422	323	257	23	28	13
MONTREUILLON	170	133	91	15	19	9
MOULINS ENGILBERT	508	376	280	37	41	15
MOUX EN MORVAN	247	178	133	13	20	13
NEVERS	5452	5691	4176	427	495	497
NEVERS (SANGSUE)	2472	1616	1264	113	151	59
OUROUX EN MORVAN	126	170	126	14	17	12
POUILLY SUR LOIRE	445	443	319	51	51	16
PREMERY	462	347	262	27	42	15
SAINT AMAND EN PUISAYE	344	311	226	30	35	18
SAINT ANDRE EN MORVAN	61	24	16	1	3	3
SAINT BENIN D'AZY	329	332	204	37	69	17
SAINT HONORE LES BAINS	181	163	124	12	17	9
SAINT PIERRE LE MOUTIER	360	300	219	33	28	17
SAINT REVERIEN (*)	0	36	24	3	4	5
SAINT SAULGE	294	246	189	23	22	11
SEMELAY	17	18	10	2	3	3
SURGY (*)	2	7	4	0	2	1
TANNAY	417	332	242	28	41	17
VARZY	393	371	271	32	46	19

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques OPS_04

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

2-B : LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

2-B/1 : Analyse du risque

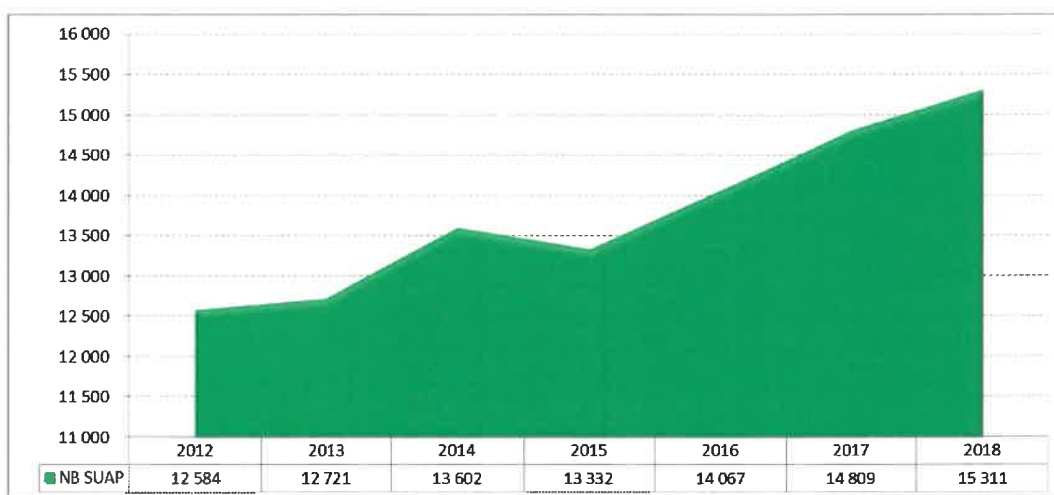
Le référentiel commun portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008 et ses arrêtés et circulaires de juin 2015 définissent les rôles et missions de chaque acteur. Les missions propres aux SDIS sont ainsi clairement établies.

Une cotation des Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés (ITSP) a été mise en place permettant une réponse opérationnelle adaptée à la situation du moment. Les arbres d'aide à la décision de déclenchement des départs réflexes des sapeurs-pompiers, la transmission simplifiée du bilan secouriste ou les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU) sont autant d'actions mises en place dans le respect de ces textes.

Le transfert du CRRA 15 du SAMU 58 au CHU de Dijon le 2 octobre 2018, a conduit les SDIS de la Nièvre et de Côte d'Or à harmoniser leurs pratiques. La signature d'une convention tripartite entre les Centres Hospitaliers de Nevers et de Dijon, l'Association Départementale de Transports Sanitaires Urgents (ADTSU) et le SDIS 58 permettrait de stabiliser les procédures.

L'analyse de ce risque repose essentiellement sur l'étude statistique des sorties pour secours aux personnes sur la période 2012-2018, pendant laquelle le CRRA 15 était à Nevers et dont les procédures décrites n'étaient que partiellement mises en place. En premier lieu, il ressort très nettement une augmentation constante et significative de cette activité.

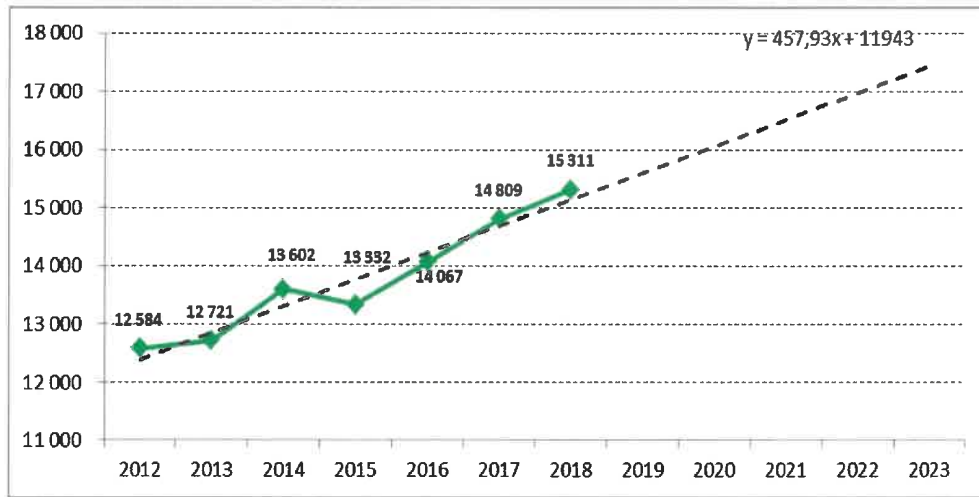
Evolution des interventions SUAP sur la période 2012 - 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Sur la période 2012-2018, l'activité SUAP est en nette augmentation avec + 2 727 interventions, soit une augmentation de + 21,7 %.

Projection de l'évolution des interventions SUAP jusqu'en 2023 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

La courbe de tendance nous donne une projection à environ 17 400 interventions en 2023 soit une augmentation d'environ 13,6 % entre 2018 et 2023 et de 38,3 % de 2012 à 2023. Si ce scénario se réalise, l'activité SUAP aura presque triplée entre les années 2000 et 2023 passant de moins de 6 000 interventions à une estimation de presque 17 400 interventions.

Fréquence d'intervention SUAP sur les communes sur la période 2012-2018 :

La carte n°07 représente le nombre d'interventions SUAP par commune sur la période 2012-2018.

Nombre d'interventions	Nombre de communes concernées
Inférieur à 1 par mois	68 (22 %)
Entre 1 et 4 par mois	197 (64 %)
Entre 5 et 8 par mois	19 (6%)
Supérieur à 8 par mois	25 (8%)

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

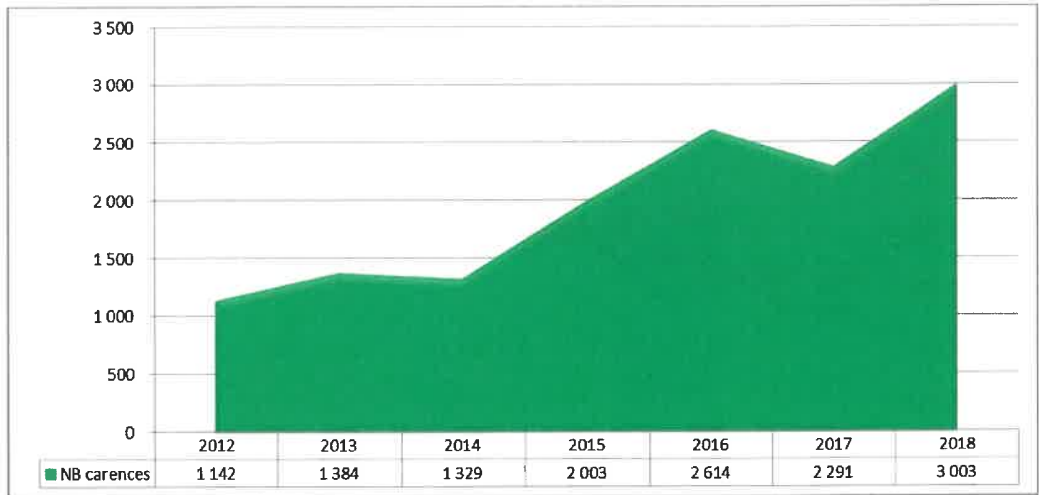
Cas particulier des situations de carence :

Dans le cas des Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés (ITSP) et des Assistances Transport Pour les SMUR (ATPS), on peut noter les statistiques suivantes :

ITSP + ATPS						
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 142	1 384	1 329	2 003	2 614	2 291	3 003

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

Evolution des ITSP + ATPS sur la période 2012 - 2018 :

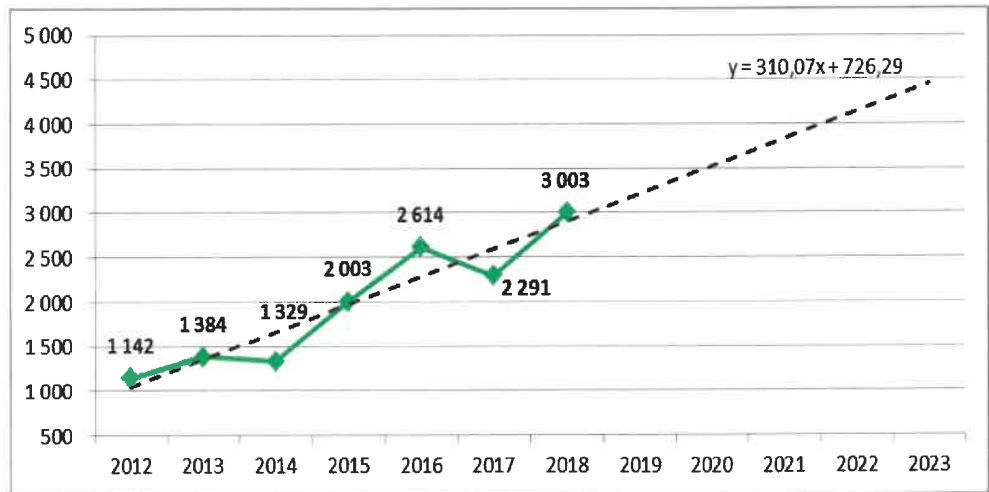


Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

Entre 2012 et 2018, le nombre d’ITSP et d’ATPS a été multiplié par 2,6. Le nombre d’interventions est passé de 1 142 à 3 003.

La garde préfectorale ambulancière est assurée sur six secteurs par une Ambulance de Secours et de Soins de l’Urgence (ASSU) la nuit, les weekends et jours fériés. Sur le secteur de Nevers, il existe une garde H24 assurée par deux ASSU.

Projection de l’évolution des ITSP + ATPS jusqu’en 2023 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

Si la tendance se poursuit, les ITSP + ATPS représenteront environ 4 500 interventions par an en 2023.

2-B/2 : L'impact en cas de fermeture des SAU

Le Plan Régional de Santé prévoit des modifications de fonctionnement sur les SAU et SMUR à faible activité comme vu précédemment. A ce jour, les établissements concernés et les modalités de fonctionnement ne sont pas connus. L'étude prospective suivante se base sur les interventions réalisées en 2017 et ne prend pas en compte l'augmentation du temps d'attente au SAU receveur liée à la saturation de sa capacité de réception.

2-B/2a : Les établissements de santé et les CIS identifiés

CH Clamecy : les 8 CIS impactés sont Clamecy, Varzy, Tannay, Entrains sur Nohain, Corbigny, Champlémy, Brinon sur Beuvron et Lormes (si fermeture du CH Avallon) dont la durée moyenne des interventions passerait de 1h30 à 2h20.

CH Decize : les 6 CIS impactés sont Decize, La Machine, Cercy la Tour, Fours, Lucenay les Aix, Moulins-Engilbert dont la durée moyenne des interventions passerait de 1h37 à 2h43.

Pôle Santé Cosne sur Loire : les 7 CIS impactés sont Cosne sur Loire, Entrains sur Nohain, Pouilly sur Loire, Saint Amand en Puisaye, Donzy, Arquian et Alligny Cosne dont la durée moyenne des interventions passerait de 1h16 à 2h17.

CH Avallon : les 2 CIS impactés sont Brassy et Lormes dont la durée moyenne des interventions passerait de 2h26 à 3h09.

2-B/2b : Heures supplémentaires d'intervention par an engendrées en cas de fermeture

ETABLISSEMENT	Heures supplémentaires engendrées si fermeture de nuit	Heures supplémentaires engendrées si fermeture totale
Clamecy	411	1364
Decize	426	1352
Cosne Sur Loire	404	2094
Avallon	28	109

2-B/2c : Impact sur la ressource SPV

Ces fermetures auront de fait des impacts sur les SPV. Ces heures supplémentaires vont générer une augmentation de l'épuisement des agents et du risque routier. A contrario, nous risquons de constater une baisse de la disponibilité et de l'attractivité de l'activité SPV avec un risque de démission accru.

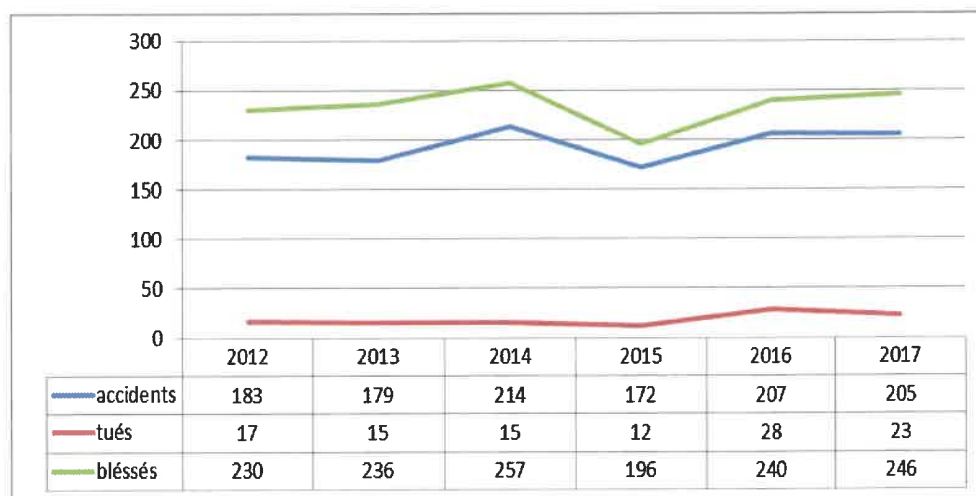
2-B/2d : Augmentation de l'occurrence d'interventions simultanées

Une projection a été réalisée sur les bases d'une étude statistiques. Cette projection montre qu'il pourrait être nécessaire d'acquérir un VSAV supplémentaire. Cinq CIS sont identifiés pour bénéficier d'un VSAV 2 (Nevers-La sangsue, Cosne sur Loire, Decize, La Charité sur Loire et Clamecy). Seul le CIS de Clamecy ne bénéficie pas d'un VSAV 2 mais d'un VSAV réserve. Le VSAV réserve actuel du CIS de Clamecy devrait quant à lui être remplacé par un VSAV 2. Le VSAV réserve de Clamecy pourrait être affecté sur un autre CIS, par exemple La Machine. Dans une moindre mesure, le VSAV Réserve de Corbigny pourrait être suffisant.

2-C : LE SECOURS AUX ACCIDENTES DE LA ROUTE

L'analyse sur le risque routier a pu être conduite grâce aux données historiques et statistiques transmises par les partenaires du SDIS (Observatoire Départemental de la Sécurité Routière et l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière).

Evolution de l'accidentologie sur les routes de la Nièvre :



Source : ODSR

Accident : Choc sur la voie publique impliquant au moins un véhicule et faisant au moins une victime (tué ou blessé).

Tués : Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident.

		Accidents			Tués	Blessés		
		corporels	dont mortels	dont graves		hospitalisés	légers	tous
NIEVRE	EN AGGLO	131	5	51	5	50	96	146
	HORS AGGLO	71	16	62	17	63	29	92
	AUTOROUTE	5	1	4	1	3	1	4
	ENSEMBLE	207	22	117	23	116	126	242

Source : ONISR – les accidents corporels de la circulation 2017 – recueil des données brutes

Personnes tuées							
Evolution 2017/2010	Total 2016	Evolution 2017/2016	taux moyen 2012-2016				
			tous âges pour 1 million habitants (pop. 2016)	des 18-24 ans pour 1 million de 18-24 ans (pop. 2016)	des 65-74 ans pour 1 million de 65-74 ans (pop. 2016)	des plus de 74 ans pour 1 million de plus de 74 ans (pop. 2016)	
Nièvre	+ 10%	23	- 18%	89	253	151	91
Métropole	- 14%	3 448	- 1%	53	114	75	64

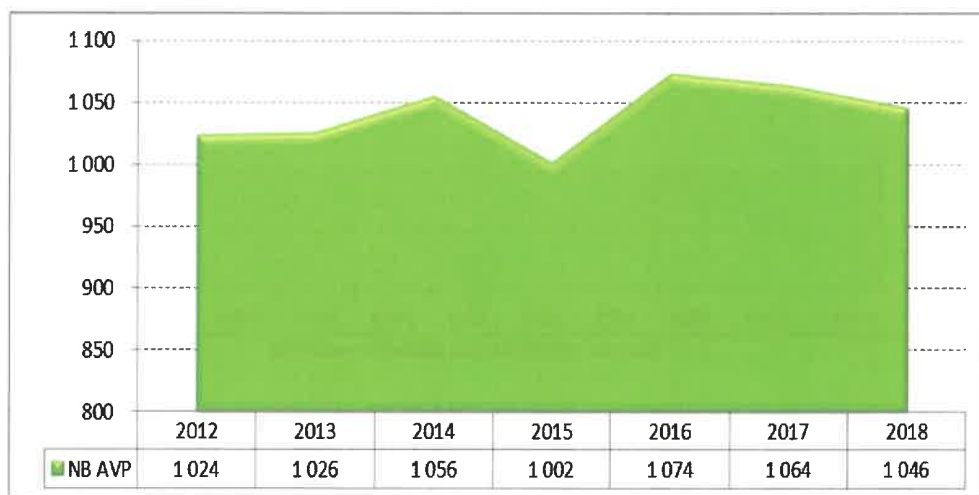
Source : ONISR – La sécurité routière en France, Bilan de l'accidentalité de l'année 2017

Cas de la Nièvre : L'accidentologie est en augmentation dans le département de la Nièvre sur la période 2010 - 2017 (+ 10%) alors que sur la même période au niveau national l'évolution est à la baisse (- 14%)

SDACR 2020 - 2024 – LIVRE 1 – LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET SES RISQUES

La Nièvre est un département accidentogène en ce qui concerne les secours routier (taux supérieur à la moyenne nationale).

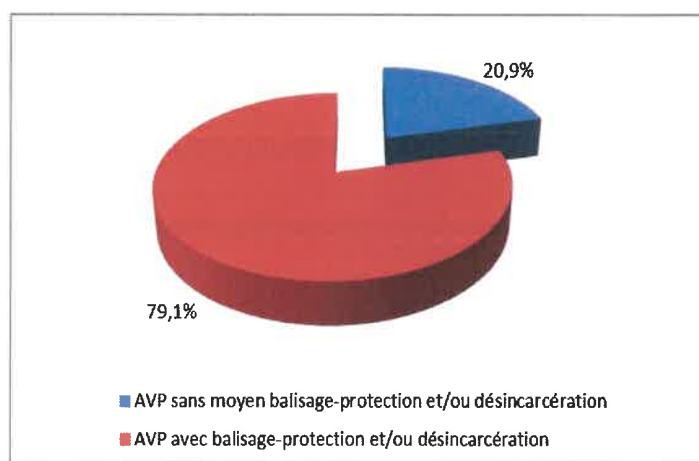
Evolution des interventions AVP sur la période 2012 - 2017 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Sur la période 2012-2018, les AVP sont en légère augmentation avec + 2,1 %.

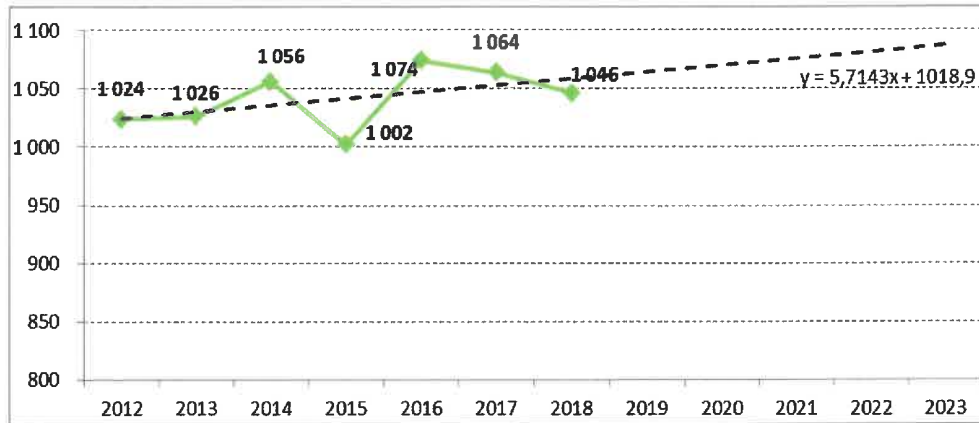
Engagement des moyens protection-balisage, désincarcération :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

On peut noter que sur la période 2012-2018, 79,1 % des interventions pour AVP ont fait l'objet d'un engagement d'un véhicule de balisage-protection et/ou de désincarcération. A contrario, 20,9 % des interventions pour AVP n'ont pas fait l'objet de l'engagement d'un véhicule de balisage-protection et/ou de désincarcération.

Projection de l'évolution des interventions AVP jusqu'en 2023 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

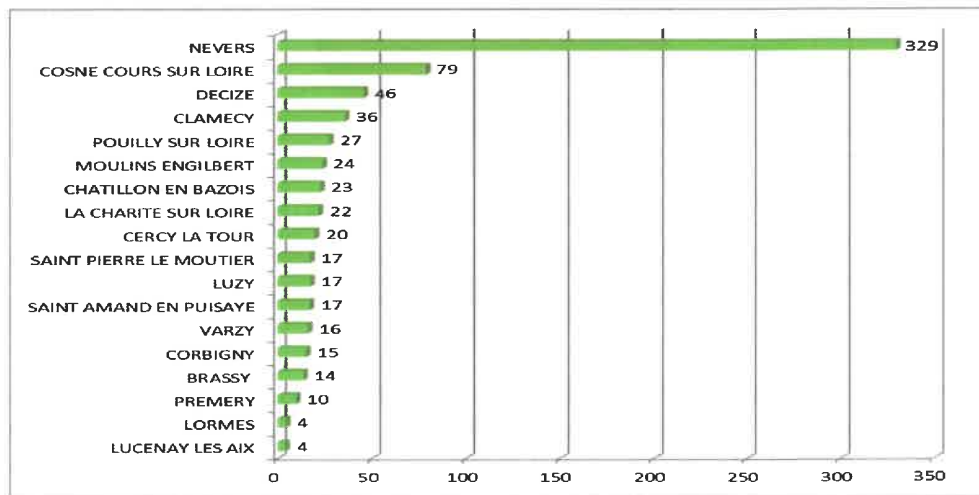
La tendance est en légère augmentation sur la période 2012-2018. Si la situation se maintient dans les années à venir, on peut estimer que le nombre des interventions pour AVP sera de l'ordre de 1 080 interventions en 2023, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2018.

L'ensemble des acteurs du secours admet que la complexité de celles-ci augmente :

- Risques liés aux énergies : GPL, GNV, hybride, électrique
- Risques liés aux dispositifs de sécurité (airbag, prétentionneurs de ceinture, etc.)
- Utilisation de matériaux très résistants nécessitant des puissances de découpe élevées et le travail à plusieurs outils simultanément.

Le tableau suivant illustre l'activité opérationnelle moyenne des centres d'incendie et de secours dans ce domaine (seuls figurent les centres de secours dotés d'un moyen de désincarcération en 2018).

Nombre moyen d'intervention avec des moyens de désincarcération pour la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

La **carte n°8** représente le nombre d'interventions AVP par commune pour la période 2012-2018.

2-D : LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

2-D/1: Les incendies urbains

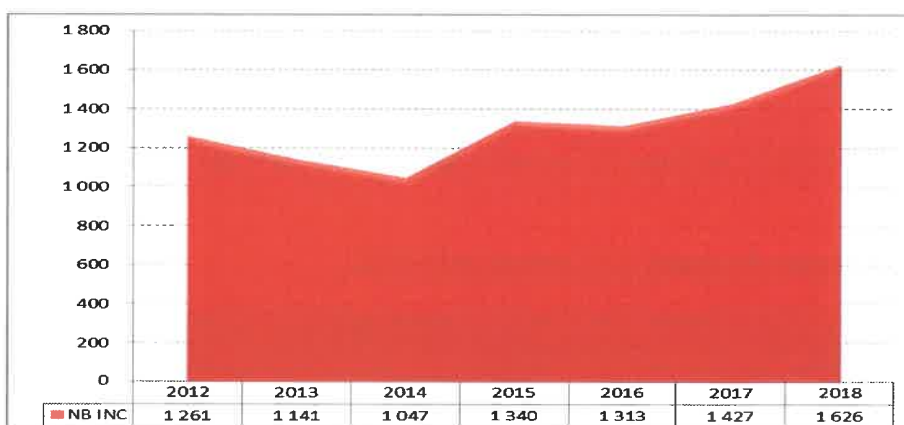
La lutte contre les incendies représente environ 8 % des interventions du SDIS de la Nièvre. Bien que leur nombre soit peu élevé, ces interventions mobilisent de nombreux personnels et matériels pour la plupart des sinistres.

Compte tenu de la spécificité que présentent les feux urbains et les feux ruraux en matière de réponse opérationnelle, l'étude est réalisée en deux parties distinctes.

Sont considérés comme incendies ruraux les feux de végétations de tous types (récoltes, broussailles, forêts).

Par opposition, tous les autres sinistres sont assimilés à des feux urbains (véhicules, cheminée, habitation, etc.). Il est cependant opportun de rappeler que ce chapitre traite du risque courant. Ainsi, ils sont considérés comme des sinistres à gravité faible, mais à probabilité d'occurrence élevée. Ne sont donc pas étudiés dans cette section tous les sinistres importants concernant des installations, structures ou véhicules particuliers (grands entrepôts, transport de matières dangereuses, établissements recevant du public, etc.).

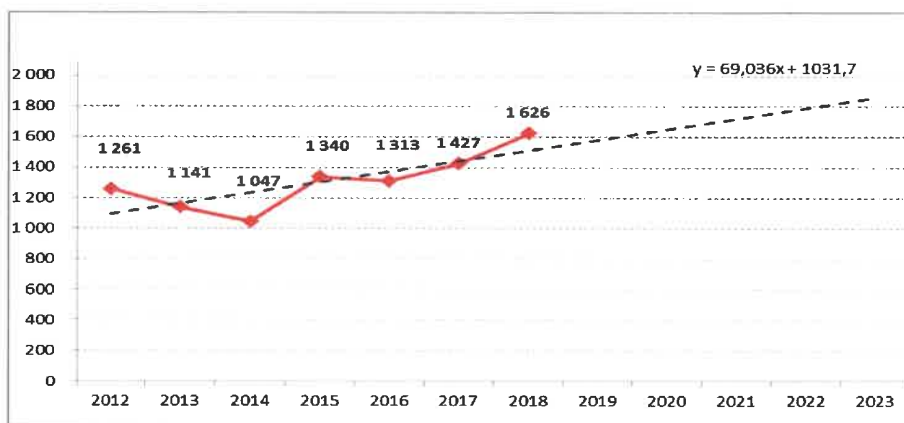
Evolution des interventions INC sur la période 2012 – 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Pour la période 2012-2018, les incendies sont en augmentation de + 28,9 %.

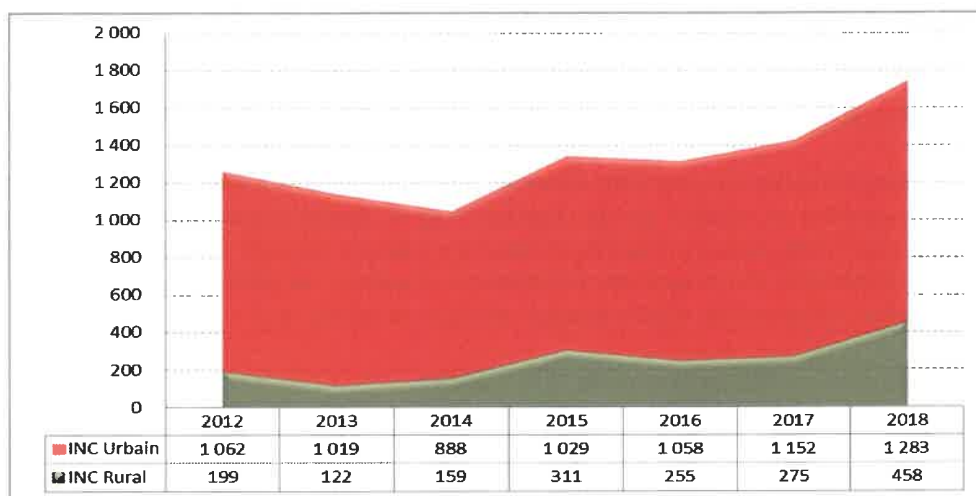
Projection de l'évolution des interventions INC jusqu'en 2023 :



Source : SDIS58/service opération-prévision

La tendance d'évolution des interventions de lutte contre l'incendie est en légère augmentation et pourrait atteindre les 1 800 interventions par an en 2023, soit une augmentation d'environ 10,7 % par rapport à 2018.

La **carte n°9** indique le nombre d'interventions pour feux urbains par commune sur la période 2012-2018. On peut noter que ces incendies sont principalement concentrés dans treize zones : l'agglomération de Nevers, Décize, La Machine, La Charité sur Loire, Cosne Cours sur Loire, Saint Amand en Puisaye, Clamecy, Varzy, Corbigny, Prémercy, Château-Chinon, Moulins Engilbert, Luzy.



Source : SDISS8/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

Sur la période 2012-2018, les incendies ruraux représentent environ 24 % des interventions pour incendie.

Analyse de la sollicitation des engins sur la période 2012-2018 :

Centre	Type Engin	Nb interventions 2012- 2018	Temps moyen d'intervention (en h)
ALLIGNY COSNE	FPT	69	5:47:33
ALLIGNY COSNE	FPTL	34	2:23:41
ARQUIAN	VPI	34	4:31:12
ARQUIAN	FPT	4	12:59:45
BILLY SUR OISY ET OISY	VPI	38	4:17:52
BRASSY	CCR	109	4:13:13
BRASSY	FPTR	39	2:41:28
BRINON SUR BEUVRON	CCR	81	3:48:36
BRINON SUR BEUVRON	FPT	23	3:46:57
BRINON SUR BEUVRON	VPI	6	2:30:10
CERCY LA TOUR	CCR	180	4:14:55
CHAMPLEMY	FPTR	89	5:44:58
CHANTENAY SAINT IMBERT	FPTR	95	3:07:50
CHANTENAY SAINT IMBERT	FPTL	39	3:53:32
CHATEAU CHINON	CCR	166	3:44:59
CHATEAU CHINON	FPTR	3	2:09:00
CHATILLON EN BAZOIS	CCR	235	3:23:01
CHATILLON EN BAZOIS	FPTR	6	3:29:20
CHIDDES	VPI	18	3:14:45
CIEZ	VPI	5	1:18:24
CLAMECY	FPT	260	2:38:48
CLAMECY	FPTSR	194	2:31:58
CLAMECY	CCR	26	4:23:07

Centre	Type Engin	Nb interventions 2012- 2018	Temps moyen d'intervention (en h)
CLAMECY	FPTR	3	1:51:40
CLAMECY	FPTL	3	2:59:20
CORBIGNY	CCR	256	3:27:10
COSNE COURS SUR LOIRE	FPT	373	2:37:10
COSNE COURS SUR LOIRE	FPTL	129	1:54:24
COSNE COURS SUR LOIRE	CCR	3	8:01:20
CRUX LA VILLE	CCR	93	4:20:18
CRUX LA VILLE	FPTR	41	2:24:51
CRUX LA VILLE	VPI	7	9:49:43
DAMPIERRE SOUS BOUHY	VPI	8	1:19:30
DECIZE	FPTSR	118	4:25:46
DECIZE	FPT	101	2:01:41
DECIZE	FPTL	92	2:56:40
DONZY	FPTL	94	3:20:34
DONZY	CCR	53	5:40:12
ENTRAINS SUR NOHAIN	CCR	187	4:13:27
ENTRAINS SUR NOHAIN	FPTL	1	1:15:00
FOURS	FPTL	76	6:40:58
LA CHARITE SUR LOIRE	FPTL	195	1:59:00
LA CHARITE SUR LOIRE	FPT	92	1:27:03
LA CHARITE SUR LOIRE	VPI	11	4:04:55
LA MACHINE	CCR	94	2:52:52
LA MACHINE	FPTL	27	2:45:44
LA MACHINE	VPI	1	1:50:00
LAROCHEMILLAY	CCR	66	4:47:29
LAROCHEMILLAY	VPI	12	4:24:30
LAROCHEMILLAY	FPTL	1	2:31:00
LORMES	CCR	109	3:56:40
LORMES	FPTR	1	6:56:00
LUCENAY LES AIX	CCR	149	3:03:39
LUCENAY LES AIX	FPTL	2	1:00:00
LUZY	CCR	185	4:14:45
MONTREUILLO	CCR	37	3:36:11
MONTREUILLO	FPTR	26	3:26:02
MONTREUILLO	VPI	3	1:32:40
MOULINS ENGILBERT	FPT	105	2:44:34
MOULINS ENGILBERT	CCR	84	2:38:01
MOULINS ENGILBERT	FPTL	2	1:22:30
MOUX EN MORVAN	CCR	88	3:52:08
NEVERS	FPTL	1327	1:34:01
NEVERS	FPTSR	1025	2:19:57
NEVERS	CCR	288	2:05:05
NEVERS	FPTR	249	2:38:25
NEVERS	FPT	26	1:36:53
NEVERS (SANGSUE)	FPT	574	1:52:20
NEVERS (SANGSUE)	FPTR	263	1:49:39
NEVERS (SANGSUE)	CCR	3	1:18:40
NEVERS (SANGSUE)	FPTL	1	10:12:00
OISY	VPI	13	2:44:05
OUROUX EN MORVAN	CCR	65	3:15:55
POUILLY SUR LOIRE	FPTSR	108	2:26:40
POUILLY SUR LOIRE	FPTL	68	2:02:27

Centre	Type Engin	Nb interventions 2012- 2018	Temps moyen d'intervention (en h)
PREMERY	FPT	167	2:47:23
PREMERY	FPTL	1	3:54:00
SAINT AMAND EN PUISAYE	FPTL	148	4:27:10
SAINT BENIN D'AZY	CCR	249	3:11:07
SAINT BENIN D'AZY	FPTR	3	1:20:20
SAINT HONORE LES BAINS	CCR	94	4:53:36
SAINT PIERRE LE MOUTIER	FPTL	112	3:07:12
SAINT PIERRE LE MOUTIER	VPI	2	3:20:30
SAINT SAULGE	CCR	137	3:32:12
TANNAY	FPT	145	3:42:01
VARZY	FPT	208	3:38:22

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

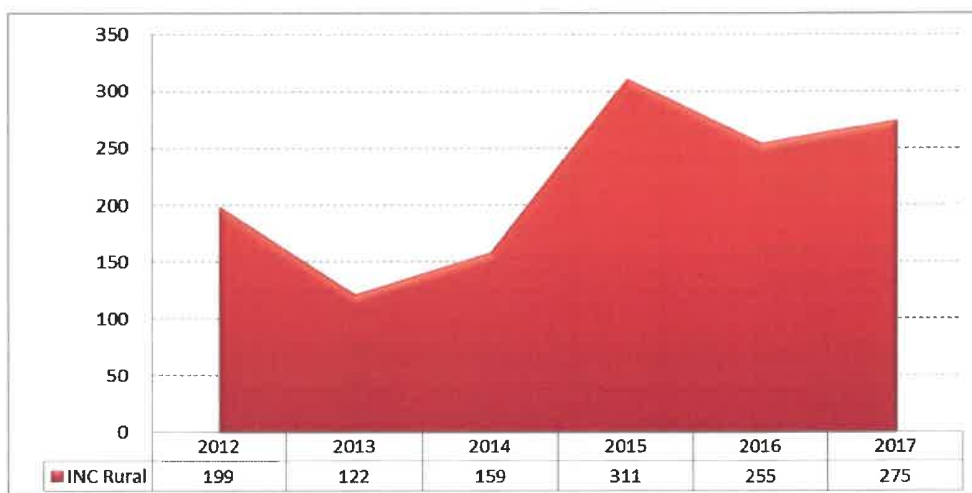
2-D/2: Les incendies ruraux

Du fait de la typologie relativement large de ce risque (feux de récoltes sur pied, feux de broussailles, feux de stock de paille, feux de forêt, etc.) et du caractère majoritairement rural de la Nièvre, l'ensemble du département est concerné par ce risque. La *carte n°10* représente le nombre d'interventions par commune pour la période 2012-2018 et permet d'identifier les zones les plus concernées.

Ce paragraphe a pour objectif de ne traiter que des incendies de faible importance, c'est-à-dire des feux maîtrisables par moins d'un groupe (4 engins). Les sinistres plus importants feront l'objet d'un chapitre dans l'analyse des risques particuliers.

Une analyse simple consisterait à considérer l'ensemble du territoire rural et forestier comme des secteurs potentiellement à risques. De manière générale, le département est plus singulièrement concerné par les incendies de récoltes, particulièrement durant les périodes des moissons.

Evolution des interventions INC ruraux sur la période 2012 – 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

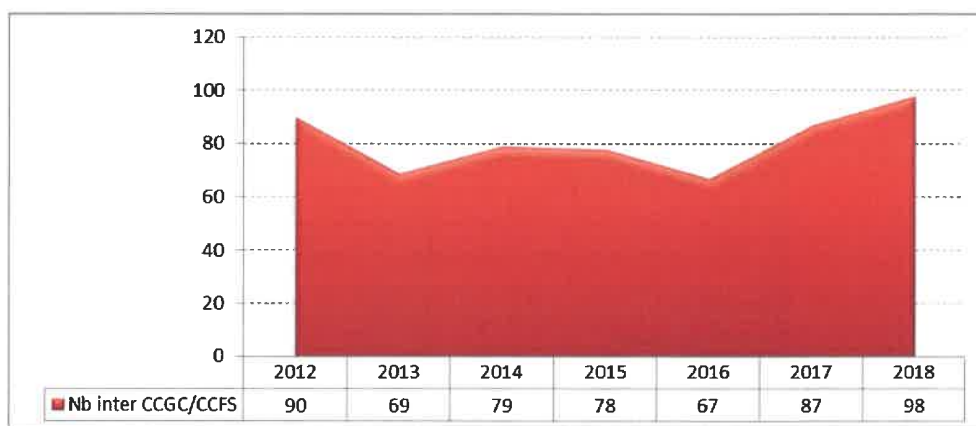
2-D/3 : Les besoins en eau en secteur rural

Les besoins en eau sont satisfaits en milieu urbain de par la présence des réseaux d'adduction d'eau potable mais souvent insuffisants en milieu rural. Il est donc nécessaire de pouvoir transporter de l'eau sur les lieux d'une intervention incendie.

Cette mesure peut être réalisée par des Dévidoirs Automobiles (DA) lorsqu'il existe un point d'eau suffisant, situé à une distance de moins de 2 000 m et lorsque la mise en œuvre le permet (pas de franchissement de voies, pas de circulation importante, pas de passages à niveaux, etc.).

Elle peut être réalisée par des porteurs d'eau de type Camion-Citerne de Grande Capacité (CCGC) ou Camion-Citerne Feux de Forêt Super (CCFS) qui permettent, outre l'engagement dans les lieux ruraux, de mener des interventions sur autoroute ou sur les feux industriels en raison de leur capacité hydraulique (8 000 à 12 000 litres d'eau), de leur réserve d'émulseur (200 litres) et de leur lance canon située sur le toit de l'engin.

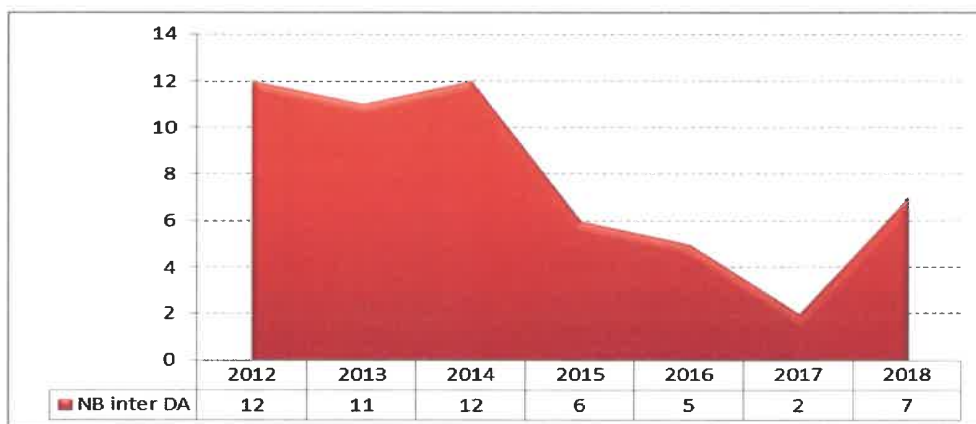
Evolution des interventions CCGC/CCFS sur la période 2012 - 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

Sur la période de 2012 à 2018, l'utilisation des porteurs d'eau CCGC/CCFS est constante dans le temps.

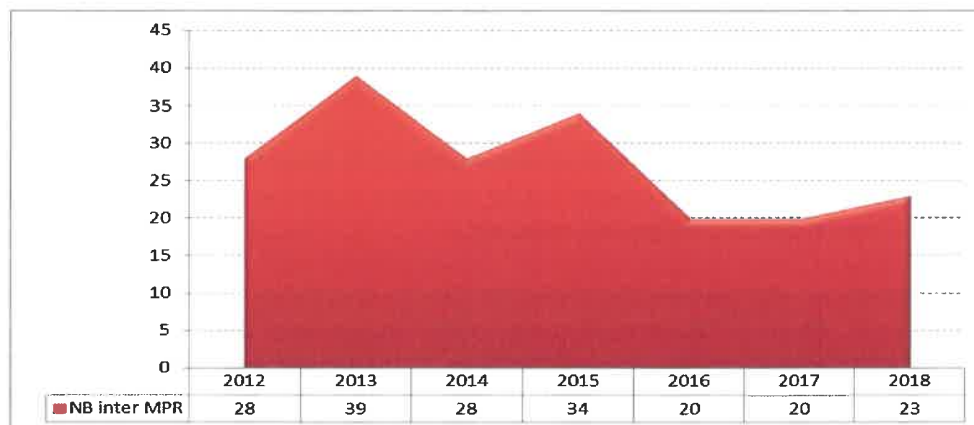
Evolution des interventions DA sur la période 2012 - 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_04

La sollicitation des DA reste relativement faible chaque année.

Evolution des sorties de MPR sur la période 2012 - 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_04

L'utilisation des MPR est de moins en moins importante ces dernières années.

Détail des sorties de MPR par centre sur la période 2012 - 2018 :

Centre	Nb sorties de matériels
Nevers	51
Cosne Cours Sur Loire	16
Decize	13
Brassy	12
Luzy	10
Clamecy	11
Moulins Engilbert	9
Saint Honore Les Bains	11
Chatillon En Bazois	6
Château Chinon	5
Tannay	6
Corbigny (*)	4
Entrains Sur Nohain	5
Fours	4
Champlemy	3
Donzy	3
Premery	3
Arquian (*)	2
Brinon Sur Beuvron	2
La Charite Sur Loire (*)	2
Lormes (*)	2
Saint Pierre Le Moutier (*)	2
Saint Saulge	2
Cercy La Tour (*)	1
Chantenay Saint Imbert	1
Moux En Morvan	1
Saint Amand En Puisaye (*)	1
Nevers-La Sangsue	1
Chiddes	0
Semelay	0
Surgy (**)	0

(*) MPR ayant été supprimée avant le 15 juin 2018

(**) CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_04

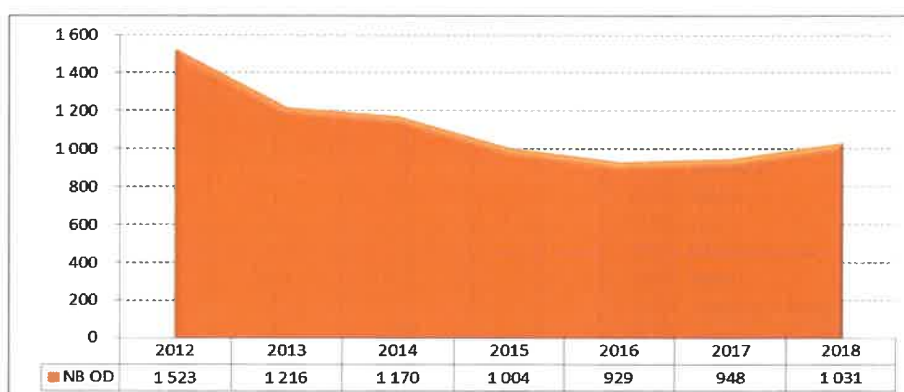
2-E : LES OPERATIONS DIVERSES

Dans le cadre de la protection des biens et de l'environnement, les opérations diverses représentent 6,8 % de l'activité opérationnelle du département de la Nièvre. L'appellation « Opérations Diverses » regroupe les opérations à caractère urgent (inondation de locaux, ouverture de porte, dégagement de voie publique, sauvetage d'animal blessé, etc.).

Les interventions diverses peuvent être directement soumises à des événements ponctuels tels que des incidents climatiques qui impliquent un nombre important de départs simultanés (inondations, arbres sur chaussées, etc.), cas particuliers qui sont étudiés en détail dans le volet risques particuliers. La section suivante concerne donc le risque quotidien, caractérisé par forte diversité de type d'intervention :

- sauvetages d'animaux : chien blessé, chat dans un puits hors risques particuliers (animal enlisé, accident de transport de bovins, etc.),
- captures d'animaux : serpent dans une habitation, animaux dangereux, chiens méchants,
- destructions d'insectes,
- protection des biens : assèchement et bâchage de locaux,
- prévention : nettoyage de voie publique, objet menaçant de tomber,
- protection de l'environnement : maîtrise de petites pollutions.

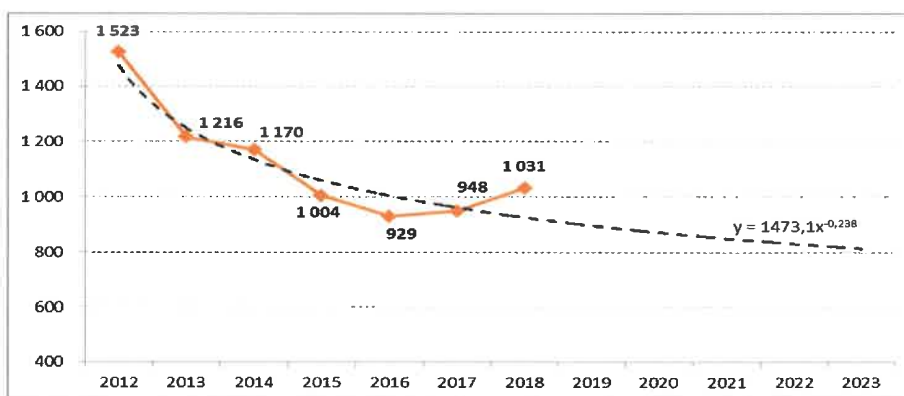
Evolution des interventions pour opérations diverses sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/rapports figés/synthèse d'activité départementale

Les opérations diverses ont baissé de – 32,3 % entre 2012 et 2018, passant de 1523 à 1031 interventions par an. Cette baisse concerne quasiment l'ensemble des motifs de départ pour opérations diverses cependant la baisse la plus importante concerne principalement la destruction d'hyménoptères qui a été divisée par 3 entre 2012 et 2018.

Projection de l'évolution des interventions pour opérations diverses jusqu'en 2023 :

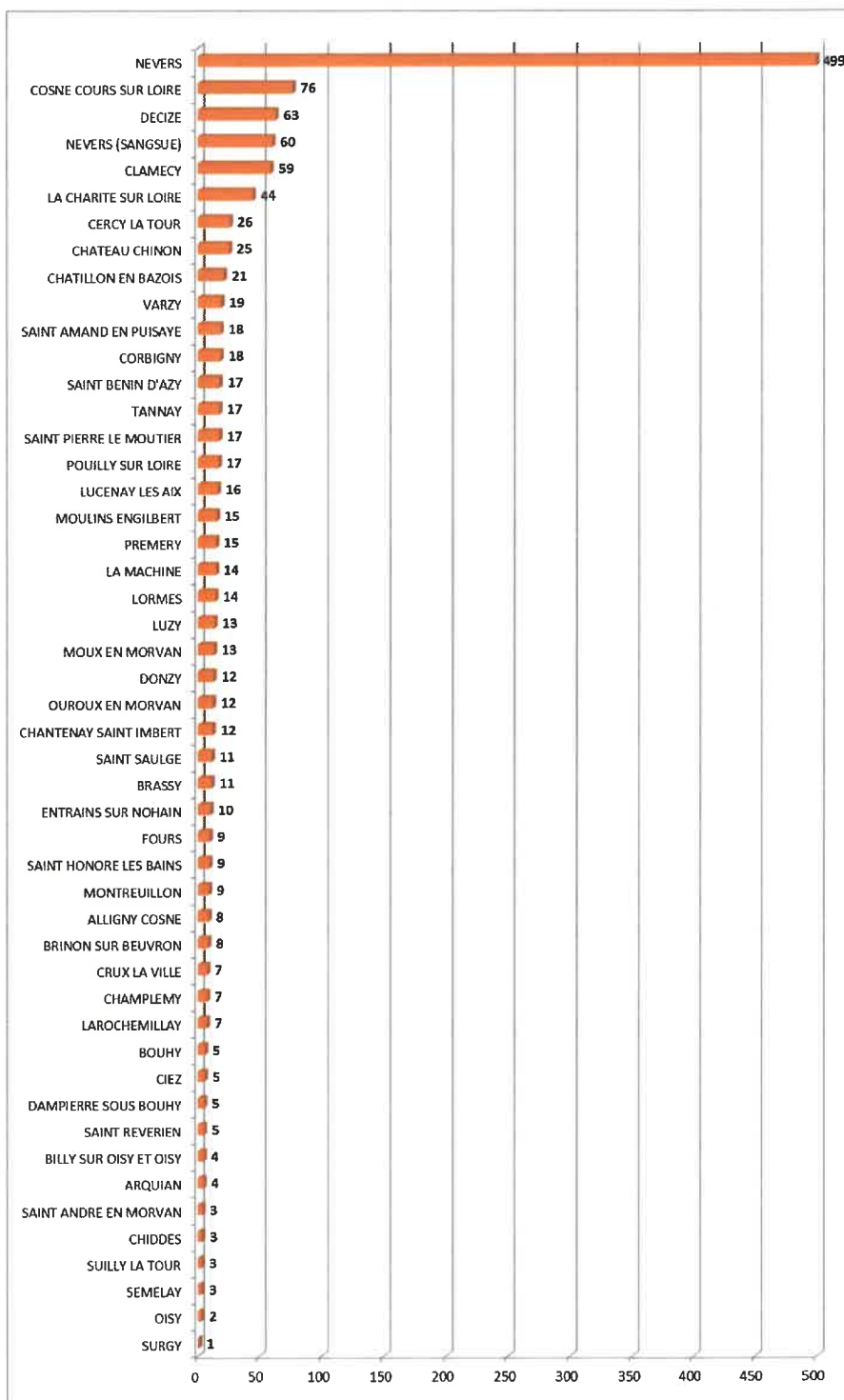


Source : SDIS58/service opération-prévision

La tendance du nombre d'opérations diverses est à la baisse ces dernières années. Si la situation se maintient dans les années à venir, on peut estimer que le nombre des interventions pour opérations diverses sera légèrement supérieur à 800 interventions en 2023.

La **carte n°11** présente le nombre d'interventions pour opérations diverses par commune sur la période 2012-2018.

Nombre moyen de sorties de centre pour opérations diverses par CIS sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_04

3 : LES RISQUES PARTICULIERS

Pour « cataloguer » les risques particuliers, notre démarche s'est voulue plus exhaustive que la prise en compte unique des événements à probabilité faible et à haute gravité. En effet, nous avons dans ce chapitre raisonné sur l'ensemble des situations qui ne relèvent pas du risque courant.

Nous nous appuyons pour cela sur les retours d'expériences locaux ou nationaux mais également sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), édité par la Préfecture de la Nièvre.

3-A : LES RISQUES NATURELS

3-A/1 : Les événements climatiques et météorologiques

3-A/1a : Le risque « inondations » ou « crues »

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel et l'homme qui implante toutes sortes de constructions, d'équipements ou d'activités.

Les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit et inonde la plaine pendant une période relativement longue.

Il arrive parfois que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : il s'agit d'une inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente perdure plusieurs semaines.

Lorsqu'il survient des précipitations intenses (averses violentes), les eaux de ruissellement se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles, brutales et violentes. Ce sont des inondations dites « par débordement ».

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et par les pratiques culturelles, limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

Au sens large, les inondations comprennent également les inondations par ruptures d'ouvrage de protection (brèche dans les digues) et les inondations dans les estuaires.

L'hydrologie du département :

Le département de la Nièvre est couvert par un important réseau hydrologique (5 000 kilomètres de cours d'eau). Les principaux cours d'eau sont La Loire, l'Allier, la Nièvre et l'Yonne.

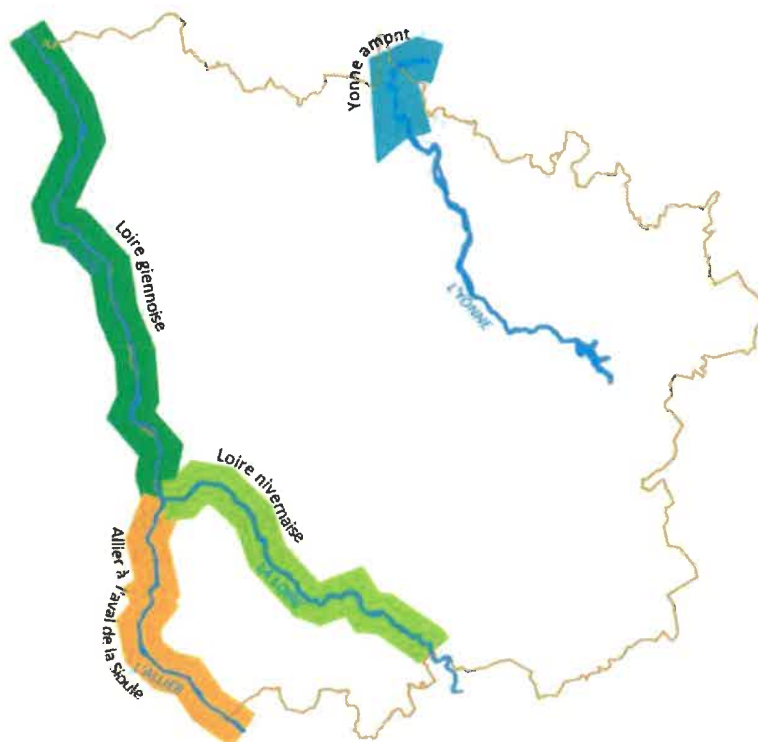
Un important réseau de petits cours d'eau couvre le massif du Morvan. Lors de pluies abondantes et/ou de la fonte des neiges, ce réseau peut prendre des allures de torrents jusqu'aux bassins et provoquer des afflux importants dans les rivières dans lesquelles ils se jettent.

La surveillance :

La surveillance, la prévision et l'information sur les crues sont assurées par l'État pour les cours d'eau du réseau surveillé. A cet effet, 22 services de prévisions des crues (SPC) sont répartis par bassins hydrographiques sur l'ensemble du territoire. Ils sont placés sous l'autorité d'un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) situé à Toulouse.

Dans la Nièvre, seuls l'Allier, la Loire et l'Yonne font l'objet d'une surveillance :

- le SPC Loire-Cher-Indre, situé à Orléans, surveille la « Loire nivernaise » (du confluent de l'Arroux dans le département de la Saône-et-Loire jusqu'au Bec d'Allier) et la « Loire giennoise » (du Bec d'Allier jusqu'à la commune de Sully-sur-Loire dans le département du Loiret) ;
- le SPC Seine moyenne – Yonne – Loing, situé à Paris, surveille l'« Yonne Amont » (de Dornecy jusqu'à sa confluence avec le Serein dans le département de l'Yonne) ;
- le SPC Allier, situé à Clermont-Ferrand, surveille l'« Allier à l'aval de la Sioule » (de sa confluence avec la Sioule dans le département de l'Allier jusqu'au Bec d'Allier).



Les quatre tronçons surveillés dans la Nièvre.

A partir des informations recueillies, les SPC diffusent deux fois par jour un bulletin de surveillance indiquant le niveau de vigilance ainsi que les cotes atteintes à différentes stations de mesure :

Le département de la Nièvre possède plusieurs stations automatiques. Le SDIS 58 peut consulter les données en temps réel sur les sites internet « <https://www.vigicrues.gouv.fr/> » et « <https://www.rdbmrc.com> ». Ces sites permettent d'anticiper l'évolution des situations.

Les constats :

Le département de la Nièvre connaît périodiquement des phases de crues et d'inondations sur ses principaux cours d'eau.

Les communes identifiées par le risque inondation dans le DDRM sont traversées par les cours d'eau suivants :

- L'Allier,
- L'Alène,
- L'Aron,
- Le Beuvron,
- Le Garat et Guignon,
- La Nièvre,
- Le Nohain,
- La Loire,
- Le Sauzay,
- La Sainte Eugénie
- La Vrille,
- L'Yonne,

La **carte n°12** fait ressortir que 109 communes de la Nièvre sont exposées au risque inondation.

Les crues récentes (2003, 2008, 2013) se caractérisent par une montée rapide des eaux (Il peut tomber de 200 à 600 mm de pluie en 48 heures).

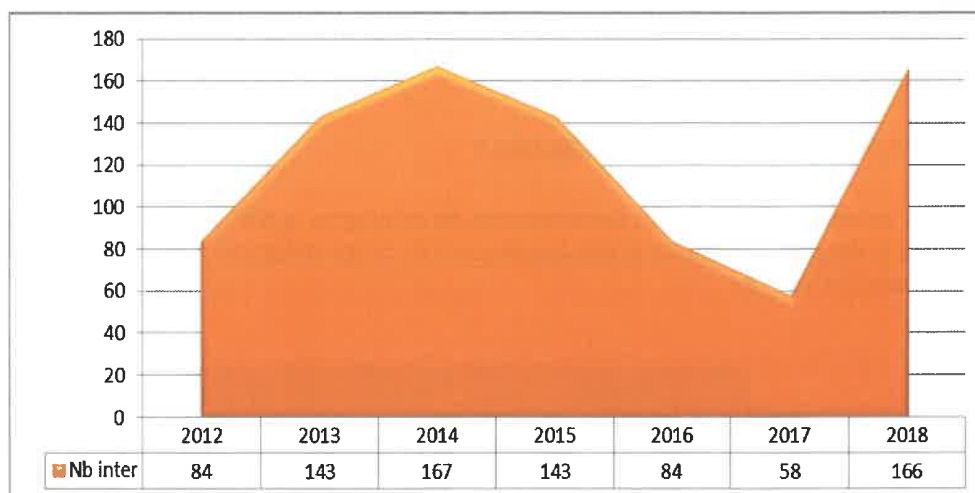
Néanmoins, ces dernières années, des orages particulièrement violents ont présenté des répercussions sur les secteurs Neversois, Charitois, le bassin de Moulins Engilbert, de Château-Chinon, Cercy-la-Tour, Luzy, Arquian, Annay, Neuvy Sur Loire (en 2015).

Le risque inondation est à associer à ce phénomène de rupture de digues. Les Communes concernées par le risque de rupture de digue sont : Challuy, Charrin, Decize, Fleury sur loire, Luthenay-Uxeloup, Nevers, Saint Eloi, Saint Hilaire Fontaine, Sermoise sur Loire.

La population coutumière de ces faits, et particulièrement de ceux à cinétique lente et progressive du fleuve Loire, est peu encline au respect de mesures anticipatives, notamment dans le déplacement des animaux en parcage.

A noter que ces prévisions ne sectorisent pas nécessairement les seuls endroits à risques du département. En effet, les phénomènes climatiques tels que les crues torrentielles, les orages posent des problèmes plus importants car ils touchent des lieux qui ne sont pas habitués à de tels sinistres.

Evolution des interventions pour inondation naturelle pour la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-A/1b : Le risque « tempête » ou « orages de grêle »

Les météorologues nomment « tempêtes » les rafales de vent approchant les 100 km/h dans l'intérieur des terres et 120 km/h sur les côtes. Les événements de décembre 1999 ont permis de constater, au niveau national, ce que pouvait être un scénario « enveloppe » du type tempête.

Le tableau ci-dessous représente les informations concernant le vent enregistré à la station de mesure de Nevers-Marzy sur la période 2012-2018 :

Années	Vitesse maximum	Nb de jours dont la vitesse est \geq à 57,6 km/h	Nb de jours dont la vitesse est \geq à 100,8 km/h
2012	111,1 km/h	20	1
2013	114,8 km/h	17	1
2014	100 km/h	16	0
2015	83,3 km/h	15	0
2016	105,8 km/h	12	1
2017	87,5 km/h	21	0
2018	73,1 Km/h	16	0

Source : www.infoclimat.fr

La grêle se forme lorsque les nuages orageux ascendants transportent des gouttes de pluie dans des régions extrêmement froides de l'atmosphère, où elles gèlent et se réunissent en morceau de glace. A mesure que les morceaux deviennent trop lourds et ne peuvent plus être supportés par les courants ascendants, ils tombent et atteignent parfois des vitesses allant jusqu'à 100 km/h. En France, on a pu observer des grêlons de la grosseur d'un pamplemousse.

Il arrive que la grêle soit extrêmement dangereuse et cause des dégâts considérables en quelques minutes.

Les épisodes grêleux étant liés aux orages, il est difficile de délimiter des zones dépressionnaires précises mais la zone Sud du Morvan est potentiellement la plus touchée.

La sollicitation va se caractériser par un nombre important de demandes de secours (directement fonction de la densité de population du secteur) :

- nombreuses protections de biens, notamment du fait de la détérioration de toitures,
- chute d'arbre sur des bâtiments,
- matériaux menaçant de tomber,
- chute de fil électrique et coupure de lignes,
- feux provoqués par la foudre,

Notons que ces situations peuvent s'accompagner de difficultés d'acheminement de nos moyens du fait des chaussées encombrées par la chute d'objet, d'arbres...

3-A/1c : Le risque « neige et pluie verglaçante »

Loin de présenter les caractéristiques des départements de montagne, la Nièvre connaît quelques jours de neige par an. Le tableau ci-dessous représente le nombre de jours de neige enregistré à la station de mesure de Nevers-Marzy sur la période 2012-2018 :

Années	Nb de jours de neige
2012	10
2013	22

Années	Nb de jours de neige
2014	1
2015	5
2016	7
2017	13
2018	14

Source : www.infoclimat.fr

Au niveau national, les événements de mars 2013 en Normandie (principalement Manche et Calvados) illustrent la situation exceptionnelle pouvant impacter des départements non coutumiers des chutes de neige importantes (1,5 mètre à 60 centimètres de neige bloquant plusieurs centaines de naufragés de la route, rendant totalement impraticables les axes de circulation...).

Ces épisodes ne sont généralement pas générateurs de sinistres majeurs mais entraînent des difficultés :

- une augmentation du nombre d'accidents de circulation et de chute de personnes sur la voie publique,
- accès de secours dans le cadre du risque courant,
- le dégagement des « naufragés » de la route.

3-A/1d : Le risque « températures extrêmes »

Les températures extrêmes ont de tout temps posé de graves problèmes aux services d'incendie et de secours :

- en période de canicule

- augmentation notable de secours à victime,
- « coups de chaud » fréquents des personnels en intervention.
- Incident électrique
- Panne de trains

- en période de grand froid

- risques de décès des personnes sans domicile fixe,
- indisponibilité de certains hydrants (naturels notamment),
- sols glissants voire verglacés par les eaux d'extinction,
- gel des pompes non purgées,
- gel des cours d'eau et des plans d'eau avec une épaisseur de glace pouvant dépasser les 30 centimètres.

La station météo de Nevers-Marzy a enregistré les informations suivantes concernant les températures :

Années	Record chaleur	Nb de jours dont la T°C est ≥ à 30 °C	Record froid	Nb de jours dont la T°C est ≤ à -5°C
2012	35,6°C	14	-11,3°C	23
2013	37,2°C	17	-7,4°C	15
2014	37,3°C	10	-7,5°C	1
2015	33,9°C	32	-8,3°C	6
2016	34,6°C	22	-7,5°C	8
2017	37,8°C	25	-14,3°C	13
2018	37,3°C	33	- 12,9°C	11

Source : www.infoclimat.fr

3-A/2 : Les mouvements de terrain et les cavités

Bien que le département de la Nièvre puisse être qualifié de « plat » aux sens topographique et planimétrique, des mouvements de terrain peuvent apparaître, sans commune mesure avec les phénomènes observables dans les départements de montagne. Néanmoins, ces types d'évènements doivent être pris en compte à leur juste valeur.

Les mouvements de terrain concernés sont exclusivement ceux qui se rattachent aux phénomènes suivants (*carte n°13, n°14*) :

- glissements de terrain,
- chutes de blocs et éboulements,
- coulées de boues,
- effondrements de terrain,
- érosions de berges,
- les retraits-gonflement des argiles.

Type de phénomènes recensés depuis 1871	Nombre	Pourcentage
Glissements de terrain	34	13.3 %
Chutes de blocs	8	3.2 %
Coulées de boue	4	1.6 %
Effondrements	189	76.2 %
Erosion de berges	14	5.7 %

Source : www.georisques.gouv.fr

Le relief du département comporte très peu de falaises, excepté près de Clamecy et dans le Morvan. En bordure de l'Yonne, entre Clamecy et Surgy, il existe plusieurs falaises de près de 40 mètres de haut sur plusieurs centaines de mètres de longueur, au-dessus de la route RD 144.

Ce risque existe aussi sur la RD 126 entre Montreuillon et Mouron sur Yonne. Des axes routiers dans le Morvan sont susceptibles de provoquer des interventions pour secours en ravin, avec des profondeurs allant de 5 à 40 mètres.

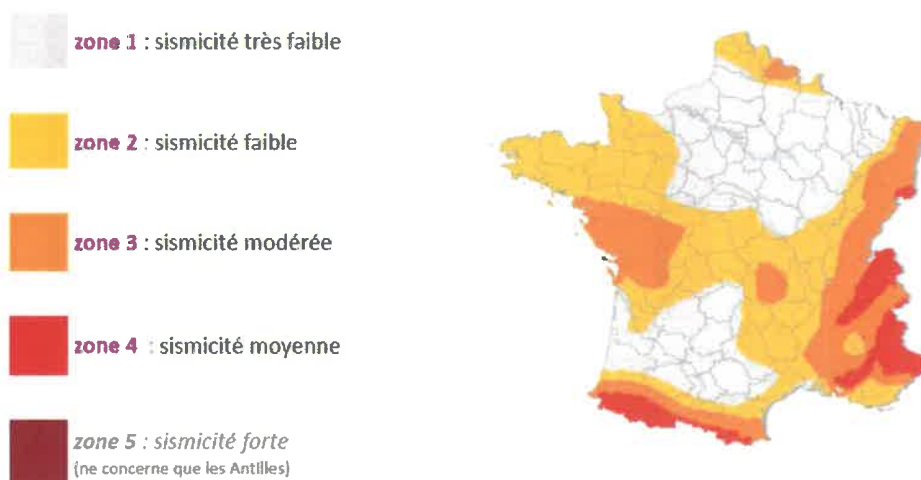
Plusieurs types de cavités sont recensés sur le département de la Nièvre (cavités naturelles, mines, carrières,...). Des personnes curieuses peuvent être amenées à aller explorer ces cavités. Il se peut également que certaines cavités soient explorées ponctuellement par des groupes de spéléologie.

Ces cavités sont représentées sur la *carte n°15*.

Enfin plus communément, les puits humides ou secs peuvent être sources d'accidents avec la chute de personnes ou d'animaux. Par ailleurs, l'atmosphère de ces puits peut être viciée.

3-A/3 : Le risque sismique

Depuis le 1^{er} octobre 2011, le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité.



Deux zones du sud du département de la Nièvre sont classées en zone de sismicité 2. Le reste est classé en zone de sismicité 1 (très faible).

Le zonage de type 2 concerne les CIS de Chantenay Saint Imbert ; Saint Pierre le Moutier, Lucenay les Aix et Luzy.

Les communes sensibles au risque sismique sont indiquées sur la *carte n°16*.

Il est très improbable qu'un séisme puisse engendrer des dégâts matériels significatifs. Dans l'éventualité où une secousse serait ressentie par les hommes, seul un afflux massif d'appels 18 ou 112 est à craindre.

Ce risque présente essentiellement un caractère psychologique et médiatique.

3-A/4 : Les feux de végétation

Derrière la notion de feux de végétation se cache plusieurs types d'évènements :

- les feux d'herbes, de champ, de récolte,
- les feux de broussailles,
- les feux de forêts.

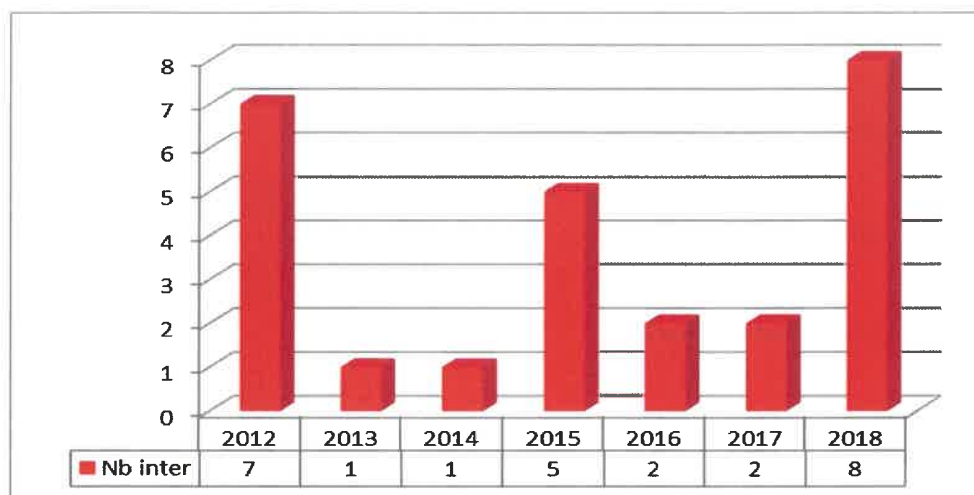
Le département de la Nièvre, eu égard à ses caractéristiques climatiques, est moins exposé au risque feu de forêts que le pourtour méditerranéen ou le golfe de Gascogne : pas de vent régulier et fort, précipitations supérieures à celles des départements côtiers, essences de bois diverses.

Néanmoins, l'importance de la surface boisée (237 055 hectares environ), couplée à des épisodes de sécheresse et à un relief accidenté, peut conduire à l'avènement de situations de multiples petits feux sur le département voire à un ou plusieurs incendies pouvant dépasser plusieurs dizaines d'hectares.

La forêt occupe ainsi près du tiers du département. Néanmoins, le risque est variable, notamment en fonction de l'essence des bois. Les résineux constituent des essences beaucoup plus sensibles au regard du risque feu de forêts.

L'essentiel du risque feux de forêt se situe dans le Morvan (terrains accidentés et difficiles d'accès), dans le massif des Bertranges (bien aménagé) et dans la Sologne Bourbonnaise (secteur de Fours) (*carte n°17*).

Evolution des interventions pour feux de forêts sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-A/5 : Les risques animaliers

Le département de la Nièvre est à dominante rurale, où l'élevage d'animaux constitue une part significative de l'activité agricole. En outre, le département dispose d'une faune sauvage importante et constitue d'ailleurs un terrain de chasse important. Enfin, à l'image des dérives observées dans les grands centres urbains, des animaux de compagnie de plus en plus variés sont rencontrés en opération.

Le risque animalier constitue donc une composante à la fois ancienne et en pleine évolution à travers 3 sous-familles de risque :

- Les risques liés aux animaux d'élevage,
- Les risques liés aux animaux sauvages,
- Les risques liés aux animaux de compagnie.

Le risque « animaux d'élevage »

Les types d'interventions susceptibles de se produire sont notamment les suivants :

- sauvetage en période de montée des eaux / levage suite à enlèvement,
- prise en compte d'animaux suite à incendie de ferme,
- accident de la circulation impliquant un ou plusieurs animaux.

Le risque « animaux sauvages »

Les types d'interventions susceptibles de se produire sont notamment les suivants :

- gros gibier blessé par un chasseur et ayant un comportement dangereux,
- gros gibier égaré en ville,
- animal de cirque en fuite ou menaçant,
- intervention relative à un serpent proche ou à l'intérieur d'une habitation.

Le risque « animaux de compagnie »

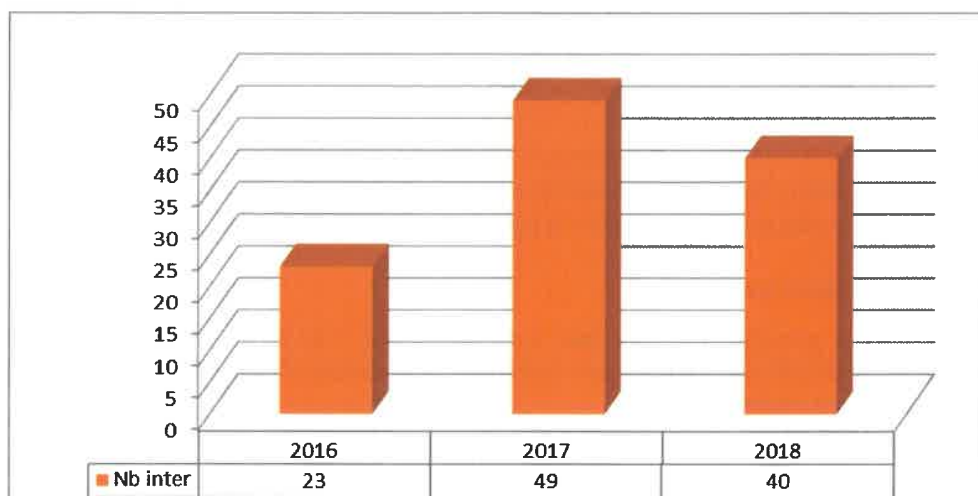
Les types d'interventions susceptibles de se produire sont notamment les suivants :

- chiens dangereux ou entravant l'action des secours,
- chat ou chien tombé dans un puits, un silo,

- bris ou ouverture involontaire de vivarium avec perte de reptile dangereux (Nouveaux Animaux de Compagnie),
- cargaison ou fret d'outre-mer ou d'Afrique contenant des espèces dangereuses.

En 2016, le SDIS s'est doté d'une équipe spécialisée risques animaliers.

Evolution des interventions de l'équipe risques animaliers sur la période 2016 – 2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-B : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

3-B/1 : Les risques chimiques

3-B/1a : Les sites à risques

Le droit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est principalement régi par le livre I et le livre V du code de l'environnement. Il existe 4 régimes de classement :

- Déclaration
- Déclaration avec contrôle
- Enregistrement
- Autorisation

Les ICPE soumises à déclaration, déclaration avec contrôle et enregistrement sont non traitées dans le présent document car très nombreuses et pouvant généralement être considérées comme un risque courant.

Les ICPE soumises à autorisation sont en juin 2018, au nombre de 112 (Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté/UD Nièvre-Yonne).

Les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, relèvent la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3, entrée en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015. Les établissements sont classés SEVESO seuil bas ou SEVESO seuil haut.

Les ICPE prises en compte dans le présent chapitre sont celles présentant des risques significatifs pour les personnes, les biens et l'environnement : Incendie (I), Explosion (E), Toxicité (T), Pollution (P),

Le département compte, au 1^{er} janvier 2019, quatre sites classés SEVESO.

Société	Commune	Activité	Classement	Risques*
ARDI	Garchy	Explosif de divertissement	SEVESO seuil haut	I / E
SOLVAY	Clamecy	Fabrication de produits chimiques	SEVESO seuil haut	I / E / T / P
FINAGAZ	Gimouille	Gaz inflammables liquéfiés	SEVESO seuil haut	I / E
APERAM	Imphy	Métallurgie	SEVESO seuil bas	I / E / T / P

* I : Incendie, E : Explosion, T : Toxicité, P : Pollution

3-B/1b : Le transport de matières dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque peut se manifester par :

- une explosion provoquée par un choc avec production d'étincelles (citerne de gaz inflammable, par exemple), l'échauffement d'une cuve contenant des produits volatils ou comprimés, l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions ;
- un incendie résultant d'un choc, d'une fuite ou d'un échauffement ;
- un nuage toxique ;
- une pollution de l'air, du sol ou de l'eau.

Ces différents événements peuvent se produire isolément ou de manière cumulative.

Le risque TMD routier

Les principaux axes concernés par le TMD routier identifiés par le DDRM sont : A77 – RN7 – RN151 – RD40 – RD907A – RD951 – RD976A – RD977 – RD978 – RD979 – RD981 – RD2076.

Les flux sont essentiellement dus aux besoins en matières premières de certains établissements (desserte locale).

Le risque TMD ferroviaire

Le réseau ferroviaire du département de la Nièvre comprend 411 kilomètres de voies ferrées. Le FRET et le transport de voyageurs partagent les mêmes voies de circulation.

Les lignes concernées sont (Nomenclature SNCF) :

- ligne n° 750 : Paris – Clermont-Ferrand ;
- ligne n° 753 : Clamecy – Entrains-sur-Nohain ;
- ligne n° 753 : Clamecy – Cravant – Bazarnes ;
- ligne n° 754 : Nevers – Clamecy ;
- ligne n° 760 : Nevers – Chagny ;
- ligne n° 762 : Clamecy – Cercy-la-Tour.

Au regard de la densité du trafic, l'axe Paris – Clermont-Ferrand est néanmoins le plus concerné.

La **carte n°18** présente les principales communes concernées par les risques TMD routiers et ferroviaires.

Le risque TMD pipeline

Dans le département de la Nièvre, seul le gaz naturel est transporté par ce moyen. Il faut cependant distinguer les réseaux, selon qu'ils sont destinés au transport ou à la distribution. Les premiers, exploités par la société GRTgaz, sont des gazoducs qui acheminent des volumes importants de gaz sous haute pression (plusieurs milliers de m³ entre 20 et 94 bar) vers les installations des distributeurs et des clients industriels. Les seconds, gérés par le distributeur GrDF, permettent de fournir les clients privés. Ils acheminent donc des quantités plus faibles de gaz sous basse ou moyenne pression (quelques dizaines de m³ entre 50 mbar et 20 bar).

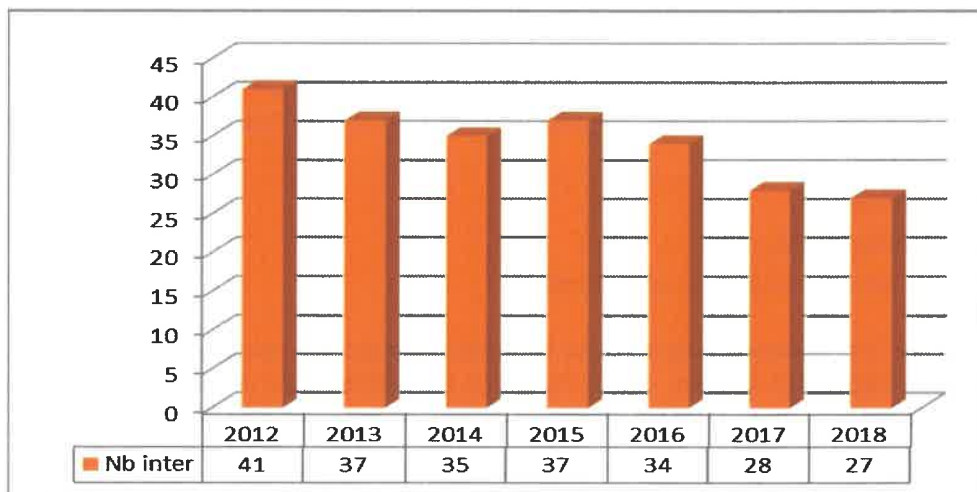
Au regard des quantités transportées, de leur pression et du diamètre des canalisations (compris entre 80 à 1200 mm), seules les installations appartenant à GRTgaz relèvent du risque lié au transport de matières dangereuses. Principalement situées dans le val de Loire, ces canalisations s'étendent sur 210 kilomètres et font l'objet d'un repérage par bornes ou balises de couleur jaune, munies de plaques signalétiques. En surface, des équipements techniques nécessaires à l'exploitation complètent le réseau de canalisations enterrées.

La **carte n°19** présente les communes exposées au risque de transport de gaz par gazoduc.

Les effets peuvent être :

- la propagation d'une onde de surpression en cas de rupture brutale,
- des projections de terre et de pierres,
- fuite de gaz enflammée (torchère),
- explosion d'un nuage de gaz : UVCE.

Evolution des interventions de l'équipe risques chimiques sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-B/2 : Les risques radiologiques

Composante majeure des risques technologiques, les risques radiologiques prennent trois formes principales :

- les sites à risques et notamment les installations nucléaires de base, au sein desquelles l'activité principale est orientée vers la mise en œuvre de radioéléments,
- les petites sources scellées ou non, dont l'emploi est fréquent dans de nombreuses activités (industrie, bâtiment, médecine...),
- le transport lié à ces deux premiers points,

Les sites à risque

Le département de la Nièvre est voisin du CNPE de Belleville sur Loire (Cher) et plusieurs casernes nivernaises sont situées sous les vents dominants. Dans les dispositions spécifiques ORSEC de la préfecture du Cher un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élaboré et les moyens du SDIS 58 ont été intégrés.

Ce plan distingue trois périmètres autour de la centrale :

- un périmètre dit de danger immédiat, d'un rayon de 2 kilomètres ;
- un petit périmètre, d'un rayon de 5 kilomètres ;
- un grand périmètre, d'un rayon de 20 kilomètres.

Dix-neuf communes de la Nièvre sont comprises dans le grand périmètre. (*carte n°20*).

Les risques liés aux petites sources

Les centres hospitaliers, laboratoires (analyses, pharmaceutiques, vétérinaires, santé publique, analyses environnementales, faculté...), grandes industries, silos, musées, travaux publics,... sont susceptibles de détenir des sources de petites tailles et de générer de nombreux flux de matières radioactives (sources scellées ou non scellées, colis pharmaceutiques...).

Enfin, de petits radioéléments peuvent être rencontrés à l'occasion d'intervention : fontaines au radon, paratonnerre à tête ionisante...

Les risques liés aux transports de matières radioactives

Le risque lié au transport de matières radioactives est une des composantes du transport de matières dangereuses.

Le département de la Nièvre est concerné par le TMR car la présence du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) sur la commune de Belleville-Sur-Loire dans le Cher laisse supposer la génération de flux de matières radioactives :

- combustible neuf,
- combustible irradié,
- déchets provenant de zones contaminées.

Le transport par fer concerne essentiellement l'acheminement du combustible irradié vers le centre de traitement de La Hague (50). Certains de ces transports sont susceptibles de transiter par le département de la Nièvre. Si c'est le cas, une information est transmise au SDIS par le réseau RESCOM.

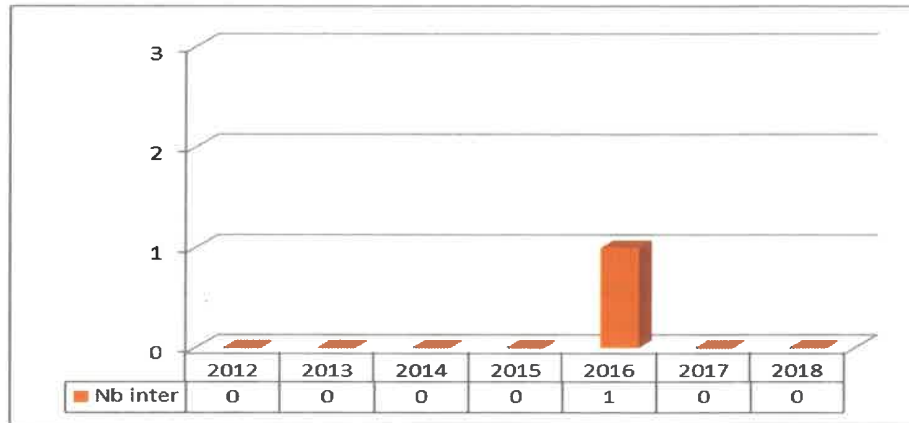
Transport par route

Le transport par route concerne des matières de différentes natures. En effet, les flux se répartissent de la manière suivante :

- Plus de 90% des transports concernent les matières radioactives à usage médical ou à usage technologique et industriel.
- Les 10% restants concernent le cycle du combustible nucléaire

Cependant, au même titre que le transport des déchets de soins de petits producteurs, le transport de "petits" colis (sources radioactives, substances destinées à une utilisation médicale ou à des laboratoires de recherche) ne nécessite pas de déclaration particulière. Seul le colis et non le véhicule qui le transporte, porte l'affichage relatif aux matières radioactives. Ainsi, il est très difficile de cartographier avec précision le TMR sur le département de la Nièvre.

Evolution des interventions de l'équipe risques radiologiques sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Equipe risques radiologiques

3-B/3 : Les risques biologiques et bactériologiques

En faisant abstraction de la problématique liée aux actes terroristes traités dans le chapitre « risques sociaux », le département de la Nièvre ne présente pas un contraste particulier en termes de risques biologiques par rapport aux autres départements de mêmes tailles. Ce type de risque se décline sous cinq formes :

- les risques biologiques généraux,
- les risques liés aux déchets biologiques et infectieux,
- la protection des personnels dans le cadre des missions quotidiennes,
- les pandémies,
- les épizooties et zoonoses.

3-B/4 : Les grands barrages

Un barrage est défini comme étant un ouvrage artificiel ou naturel, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Dans une cuvette qui doit être géologiquement étanche, le barrage est constitué :

- d'une fondation : étanche en amont, perméable en aval;
- d'un corps, de forme variable;
- d'ouvrages annexes : évacuateurs de crue, vidanges de fond, prises d'eau...

En fonction de leur hauteur et après le calcul des caractéristiques géométriques de leur retenue d'eau, les barrages sont répartis en trois classes d'importance décroissante : A, B et C.

Dans la Nièvre, deux ouvrages sont en classe A : le barrage de Chaumeçon et le barrage de Pannecièrre.

Au titre de l'organisation de la réponse de sécurité civile, chaque barrage de classe A, dont la digue a une hauteur supérieure à 20 m et la retenue d'eau un volume supérieur à 15 millions de m³, fait l'objet de dispositions spécifiques ORSEC, sous la forme d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. Ainsi, la rupture peut être:

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;
- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Compte tenu de sa force intrinsèque, associée aux matériaux arrachés sur son parcours et des inondations qu'elle engendre, une onde de submersion provoque des dommages considérables :

- sur l'homme : noyade, ensevelissement, blessures ;
- sur les biens : destructions, détériorations et dommages aux habitations, aux ouvrages (ponts, routes, etc...), au bétail, aux cultures, paralysie des services publics et des activités économiques ;
- sur l'environnement : endommagement, destruction de la flore et de la faune, disparition du sol arable, pollutions diverses, dépôts de déchets, boues, débris..., voire accidents technologiques dû à l'implantation d'entreprises dans la vallée (déchets toxiques, explosions par réaction avec l'eau, etc...).

La **carte n°21** présente les communes concernées par le risque grand barrage.

La **carte n°22** présente l'histogramme de l'onde de submersion en cas de rupture du barrage de Pannecière.

3-C/ : LES RISQUES LIES AUX FEUX « SPECIAUX »

3-C/1 : Les feux sur autoroute

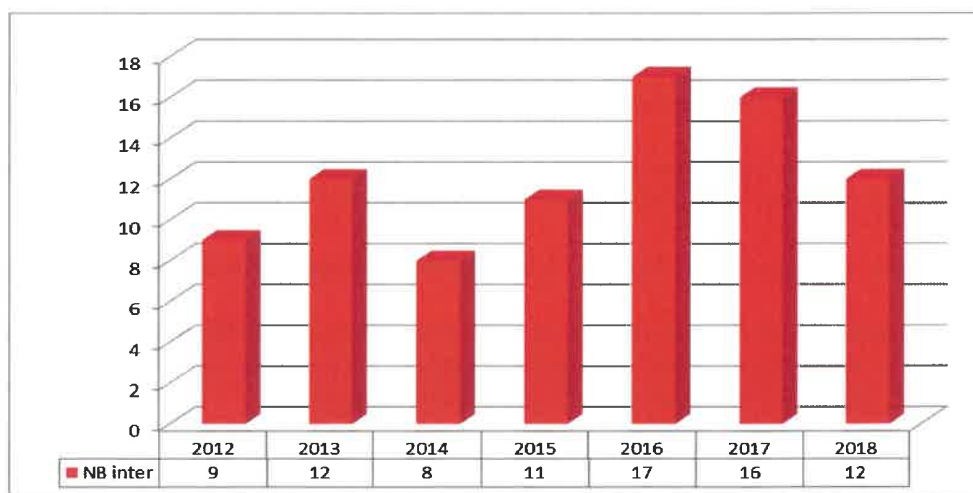
Le département de la Nièvre est traversé par un axe autoroutier A77.

La problématique du feu sur autoroute repose essentiellement sur :

- « l'hostilité » générale de l'autoroute : véhicules à grande vitesse,
- les difficultés d'accès : sens unique, accès fermés,
- insuffisance voire inexistence de points d'eau,
- longues distances entre le lieu de l'intervention et la sortie suivante.

Le type d'intervention potentiel est varié : feu de voiture (traditionnel, GPL...), feu de poids lourds de marchandises / matières dangereuses / transport (voitures neuves,...), feu d'autocars.

Evolution des interventions pour feu de véhicule sur l'A77 sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-C/2 : Les grands entrepôts

Plus de 100 zones artisanales et industrielles sont répertoriées sur le département. La plupart des entreprises présentes sur ces zones ont une activité de production, de vente ou de stockage.

Les grands entrepôts posent plusieurs problèmes opérationnels de taille :

- la nécessité de traiter un feu d'ampleur en un minimum de temps. En effet, plus la durée de l'opération s'allonge, plus la quantité d'eau nécessaire est importante (accroissement de la pollution), les fumées d'incendie (menaces des populations, impact sociologique et médiatique) et les risques de propagations augmentent (destructions et coûts supérieurs, augmentation du temps...),
- les quantités d'eau nécessaires sont élevées (en débit instantané et en quantité totale) généralement supérieures au réseau local,
- localisation du foyer parfois très difficile, notamment en présence de substances fortement fumigènes et dont l'importance est contenue par les moyens de secours (sprinkler notamment). Cela peut nécessiter la mise en œuvre de procédures d'exploration difficiles avec emploi de caméras thermiques et de lignes de vie,
- les difficultés d'accès hors périodes ouvrées (mur d'enceinte, portail d'accès, rideaux métalliques),
- la présence de produits divers pouvant ajouter une dimension risque chimique/dépollution à ces interventions,
- les besoins en air respirable sont importants,
- un soutien est généralement nécessaire : technique, logistique et sanitaire.

On peut aussi inclure dans ce risque les exploitations agricoles qui conjuguent dans un même bâtiment des véhicules et/ou des produits phytosanitaires et/ou du fourrage et des animaux.

3-C/3 : Les feux de silos céréaliers

La surface agricole utile de la Nièvre occupe 57% de la superficie totale du département. Un tiers est concerné par la culture de céréales et d'oléagineux.

Le département compte 23 silos qui relèvent du régime des ICPE soumis à déclaration, déclaration avec contrôle, enregistrement et autorisation. Les principaux sont recensés dans le tableau suivant :

Propriétaire	Commune	Stockage céréales	Stockage engrais
Soufflet	Arzembouy	39 000 m ³	1 840 T
Axereal	Cercy la Tour	29 738 m ³	1 500 T
Axereal	Clamecy	19 520 m ³	499 T
Axereal	Guérigny	67 074 m ³	6 700 T
Axereal	Pouilly sur Loire	197 000 m ³	/
Axereal	Tracy sur Loire	38 200 m ³	499 T

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

Les principaux risques recensés autour de ces silos sont de trois natures :

- feu dans une cellule avec une propagation rapide aux autres silos. Ce type de feu peut amener la formation d'une cavité (dite « grotte ») dans la masse avec risque d'effondrement qui peut accélérer la combustion voire engendrer une explosion,
- combustion lente dans la masse suite à un stockage de grains humides par processus de fermentation,
- explosion de poussières provenant d'éléments combustibles: atmosphères explosives surtout en situation de remplissage ou de vidage du silo,

Dans deux des trois cas, le risque de ruine du silo est possible avec un risque d'ensevelissement de victimes.

3-D : LES RISQUES LIES AU TRANSPORT DE PERSONNES

3-D/1 : Les transports terrestres

3-D/1a : Les risques liés aux trafics routiers

Les risques liés aux trafics routiers peuvent être classifiés selon 3 rubriques :

- les risques liés aux transports collectifs (cars, bus),
- les risques liés aux transports de matières dangereuses, déjà abordés dans le cadre de la couverture des risques chimiques et radiologiques,
- les risques liés aux transports dits individuels (voiture) mais spécifiques.

Les transports collectifs terrestres ont la particularité de concerner la très large majorité des communes du département (95%) :

- les principales agglomérations dans le cadre du transport urbain,
- les communes de taille moyenne dans le cadre des transports ruraux,
- la majorité des communes par les ramassages scolaires,
- l'autoroute A77.

4-D/1b : Les risques liés aux trafics ferroviaires

Le déraillement d'un train reste, en France, un évènement très rare (par exemple : Bretigny-sur-Orge en 2013).

Les risques liés au trafic ferroviaire peuvent être classifiés selon deux rubriques :

- les risques liés aux transports de matières dangereuses, déjà abordés dans le cadre de la couverture des risques chimiques et radiologiques,
- les risques liés aux transports collectifs de voyageurs.

Il est nécessaire de prendre en compte deux composantes spécifiques :

- la problématique générale des interventions sur le réseau ferroviaire : sécurisation (circulation, caténaires, accès),
- l'éventualité du déraillement d'un wagon de voyageurs avec victimes ou une panne de train en zone difficilement accessible,
- Panne de train en rase campagne.

4-D/2 : Les transports aériens

La Nièvre comporte un aéroport et deux aérodromes recensés par le district aéronautique de l'aviation civile. Ces statistiques d'accidents aériens dans la Nièvre sont les suivantes :

Date	Catégorie d'aéronef	Type d'exploitation	Lieu	Description succincte	Blessés	DCD
07/07/1999	Avion	Aviation générale	Aunay en Bazois	Panne moteur, atterrissage en campagne		
18/06/2000	Avion	Aviation générale	Ouroux en Morvan	Panne d'essence, atterrissage en campagne		
19/08/2000	ULM	Aviation générale	Sardy les Epiry	Collision avec ligne électrique lors d'un vol basse hauteur		1

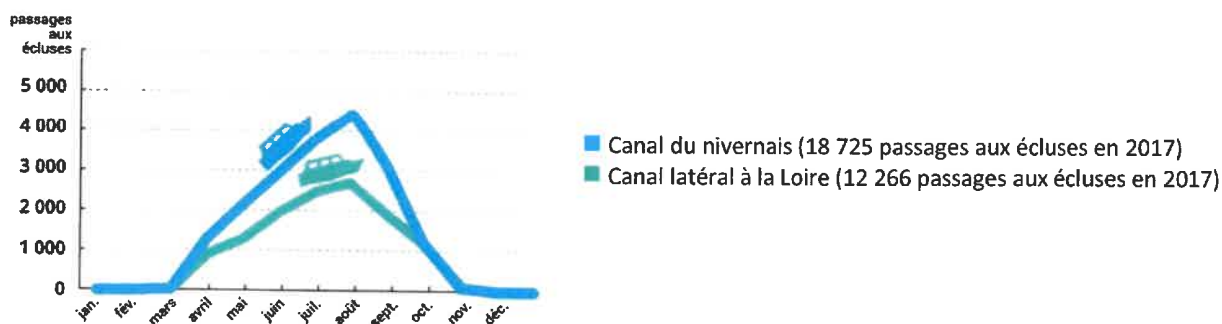
Date	Catégorie d'aéronef	Type d'exploitation	Lieu	Description succincte	Blessés	DCD
12/06/2002	Planeur	Aviation générale	Fourchambault	Dégradation des paramètres de vol, atterrissage manqué		
22/04/2003	Avion	Aviation générale	AD Cosne sur Loire	Sortie latérale de piste à l'atterrissage		
17/07/2005	Avion	Aviation générale	Fourchambault	Perte de la dérive lors d'un circuit d'aérodrome à Nevers, collision avec le sol	1	
15/10/2005	Avion	Aviation générale	Saint Martin du Puy	Collision avec le sol		1
13/01/2007	Avion	Aviation générale	AD Cosne sur Loire	Atterrissage avant la piste		
30/06/2007	Hélicoptère	Transport public	Raveau	Collision avec le sol	2	3
24/08/2007	ULM	Aviation générale	Arleuf	Décrochage asymétrique de la voile à faible hauteur, collision avec le sol		1
03/07/2009	Hélicoptère	Travail aérien	Pouilly sur Loire	Collision avec un obstacle lors d'une opération d'épandage, perte de contrôle, collision avec le sol		
19/08/2013	Planeur	Aviation générale	Fourchambault	Atterrir en campagne train rentré		
23/03/2014	Avion	Aviation générale	Fourchambault	Sortie latérale de la piste lors de l'atterrissage		

(Source : Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la sécurité de l'aviation civile)

4-D/3 : Les transports fluviaux

La Nièvre est parcourue par deux canaux, le canal du nivernais et le canal latéral à la Loire. Ces ouvrages font partie du patrimoine nivernais et ont une valorisation essentiellement touristique. Cinq loueurs plus un basé dans l'Yonne proposent des bateaux à la location pour la navigation sur ces canaux. Ces loueurs proposent une centaine de bateaux à la location avec une capacité total d'accueil d'environ 600 personnes. Sept ports de plaisance et haltes nautiques sont répartis sur le territoire (Nevers, Decize, Sermoise-Sur-Loire, Cercy-La-Tour,...).

De plus, certaines embarcations (péniches) sont utilisées comme lieu de domicile à l'année par des particuliers. La fréquentation de ces canaux a lieu principalement entre le mois d'avril et d'octobre avec un pic d'activité au mois d'août.



(Source : Nièvre tourisme, économie touristique de la Nièvre, Panorama 2017)

Le canal du nivernais présente un secteur particulièrement sensible. Les voutes de la Collancelle se composent de trois tunnels franchis par des bateaux de plaisance :

- tunnel de la Collancelle : 758 mètres, sans chemin de halage et possédant 4 cheminées de ventilation (chemin de ronde : 1 mètre).
- tunnel du Mouas : 268 mètres, sans chemin de halage (chemin de ronde : 1 mètre).
- tunnel de Breuilles : 212 mètres, sans chemin de halage (chemin de ronde : 1 mètre).

Ces tunnels sont dépourvus de dispositifs d'éclairage. La circulation des péniches sous les voutes est permise à raison d'une seule péniche par franchissement soit un effectif de 4 à 20 voyageurs. Ce site présente un fort dénivelé entre la route et le fond du canal. L'accès pédestre est compliqué et des mesures de sécurité contre les chutes doivent être installées. Il faut tenir compte de l'absence de liaison téléphonique et de difficultés de transmission radio. La défense incendie est également absente en surface du site.

Sur le lac des Settons, des bateaux touristiques proposent des promenades sur le lac du printemps à la fin septembre.

Les risques liés aux trafics fluviaux peuvent être :

- la chute d'une personne depuis un bateau ou du bord,
- une voie d'eau sur un bateau,
- la collision entre bateaux,
- feu de bateau sur le canal, dans un port de plaisance ou dans tunnel (voutes de la Collancelle)
- la chute d'un bateau resté amarré lors d'une vidange d'une écluse.
- la pollution du cours d'eau en cas de voie d'eau ou d'avarie technique.

3-E : LES RISQUES LIES AUX CONSTRUCTIONS PARTICULIERES

Les risques liés aux constructions et bâtiments particuliers s'entendent comme l'ensemble des situations opérationnelles dont la particularité est liée à l'architecture, la construction, la vocation initiale ou la valeur (d'un point de vue patrimonial et/ou culturel) d'un bâtiment, édifice ou lieu remarquable.

Sans pouvoir être quantifié ni cartographié de façon précise, la Nièvre dispose d'un panel de situations entrant dans le cadre des risques liés aux bâtiments et constructions.

Les particularités liées à l'architecture

- les bâtiments élevés : habitations des 3^{èmes} et 4^{èmes} famille, cathédrales, grandes églises, châteaux et manoirs,
- les bâtiments à cheminements complexes ou dont l'étendue peut rendre l'évolution difficile : caves, parcs de stationnement couverts, souterrains, égouts.

Les particularités liées à la construction

- l'habitat ancien, dont la stabilité générale diminue avec les années,
- les vieux cœurs de ville, sans recoupement, susceptibles de connaître un feu d'îlot.

Les particularités liées à la vocation initiale ou à la valeur

- la Nièvre compte plus de 5 000 Etablissements Recevant du Public (ERP) principalement répartis selon le tableau suivant (données au 31/12/2017) :

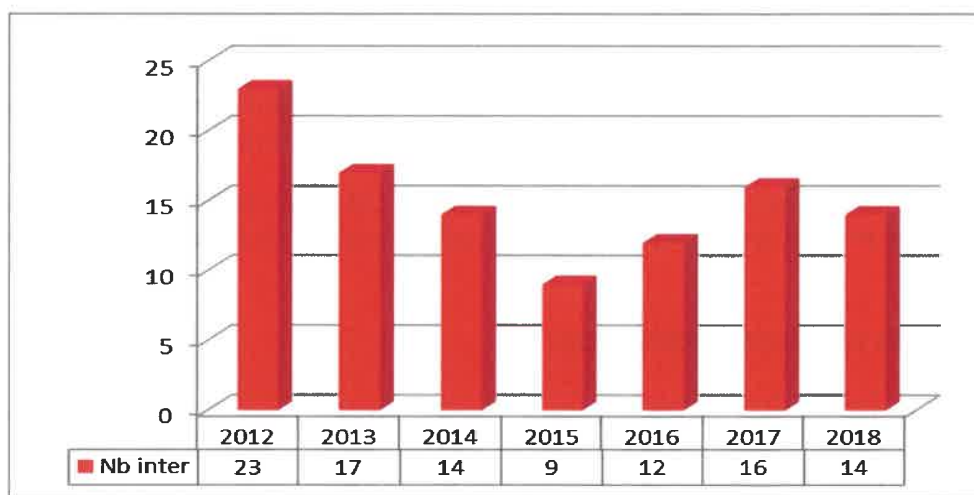
Type	Activité	Catégories					TOTAL
		1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
J	Hébergement personnes âgées ou handicapées				52	22	74
L	Salles de réunion/cinémas/théâtres	4	13	49	94	472	632
M	Magasins	13	40	76	22	1049	1200
N	Restaurants		3	9	16	599	627
O	Hôtels			5	13	106	124
P	Salles de danse	1	1	8	1	26	37
R	Enseignement		5	43	102	325	475
S	Bibliothèques		1		2	31	34
T	Salles d'Exposition	2		1	2	104	109
U	Hôpitaux / Cliniques / etc	1		11	17	229	258
V	Etablissements de culte	1		36		181	218
W	Administrations / Banques			1	6	864	871
X	Gymnases	2	9	30	13	150	204
Y	Musées			3	1	40	44
CTS	Chapiteaux						0
PS	Parc de Stationnement						0
GA	Gares			1		10	11
PA	Etablissements de plein air	5	4	2		116	127
EP	Etablissements pénitentiaires				1		1
TOTAL							5046

(Source : SDIS 58/Service prévention)

Les particularités liées à la valeur du contenant et/ou du contenu

- monuments historiques : châteaux, abbayes,
- bibliothèques et locaux d'archives,
- musées.

Evolution des interventions pour feu dans les ERP sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

3-F : LES RISQUES SOCIAUX

3-F/1 : Attentats - terrorisme

3-F/1a : Les tueries de masse

Depuis plusieurs années, la principale menace provient de réseaux djihadistes. Portée partout dans le monde à un niveau inédit, elle est notamment incarnée par Daesh, Al Qaïda et leurs réseaux affiliés, dont le projet est d'imposer une idéologie islamiste totalitaire par la violence.

Les départements de France n'échappent pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Charlie Hebdo en janvier 2015, le bataclan et le stade de France en novembre 2015, Nice et Saint-Etienne-Du-Rouvray en juillet 2016, Carcassonne et Trèbes en mars 2018.

Les acteurs qui font peser une menace particulièrement aigüe sont :

- des personnes radicalisées isolées ou appartenant à de petites cellules susceptibles de passer à l'acte sans commanditaire extérieur, à n'importe quel moment et avec des moyens plus ou moins élaborés,
- des personnes revenant de la zone syro-irakienne ou des éléments étant en contact avec des djihadistes francophones sur place,
- des exécutants mettant en œuvre des projets terroristes planifiés directement depuis le Moyen-Orient.

En outre, il faut aussi garder à l'esprit que l'acte isolé d'un déséquilibré ou la menace d'un groupuscule est toujours possible en tout lieu.

3-F/1a : Le risque Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique ou Explosif

Le contexte de menace auquel fait face la France et les capacités de synthèse de toxiques développées localement en Irak et en Syrie, par certaines organisations terroristes, ont renforcé la crainte de la menace terroriste sur le territoire. Il convient de considérer la menace Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique ou Explosive (NRBC-E) comme une menace potentielle.

Europol dit constater que les sujets liés aux attaques NRBC-E apparaissent « régulièrement dans la propagande terroriste en ligne » et que le nombre de messages et de tutoriels djihadistes « adressés à des acteurs isolés » et « proposant des scénarios faciles à mettre en œuvre pour des attaques NRBC-E » a augmenté par rapport aux années précédentes.

« En particulier, plusieurs médias djihadistes ont utilisé les médias sociaux pour diffuser leurs connaissances sur les armes chimiques en 2017 » et des documents ont suggéré des scénarios basés sur la contamination d'aliments et de l'eau « comme tactiques terroristes possibles pour des acteurs solitaires ».

La découverte de colis, contenant potentiellement des substances NRBC-E est également un scénario à prendre en compte même si dans la majorité des cas la menace n'est pas confirmée par les analyses.

3-F/2 : Les grands rassemblements

La Nièvre connaît comme tous les départements, des événements générant des rassemblements de foule conséquents :

- festivals de musique,
- rave-parties,
- concerts ou spectacles de plein air,
- manifestations sportives (circuit automobile de Magny-Cours, notamment).

Chaque rassemblement présente ses particularités (type de population, présence d'alcool, drogue, plans d'eau...), ses risques et ses besoins de couvertures spécifiques.

Sous le contrôle des services de la préfecture de la Nièvre, ces rassemblements font l'objet d'un DPS (Dispositif Prévisionnel de Secours) associatif dès lors que le seuil est supérieur à 1 500 personnes.

3-F/3 : Les violences urbaines

La Nièvre n'est pas connue pour avoir traversé des périodes difficiles en matière de violences urbaines.

Néanmoins et c'est une constante en la matière, un seul évènement est parfois nécessaire pour faire « exploser » une cité : mort accidentelle lors d'une course poursuite, fusillade avec les forces de l'ordre entraînant le décès d'un riverain... Comme nous l'ont montré les violences de fin 2005 à Clichy-Sous-Bois.

Cependant, dans certains quartiers plus sensibles, le département a connu des épisodes d'incivilités avec présence de feux de poubelles, de voitures ou de bâtiment, et agressions physiques et verbales des sapeurs-pompiers.

3-F/4 : Les grèves et mouvements sociaux

Les grandes grèves des conducteurs de poids lourds, les mouvements sociaux d'ERDF (délestages de centrales, coupures localisées), manifestations des agriculteurs (avril et octobre 2014, juillet 2015 et septembre 2017) peuvent avoir des conséquences sous estimées sur le fonctionnement d'un SDIS :

- fragilisation du fonctionnement (coupures électriques, ruptures de carburants, routes barrées...),
- pic d'activité opérationnelle (grève de médecins, d'ambulanciers...).

3-F/5 : Les médias

En cas de sinistre important par exemple (ORSEC NOVI, par exemple), le rôle des médias est essentiel. Il impacte directement les services concernés. En effet, ils exercent une pression de tous les instants qui peut perturber l'organisation des secours. De plus, l'information devient plus importante que l'action. En corollaire, la rapidité de la circulation de l'information induit immédiatement de nouvelles demandes, des familles des impliqués et des autorités.

3-G : LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

3-G/1 : Les activités de nautisme

Le réseau hydrologique du département de la Nièvre est très développé, de par la présence de nombreux cours d'eau et plans d'eau publics ou privés.

Les principales activités de loisirs à caractère nautique sur le département de la Nièvre sont les suivantes :

- baignade, pédalos, dériveurs, voiles, barques, jets ski : essentiellement sur les plans d'eau aménagés,
- canoë-kayak : sur les plans d'eau, sur la Loire, l'Allier, l'Yonne et également sur le Chalaux (organisation des championnats d'Europe). Le département dénombre 21 prestataires de canoë-kayak (source : Nièvre tourisme panorama 2017). Cette activité se démocratise avec le coût peu onéreux des équipements,

- sport en eaux vives : rafting, hydrospeed,... sur la Cure et le Chalaux,
- la plongée subaquatique au lac des Settons et au lac de Pannecière,
- La pêche avec l'organisation de compétitions regroupant parfois plusieurs centaines de pêcheurs avec utilisation d'embarcations, float tube sur les lacs de Pannecière et des Settons.

Les principaux risques liés au nautisme sont les suivants :

- risque de noyade dû à la baignade, les principales zones aménagées étant surveillées, pendant les périodes estivales, mais seulement pour des plages horaires bien déterminées,
- risque de collision entre embarcations,
- risque d'accident de la circulation (chute d'une VL dans l'eau) : ce scénario concerne davantage les risques liés au transport mais est traité ici dans un souci de simplification. Ce risque est accru en agglomération par la présence de canaux et d'une forte circulation.

3-G/2 : Les activités de pleine nature

Les randonnées VTT

Plusieurs clubs organisent des randonnées sur le département. Le risque est le secours à victime en forêt dans une zone inaccessible en VSAV.

Les randonnées équestres

Plusieurs clubs organisent des randonnées équestres. Le risque est le même que pour les randonnées à VTT, en ce qui concerne le secours à victime avec une composante « risque animalier ».

Les randonnées motorisées

Des pistes de randonnées motorisées (motos, quads) sont situées dans le massif du Morvan.

Les randonnées pédestres

Les randonnées pédestres sont pratiquées sur l'ensemble du département. Elles ne présentent pas de risques spécifiques à l'exception des populations plus sensibles pouvant être rencontrées (déficients mentaux, personnes plus âgées, enfants).

La recherche de personne disparue ou égarée ne relève pas des missions intrinsèques du SDIS, sauf notions de prompt secours supposées ou avérées ou de personne mineure. Le secours à personnes consiste à assurer la mise en sécurité des victimes, c'est-à-dire les soustraire à un danger ou un milieu hostile, exercer un sauvetage et sécuriser le lieu de l'intervention.

Cependant, le groupe cynotechnique est en mesure d'assurer un appui efficace aux opérations de recherche organisées sous l'autorité du Commandant des Opérations de Recherche (COR).

Les randonnées à skis

Le massif du Haut-Folin comporte des pistes de skis de fond aménagées pour la randonnée. Les itinéraires sont aussi accessibles en raquettes. Le départ des pistes est fixé au chalet de Préperny, sur la commune d'Arleuf.

3-G/3 : Les sites d'escalade

Les sites d'escalades recensés par la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade sont :

- Le rocher du chien à Dun-Les-Places ;
- Le rocher du montal à Dun-Les-Places ;
- Les gorges de Narvaux à Lormes ;
- La falaise de Surgy à Surgy.

Par ailleurs, d'autres sites départementaux sont aménagés et utilisés mais ne sont pas recensés par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Les sites d'accrobranches sont assimilés pour l'analyse du risque lié aux sites d'escalade. Les principaux sites sont :

- Les accrochés à Sauvigny-Les-Bois ;
- Le domaine du grand bois à Gimouille.

3-G/4 : Les sports automobiles

Le site de Nevers Magny-Cours est homologué au titre des enceintes sportives comme un autodrome ayant une piste de 4,411 kilomètres sur une emprise de 350 hectares.

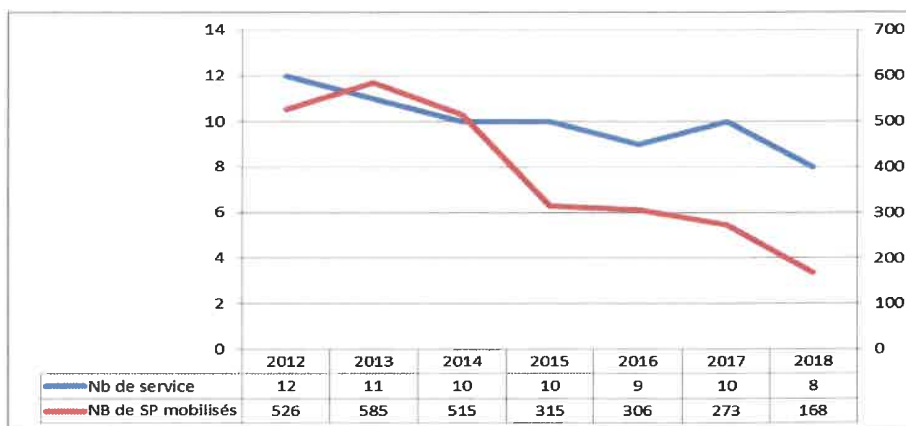
L'élément phare de l'année était jusqu'en 2008 l'organisation du grand prix de France de Formule 1 qui accueillait environ 100 000 personnes.

Néanmoins, de nombreuses autres manifestations publiques ou privées se déroulent tout au long de l'année sur ce circuit (World Superbike, Grand Prix de France Historique, Grand Prix Camion, Rencontres Peugeot Sport,...). L'accès public peut être interdit ou varier de quelques dizaines ou centaines de spectateurs à plusieurs milliers. Actuellement, c'est plus de 320 jours d'activité qui sont réalisés sur le site que ce soit pour des essais privés de F1, ou d'évènements de formation ou de loisirs en dehors des compétitions.

Deux points principaux sont à dissocier :

- La sécurité assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours au profit de l'organisateur. Celle-ci complète le dispositif lié à la compétition (véhicules d'incendie et de désincarcération piste, sécurité incendie des paddocks et stands...),
- La sécurité assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours au bénéfice du public, en complément des dispositions du référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS) : interventions incendie, secours à personnes et opérations diverses dans l'enceinte du circuit et sur les voies d'accès à celui-ci. Dans ce cadre, le SDIS déploie un centre de secours temporaire à proximité du circuit.

Evolution des services de sécurité sur le circuit de Nevers – Magny-Cours sur la période 2012-2018 :



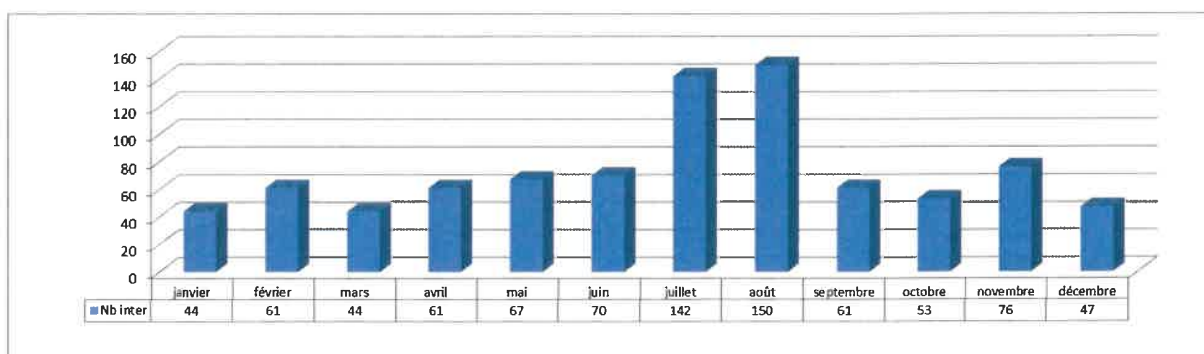
Source : SDIS58/Service opération-prévision

A noter, qu’en complément viennent s’ajouter des manifestations de sport automobile de type rallye ou course de côte. Ces manifestations sont régulières dans le département et nécessitent la mise en œuvre préventive des moyens d’incendie et de désincarcération des sapeurs-pompiers.

3-G/5 : Focus sur le lac des Settons

Le lac des Settons est l’un des principaux lieux touristiques du département de la Nièvre. Il regroupe un grand nombre d’activités de loisirs sur une zone géographique relativement restreinte. Pendant la période estivale, la population sur ce territoire est en nette augmentation par rapport au reste de l’année. Cette augmentation de population induit de fait une augmentation de l’activité opérationnelle.

Interventions mensuelles sur les communes de Montsauche-Les-Settons et de Moux-En-Morvan sur la période 2012-2018 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_03

On constate que sur ces communes l’activité opérationnelle est en moyenne deux fois plus importante pendant les mois de juillet et d’août par rapport au reste de l’année. Le Secours d’Urgence Aux Personnes est l’activité prédominante.

3-H : LES RISQUES ELECTRIQUES

3-H/1 : Les lignes électriques

Les sapeurs-pompiers sont amenés à intervenir sur le théâtre d'opérations en présence de câbles ou ligne électriques, sous tension ou non et notamment dans les cas suivants :

- feu de transformateur,
- accident de la circulation contre un pylône EDF,
- chute de câbles électriques de transport ou distribution d'électricité (coup de vent, chute d'arbre),
- intervention sur le réseau ferroviaire électrifié. En 2009, le décès dramatique d'un jeune adolescent à Saincaize-Meauce par électrocution au contact d'une caténaire illustre totalement la problématique.

3-H/2 : Les éoliennes

La recherche de sources de production d'électricité à partir d'énergies dites renouvelables a conduit au développement des parcs éoliens.

Les éoliennes présentent deux types de risques accentués par la hauteur des infrastructures (80 à 120 mètres au niveau de la nacelle) :

- l'abordage et l'évacuation d'une victime ;
- l'incendie.

Le risque présenté par les éoliennes se traduit essentiellement par la présence occasionnelle de personnels de maintenance pouvant être source d'opérations de sauvetage à grande hauteur.

Sur le département de la Nièvre, il existe trois parcs éoliens au 15 juin 2018 :

- Clamecy-Oisy (6 éoliennes)
- Pougny (12 éoliennes)
- Bouhy / Dampierre Sous Bouhy (5 éoliennes)

3-H/3 : Les panneaux photovoltaïques

Avec les évolutions de la réglementation thermique dans les habitations (RT 2012 et bientôt la RT 2020) et le développement des énergies renouvelables, les panneaux photovoltaïques se sont démocratisés.

Depuis fin décembre 2017, il existe un parc photovoltaïque sur les communes de Verneuil et de Charrin.

Ce parc est composé de 377 900 panneaux, répartis sur 69 hectares, pouvant produire 43 millions de Watts-crête.

D'autres projets du même style sont à l'étude dans le département.

4 : HIERARCHISATION DES RISQUES

Pour hiérarchiser les risques identifiés dans les chapitres précédents, il est utilisé une matrice de criticité.

Cette matrice prend en compte les deux éléments suivants :

- la gravité du risque
- la fréquence d'exposition au risque

Chaque élément fait l'objet d'une cotation de 1 à 4.

Gravité	1	effets mineurs
	2	effets significatifs
	3	effets critiques
	4	effets catastrophiques

Fréquence	1	faible	inférieur à 1 fois par mois
	2	moyenne	supérieur à 1 fois par mois
	3	fréquente	supérieur à 3 fois par semaine
	4	très fréquente	supérieur à 1 fois par jour

La criticité correspond à la formule suivante :

- Criticité = Gravité x Fréquence.

Cette criticité est représentée sous la forme de cette matrice :

		Gravité			
		1	2	3	4
Fréquence	4	4	8	12	16
	3	3	6	9	12
	2	2	4	6	8
	1	1	2	3	4

En fonction du résultat obtenu une priorité peut être établie :

9 à 16	Priorité 1
4 à 8	priorité 2
1 à 3	priorité 3

Risques	Fréquence	Gravité	Résultat	Priorité
secours d'urgence aux personnes	4	3	12	1
accidents de la voie publique	4	3	12	
incendies urbains	4	3	12	
opérations diverses	4	2	8	2
incendies ruraux	3	2	6	
risques liés aux constructions particulières	2	3	6	
sports automobiles	2	3	6	
inondations ou crues	1	4	4	
les sites à risques chimiques	1	4	4	
transport de matières dangereuses	1	4	4	
risques radiologiques	1	4	4	
risques biologiques et bactériologiques	1	4	4	
grands barrages	1	4	4	
risques liés aux trafics routiers	1	4	4	
risques liés aux trafics ferroviaires	1	4	4	
attentats-terrorisme	1	4	4	
feux sur autoroute	2	1	4	
les grands rassemblements	2	2	4	
tempête ou orage de grêle	1	3	3	3
neige et pluie verglaçante	1	3	3	
feux de végétation	3	1	3	
feux grands entrepôts	1	3	3	
feux silos céréaliers	1	3	3	
transport aériens	1	3	3	
violences urbaines	1	3	3	
grèves et mouvement sociaux	1	3	3	
lignes électriques	1	3	3	
risques liés aux transports fluviaux	1	3	3	
températures extrêmes	2	1	2	
risques animaliers	2	1	2	
activités de nautisme	1	2	2	
activités en pleine nature	1	2	2	
éoliennes	1	2	2	
mouvements de terrain	1	1	1	
risques sismiques	1	1	1	
sites d'escalade	1	1	1	

Source : SDISS8/service opération-prévision

GLOSSAIRE

ADTSU	Associations Départementales de Transports Sanitaires Urgents
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
ARMU	Antenne de Réponse Médicale Urgente
ARS	Agence Régionale de Santé
ASSU	Ambulance de Secours et de Soins de l'Urgence
AVP	Accident sur la Voie Publique
CCFS	Camion-Citerne Feux de Forêt Super
CCGC	Camion-Citerne Grande Capacité
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCR	Camion-Citerne Rural
CGCT	Code Général des Collectivités territoriales
CH	Centre Hospitalier
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COR	Commandant des Opérations de Recherche
COZ	Centre opérationnel de Zone
CRRA 15	Centre de Réception et de Régulation des Appels 15
CSI	Code de la Sécurité Intérieure
CTA	Centre de Traitement des Appels
DA	Dévidoir Automobile
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DDSI	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DITN	Direction des Infrastructures et Transports de la Nièvre
DREAL	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Electricité De France
ERP	Etablissement Recevant du Public
FPT (L/R/SR)	Fourgon Pompe Tonne (Léger/Rural/Secours Routier)
GRIMP/SMPM	Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux / Secours en Milieux Périlleux et Montagne
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IFR	Instrument Flight Rules ou vol aux instruments
INC	INCendie
INSEE	Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
ITSP	Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés
MPR	Motopompe Remorquable
OD	Opérations Diverses
ODSR	Observatoire Départemental de la Sécurité Routière
ONISR	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
PATS	Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés
PISU	Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PRS	Plan Régional de Santé
RAD	Risques RADiologiques
RCH	Risques Chimiques

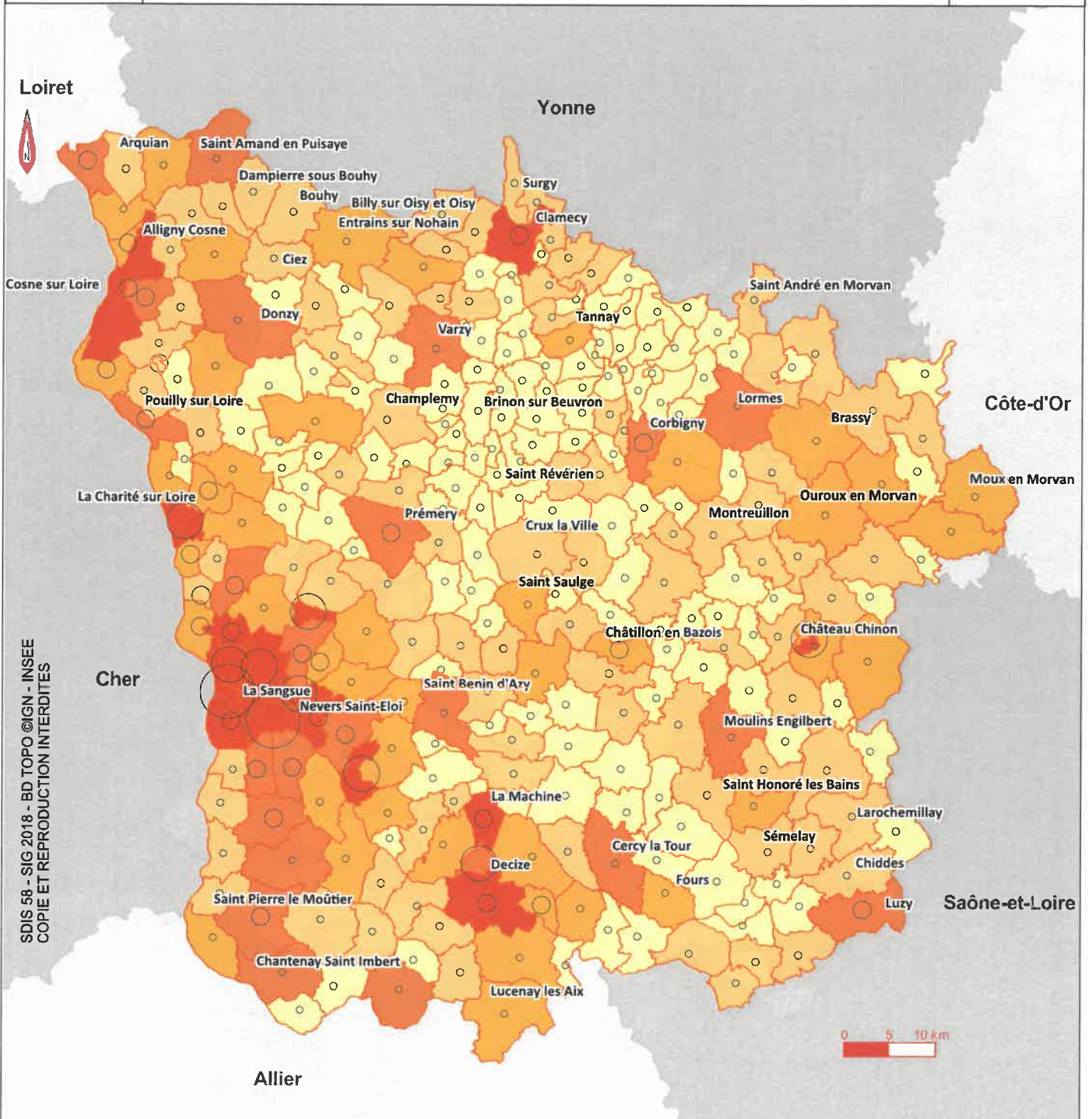
SDACR 2020 - 2024 – LIVRE 1 – LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET SES RISQUES

RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
RD	Route Départementale
RM	Répertoire des Métiers
RN	Route Nationale
RO	Règlement Opérationnel
RSR	Remorque Secours Routiers
RTN	Risques Technologiques et Naturels
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SAU	Superficie Agricole Utilisée
SAU	Service d'Accueil des Urgences
SCHAPI	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIC	Systèmes d'Information et de Communication
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SPC	Service de Prévision des Crues
SPP	Sapeur-pompier Professionnel
SPV	Sapeur-pompier Volontaire
SR	Secours Routiers
SSLIA	Service de Sécurité et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
SUAP	Secours d'Urgence Aux Personnes
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TMR	Transport de Matières Radioactives
UAPS	Unité d'Accueil de Premier Secours
ULM	Ultra Léger Motorisé
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UVCE	Unconfined Vapor Cloud Explosion
VFR	Visual flight rules ou Vol à vue
VIRT	Véhicule d'Intervention Risques Technologiques
VL	Véhicule de Liaison ou Véhicule Léger
VLHR	Véhicule de Liaison Hors Route
VLMS	Véhicule Léger de Secours Médical
VPI	Véhicule de Première Intervention

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Numéro	Chapitre	Titre
1	Département	Densité et population départementale
2	Département	Communes avec et sans école année scolaire 2018-2019
3	Département	Réseau routier départemental
4	Département	Réseau ferré départemental
5	Département	Couverture des urgences médicales
6	Département	Répartition des compagnies et des centres d'incendie et de secours
7	Risques courants SUAP	Nombre moyen d'interventions SUAP (2012-2017)
8	Risques courants SR	Nombre d'interventions AVP (2012-2017)
9	Risques courants INC	Nombre d'interventions INC Urbains (2012-2017)
10	Risques courants INC	Nombre d'interventions INC Ruraux (2012-2017)
11	Risques courants DIV	Nombre d'interventions Opérations Diverses (2012-2017)
12	Risques particuliers	Communes exposées au risque inondation
13	Risques particuliers	Communes exposées au risque mouvement de terrain
14	Risques particuliers	Aléas retrait-gonflement argiles
15	Risques particuliers	Cavités recensées
16	Risques particuliers	Communes exposées au risque sismique
17	Risques particuliers	couverture végétale forestière
18	Risques particuliers	Communes exposées au risque TMD Routier-rail
19	Risques particuliers	Communes exposées au risque transport de gaz
20	Risques particuliers	Communes exposées au Risque Nucléaire
21	Risques particuliers	Communes exposées au risque de rupture de barrage
22	Risques particuliers	Histogramme onde de submersion rupture barrage de Pannecière

DENSITE ET POPULATION
DEPARTEMENTALE

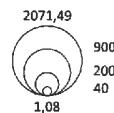


SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - INSEE
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre d'habitants

-  Supérieur à 2000
-  Entre 1000 et 2000
-  Entre 500 et 1000
-  Entre 200 et 500
-  Inférieur à 200

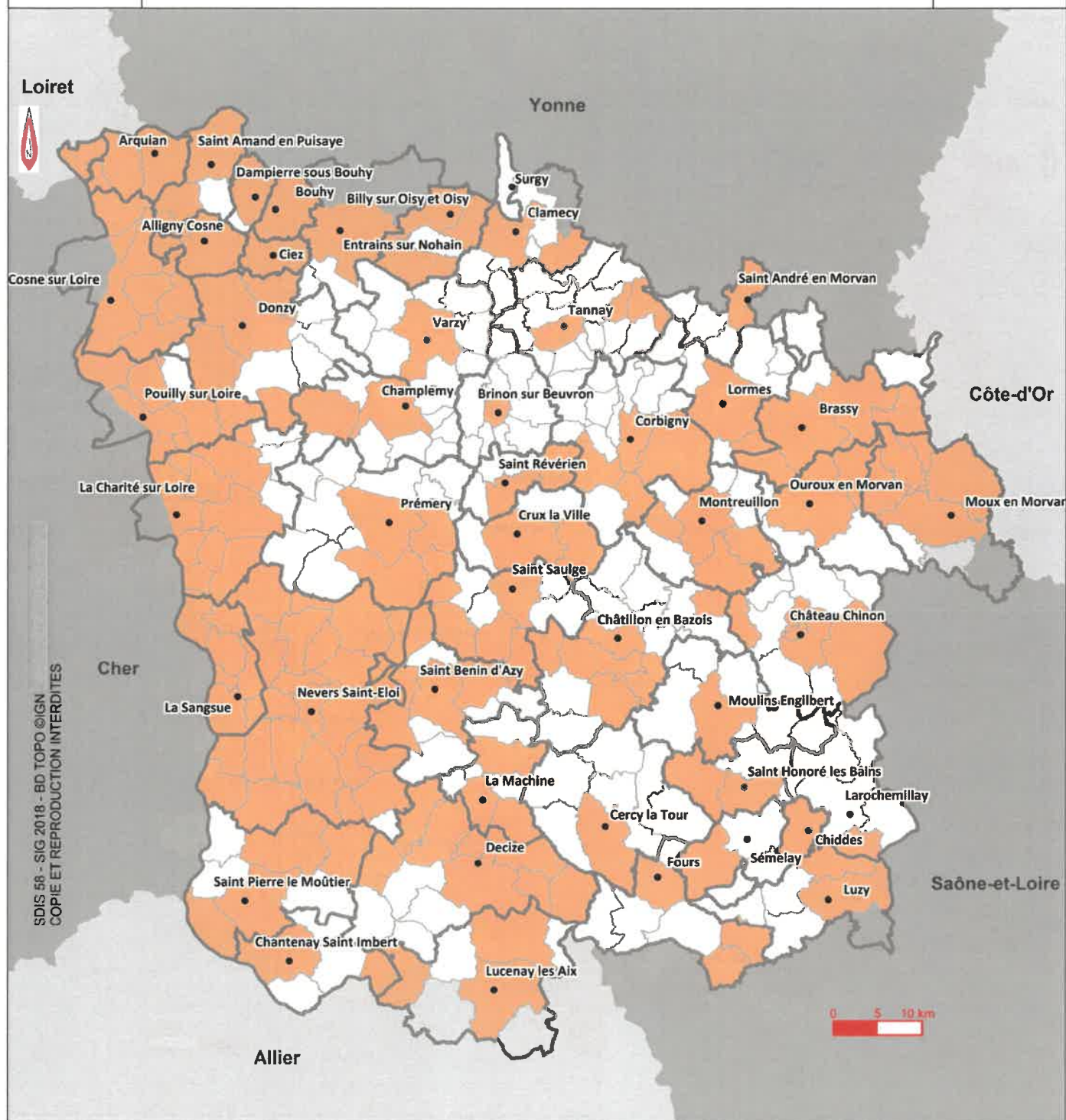
Densité (Hab/km²)



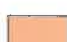

Limite de communes

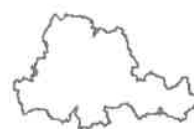
Chiffres clés

211 747 habitants en 2015
Densité moyenne : 31,06 hab/km²



Description

-  Communes avec établissement(s) scolaire
145 communes
-  Communes sans établissement scolaire
164 communes







Secteur d'intervention
de premier appel

RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL



SDIS 58 - SIG 2018 - BD CARTO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Réseau routier

-  Autoroute et route express à chaussée séparée
-  Route nationale et départementale
-  Réseau départemental structurant
-  Autre réseau départemental

Chiffres clés



4371 kilomètres de routes départementales
173 kilomètres d'autoroutes et routes nationales

RESEAU FERRE DEPARTEMENTAL



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - SNCF
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

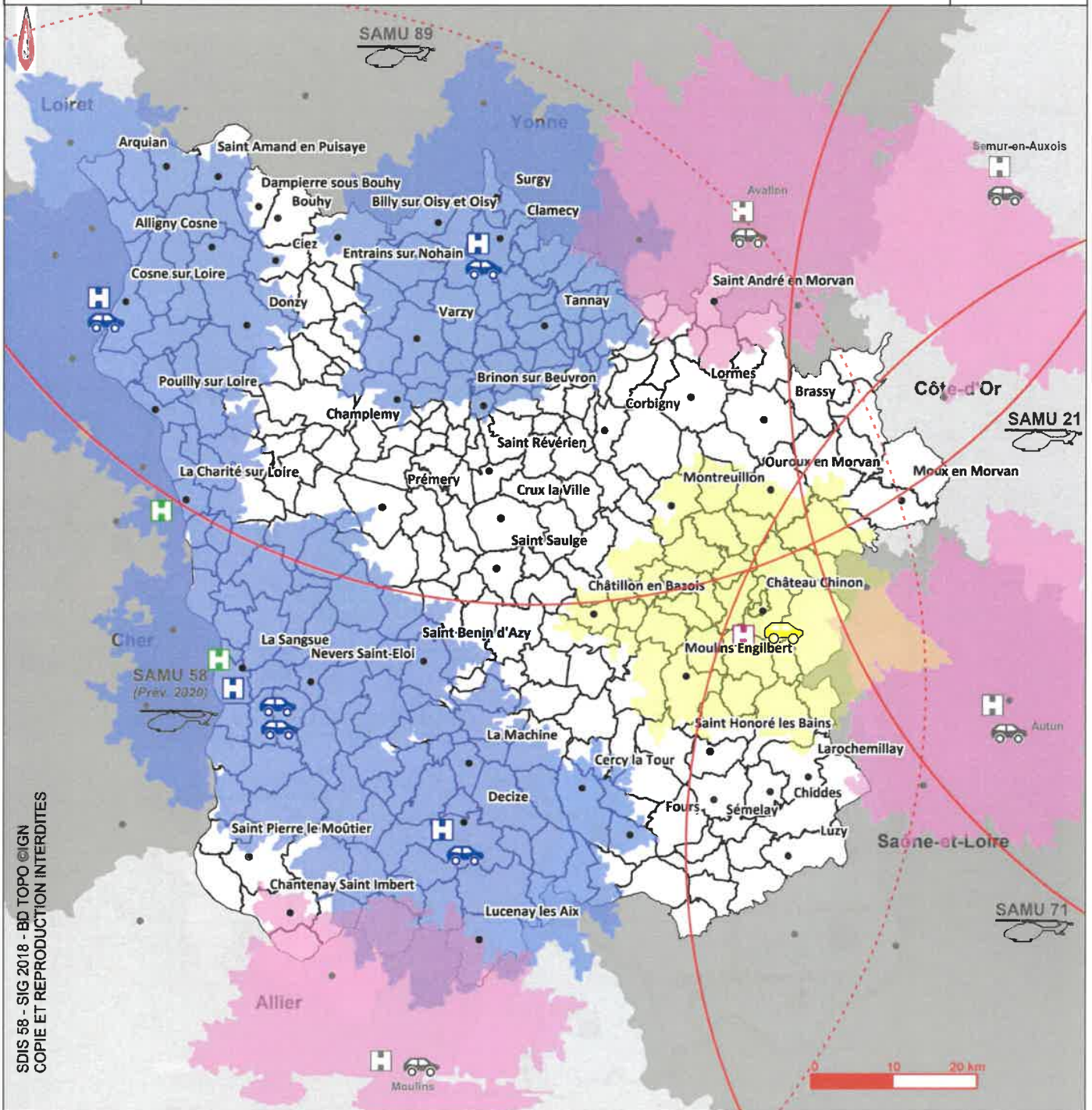
Réseau ferré départemental

-  Voies ferrées
-  Gares desservant les voyageurs

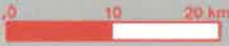
Chiffre clé

411 kilomètres de voies ferrées

COUVERTURE DES URGENCES MEDICALES

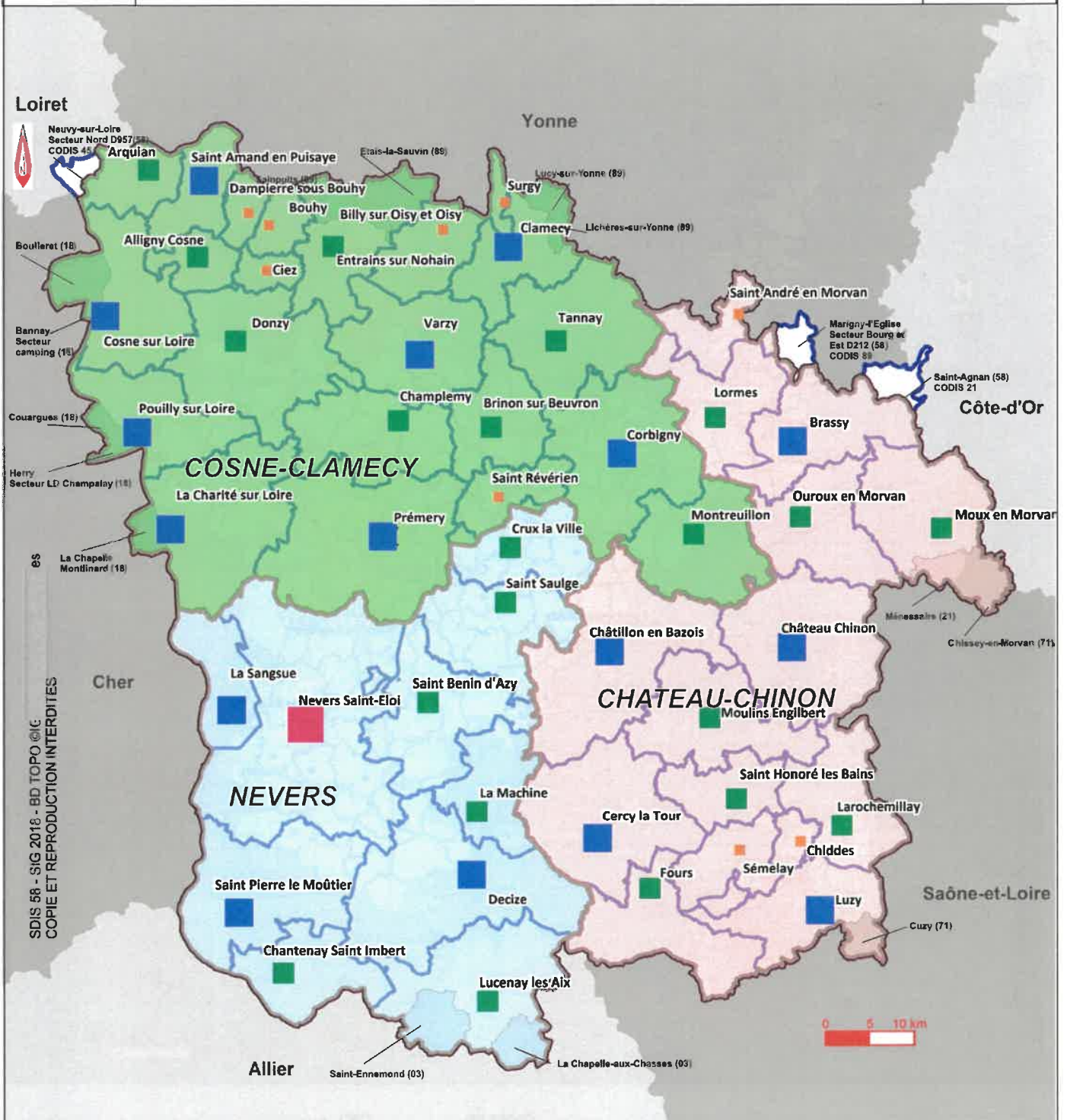


SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES



Zones d'intervention hélicoptères (30mn / 80km)	Unités SMUR intra-58	Zones de couverture 30mn SMUR intra-58	Urgences	CIS 58
Limite de commune	Unités SMUR extra-58	Zones de couverture 30mn SMUR extra-58	Urgences psychiatriques	CIS hors 58
	VLASM ARMU	Zones de couverture 30mn VLASM ARMU	Urgences extra-département	
			Unité d'accueil de premier secours	

REPARTITION DES COMPAGNIES ET DES
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS



Centre d'Incendie et de Secours

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- 4ème catégorie

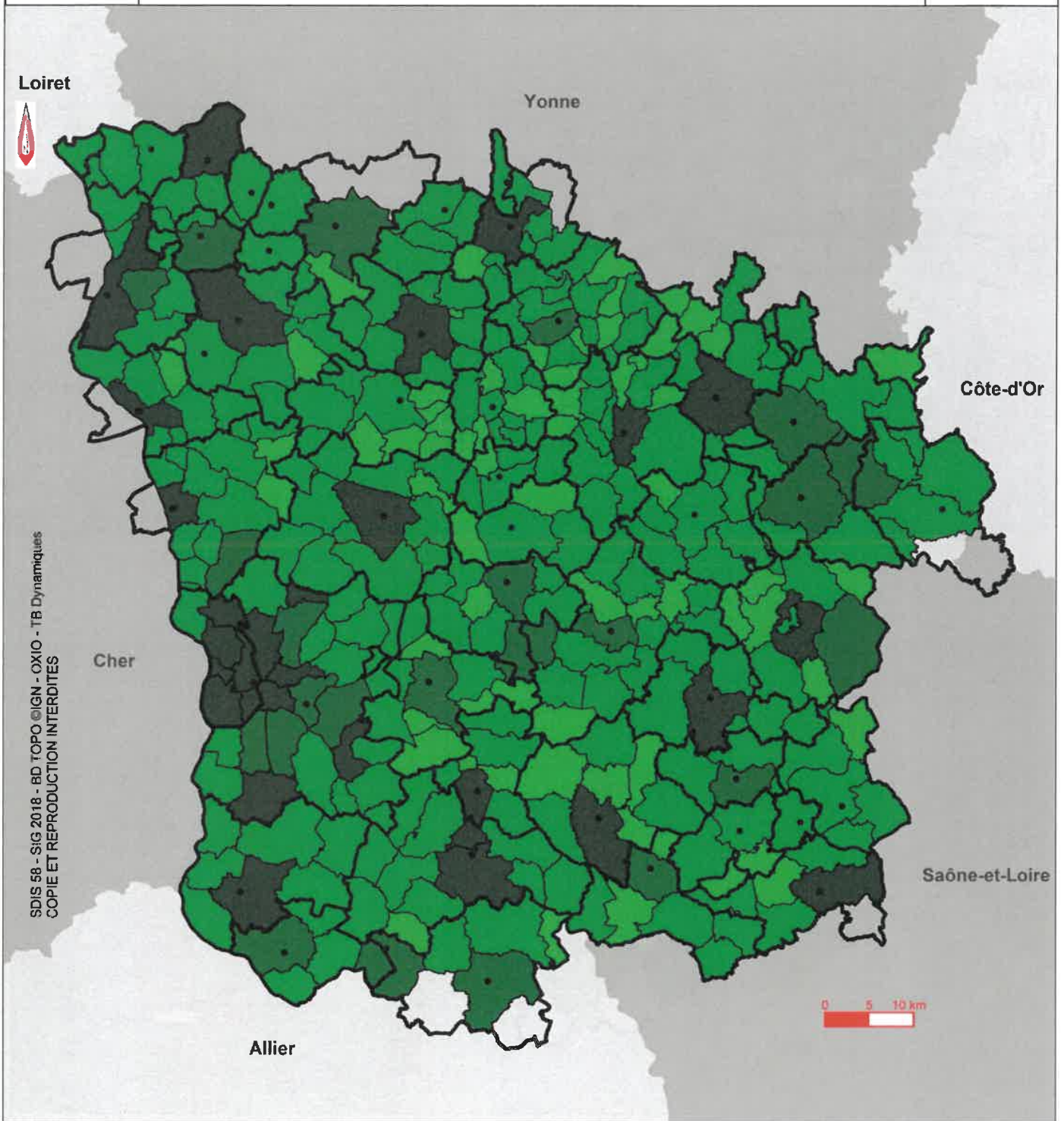


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés





- 3 Compagnies
- 1 CIS de 1ère catégorie
- 16 CIS de 2ème catégorie
- 21 CIS de 3ème catégorie
- 9 CIS de 4ème catégorie

**NOMBRE MOYEN D'INTERVENTIONS
SECOURS D'URGENCE A PERSONNE (2012 - 2018)**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre moyen d'interventions

-  Supérieur à 8 par mois
-  Entre 5 et 8 par mois
-  Entre 1 et 4 par mois
-  Inférieur à 1 par mois



Secteur d'intervention de premier appel

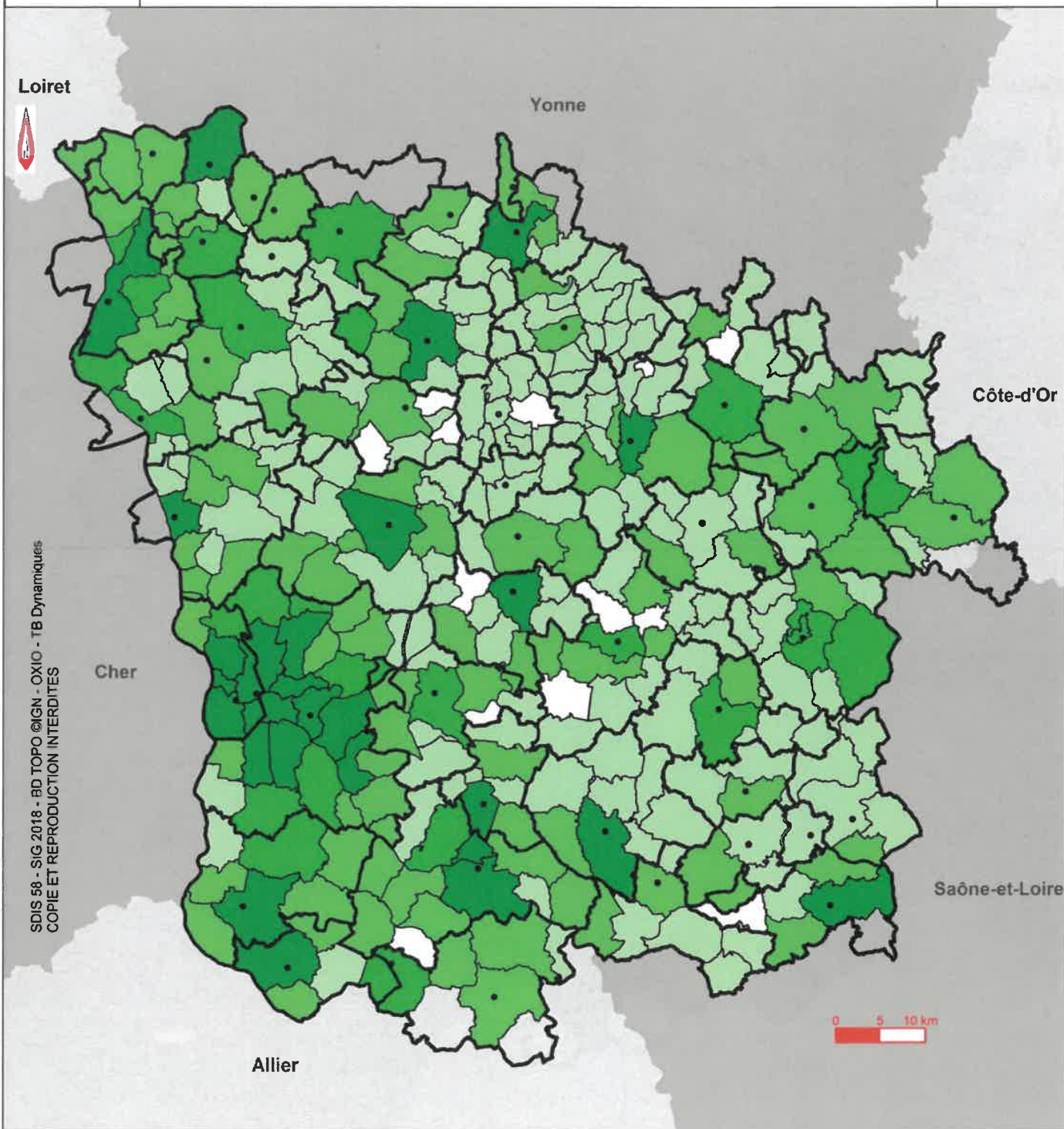


Limite de communes

Chiffres clés

Nombre moyen d'interventions	Répartition communale
Supérieur à 8 par mois	8 % (25)
Entre 5 et 8 par mois	6 % (19)
Entre 1 et 4 par mois	64 % (197)
Inférieur à 1 par mois	22 % (68)

NOMBRE D'INTERVENTIONS
ACCIDENT VOIE PUBLIQUE (2012 - 2018)



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre d'interventions

- Supérieur à 50
- Entre 31 et 50
- Entre 11 et 30
- Entre 1 et 10
- Aucune intervention



Secteur d'intervention de premier appel

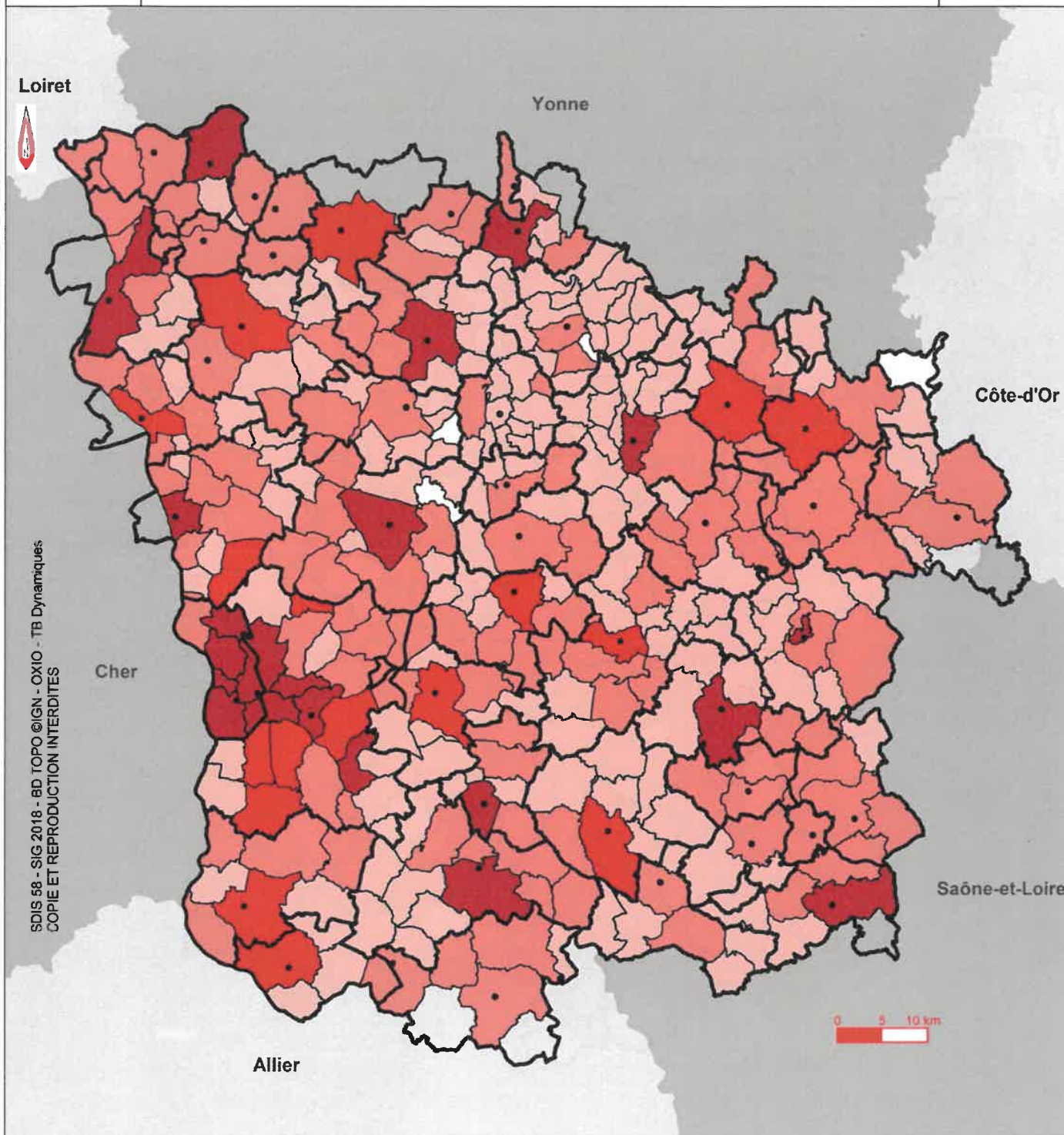


Limite de communes

Chiffres clés

Nombre d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 50	9% (27)
Entre 31 et 50	7% (21)
Entre 11 et 30	27% (83)
Entre 1 et 10	53% (165)
Aucune intervention	4% (13)

**NOMBRE D'INTERVENTIONS
INCENDIES URBAINS (2012 - 2018)**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre d'interventions

- Supérieur à 50
- Entre 31 et 50
- Entre 11 et 30
- Entre 1 et 10
- Aucune intervention



Secteur d'intervention
de premier appel

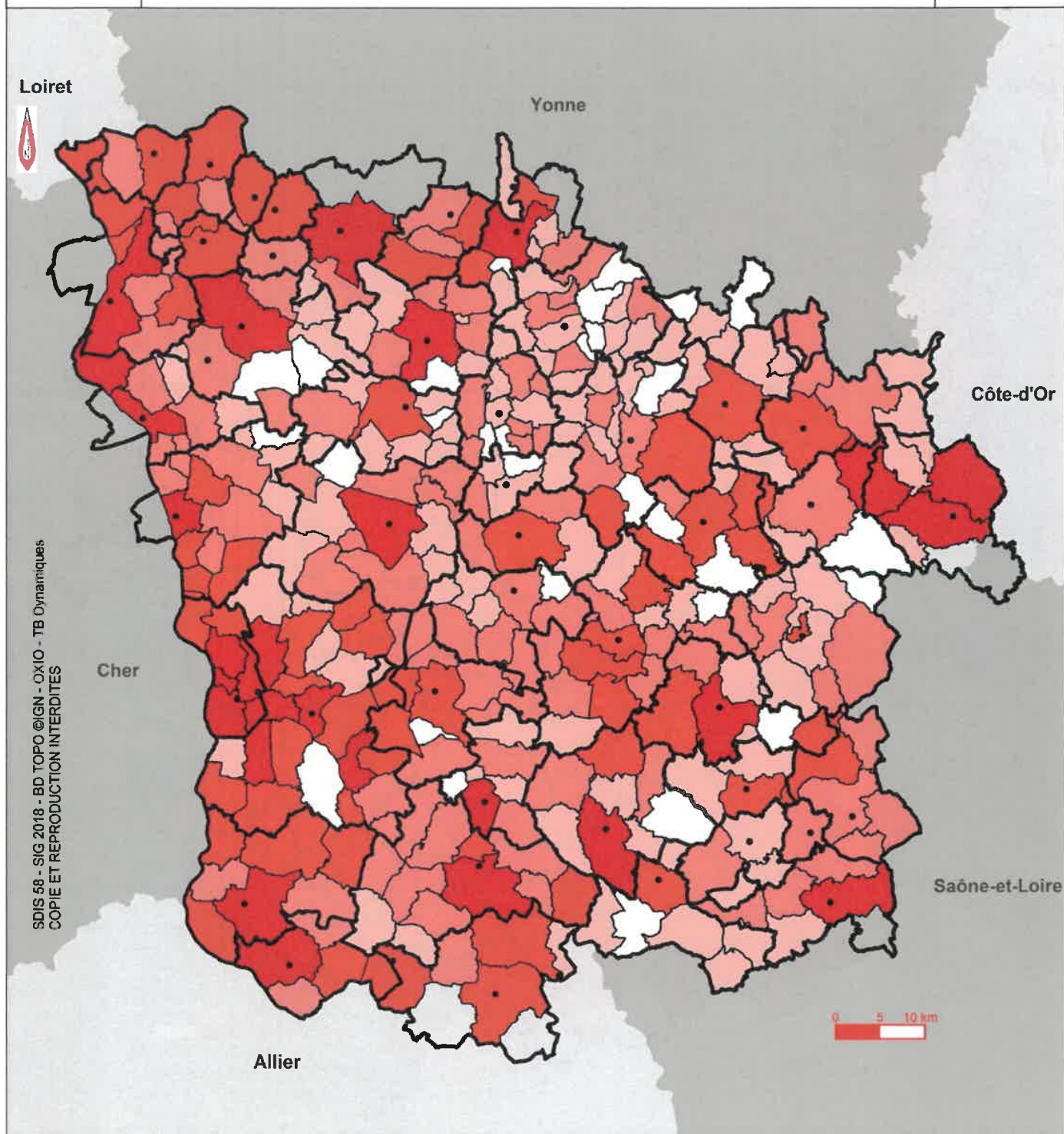


Limite de communes

Chiffres clés

Nombre d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 50	7 % (21)
Entre 31 et 50	6 % (17)
Entre 11 et 30	31 % (97)
Entre 1 et 10	55 % (170)
Aucune intervention	1 % (4)

**NOMBRE D'INTERVENTIONS
INCENDIES RURAUX (2012 - 2018)**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre d'interventions

- Supérieur à 12
- Entre 7 et 12
- Entre 4 et 6
- Entre 1 et 3
- Aucune intervention



Secteur d'intervention
de premier appel

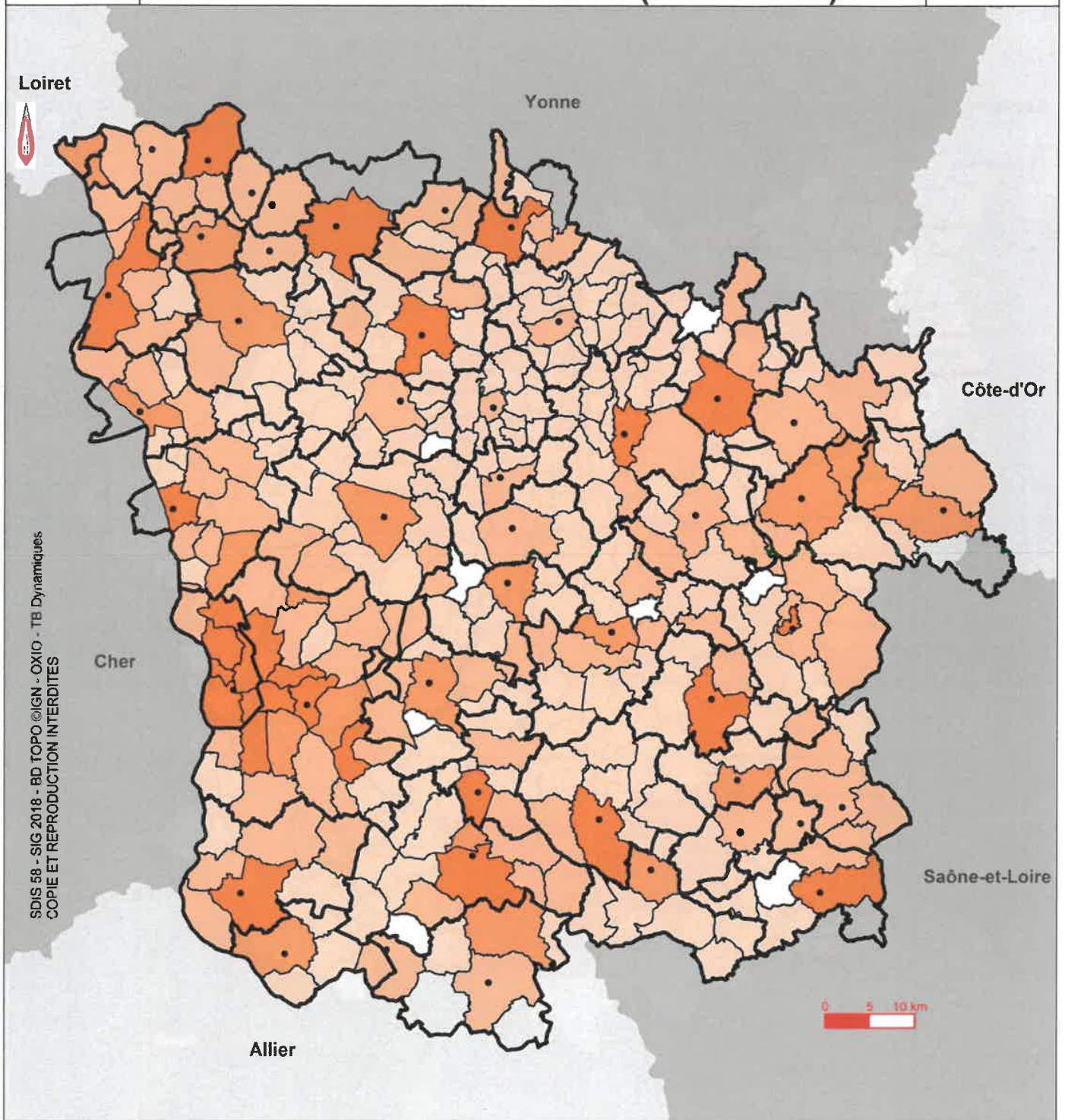


Limite de communes

Chiffres clés

Nombre d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 12	8 % (24)
Entre 7 et 12	13 % (41)
Entre 4 et 6	27 % (83)
Entre 1 et 3	43 % (132)
Aucune intervention	9 % (29)

**NOMBRE D'INTERVENTIONS
OPERATIONS DIVERSES (2012 - 2018)**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Nombre d'interventions

- Supérieur à 50
- Entre 31 et 50
- Entre 11 et 30
- Entre 1 et 10
- Aucune intervention



Secteur d'intervention de premier appel

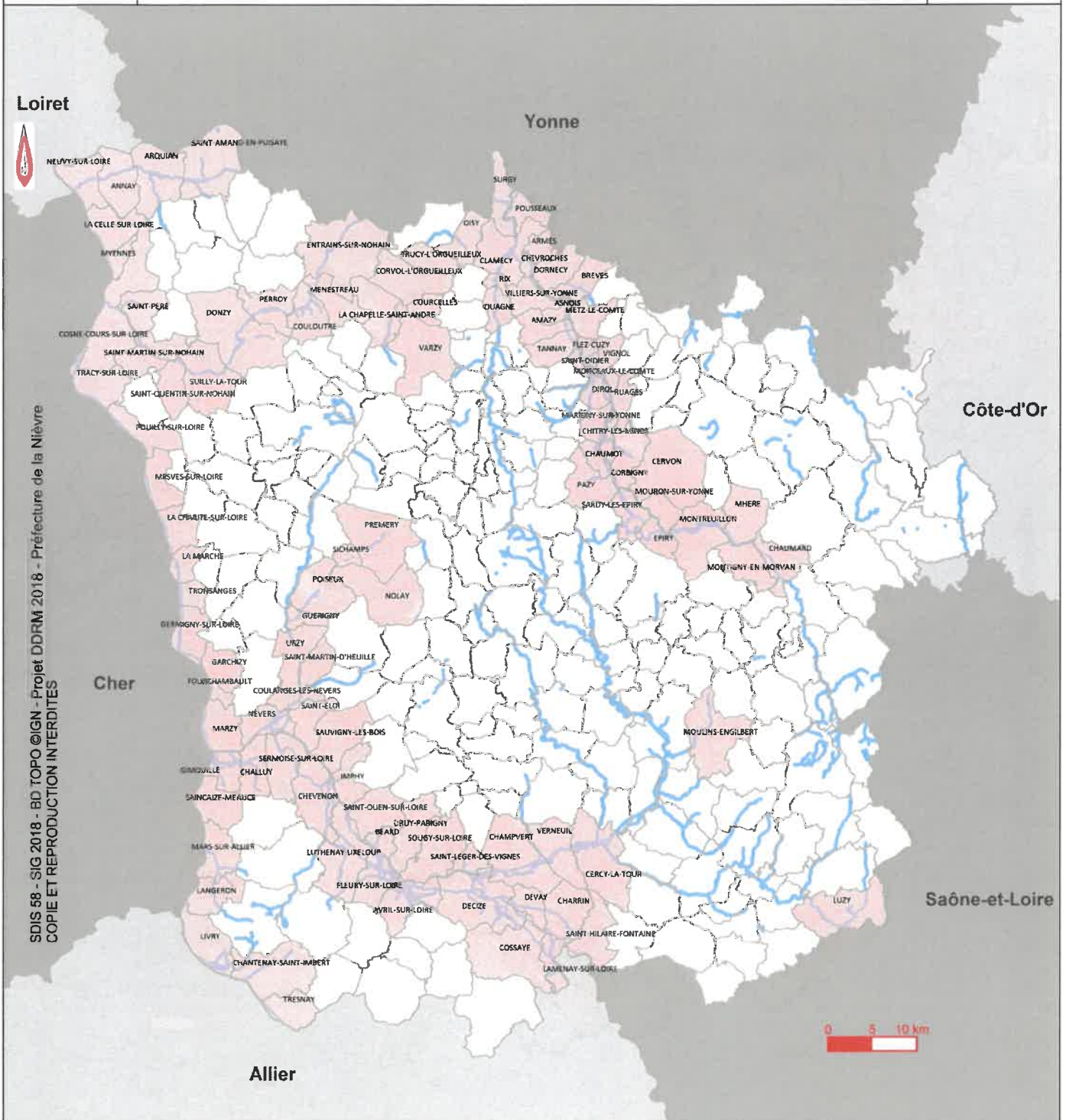


Limite de communes

Chiffres clés

Nombre d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 50	8 % (25)
Entre 31 et 50	6 % (19)
Entre 11 et 30	25 % (76)
Entre 1 et 10	59 % (181)
Aucune intervention	3 % (8)

COMMUNES EXPOSEES
AU RISQUE INONDATION



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - Projet DDRM 2018 - Préfecture de la Nièvre
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description



Communes exposées au risque inondation

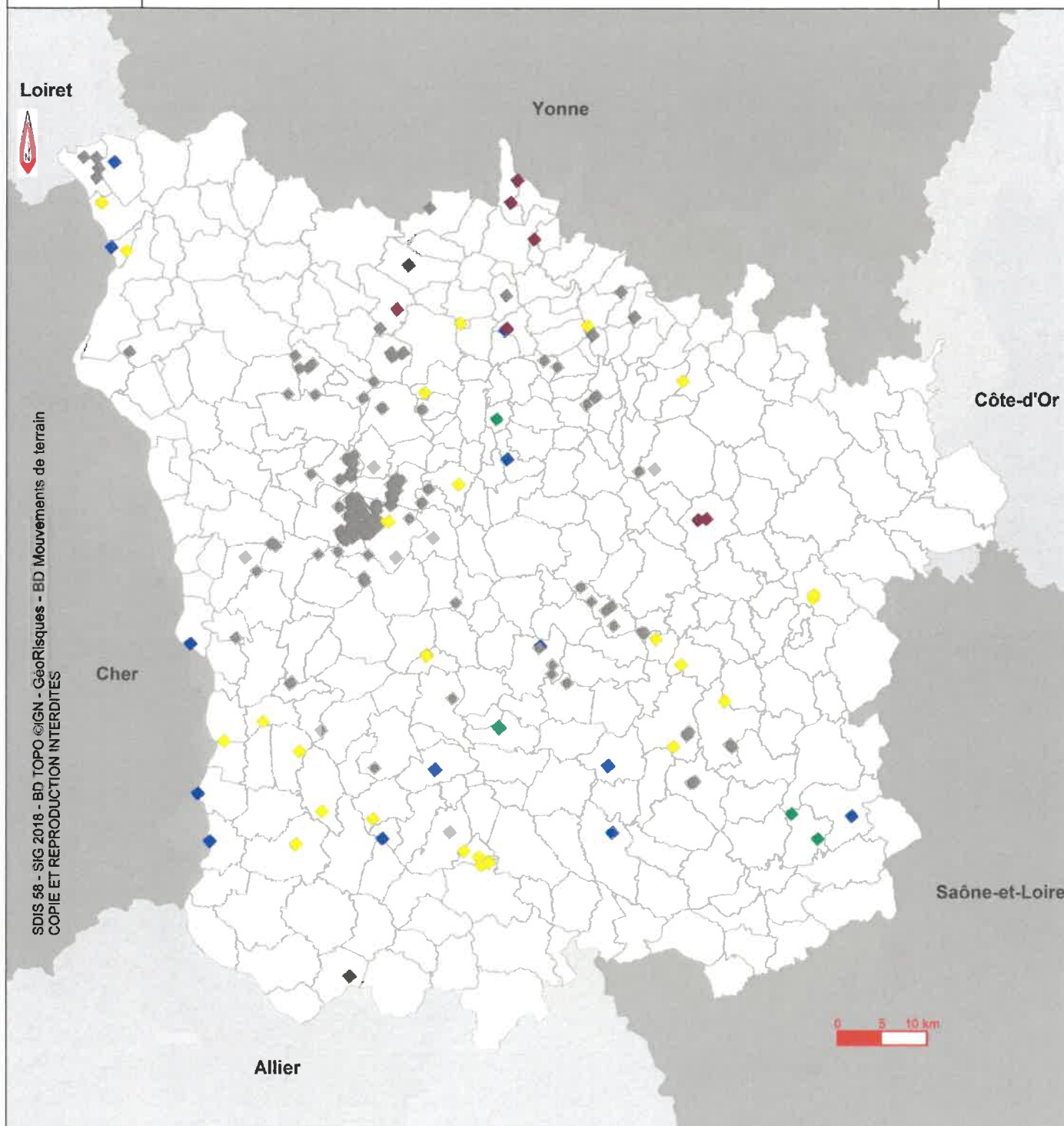


Réseau hydrographique

Chiffre clé

109 communes concernées
par un PPRI
(Plan de Prévention des
Risques Inondation)

COMMUNES EXPOSEES AU RISQUE
DE MOUVEMENT DE TERRAIN



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - GéoRisques - BD Mouvements de terrain
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Chiffres clés

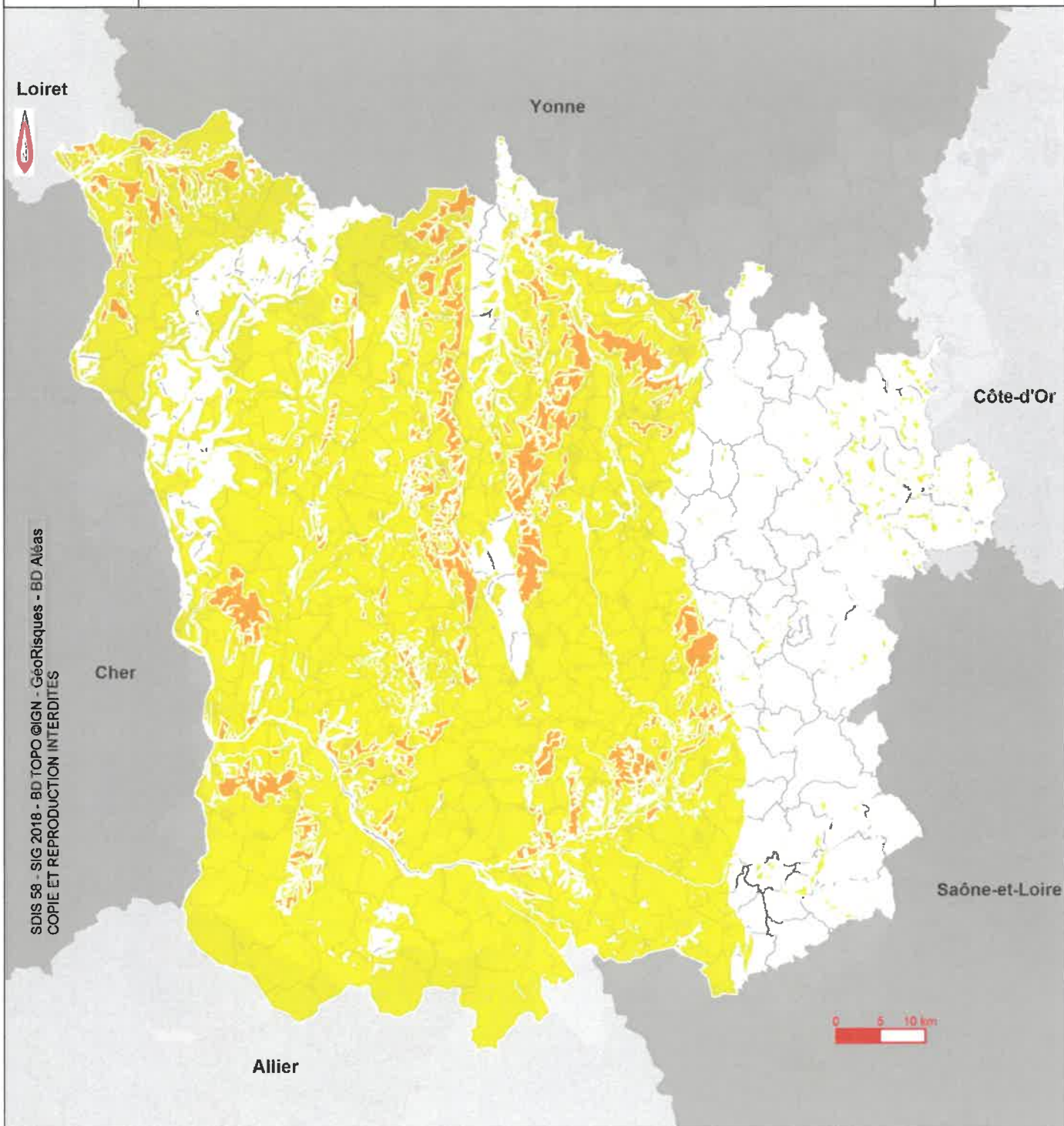
Description

- ◆ Chute de blocs / Eboulement
- ◆ Coulée
- ◆ Effondrement
- ◆ Erosion de berges
- ◆ Glissement



Type de mouvement de terrain	Nb de communes concernées	Nb d'évènements
Chute de blocs / Eboulement	6 communes	8 évènements
Coulée	3 communes	4 évènements
Effondrement	49 communes	189 évènements
Erosion de berges	14 communes	14 évènements
Glissement	22 communes	33 évènements

ALEA RETRAIT-GONFLEMENT ARGILES



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO @IGN - GéoRisques - BD Aléas
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

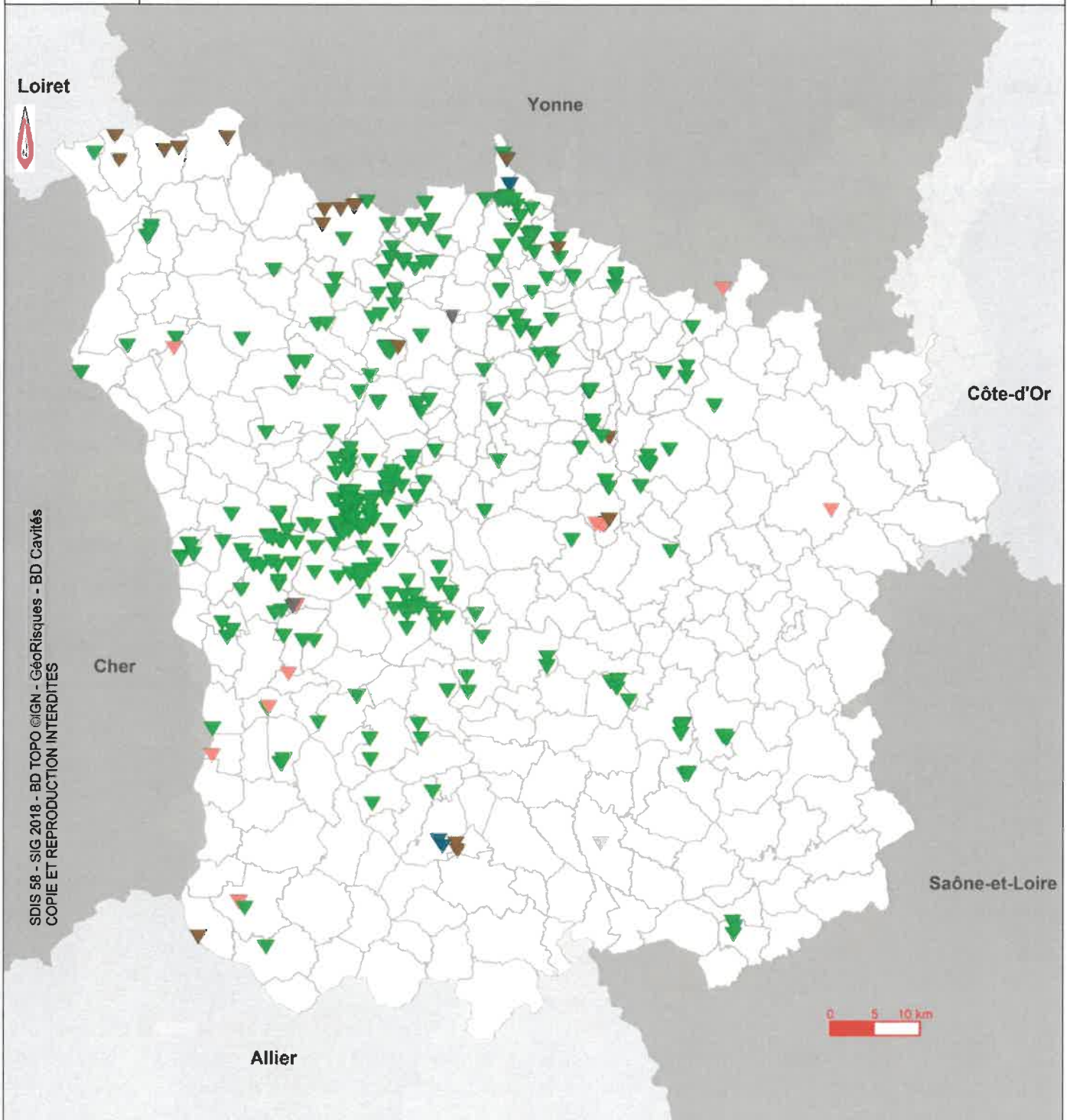
Description

- Aléa faible
- Aléa moyen



Limite de communes

CAVITES RECENTSEES



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - GéoRisques - BD Cavités
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description

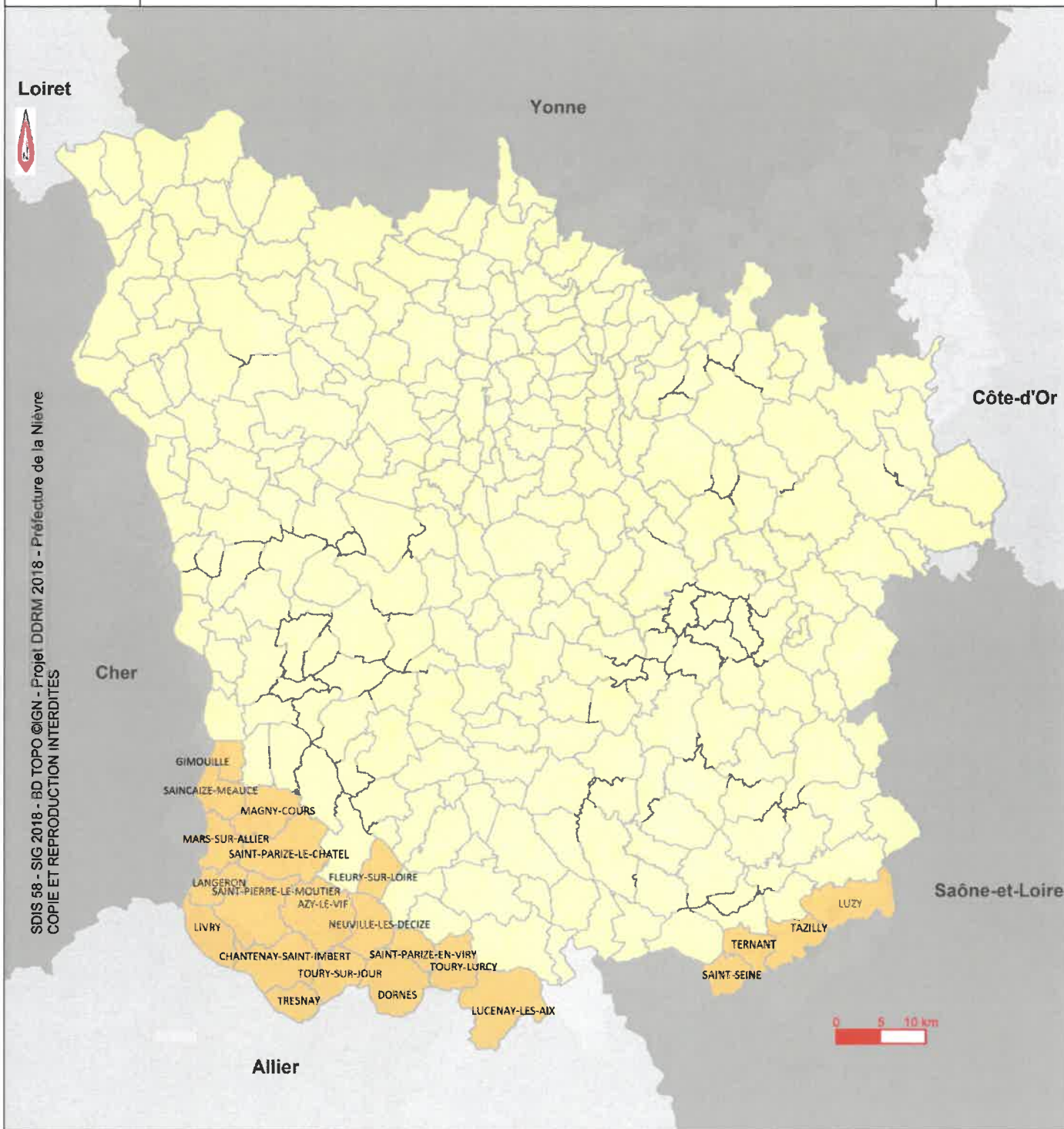
- | | | | |
|---|------------------|---|-------------------|
|  | Cavité naturelle |  | Cave |
|  | Carrière |  | Ouvrage civil |
|  | Mine |  | Ouvrage militaire |



Chiffres clés



- 353 cavités naturelles
- 19 carrières
- 1 mine
- 3 caves
- 14 ouvrages civils
- 3 ouvrages militaires

COMMUNES EXPOSEES AU RISQUE SISMIQUE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - Projet DDRM 2018 - Préfecture de la Nièvre
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description

-  Aléa sismique faible ($0,7\text{m/s}^2 = \text{accélération} < 1,1\text{m/s}^2$)
-  Aléa sismique très faible

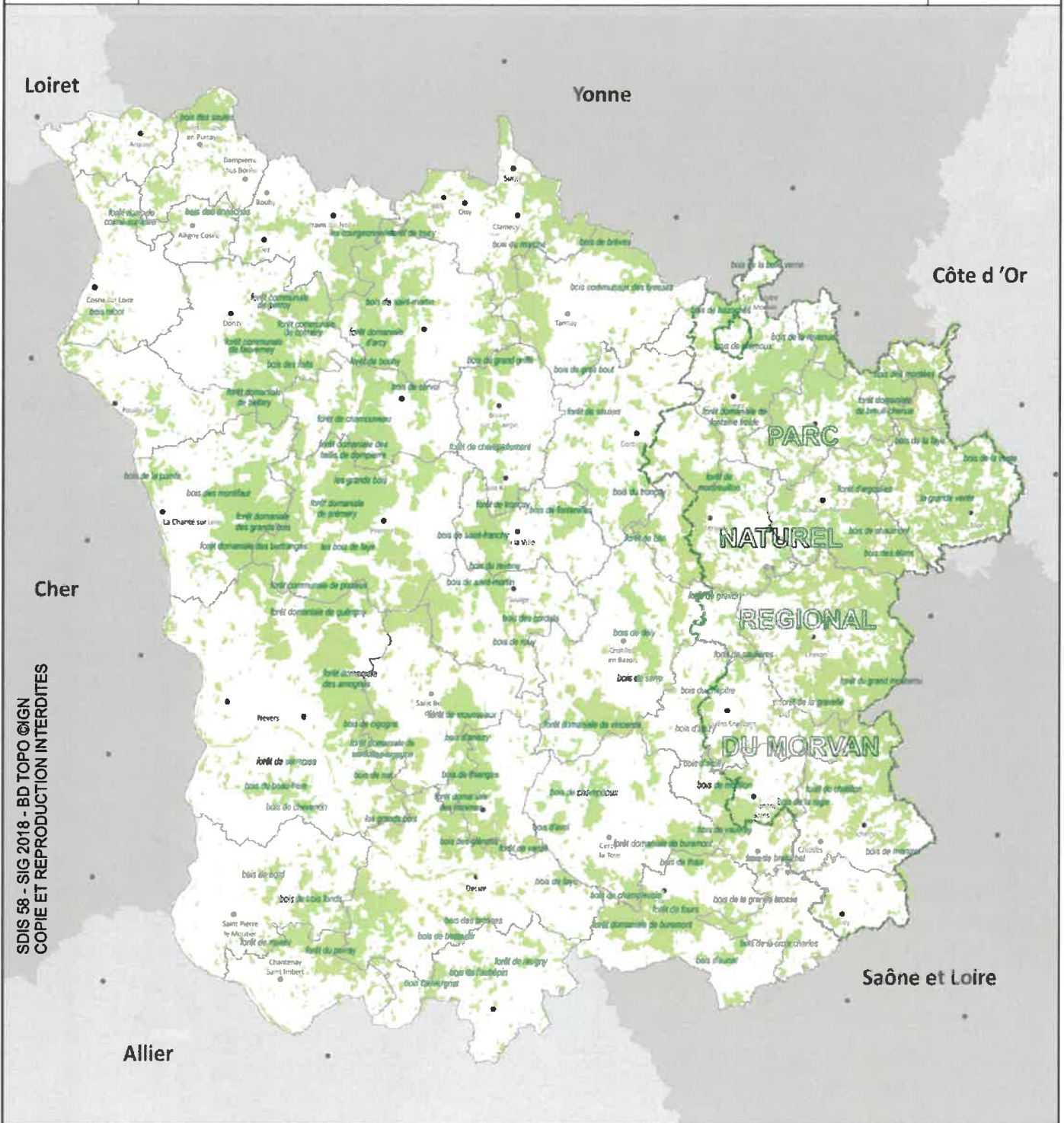


Limite de communes

Chiffre clé

22 communes sont situées
en zone Aléa sismique faible

COUVERTURE VEGETALE FORESTIERE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description



Massif forestier

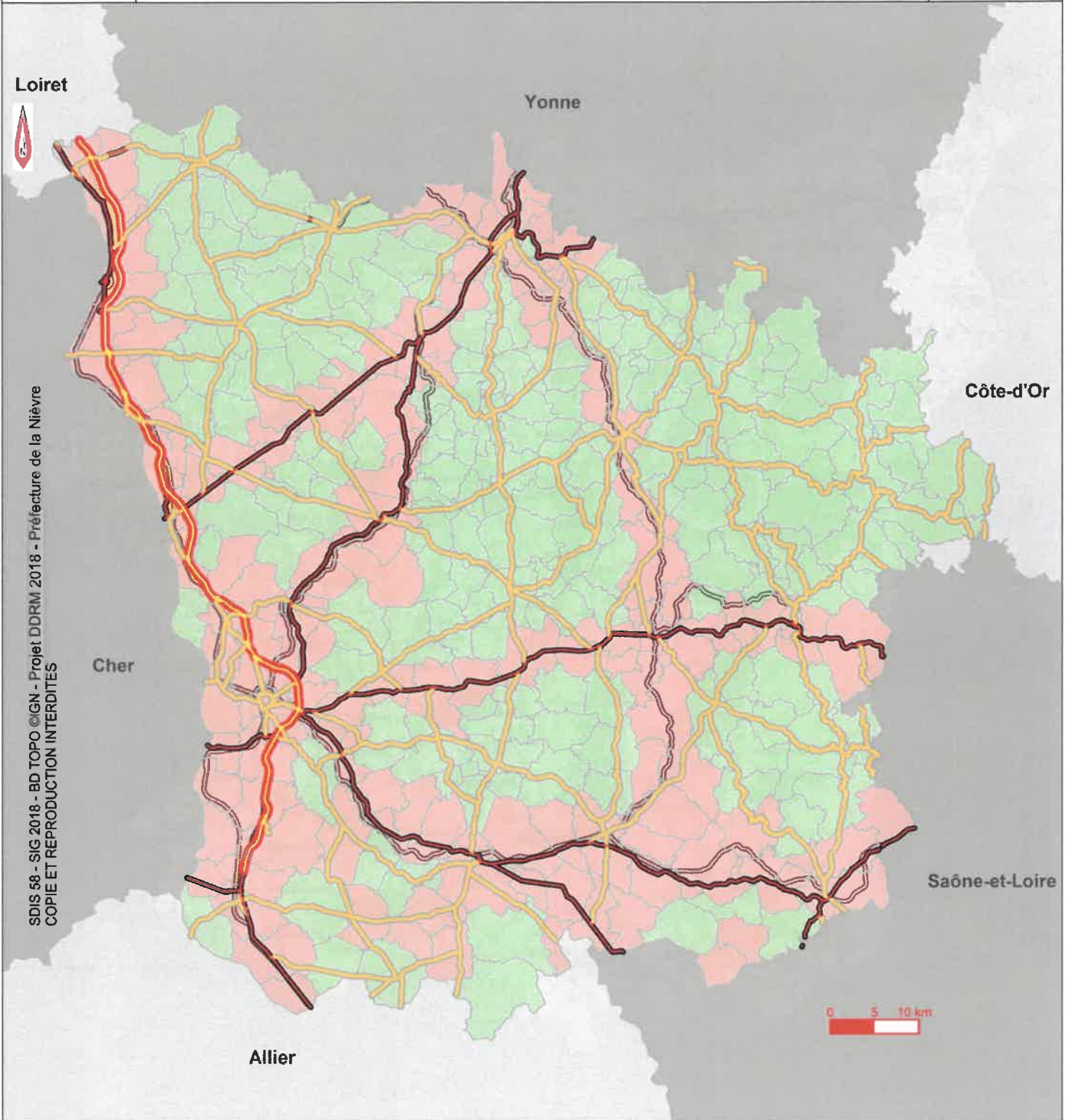


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffre clé
237 055 hectares
de bois et forêts en 2015

COMMUNES EXPOSEES






 AU RISQUE TMD ROUTIER - RAIL



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - Projet DDRM 2018 - Préfecture de la Nièvre

 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description

-  Commune exposée au risque TMD routier ou rail
-  Autoroutes
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales (réseau principal)
-  Réseau ferré



Limite de communes

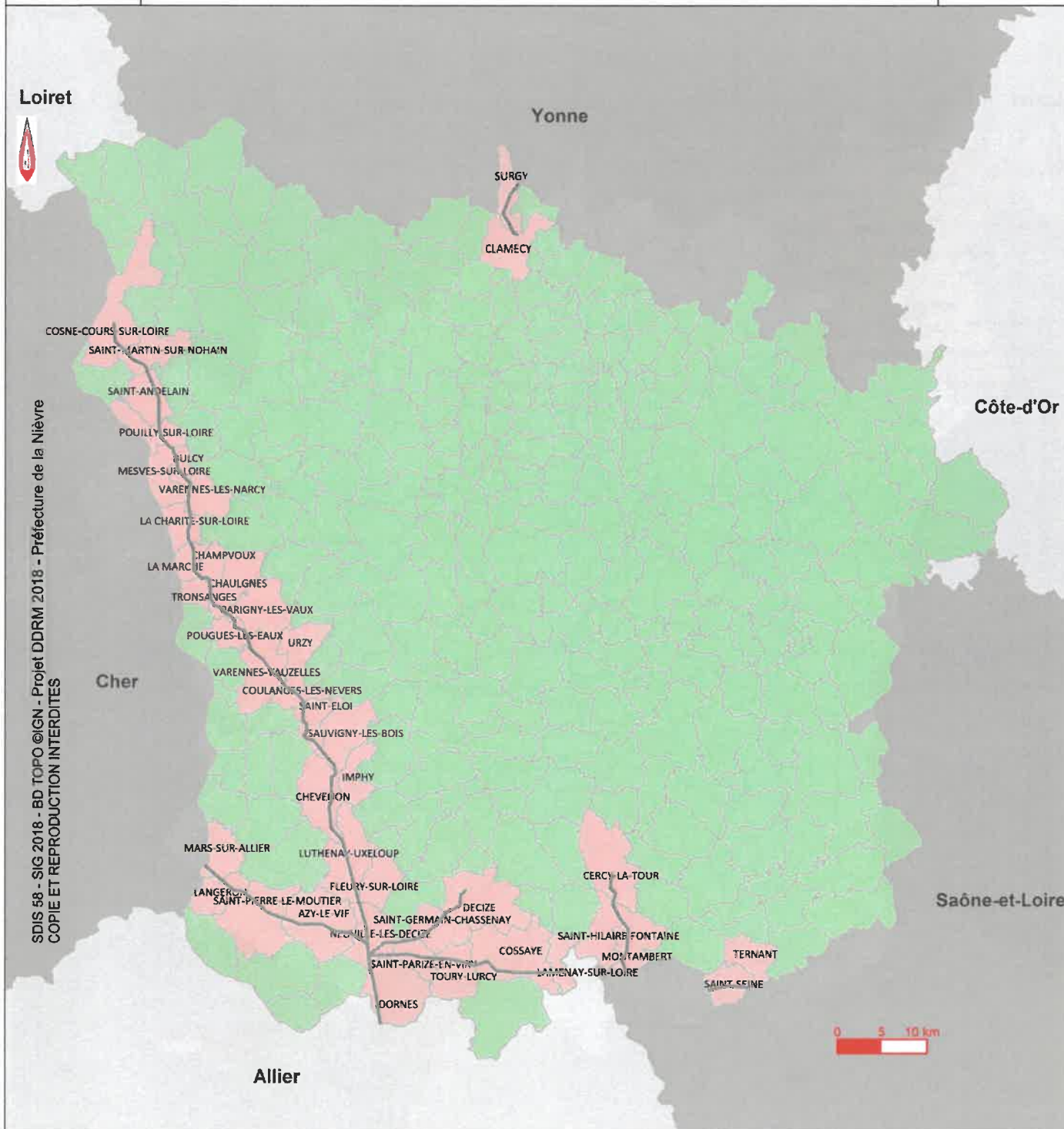
Chiffre clé

133 communes exposées



 au risque Transport Matières

 Dangereuses routier

COMMUNES EXPOSEES
AU RISQUE TRANSPORT DE GAZ



Description

-  Commune exposée au risque transport de gaz
-  Canalisation de transport de gaz

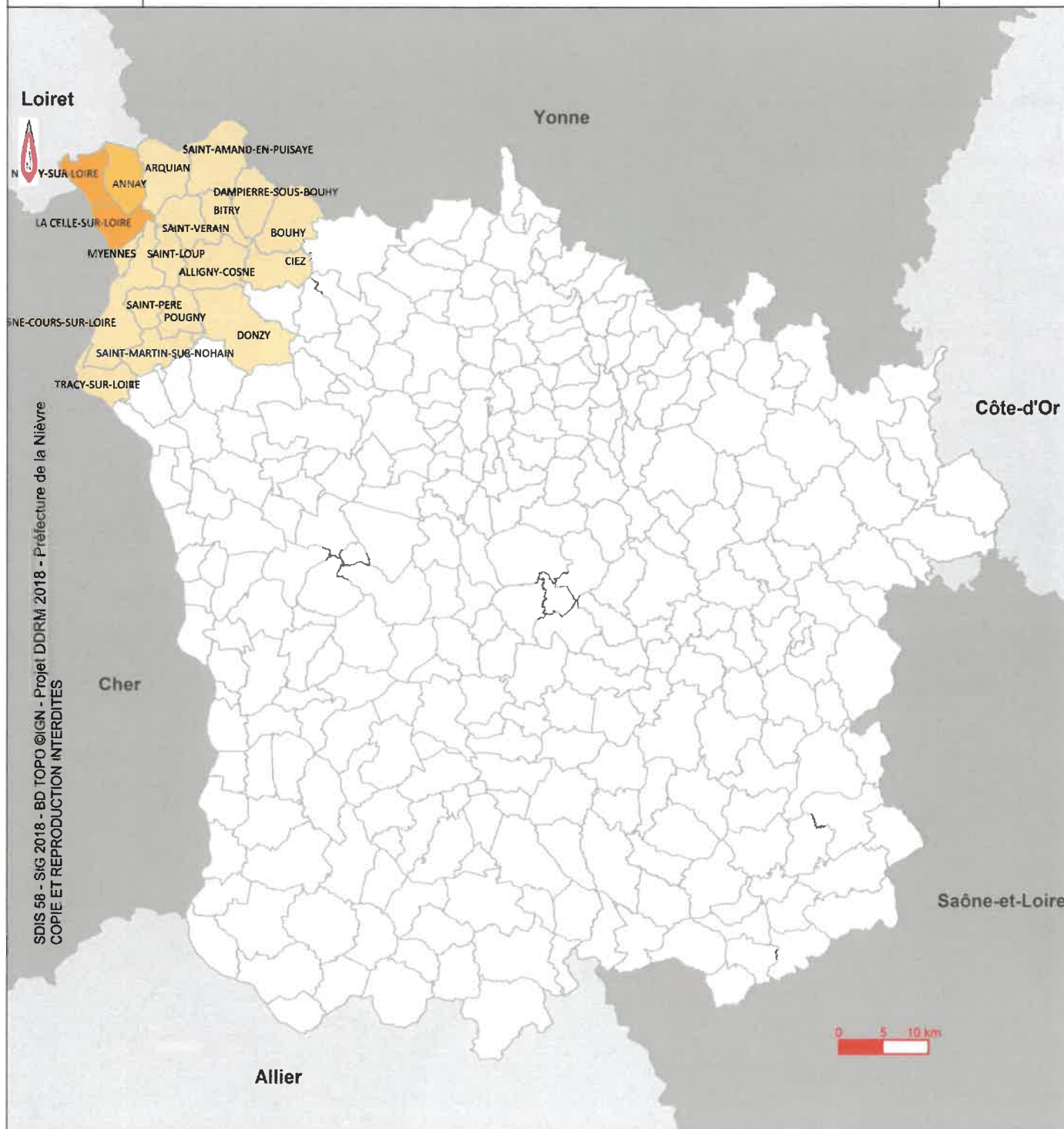


Limite de communes



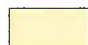
Chiffre clé

42 communes concernées
par le risque de transport de gaz

**COMMUNES EXPOSEES
AU RISQUE NUCLEAIRE**



Description

-  Commune périmètre de 2km
-  Commune périmètre de 5km
-  Commune périmètre de 20km

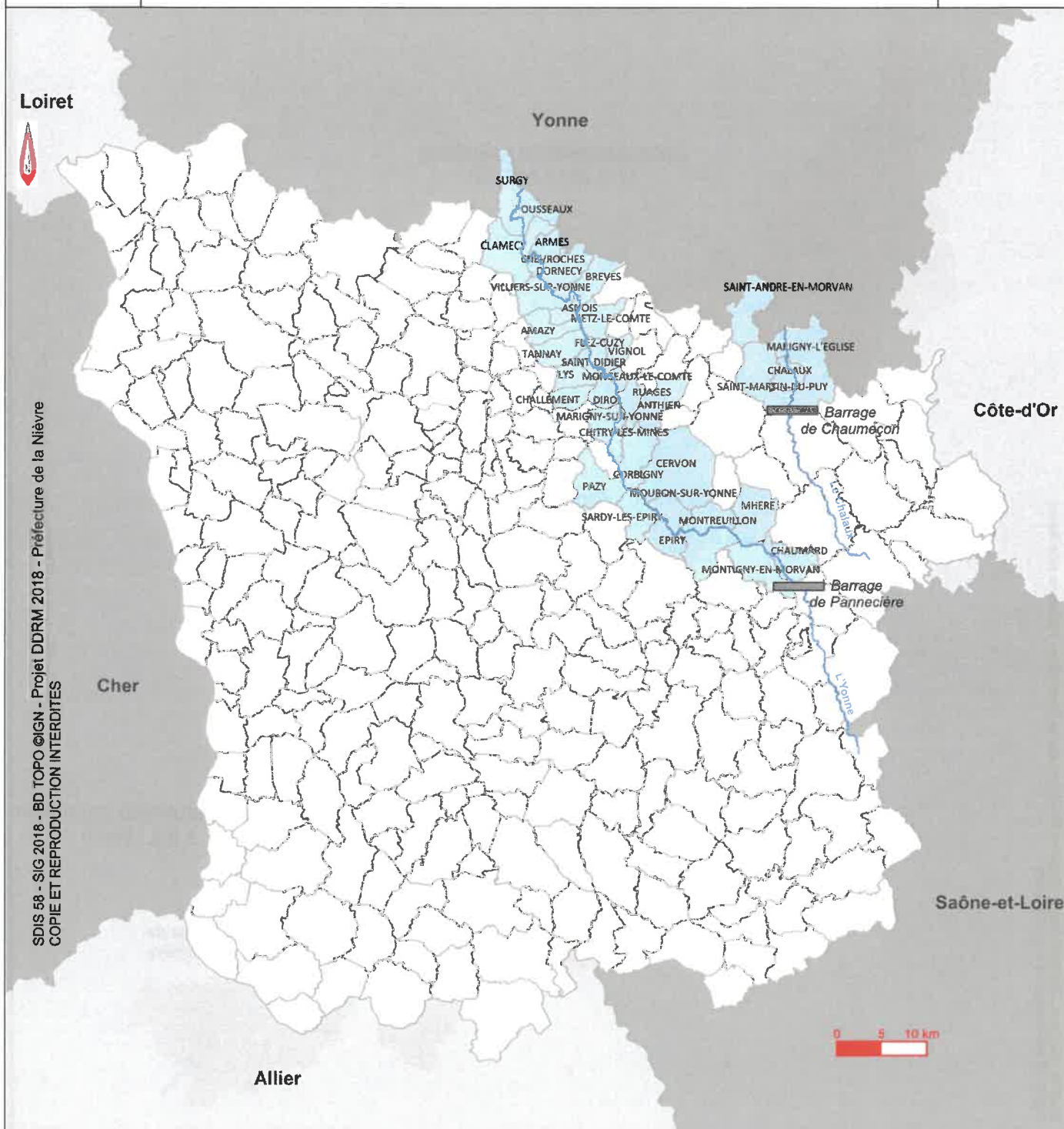


Limite de communes

Chiffres clés

2 communes concernées par le périmètre de 2km
 1 commune concernée par le périmètre de 5km
 16 communes concernées par le périmètre de 20km

COMMUNES EXPOSEES
AU RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - Projet DDRM 2018 - Préfecture de la Nièvre
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description

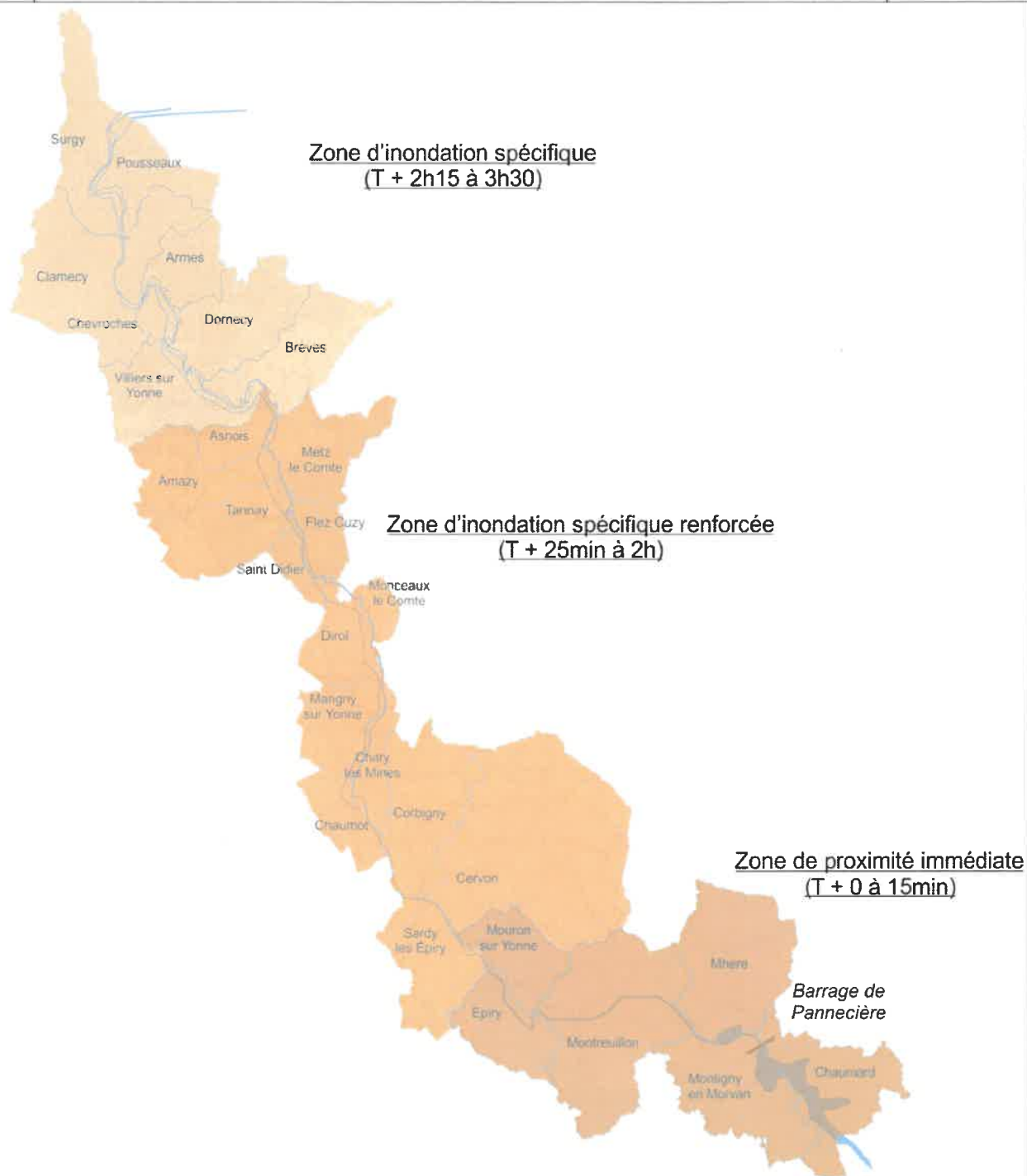
 Commune concernée

 Limite de communes

Chiffres clés

- 4 communes concernées par le risque de rupture de barrage de Chaumeçon
- 33 communes concernées par le risque de rupture de barrage de Pannecière

**HISTOGRAMME ONDE DE SUBMERSION
RUPTURE BARRAGE DE PANNECIERE**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - Projet de PPI du barrage de Pannecière - Préfecture de la Nièvre
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

SDACR 2020-2024

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

LIVRE 2

Le concept de réponse opérationnelle et les paramètres de gestion inhérents



SOMMAIRE

1 : LA REPONSE OPERATIONNELLE POUR LES RISQUES COURANTS	5
1-A : GENERALITES.....	5
1-B : LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES	5
1-B/1 : La couverture actuelle.....	5
1-B/1a : Le CTA-CODIS	5
1-B/1b : La réponse secouriste.....	5
1-B/1c : Les moyens de secours médicaux et paramédicaux du SSSM	6
1-B/2 : Analyse de la couverture opérationnelle	6
1-B/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :.....	6
1-B/2b : L'équipement de réponse secouriste.....	7
1-B/2c : Le Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV).....	7
1-B/2d : Etude de simultanéité.....	8
1-B/3 : La réponse opérationnelle du SDIS aux interventions SUAP ne relevant pas de ses missions propres.	10
1-B/3a : Les Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés.....	10
1-B/3b : Les Assistances au Transport Pour les SMUR (ATPS)	11
1-B/4 : La réponse opérationnelle du SDIS aux cas particuliers des relevages de personnes.	11
1-C : LE SECOURS AUX ACCIDENTES DE LA ROUTE.....	11
1-C/1 : La couverture actuelle.....	11
1-C/2 : Analyse de la couverture opérationnelle	12
1-C/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :.....	12
1-C/2b : Les moyens de désincarcération et de protection-balisage :.....	12
1-D : LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES	15
1-D/1 : Les incendies urbains	15
1-D/1a : Indicateurs de performances 2012-2018 :.....	15
1-D/1b : Les moyens incendies urbains :.....	15
1-D/1c : Les moyens élévateurs aériens :.....	16
1-D/1d : Simultanéité des moyens élévateurs aériens	17
1-D/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :.....	19
1-D/2b : Les moyens incendies ruraux :	19
1-D/3 : Les besoins en eau en secteur rural	21
1-D/3a : Analyse de la couverture opérationnelle :	21
1-B/3b : Etude de simultanéité.....	22
1-E : LES INTERVENTIONS DIVERSES.....	23
1-E/1 : Indicateurs de performances 2012-2018 :.....	23
1-E/2 : Les moyens opérations diverses :.....	23
2 : LA REPONSE OPERATIONNELLE POUR LES RISQUES PARTICULIERS	25
2-A : LES RISQUES NATURELS	25
2-A/1 : Les événements climatiques et météorologiques	25
2-A/1a : Le risque « inondations » ou « crues ».....	25
2-A/1b : Le risque « tempête » ou « orages de grêle »	28
2-A/1c : Le risque « neige et pluie verglaçante »	28
2-A/1d : Le risque « températures extrêmes»	29
2-A/2 : Les mouvements de terrain et les cavités	29
2-A/3 : Le risque sismique	30
2-A/4 : Les feux de végétation	30
2-A/5 : Les risques animaliers	32
2-B : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	33
2-B/1 : Les risques chimiques.....	33
2-B/1a : Les sites à risques	33
2-B/1b : Le transport de matières dangereuses.....	34
2-B/2 : Les risques radiologiques	34
2-B/3 : Les risques biologiques et bactériologiques	35
2-B/4 : Les grands barrages	35
2-C/ : LES FEUX « SPECIAUX ».....	36
2-C/1 : Les feux sur autoroute	36

2-C/2 : Les grands entrepôts	36
2-C/3 : Les feux de silos céréaliers	36
2-D : LES RISQUES LIES AU TRANSPORT DE PERSONNES	37
2-D/1 : Les transports terrestres	37
2-D/1a : Les risques liés aux trafics routiers	37
2-D/1b : Les risques liés aux trafics ferroviaires	37
2-D/2 : Les transports aériens	37
2-D/3 : Les transports fluviaux	37
2-E : LES RISQUES LIES AUX CONSTRUCTIONS PARTICULIERES	38
2-F : LES RISQUES SOCIAUX	40
2-F/1 : Attentats - terrorisme	40
2-F/1a : Les tueries de masse	40
2-F/1b : Le risque Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique ou Explosive	40
2-F/2 : Les grands rassemblements	41
2-F/3 : Les violences urbaines	41
2-F/4 : Les grèves et mouvements sociaux	41
2-F/4 : Les médias	41
2-G : LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS	42
2-G/1 : Les activités de nautisme	42
2-G/2 : Les activités de pleine nature	42
2-G/3 : Les sites d'escalade	42
2-G/4 : Les sports automobiles	42
2-H : LES RISQUES ELECTRIQUES	43
2-H/1 : Les lignes électriques	43
2-H/2 : Les éoliennes	43
2-H/3 : Les panneaux photovoltaïques	43
3 : LES UNITES OPERATIONNELLES	44
3-A : Les centres d'incendie et de secours	44
3-A/1 : La fiche CIS	44
Fiche du CIS : Alligny Cosne	45
Fiche du CIS : Arquian	46
Fiche du CIS : Billy sur Oisy - Oisy	47
Fiche du CIS : Bouhy	48
Fiche du CIS : Brassy	49
Fiche du CIS : Brinon Sur Beuvron	50
Fiche du CIS : Cercy La Tour	51
Fiche du CIS : Champlemy	52
Fiche du CIS : Chantenay Saint Imbert	53
Fiche du CIS : Château-Chinon	54
Fiche du CIS : Chatillon En Bazois	55
Fiche du CIS : Chiddes	56
Fiche du CIS : Ciez	57
Fiche du CIS : Clamecy	58
Fiche du CIS : Corbigny	59
Fiche du CIS : Cosne Sur Loire	60
Fiche du CIS : Crux La Ville	61
Fiche du CIS : Dampierre Sous Bouhy	62
Fiche du CIS : Decize	63
Fiche du CIS : Donzy	64
Fiche du CIS : Entrains Sur Nohain	65
Fiche du CIS : Fours	66
Fiche du CIS : La Charité Sur Loire	67
Fiche du CIS : La Machine	68
Fiche du CIS : Larochemillay	69
Fiche du CIS : Lormes	70
Fiche du CIS : Lucenay-Les-Aix	71
Fiche du CIS : Luzy	72
Fiche du CIS : Montreuillon	73
Fiche du CIS : Moulins Engilbert	74

Fiche du CIS : Moux En Morvan	75
Fiche du CIS : Nevers-La Sangsue	76
Fiche du CIS : Nevers-St Eloi	77
Fiche du CIS : Ouroux En Morvan.....	78
Fiche du CIS : Pouilly Sur Loire	79
Fiche du CIS : Prémery	80
Fiche du CIS : Saint Amand En Puisaye.....	81
Fiche du CIS : Saint André En Morvan	82
Fiche du CIS : Saint Benin d’Azy	83
Fiche du CIS : Saint Honoré Les Bains.....	84
Fiche du CIS : Saint Pierre Le Moutier.....	85
Fiche du CIS : Saint Révérien.....	86
Fiche du CIS : Saint Saulge	87
Fiche du CIS : Semelay	88
Fiche du CIS : Surgy	89
Fiche du CIS : Tannay.....	90
Fiche du CIS : Varzy.....	91
3-A/2 : Analyse des résultats des fiches CIS	92
3-A/2a : Le CIS de Clamecy	92
3-A/2b : Les CIS de Chatillon en Bazois, Château-Chinon et Moulins Engilbert	92
3-A/2c : Les CIS de l’agglomération de Nevers	92
3-A/2d : Les autres CIS	93
3-A/3 : Les autres points de vigilance concernant les centres de secours	93
3-A/3a : Le statut des sapeurs-pompiers volontaires	93
3-A/3b : La formation des sapeurs-pompiers	93
3-A/3c : Les superstructures.....	94
3-A/4 : Demande de construction d’un CIS sur la commune de Guérigny	96
3-B : Le CTA-CODIS	96
3-B/1 : La fiche CTA-CODIS.....	96
3-B/2 : Analyse des résultats de la fiche CTA-CODIS.....	99
3-B/3 : Les évolutions futures du logiciel de traitement de l’alerte et des moyens radio	99
3-B/3a : NexSIS	99
3-B/3b : Le Réseau Radio du Futur	99
GLOSSAIRE	101
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	103

1 : LA REPOSE OPERATIONNELLE POUR LES RISQUES COURANTS

1-A : GENERALITES

Le Système d'Information Géographique (SIG) développé par le SDIS 58 a été mis en œuvre pour le tracé de courbes isochrones (représentation cartographique de la zone couverte par un véhicule en un temps donné).

Pour l'exploitation de cet outil, il était nécessaire de déterminer des délais de prise de départ par les différents CIS ; à ce titre, il a été considéré qu'un centre avec une garde postée jour et nuit assure un départ en moins de 2 minutes, alors que les autres CIS le font en 7 minutes. Ces délais sont variables d'un centre à l'autre mais une moyenne calculatoire était indispensable pour un traitement équitable.

On doit ajouter à ces délais, la prise d'appel téléphonique de demande de secours par le CTA-CODIS et le déclenchement de l'alerte dans le CIS correspondant, soit 2 minutes supplémentaires.

Les paramètres de vitesse de circulation suivants ont été pris en considération pour l'établissement des isochrones.

Type de voirie	Niveau BD Topo	Graphe Véhicules Légers				Graphe Poids Lourds			
		rural		urbain		rural		urbain	
pente		< 7%	> 7%	< 7%	> 7%	< 7%	> 7%	< 7%	> 7%
2x2 voies	1	100	85	100	85	85	72	85	72
Liaisons inter-départements	2	80	68	56	48	70	60	49	42
Liaisons départementales	3	70	60	49	42	60	51	42	36
Liaisons communales	4	60	51	42	36	45	38	32	27
Liaisons intra-communales	5	35	30	25	21	35	30	25	21

1-B : LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

1-B/1 : La couverture actuelle

1-B/1a : Le CTA-CODIS

Les appels de secours effectués sur les numéros 18 et 112 sont acheminés au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) qui assure l'écoute, l'envoi des secours et le suivi des interventions par sa fonction de Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).

L'ensemble des moyens du SDIS, y compris ceux de son Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), est alerté par le CTA et coordonné par le CODIS.

1-B/1b : La réponse secouriste

Hors l'intervention d'un témoin, elle constitue l'étape la plus précoce de la chaîne de secours organisée en raison de sa rapidité de mise en œuvre grâce au nombre et au maillage des Centres d'Incendie et de Secours (CIS).

A la première mission d'accéder à la victime et de la protéger, s'ajoutent celles de la maintenir en vie, de prévenir l'aggravation de son état et, selon les situations, d'assurer son évacuation ou d'attendre des renforts.

La réponse secouriste peut être assurée par les secouristes de certains CIS, CIS de 4^{ème} catégorie notamment, sans moyen de transport ou par des équipes avec Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV). Les deux réponses peuvent se compléter.

Les équipes de secouristes sapeurs-pompiers sans VSAV des centres de première intervention sont néanmoins dotées du matériel de réanimation dont un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Elles disposent de moyens d'alerte et de communication et sont déclenchées par le CTA notamment pour :

- Protéger la victime d'un sur-accident et assurer la sécurité des lieux ;
- Procéder aux gestes secouristes de maintien en vie ;
- Assurer le guidage sur les lieux des secours de niveau supérieur et les assister ;
- Transmettre des informations complémentaires ;
- Porter secours aux personnes ne répondant pas aux appels.

Les procédures de bilan et de compte rendu qu'elles appliquent sont identiques à celles des équipes de secouristes sapeurs-pompiers intervenant à bord des VSAV.

Le VSAV est normalisé et possède notamment l'ensemble des matériels secouristes ainsi que des moyens de mesure des paramètres vitaux.

Il est doté de moyens de communication le mettant en relation simultanément avec le CTA et le CRRA.

Il est normalement armé par deux sapeurs-pompiers équipiers et un chef d'agrès qui assure les fonctions de premier Commandant des Opérations de Secours (COS). Dans certaines circonstances, son armement pourra se limiter aux effectifs minimum prévus à l'article R6312-10 du Code de la Santé Publique.

1-B/1c : Les moyens de secours médicaux et paramédicaux du SSSM

Dans le cadre de l'aide médicale urgente, le médecin régulateur du SAMU peut s'adresser au SDIS afin de solliciter les moyens médicaux et paramédicaux du SSSM. (*carte n°23*)

Les soins d'urgence réalisés par les Infirmiers Sapeurs-Pompiers (ISP) sont effectués dans le cadre de protocoles établis par le médecin chef du SDIS. Ces protocoles (PISU) sont conformes à la circulaire interministérielle N°DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 05 juin 2015. Ils font l'objet d'une révision régulière, sont diffusés au SAMU et à son CRRA.

1-B/2 : Analyse de la couverture opérationnelle

1-B/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :

La *carte n°24* permet d'identifier les délais moyens d'interventions observés, c'est-à-dire le temps écoulé entre la prise d'alerte 18/112 et l'arrivée du premier engin sur les lieux à partir du retour d'expérience des interventions réelles.

Cette carte met en relief les points suivants :

- 70 communes sont couvertes dans un délai inférieur à 15 minutes,
- 175 communes sont desservies entre 15 et 20 minutes.

Les 64 communes restantes sont accessibles dans un délai supérieur à 20 minutes.

Sur cette période, trois communes ont été couvertes par des délais supérieurs à 30 minutes. Ces communes sont situées dans le Morvan. Il s'agit de, Saint Agnan, Saint Aubin Des Chaumes et Moissy-Moulinot.

1-B/2b : L'équipement de réponse secouriste

Elle figure sur la *carte n°25* et la couverture opérationnelle théorique sur la *carte n°26*. Cette dernière permet de constater que la réponse apportée par l'ensemble des unités sapeurs-pompiers du département permet une rapidité d'intervention garantissant ainsi des chances de survie supplémentaires pour les victimes.



1-B/2c : Le Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)

Il assure à la fois la fonction « prompt-secours » et la fonction « évacuation ».

Le territoire départemental est d'ores et déjà couvert par ce type d'engin comme en témoigne la *carte n°27*. La couverture opérationnelle théorique est représentée sur la *carte n°28*.



Cette dernière laisse apparaître les délais théoriques d'intervention à partir du réseau routier existant. Rapprochée de la *carte n°24* elle permet de constater que les délais réels d'intervention des sapeurs-pompiers sont plus favorables que ceux indiqués par les isochrones.

64 % du territoire du département est couverte dans un délai théorique de 20 minutes maximum et 90 % dans un délai théorique de 25 minutes maximum.

Plusieurs zones apparaissent avec des délais de distribution des secours importants compte tenu de l'absence de CIS dans ces secteurs :

- Saint Agnan, Saint Brisson,
- Glux en Glenne,
- Saint Aubin des Chaumes, La Maison Dieu, Neuffontaines, Moissy-Moulinot, Saizy,
- Chaulaux,
- Saint Seine, Ternant,
- Luthenay-Uxeloup, Neuville Les Decizes, Fleury Sur Loire, Azy Le Vif,
- Fertrèves,
- Vielmanay, Nannay et Châteuneuf Val De Bargis,
- Saint Aubin Les Forges.

Cependant, certaines zones qui apparaissent en blanc ou en rouge sont des lieux qui ne sont pas desservis par des voies de circulation (forêt dense, bords de Loire, etc.) ce qui explique qu'elles ne peuvent être prises en compte au regard des délais d'intervention.

Pour les autres zones, l'amélioration de la couverture opérationnelle doit se faire par la prise en compte des citoyens comme acteur de la réponse de sécurité civile à travers des applications comme « le bon samaritain », « permis de sauver » ou « sauv life ». Le citoyen devient le premier acteur du dispositif de réponse opérationnelle dans l'attente de l'arrivée des moyens adaptés.

Par ailleurs, une réflexion nationale porte sur l'expérimentation de diverses mesures pouvant améliorer la couverture opérationnelle :

- La prise en compte d'autres services publics dans le cadre des schémas d'accessibilités des services au public (La Poste, le maire,...),
- Une mutualisation des actions citoyennes à travers la participation citoyenne engagée par les services de la gendarmerie pour les relevages des personnes non blessées.

Le dimensionnement des fonctions Prompt-secours et Evacuation au 01 janvier 2019

Centre	Fonction Prompt-secours actuelle	Fonction évacuation actuelle
Alligny-Cosne	1	1
Arquian	1	1
Billy sur Oisy-Oisy	1	0
Bouhy	1	0
Brassy	1	1
Brinon sur Beuvron	1	1
Cercy la Tour	1	1
Champlemy	1	1
Chantenay Saint Imbert	1	1
Château Chinon	2	1+1 réserve (technique ou formation)
Châtillon en Bazois	2	1+1 réserve (technique ou formation)
Chiddes	1	0
Ciez	1	0
Clamecy	2	1+1 réserve (technique ou formation)
Corbigny	2	1+1 réserve (technique ou formation)
Cosne sur Loire	2	2
Crux la Ville	1	1
Dampierre sous Bouhy	1	0
Decize	2	2
Donzy	1	1
Entrains sur Nohain	1	1
Fours	1	1
La Charité sur Loire	2	2
La Machine	1	1
Larochemillay	1	1
Lormes	1	1
Lucenay les Aix	1	1
Luzy	1	1
Montreuilton	1	1
Moulins Engilbert	1	1
Moux en Morvan	1	1
Nevers (Saint Eloi)	5	3+1 réserve (technique ou formation)
Nevers (Sangsue)	3	2
Ouroux en Morvan	1	1
Pouilly sur Loire	2	1+1 réserve (technique ou formation)
Prémery	1	1
Saint Amand en Puisaye	1	1
Saint André en Morvan	1	0
Saint Benin d'Azy	1	1
Saint Honoré les Bains	1	1
Saint Pierre le Moutier	1	1
Saint Révérien (*)	1	0
Saint Saulge	1	1
Sémelay	1	0
Surgy (*)	1	0
Tannay	1	1
Varzy	1	1
TOTAL	61	50

Source : SDIS58/service parc roulant

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Au 1^{er} janvier 2019, la moyenne d'âge des VSAV est de 6.2 ans

1-B/2d : Etude de simultanéité



Le SDIS 58 a réalisé en 2018 dans le domaine du Secours d'Urgence Aux Personnes 15 311 interventions. Le risque que se produisent simultanément plusieurs interventions sur un secteur avec une activité opérationnelle importante est fort. A l'inverse, ce risque peut-être très faible sur des secteurs dont l'activité est peu soutenue.

Etude de simultanéité réelle pour les années 2016, 2017 et 2018 avec le logiciel Oxio :

Secteur	Simultanéité engins											
	0		1		2		3		4		5	
	Nb départ non couvrable	% couverture	Nb départ non couvrable	% couverture	Nb départ non couvrable	% couverture	Nb départ non couvrable	% couverture	Nb départ non couvrable	% couverture	Nb départ non couvrable	% couverture
NEVERS	12545	0,00%	5340	57,4%	1482	88,2%	354	97,2%	63	99,5%	20	99,8%
BRASSY	384	0,00%	24	93,8%	0	100,0%						
CERCY LA TOUR	736	0,00%	98	86,7%	7	99,0%	0	100,0%				
CHATEAU CHINON	1108	0,00%	130	88,3%	7	99,4%	0	100,0%				
CHATILLON EN BAZOIS	944	0,00%	132	86,0%	25	97,4%	8	99,2%	3	99,7%	0	100,0%
CLAMECY	1379	0,00%	128	90,7%	11	99,2%	6	99,6%	4	99,7%	3	99,8%
CORBIGNY	1077	0,00%	175	83,8%	15	98,6%	4	99,6%	0	100,0%		
COSNE COURS SUR LOIRE	3853	0,00%	558	85,5%	90	97,7%	15	99,6%	2	99,9%	0	100,0%
DECIZE	2701	0,00%	361	86,6%	52	98,1%	9	99,7%	2	99,9%	0	100,0%
LA CHARITE SUR LOIRE	2499	0,00%	492	80,3%	89	96,4%	10	99,6%	3	99,9%	0	100,0%
LUZY	847	0,00%	59	93,0%	2	99,8%	0	100,0%				
NEVERS (SANGSUE)	5671	0,00%	1213	78,6%	191	96,6%	38	99,3%	5	99,9%	0	100,0%
POUILLY SUR LOIRE	1120	0,00%	180	83,9%	18	98,4%	0	100,0%				
PREMERY	1000	0,00%	112	88,8%	9	99,1%	1	99,9%	0	100,0%		
SAINT AMAND EN PUISAYE	464	0,00%	45	90,3%	4	99,1%	0	100,0%				
SAINT PIERRE LE MOUTIER	901	0,00%	86	90,5%	7	99,2%	1	99,9%	0	100,0%		
VARZY	727	0,00%	78	89,3%	3	99,6%	0	100,0%				
ALLIGNY COSNE	344	0,00%	37	89,2%	3	99,1%	0	100,0%				
ARQUIAN	209	0,00%	27	87,1%	2	99,0%	0	100,0%				
BRINON SUR BEUVRON	327	0,00%	15	95,4%	0	100,0%						
CHAMPLEMY	468	0,00%	55	88,2%	3	99,4%	0	100,0%				
CHANTENAY SAINT IMBERT	350	0,00%	21	94,0%	4	98,9%	2	99,4%	0	100,0%		
CRUX LA VILLE	272	0,00%	20	92,6%	4	98,5%	1	99,6%	0	100,0%		
DONZY	757	0,00%	67	91,1%	3	99,6%	0	100,0%				
ENTRAINS SUR NOHAIN	375	0,00%	38	89,9%	2	99,5%	0	100,0%				
FOURS	391	0,00%	41	89,5%	1	99,7%	0	100,0%				
LA MACHINE	1268	0,00%	167	86,8%	16	98,7%	2	99,8%	0	100,0%		
LAROCHEMILLAY	276	0,00%	29	89,5%	4	98,6%	1	99,6%	0	100,0%		
LORMES	469	0,00%	50	89,3%	3	99,4%	1	99,8%	0	100,0%		
LUCENAY LES AIX	675	0,00%	64	90,5%	3	99,6%	0	100,0%				
MONTREUILLOIN	366	0,00%	50	86,3%	3	99,2%	0	100,0%				
MOULINS ENGILBERT	569	0,00%	34	94,0%	3	99,5%	0	100,0%				
MOUX EN MORVAN	484	0,00%	33	93,2%	0	100,0%						
OUROUX EN MORVAN	447	0,00%	45	89,9%	2	99,6%	0	100,0%				
SAINT BENIN D'AZY	421	0,00%	30	92,9%	2	99,5%	0	100,0%				
SAINT HONORE LES BAINS	295	0,00%	17	94,2%	0	100,0%						
SAINT SAULGE	630	0,00%	77	87,8%	6	99,0%	0	100,0%				
TANNAY	782	0,00%	80	89,8%	6	99,2%	0	100,0%				
BILLY SUR OISY ET OISY	308	0,00%	11	96,4%	0	100,0%						
BOUHY	80	0,00%	0	100,0%								
CHIDDES	94	0,00%	1	98,9%	0	100,0%						
CIEZ	55	0,00%	1	98,2%	0	100,0%						
DAMPIERRE SOUS BOUHY	118	0,00%	9	92,4%	4	96,6%	1	99,2%	0	100,0%		
SAINT ANDRE EN MORVAN	157	0,00%	8	94,9%	0	100,0%						
SAINT REVERIEN (*)	207	0,00%	13	93,7%	3	98,6%	1	99,5%	0	100,0%		
SEMELAY	85	0,00%	6	92,9%	0	100,0%						
SURGY (*)	104	0,00%	1	99,0%	0	100,0%						
Agglomération nevers	18216	0,00%	10136	44,40%	3974	78,20%	1270	93,20%	307	98,30%	62	99,70%
Decize + La Machine	3969	0,00%	822	79,30%	128	96,80%	22	99,40%	5	99,90%	0,00%	100,00%

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_10

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

 VSAV affecté dans le centre
 VSAV réserve

Analyse des résultats :

On identifie plusieurs secteurs ayant une occurrence forte de simultanéité des interventions SUAP. On peut raisonnablement retenir les principes suivants :

- Il peut être envisagé de doter les centres d'un VSAV réserve, si la fréquence de simultanéité est comprise entre 120 et 350 départs non couverts sur trois années, soit une fréquence de simultanéité d'environ 1 intervention tous les dix jours à une intervention tous les trois jours.
- Il peut être envisagé de doter les centres d'un VSAV 2, si la fréquence de simultanéité est supérieure à 350 interventions sur trois ans, soit une fréquence de simultanéité supérieure d'environ une intervention tous les trois jours.

L'étude confirme que les CIS de Cosne Sur Loire, Decize, La Charité Sur Loire et Nevers La Sangsue doivent bien être dotés d'un VSAV2 et que les CIS de Château-Chinon, Chatillon en Bazois, Clamecy, Corbigny, Pouilly sur Loire doivent être dotés d'un VSAV réserve.

Les secteurs de l'agglomération de Nevers et de Decize-La Machine doivent faire l'objet d'une analyse spécifique compte tenu de la complémentarité des CIS.

Par ailleurs, une étude spécifique devra être menée pour savoir si le CIS de Billy sur Oisy / Oisy doit être doté d'un VSAV compte tenu de la sollicitation sur leur secteur. Cette étude devra prendre en compte les éventuelles orientations en terme de ressources humaines (garde postée ou non notamment) qui pourraient prises pour le CIS de Clamecy et qui pourraient impacter le secteur de Billy sur Oisy / Oisy.

1-B/3 : La réponse opérationnelle du SDIS aux interventions SUAP ne relevant pas de ses missions propres.

1-B/3a : Les Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés

Face à l'augmentation croissante des Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privées (ITSP) et aux difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, il a été décidé de mettre en place une catégorisation des carences. Cette catégorisation se fait suivant trois niveaux. Le médecin régulateur du CRRRA lors de la régulation médicale choisit le niveau de carence compatible avec l'état de santé du requérant. Cette catégorisation permet ensuite d'adapter la réponse opérationnelle du SDIS et le délai de prise en charge. La réponse opérationnelle mise en place est la suivante :

Catégorisation	Réponse opérationnelle
Carence de Niveau 1 : Urgence médicale absolue, départ des moyens sans délai.	Engagement identique à un départ réflexe
Carence de Niveau 2 : Urgence médicale relative, départ pouvant être différé entre 30 et 60 minutes.	Engagement d'un VSAV complet, le plus proche en garantissant une couverture opérationnelle.
Carence de Niveau 3 : pas d'urgence médicale mais nécessité d'une prise en charge, traitement de l'intervention pouvant être supérieure à une heure	Engagement d'un VSAV complet, garantissant la meilleure couverture opérationnelle.

Source : SDIS58/service opération-prévision

Depuis 2006, un arrêté interministériel annuel détermine le tarif national d'indemnisation de ces interventions.

D'autres solutions pour réduire cette tension opérationnelle pourront être envisagées ou expérimentées comme la mise en place d'un coordinateur ambulanciers au CRRRA, la mise en place de moyens dédiés ambulancier aux

opérations pré-hospitalières en jour semaine sur certains secteurs, adapter encore notre la réponse opérationnelle aux différents niveaux de carence, développer les relais / jonctions entre les moyens SDIS et transporteurs sanitaires privés en particulier dans le Morvan

1-B/3b : Les Assurances au Transport Pour les SMUR (ATPS)

Le SDIS de la Nièvre réalise les ATPS dans le cadre de la convention bipartite, datée du 02 février 2010, entre le Centre Hospitalier de l'Agglomération Neversoise et le SDIS relative au rôle des SAMU et du SDIS dans l'aide médicale d'urgence et les secours d'urgence. Ces interventions font l'objet d'une indemnisation du SDIS.

1-B/4 : La réponse opérationnelle du SDIS aux cas particuliers des relevages de personnes.

On distingue dans ce cas précis les personnes blessées qui relèvent de la mission propre des SDIS, des personnes non blessées. Ces dernières se répartissent en deux catégories :

- Les personnes nécessitant un moyen technique d'abordage ou de relevage (ouverture de porte par exemple) relevant de la compétence du SDIS ;
- les personnes devant bénéficier d'un relevage simple sans moyen technique ne requérant pas la compétence exclusive du SDIS.

Au regard du transfert du Centre de Réception et de régulation des Appels (CRRA) 15 en Côte d'Or depuis le 02 octobre 2018, les relevages simples sans moyens technique sont réalisés par les transporteurs privés en Côte-d'Or et par les sapeurs-pompiers dans la Nièvre.

Les pratiques des SDIS 58 et 21 ont l'obligation d'être stabilisées et harmonisées. De fait, les relevages de personnes non blessées sans moyen technique pourraient être partagés entre le SDIS 58 et les ambulanciers sanitaires privés. Par ailleurs, il pourrait être envisagé d'expérimenter pour les relevages de personnes non blessées sans moyen technique de solliciter via le CTA-CODIS 58, les voisins de la victime ou d'autres services (la poste,...) comme première réponse rapide de proximité (notion de sauveteur-citoyen).

1-C : LE SECOURS AUX ACCIDENTES DE LA ROUTE

1-C/1 : La couverture actuelle

Le secours aux victimes de l'accident

La première composante consiste donc en l'abordage rapide de la victime par un équipier secouriste afin de la soustraire à tout danger imminent et, le cas échéant, entreprendre les gestes secouristes salvateurs (libération des voies aériennes, arrêt d'hémorragie, etc.).

Ce premier niveau de réponse a été traité dans le chapitre précédent (secours d'urgence aux personnes) et ne diffère pas dans les cas d'accidents de circulation. Ainsi à l'heure actuelle, la réponse est assurée par le maillage territorial en CIS équipés de VSAV et de CIS de 4^{ème} catégorie avec sac de premier secours.

Les risques liés au contexte (sur-accident, interventions nocturnes, etc.) nécessitant des mesures de protection.

Cette notion repose sur des moyens spécifiques, qui doivent permettre :

- une sécurisation du lieu de l'accident pour les victimes comme pour les sapeurs-pompiers, à travers la mise en place de moyens de pré-signalisation en amont et en aval de l'accident,
- la délimitation de la zone de travail et son éclairage,
- la prise en compte des risques associés : coupure des énergies, protection incendie,
- l'approche d'une victime incarcerated : inhibition des airbags et calage du véhicule.

La mise en œuvre, le cas échéant, de techniques de désincarcération et d'extraction des victimes.

- ouverture de portières, nécessitant des moyens d'écartement et de découpe,
- découpage du pavillon, nécessitant des moyens de découpe et de protection des parties saillantes,
- manœuvres de force (écarteur, vérins, coussin de levage, tirfor[®], etc.).

Ainsi, selon le type d'accident et la gravité de celui-ci, les deux premières composantes sont généralement nécessaires alors que la troisième l'est beaucoup plus rarement.

1-C/2 : Analyse de la couverture opérationnelle

1-C/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :

La **carte n°29** présente les délais réels d'intervention AVP par commune pour la période 2012-2018.

Cette carte met en relief les points suivants :

- 58 communes ont été couvertes en moins de 15 minutes.
- 152 communes ont été couvertes entre 15 et 20 minutes.

Les communes restantes 86 ont été accessibles dans un délai supérieur à 20 minutes.

Sur cette période, sept communes ont été couvertes par des délais supérieurs à 30 minutes. Ces communes sont situées principalement dans le dans le Morvan. Il s'agit de, Saint Agnan, Glux En Glenne, Marigny l'Eglise, Gien sur Cure, saint Aubin des Chaumes, Laménay sur Loire, et Champallement.

A noter que 13 communes n'ont pas fait l'objet d'AVP sur cette période.

1-C/2b : Les moyens de désincarcération et de protection-balisage :

La répartition des moyens de désincarcération et de protection-balisage sont indiquées sur la **carte n°30**.

Les Remorques de Secours Routiers :

Les remorques de secours routier sont des moyens tractés d'un poids total inférieur à 750 kg. Ces moyens ont été acquis en raison de leur coût réduit d'acquisition et de fonctionnement. Associées à un engin d'incendie, ces RSR permettent de réaliser la totalité des actions de secours routier (protection-balisage, désincarcération,...).



Cependant, ces remorques sont délicates à tracter sur des axes routiers pentus et accidentés ou sur des axes à vitesses élevées. Le SDIS a connu plusieurs accidents impliquant des RSR qui se sont renversées en se rendant sur intervention. Les remorques de secours routier apparaissent à l'usage peu adaptées. Elles sont amenées à disparaître.

Les Véhicules de Secours Routiers Léger :

Ce sont des véhicules de secours routier sur châssis léger qui comportent la totalité du matériel nécessaire aux missions et peuvent être conduits par des personnels titulaires du permis VL. Ils sont adaptés à tous types de voies de circulation mais leur poids total les rend délicats à conduire lorsque les conditions météo sont dégradées (vent, pluie, neige,...).



Les Véhicules de Secours Routiers :

Les VSR sont des véhicules sur châssis poids lourd qui comportent l'ensemble du matériel adapté à des missions de désincarcérations. Outre le matériel réglementaire, ils sont équipés d'une flèche directrice de signalisation de type autoroutier placée sur le dessus du véhicule, ainsi que de deux chariots munis de cônes de Lubeck destinés à faciliter la sécurité du balisage sur des axes de circulation rapide.



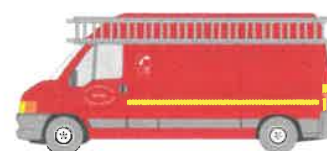
Les Fourgon Pompe Tonne Secours Routiers :

Les FPTSR sont des engins mixtes de type poids lourds comportant l'ensemble du matériel destiné aux opérations de secours routier et à la lutte contre les incendies. Ces véhicules polyvalents sont équipés d'une flèche directionnelle de signalisation et de moyens de sauvetage lourds. Ils sont généralement positionnés à proximité de certains grands axes de circulation (autoroute,...)



Les Véhicule Tout Usage et Balisage :

Les VTUB sont des engins sur châssis léger. Ils peuvent être conduits par des personnels titulaires du permis VL. Ils sont adaptés aux routes bidirectionnelles. Ils disposent de matériels de balisage (triangle de toit, cônes de Lubeck, tri-flashes), de dispositif de calage du véhicule, inhibiteur d'airbag, coupe ceinture.



Au 1^{er} janvier 2019, le SDIS de la Nièvre dispose de 3 RSR, 8 VSRL, 4 VSR, 4 FPTSR et 25 VTUB.

La moyenne d'âge des véhicules au 01 janvier 2019 est de 19.4 ans pour les RSR, 17.6 ans pour les VSR, 13.2 ans pour les VSRL, 6.1 ans pour les FPTSR et 9.5 ans pour les VTUB.

Avec 19 engins à vocation de désincarcération, le parc actuel présente trois caractéristiques :

- hétérogène au regard de la grande différence entre la capacité des différents engins (entre RSR et FPTSR par exemple),
- inadaptée à la fonction protection pour certains moyens (RSR),
- délicat dans sa mise en œuvre (remorques tractées ou véhicules surchargés).

La **carte n°31** montre les zones actuelles potentiellement couvertes en 30 minutes maximum pour assurer la fonction protection-balisage ou désincarcération. 62 % du territoire est couvert dans un délai maximum de 20 minutes et 99 % dans un délai maximum de 30 minutes.

La répartition des moyens de désincarcération au 01 janvier 2019 est la suivante :

Centres de Secours	Type	Nombre
Saint Amand En Puisaye	Equipement de Secours Routier	1
Cosne Sur Loire	Equipement de Secours Routier	1
Cercy La Tour	Equipement de Secours Routier	1
Châtillon En Bazois	Equipement de Secours Routier	1
Moulins Engilbert	Equipement de Secours Routier	1
La Charité Sur Loire	Equipement de Secours Routier	1
Clamecy	Equipement de Secours Routier	1
Corbigny	Equipement de Secours Routier	1
Decize	Equipement de Secours Routier	1
Luzy	Equipement de Secours Routier	1
Nevers	Equipement de Secours Routier	2 + RSR réserve (technique ou formation)
Saint Pierre Le Moutier	Equipement de Secours Routier	1
Pouilly Sur Loire	Equipement de Secours Routier	1
Prémery	Equipement de Secours Routier	1 RSR
Brassy	Equipement de Secours Routier	1

Centres de Secours	Type	Nombre
Varzy	Equipement de Secours Routier	1
Lucenay Les Aix	Equipement de Secours Routier	1 RSR réserve (technique ou formation)
TOTAL		19

Source : SDIS58/service parc roulant

Le CIS de Nevers-St Eloi est doté de deux ensembles de secours routier en raison de la sollicitation opérationnelle et du nombre de services de sécurité réalisés chaque année.

Compte tenu des éléments qui précèdent et à la vue de l'activité opérationnelle des moyens de désincarcération pour la période 2012-2018 décrit dans le livre 1, il serait judicieux d'envisager le remplacement de la RSR du CIS de Prémery par un VSR réserve et de ne pas remplacer les RSR réserve. Les CIS situés le long de l'autoroute A 77 et de la N7 doivent être dotés de VSR ou FPTSR avec flèche de signalisation étant donné le risque plus important de sur-accident.

Par ailleurs, l'homogénéisation des équipements de désincarcération et l'achat de nouveaux matériels permettant de couvrir les risques liés aux véhicules nouvelles énergies (hybrides, électriques, hydrogène,...) serait une plus-value.

La formation des personnels doit également s'adapter à ces risques et prendre en compte les nouveaux équipements et les nouvelles procédures opérationnelles.

1-D : LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1-D/1 : Les incendies urbains

Les incendies urbains sont caractérisés par deux types de missions correspondant à des moyens à mettre en œuvre :

- l'extinction des sinistres, avec des engins-pompes comportant des réserves d'eau, des personnels munis d'appareils respiratoires isolants et du matériel de lutte contre l'incendie.
- Les sauvetages en étage et l'accès en partie haute des bâtiments, présentant la caractéristique principale des feux urbains.

1-D/1a : Indicateurs de performances 2012-2018 :

La **carte n°32** indique les délais moyens d'acheminement des secours mesurés sur la période 2012-2018.

La carte met en relief les points suivants :

- 10 communes ont été couvertes dans un délai inférieur à 15 minutes.
- 90 communes ont été couvertes entre 15 et 20 minutes.
- 205 communes ont été couvertes entre 20 et 30 minutes.

A noter que 23 communes ont été couvertes dans un délai supérieur à 30 minutes. Ces communes sont situées principalement dans le Nord Est du département. Il s'agit des communes de Saint-Brisson, Chougny, Saint-Maurice, Alligny-En-Morvan, Saint Aubin Des Forges, Planchez-En-Morvan, Lavault-De-Fretoy, Neuffontaines, Dommartin, Saint-Germain-Des-Bois, La-Maison Dieu, Empury, Gien-Sur-Cure, Marigny l'Eglise, Saint-Léger-de-Fougeret, Chalaux, Arbourse, Gouloux, Blismes, Ternant, Saint-Aubin-Des-Chaumes, Magny Lormes et Maux.

1-D/1b : Les moyens incendies urbains :

La fonction de lutte contre les incendies urbains peut être remplie par différents types de véhicules :

Le Fourgon Pompe Tonne (FPT) ou le Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR), véhicule lourd à vocation prioritairement urbaine, armé de 6 hommes et doté d'une tonne d'environ 3000 litres (suivant équipementier).

Au 1^{er} janvier 2019, 9 engins de ce type sont répartis dans les CIS.



Le Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL), avec un châssis lourd plus petit possède les mêmes compétences urbaines, excepté le fait qu'il n'est armé au plus par 6 hommes et d'une citerne plus petite (1 800 litres).

Au 1^{er} janvier 2019, 8 engins de ce type sont répartis dans les CIS.



Le Fourgon Pompe Tonne Rural (FPTR) et le Camion-Citerne Rural (CCR) sont des véhicules mixtes, puisqu'ils possèdent sensiblement les mêmes équipements qu'un FPT classique, mais sur un châssis tout chemin. A ce titre, ils possèdent donc une capacité d'accès qui s'avère particulièrement utile en milieu rural. Les FPTR sont amenés à être remplacés par des CCR.

Au 1^{er} janvier 2019, 26 engins de ce type sont répartis dans les CIS.



Le Véhicule de Première Intervention (VPI), permet une réponse efficace sur tous les feux urbains de petite importance (feux de voiture, feux de cheminée, etc.). Doté d'une citerne de 400 litres et armé par 4 hommes, cet engin offre également un niveau de première réponse et/ou soutien intéressant sur des incendies plus conséquents. Ces engins constituent une réponse rapide mais doivent être complétés par un véhicule lourd.



Au 1^{er} janvier 2019, 3 engins de ce type sont répartis dans les CIS.

La **carte n°33** représente la répartition géographique de ces engins sur le territoire.

D'après la **carte n°34** représentant la couverture opérationnelle théorique des engins d'incendie urbains à 20 minutes représente 61% de la surface du département et 89 % dans un délai de 25 minutes maximum.

Le FPT, le FPTSR, le FPTR, le CCR et le VPI sont des véhicules assurant la fonction incendie urbain. Prioritairement, les VPI sont affectés dans les CIS de 4^{ème} catégorie. Ce sont des véhicules polyvalents destinés à traiter les risques courants.

La moyenne d'âge au 1^{er} janvier 2019 est de 13.5 ans pour les FPT, 6.1 ans pour les FPTSR, 17.7 ans pour les FPTL, 19.5 ans pour les FPTR, 10.2 ans pour les CCR, 21.8 ans pour les VPI.

1-D/1c : Les moyens élévateurs aériens :

On distingue trois types d'échelles : les Echelles Pivotantes Automatiques Séquentielles (EPAS) qui se différencient par le séquençage de leur déploiement, les Echelles Pivotantes Combinés (EPC) et les Bras Elévateur Aérien (BEA). Elles peuvent également être de différentes longueurs (18, 24, 25, 30 ou 32 mètres).



Le parc de Moyens Elévateurs Aériens (MEA) se compose de 8 véhicules dont 2 au CIS Nevers-St Eloi. La répartition actuelle de ces moyens est à mettre en relation avec l'existence de bâtiments d'une hauteur supérieure à 8 mètres (**carte n°35**). Les communes ayant la densité la plus importante sont : Nevers, Fourchambault, Varennes-Vauzelles, La Charité sur Loire et Clamecy. Les communes urbaines ayant une densité moindre sont : Cosne Cours sur Loire, Château-Chinon, Decize et Corbigny.

La **carte n°36** présente la répartition des MEA dans le département et la **carte n°37**, la couverture opérationnelle théorique dans un délai maximum de 30 minutes.

La couverture départementale à 30 minutes ne concerne que les principaux centres urbanisés.

Par ailleurs, certains centres villes anciens (La Charité Sur Loire, Nevers, ...) sont difficilement accessibles avec des EPAS de 30 mètres qui présentent un gabarit encombrant et des difficultés de mise en station. Afin de pouvoir assurer la totalité des missions de sauvetages dédiées au SDIS des moyens de 18 et de 24 mètres ont été acquis.

Nota : Le département de la Nièvre comporte de nombreux bâtiments historiques (châteaux privés, demeures et propriétés bourgeoises, églises et immeubles classés) répartis sur tout le territoire. Le monumentum recense 335 monuments historiques dans la Nièvre, au 01 janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, la moyenne d'âge des MEA est de 15.2 ans.

1-D/1d : Simultanéité des moyens élévateurs aériens

La simultanéité des MEA pour la période 2016 - 2018 sur le département est la suivante :

N° engin	Nb départs engins	Nb départs non couvrables	Taux de couverture
1	1757	289	85,9 %
2	260	29	98,6 %
3	20	9	99,6 %
4	8	1	100,0 %
5	1	0	100,0 %

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_10

On constate que sur les trois dernières années, il a été engagé en simultané au plus 5 MEA et que cette simultanéité de 5 MEA s'est produite qu'à une seule reprise. De plus, lors de cette simultanéité, le 5ème MEA n'a pas été utilisé sur opération.

Pour l'agglomération de Nevers élargie comprenant les secteurs d'intervention des CIS de Nevers-St Eloi, Nevers-La Sangsue, La Charité-Sur-Loire, Prémery, Saint Révérien, Crux-La-ville, Saint Saulge, Saint Benin d'Azy, La machine, Saint Pierre-Le-Moutier, Chantenay-Saint Imbert, CODIS 18, NR (Non Renseigné), la simultanéité pour la période 2016 - 2018 est la suivante :

N° engin	Nb départs engins	Nb départs non couvrables	Taux de couverture
1	1282	114	91,8 %
2	108	6	99,6 %
3	5	1	99,9 %
4	1	0	100,0 %

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_10

Cette étude montre que sur l'ensemble de ces secteurs, il y a eu qu'une seule fois au plus 4 MEA d'engager en intervention en trois ans et que cette simultanéité concerne des opérations diverses (dépose d'objets menaçant de tomber).

Pour les CIS de Nevers-St Eloi et Nevers-la Sangsue la simultanéité des MEA la période 2016 – 2018 est la suivante :

N° engin	Nb départs engins	Nb départs non couvrables	Taux de couverture
1	1248	115	91,6 %
2	108	7	99,5 %
3	7	0	100 %

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_10

On constate que les 3 MEA ont été engagés en simultané au plus à 7 reprises en trois années. La simultanéité de l'engagement de l'ensemble des MEA de l'agglomération est relativement faible. Sur ces 7 simultanéités, une concerne des opérations diverses (dépose d'objet menaçant de tomber), deux pour lesquels le 3^{ème} MEA n'a pas été utilisé sur place et une ne durant qu'une minute alors que les MEA sont sur la même intervention.

Le dimensionnement des fonctions incendies urbains et moyens élévateurs aériens au 01 janvier 2019 :

Centre	Fonction Incendie urbain	Réserve / formation Incendie	MEA	Engins
Alligny Cosne	1			FPTL
Arquian	1			VPI
Billy Sur Oisy	1			VPI
Bouhy				
Brassy	1			CCRM
Brinon Sur Beuvron	1			CCRM
Cercy La Tour	1			CCRM
Champlemy	1			FPTR
Chantenay Saint Imbert	1			FPTR
Château Chinon	1		1	CCRM + EPAS 24
Châtillon En Bazois	1	1		CCRM + CCRM réserve (technique ou formation)
Chiddes	1			VPI
Ciez				
Clamecy	1	1	1	FPTSR + CCRM réserve (technique ou formation) + EPAS 25
Corbigny	1			CCRM
Cosne Sur Loire	1	1	1	FPT + FPTL réserve (technique ou formation) + EPAS 32
Crux La Ville	1			CCRM
Dampierre Sous Bouhy				
Decize	1	1	1	FPTSR + FPTL réserve (technique ou formation) + EPAS 25
Donzy	1			CCRM
Entrains Sur Nohain	1			CCRM
Fours	1			FPTL
La Charité Sur Loire	1		1	FPTL + BEA 18
La Machine	1			CCRM
Larochemillay	1			CCRM
Lormes	1			CCRM
Lucenay Les Aix	1			CCRM
Luzy	1			CCRM
Montreuillon	1			CCRM
Moulins Engilbert	1			CCRM
Moux En Morvan	1			CCRM
Nevers Saint-Eloi	2	1	2	FPTSR + FPTL + CCRM réserve (technique ou formation) + EPAS 18 + EPC 30
Nevers Sangsue	1		1	FPT + EPAS 30
Ouroux En Morvan	1			CCRM
Pouilly Sur Loire	1			FPTSR
Prémery	1			FPT
Saint Amand En Puisaye	1			FPTL
Saint André En Morvan				
Saint Benin D'azy	1			CCRM
Saint Honoré Les Bains	1			CCRM
Saint Pierre Le Moutier	1			FPTL
Saint Révérien (*)				
Saint Saulge	1			CCRM
Sémelay				
Surgy (*)				
Tannay	1			FPT
Varzy	1			FPT
TOTAL	40	5	8	

Source : SDIS58/Service parc roulant

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Il paraît judicieux lors des renouvellements des engins de privilégier les CCRM sur les zones rurales (hormis pour les CIS de 4^{ème} catégorie) et de laisser les FPT, FPTSR, FPTL sur les zones urbaines (Nevers, La Charité-Sur-Loire, Cosne-Sur-Loire, Clamecy, Decize). Pour les MEA, on peut raisonnablement penser que deux MEA sont suffisants sur l'agglomération de Nevers dès lors que l'accessibilité moindre des quartiers historiques est bien prise en compte. La répartition des MEA sur les CIS de l'agglomération de Nevers semble la plus pertinente.

1-D/2: Les incendies ruraux

Sont considérés comme incendies ruraux les feux de végétation de tous types (récoltes, broussailles, forêts).

1-D/2a : Indicateurs de performances 2012-2018 :

La **carte n°38** détermine les délais moyens d'intervention pour la période 2012-2018.

Cette carte met en relief les points suivants :

- 87 communes ont été couvertes dans un délai moyen inférieur à 20 minutes.
- 170 communes ont été couvertes dans des délais moyens compris entre 20 et 30 minutes.
- 22 communes ont été couvertes dans des délais moyens supérieurs à 30 minutes.

A noter que 30 communes n'ont pas fait l'objet de feux ruraux pendant cette période.

1-D/2b : Les moyens incendies ruraux :

La réponse du SDIS face aux incendies ruraux est assurée par trois types d'engins :

Les Camions Citernes Feux de Forêts Légers (CCFL) : engins de petite capacité en eau offrant des possibilités de franchissement et d'accès dans des secteurs difficiles. Ces engins sur châssis VL sont limités dans leur emploi en raison de leur possibilité hydraulique réduite et doivent être complétés par des engins d'incendie lourds assurant leur ravitaillement en eau. Au 1^{er} janvier 2019, 12 de ce type sont répartis dans les CIS.



Les Fourgons Pompe Tonne Rural (FPTR) et les Camions Citerne Ruraux (CCR), engins polyvalents permettant l'intervention sur tous les chemins et la circulation sur la terre (champs). Les caractéristiques de ces engins leur limitent les franchissements (dévers, talus) et nécessitent une bonne maîtrise des limites d'emploi. Au 1^{er} janvier 2019, 26 de ce type sont répartis dans les CIS.



Les Camions Citerne Feux de Forêts (CCF), Moyens ou Supers, sont dédiés aux feux de végétation et constituent l'engin de base dans les secteurs fortement exposés. La spécificité de ces engins et leur moindre polyvalence entraînent une utilisation plus limitée. Au 1^{er} janvier 2019, 16 de ce type sont répartis dans les CIS.



La théorie selon laquelle un FPTR ou un CCR permet d'assurer à la fois les missions d'un FPT et d'un CCF est partiellement vraie. L'intervention en zone accidentée ou nécessitant des franchissements est difficile voire impossible dans certains cas. Néanmoins, cet engin répond à 100% des missions d'un FPT et 75% de celles d'un CCF. Le CCR a une capacité de franchissement moindre que le CCF particulièrement dans les zones accidentées et boisées du Morvan.

La **carte n°39** présente la répartition actuelle des moyens (CCF, FPTR, CCR), ce qui permet de mettre en évidence la couverture du département contre les risques d'incendie en milieu rural. La **carte n°40** présente la couverture opérationnelle actuelle du risque feux de végétation jusqu'à un délai de 30 minutes.

La moyenne d'âge au 1^{er} janvier 2019 est de 22.9 ans pour les CCFL, 19.5 pour les FPTR, 10.2 pour les CCR, de 16.1 pour les CCF.

Le dimensionnement de la fonction incendie rural au 01 janvier 2019 :

Centres	Fonction Incendie rural	Engins
Alligny Cosne	0	
Arquian	0	
Billy Sur Oisy	1	CCFL 400
Bouhy	1	CCFL 400
Brassy	2	CCRM + CCFL 400
Brinon Sur Beuvron	1	CCRM
Cercy La Tour	1	CCRM
Champlemy	2	FPTR + CCFL 400
Chantenay Saint Imbert	1	FPTR
Château Chinon	2	CCRM + CCFM
Châtillon En Bazois	2	CCRM + CCRM réserve (technique ou formation)
Chiddes	0	
Ciez	1	CCFL 400
Clamecy	2	CCFM + CCRM réserve (technique ou formation)
Corbigny	1	CCRM
Cosne Sur Loire	1	CCFM
Crux La Ville	1	CCRM
Dampierre Sous Bouhy	1	CCFL
Decize	1	CCFM
Donzy	1	CCRM
Entrains Sur Nohain	1	CCRM
Fours	1	CCFM
La Charité Sur Loire	1	CCFM
La Machine	1	CCRM
Larochemillay	1	CCRM
Lormes	2	CCRM + CCFM
Lucenay Les Aix	2	CCRM + CCFL 400
Luzy	1	CCRM
Montreuillon	2	CCRM + CCFM
Moulins Engilbert	2	CCRM
Moux En Morvan	2	CCRM + CCFM
Nevers Saint Eloi	2	CCFM + CCRM réserve (technique ou formation)
Nevers Sangsue	0	
Ouroux En Morvan	2	CCRM + CCFM
Pouilly Sur Loire	1	CCFM
Prémery	1	CCFM
Saint Amand En Puisaye	1	CCFM
Saint André En Morvan	1	CCFL400
Saint Benin D'azy	2	CCRM + CCFS
Saint Honoré Les Bains	1	CCRM
Saint Pierre Le Moutier	1	CCFM
Saint Révérien (*)	1	CCFL400
Saint Saulge	1	CCRM
Sémelay	1	CCFL400
Surgy (*)	1	CCFL400
Tannay	1	CCFL 400
Varzy	1	CCFM
TOTAL	56	

Source : SDIS58/service parc roulant

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Compte tenu de la moyenne d'âge des CCFL, une réflexion doit être menée sur le renouvellement des CCFL dans les années à venir. Le maintien uniquement des CCFL dans les CIS de 4^{ème} catégorie et dans 3 CIS du Morvan semblerait pertinent. Par conséquent, les CCFL de Champlemy, Lucenay-Les-Aix pourraient être supprimés. Le CCFL de Tannay pourrait être supprimé si le FPT de Tannay est remplacé par un CCRM. Cet engin pourrait assurer aussi bien les fonctions incendie urbain et incendie rural. Seuls certains CIS du Morvan disposent d'un CCRM (Hors réserve) et d'un CCFM.

Le CIS de Nevers-La sangsue ne dispose pas d'engin permettant d'intervenir sur les incendies ruraux, une réflexion doit être menée pour que ce CIS puisse intervenir sur ce type d'incendie.

1-D/3 : Les besoins en eau en secteur rural

1-D/3a : Analyse de la couverture opérationnelle :

Le SDIS possède actuellement de nombreuses motopompes remorquables affectées dans les CIS permettant la mise en aspiration dans un point d'eau naturel ou artificiel. Ces MPR sont statistiquement très peu utilisées et représentent un coût de fonctionnement annuel non négligeable.

De plus, 3 ensembles Dévidoir Automobile - MotoPompes Remorquables (DA + MPR 2000/15) sont en service dans les CIS de Nevers-St Eloi, Saint Honoré Les Bains et Cosne Sur Loire.

La *carte n°41* donne la répartition actuelle des CCGC/CCFS. La *carte n°42* indique la couverture opérationnelle théorique jusqu'à 30 minutes.

La *carte n°43* donne la répartition actuelle des DA/MPR. La *carte n°44* indique la couverture opérationnelle théorique jusqu'à 30 minutes

La *carte n°45* indique la localisation des réserves d'eau naturelles présentant un volume supérieur à 120 m³, recensées au titre de la défense extérieure contre l'incendie (recensement à la date du 25 juillet 2018).

Au 01 janvier 2019, le SDIS dispose de 24 MPR d'une moyenne d'âge de 36,2 ans. Pour les CCGC et CCFS, la moyenne d'âge est de 12.6 ans.

La répartition des MPR au 01 janvier 2019 est la suivante :

Centre	MPR
Nevers	1
Cosne Cours Sur Loire	1
Decize	1
Brassy	1
Luzy	1
Clamecy	1
Moulins Engilbert	1
Saint Honore Les Bains	1
Chatillon En Bazois	1
Chateau Chinon	1
Tannay	1
Entrains Sur Nohain	1
Fours	1
Champlemy	1
Donzy	1
Premery	1
Brinon Sur Beuvron	1
Saint Saulge	1
Chantenay Saint Imbert	1

Centre	MPR
Moux En Morvan	1
Nevers-La Sangsue	1
Chiddes	1
Semelay	1
Surgy (*)	1

Source : SDIS58/service parc roulant

(*)CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Compte tenu de la faible utilisation des MPR (voir livre 1) et de leur moyenne d'âge relativement élevée, il semblerait acceptable de maintenir uniquement les MPR dans les CIS disposant d'un DA et dans les CIS suivants : Decize, Brassy, Luzy, Clamecy, Moulins-Engilbert, Chatillon en Bazois, Château-Chinon, Tannay et Entrains Sur Nohain.

La répartition des CCGC/CCFS et DA au 01 janvier 2019 est la suivante :

Centres	CCGC / CCFS	DA
Nevers		1
St Honoré Les Bains		1
Cosne Sur Loire		1
Cercy La Tour	1	
Saint Benin D'azy	1	
La Charité Sur Loire	1	
Corbigny	1	
Château Chinon	1	
TOTAL	5	3

Source : SDIS58/service parc roulant

A la vue de la faible utilisation des DA, moins de 10 interventions par an ces quatre dernières années (Voir Livre 1), il pourrait être raisonnable de maintenir uniquement deux DA pour l'ensemble du département soit au total 4 000 mètres de tuyaux de 110 mm. Il pourrait être envisagé de retirer le DA de Cosne-Sur-Loire.

1-B/3b : Etude de simultanéité

La simultanéité des interventions CCGC/CCFS dans le département sur la période 2016 - 2018 est la suivante :

Nombre engin	Nb départs engins	Nb départs non couvrables	Taux de couverture
1	237	55	81,2 %
2	49	6	97,9 %
3	6	0	100,0%

Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_10

Cette étude montre que sur les trois dernières années seulement six interventions ont mobilisé au plus 3 CCGC/CCFS en même temps. On peut estimer que la couverture actuelle est suffisante avec un à deux CCGC/CCFS par compagnie.

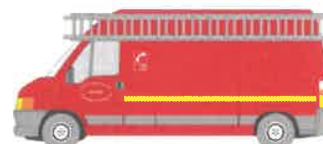
1-E : LES INTERVENTIONS DIVERSES

1-E/1 : Indicateurs de performances 2012-2018 :

La **carte n°46** indique les délais moyens d'interventions. Dans la majorité des cas, ce critère n'est pas déterminant car l'urgence est toute relative pour ces interventions.

1-E/2 : Les moyens opérations diverses :

Les interventions diverses sont assurées par les Véhicules Tous Usages (VTU), par des Véhicules Tous Usages et Balisage (VTUB), par les Véhicules de Première Intervention (VPI) ou par Camions Citernes Feux de Forêts Légers (CCFL). Chaque CIS étant équipé d'au moins un de ces véhicules, la couverture opérationnelle sur intervention diverse peut être qualifiée de très satisfaisante. Vecteur d'une équipe de 2 à 3 hommes suivant les missions, cet engin offre une polyvalence non négligeable.



Lors d'un événement climatique particulier (inondation, tempête, ...), ces moyens peuvent être complétés par d'autres engins (VLHR, CCFM, VL,...).

Les **cartes n°47** et **n°48** présentent la répartition actuelle des moyens DIV ainsi que la couverture opérationnelle théorique associée.

Au 1^{er} janvier 2019, la moyenne d'âge des VTU est de 10.9 ans et de 9.5 ans pour les VTUB.

Le dimensionnement de la fonction opérations diverses répartition des engins au 01 janvier 2019 :

Centres	Fonction Opérations Diverses	Engins
Alligny Cosne	1	VTUB
Arquian	2	VTUB + VPI
Billy Sur Oisy - Oisy	2	VPI + CCFL
Bouhy	2	VTUB + CCFL
Brassy	2	VTU + CCFL
Brinon Sur Beuvron	1	VTUB
Cercy La Tour	1	VTU
Champlemy	2	VTUB + CCFL
Chantenay Saint Imbert	1	VTUB
Château Chinon	1	VTUB
Châtillon En Bazois	1	VTU
Chiddes	2	VTUB + VPI
Ciez	2	VTU + CCFL
Clamecy	1	VTU
Corbigny	1	VTU
Cosne Sur Loire	1	VTU
Crux La Ville	1	VTUB
Dampierre Sous Bouhy	1	CCFL
Decize	1	VTU
Donzy	1	VTUB
Entrains Sur Nohain	1	VTUB

Centres	Fonction Opérations Diverses	Engins
Fours	1	VTUB
La Charité Sur Loire	1	VTU
La Machine	1	VTUB
Larochemillay	1	VTUB
Lormes	1	VTUB
Lucenay Les Aix	2	VTUB + CCFL
Luzy	1	VTU
Montreuillon	1	VTUB
Moulins Engilbert	1	VTU
Moux En Morvan	1	VTUB
Nevers Saint-Eloi	2	VTU + VTU
Nevers Sangsue	1	VTUB
Ouroux En Morvan	1	VTUB
Pouilly Sur Loire	1	VTU
Prémery	1	VTU
Saint Amand En Puisaye	1	VTU
Saint André En Morvan	2	VTU + CCFL
Saint Benin D'azy	1	VTUB
Saint Honoré Les Bains	1	VTUB
Saint Pierre Le Moutier	1	VTU
Saint Révérien (*)	2	VTUB + CCFL
Saint Saulge	1	VTUB
Sémelay	1	CCFL
Surgy (*)	1	CCFL
Tannay	2	VTUB + CCFL
Varzy	1	VTU
TOTAL	59	

Source : SDIS58/service parc roulant

(*) CIS regroupé avec un autre CIS en septembre 2019

Il serait acceptable de ne pas renouveler les CCFL dans les CIS de Champlemy, Lucenay Les Aix et Tannay.

2 : LA REPOSE OPERATIONELLE POUR LES RISQUES PARTICULIERS

2-A : LES RISQUES NATURELS

2-A/1 : Les évènements climatiques et météorologiques

2-A/1a : Le risque « inondations » ou « crues »

La prise en compte du risque particulier « inondation » est ancienne dans le département, permettant une couverture opérationnelle quantitativement convenable par les moyens suivants :

Interventions possibles	Matériels nécessaires
Secours aquatiques	Equipe nautique / embarcations
Mise en sécurité des personnes	Equipe nautique / embarcations, engins hors route
Epuisement et assèchement des locaux	MPR, MPE, aspirateurs, cuissardes, ...
Retour à la normale	Tronçonnage, nettoyage

Les sauvetages de personnes (début de noyade) :

Actuellement, seules les communes situées le long de la Loire sont susceptibles d'être couvertes en moins de 30 minutes par une équipe nautique (plongeurs / sauveteurs aquatiques) afin d'assurer les missions de prompt secours en intervenant en surface ou sous les eaux (la couverture isochrone s'appuie sur une vitesse moyenne et prend en compte un délai de traitement d'appel de 2 minutes et un départ 5 minutes après la réception de l'alerte au CIS). Néanmoins, le Référentiel Emploi Activité Compétence (REAC) « intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » prévoit que la phase de prompt secours reste valable pour une personne noyée, immergée pendant une durée d'une heure et même de deux heures dans une eau inférieure à 6°C.

Les mises en sécurité de personnes :

Outre les interventions liées aux risques imminents de noyade, les inondations génèrent des situations nécessitant des mises en sécurité, notamment lors de la montée des eaux.

Ces mises en sécurité peuvent être assurées de trois manières :

- par voie terrestre, à l'aide d'engin présentant une garde au sol suffisante, en tout état de cause pour des hauteurs d'eau limitées et sans courant. Ces moyens (CCF, FPTR, CCR) sont en nombre suffisants au regard de cette utilisation. Ils sont complétés au besoin par des personnes à pied, équipées et formées.
- par voie navigable, à l'aide d'embarcation de sauvetage dès lors que les hauteurs d'eau deviennent significatives et pour évoluer dans des conditions de sécurité supérieure et d'approche plus aisées des personnes à secourir.
- par voie aérienne, à l'aide des hélicoptères de la Sécurité Civile et/ou de la Gendarmerie, lorsque les moyens précédents ne sont pas utilisables pour des raisons techniques ou opérationnelles.

Les autres interventions :

On distingue comme autres interventions, les interventions dans le milieu aquatique effectuées par les personnels de l'équipe nautique comprenant les plongeurs (en conformité avec leur REAC), les sauveteurs aquatiques (conformément au GNR) et conducteurs embarcations. Ils interviennent de manière autonome ou en complément d'autres moyens du SDIS.

- sauvetage et assistance ;

- prompts secours en milieu hyperbare ;
- reconnaissances ;
- sécurité des interventions en site aquatique ;
- dispositif prévisionnel de secours aquatique ou subaquatique et hyperbare ;
- travaux subaquatiques et hyperbares d'urgence ;
- assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement ;
- recherches diverses.

L'ensemble de ces opérations nécessite la présence de personnels qualifiés, à même d'apporter un soutien aux sapeurs-pompiers sur place compte-tenu de leur connaissance du milieu aquatique.

Les embarcations :

Pour lutter contre ce risque, le SDIS possède, au 01 janvier 2019, 21 embarcations et 55 conducteurs d'embarcations inscrits sur liste d'aptitude opérationnelle :

- Les Bateaux Légers de Sauvetage (BLS) sont principalement dédiés aux missions de sauvetage. Ils sont composés de châssis souple pneumatique ou semi-rigide.
- Les Bateaux de Reconnaissance et de Sauvetage (BRS) sont des barges aluminium d'une longueur de 5 mètres

Par ailleurs, le SDIS dispose au CIS Nevers-St Eloi d'un Engin à Déploiement Rapide (EDR) : engin gonflable destiné à intervenir sur des milieux difficile d'accès (glace, boue,...).

La répartition des embarcations au 1^{er} janvier 2019 est la suivante (*carte n°49*) :

Centres	BLS	BRS
Cercy-La-Tour	1	
Chatillon En Bazois	1	
Clamecy	1	
Cosne Sur Loire	2	1
Crux-La-Ville	1	
Decize	2	1
La charité-Sur-Loire	1	1
Lormes	1	
Moux-En-Morvan	1	
Nevers-St Eloi	2	1
Ouroux-En-Morvan	1	
Pouilly-Sur-Loire	1	
Saint-Pierre-Le-Moutier	1	
Varzy	1	
TOTAL	17	4

Source : SDIS58/service parc roulant

La moyenne d'âge des BLS est de 11,4 ans et de 39,9 ans pour les BRS.

On peut raisonnablement penser que le nombre d'embarcations peut être réduit à 15, tout en assurant une couverture du territoire satisfaisante. Les BLS de Varzy, Crux-La-Ville et de Lormes ainsi que les BRS de Cosne-Sur-Loire, Decize et de la Nevers peuvent être sortis du parc. Le nombre de BLS au CIS de Cosne Sur Loire pourrait être de 1 et à Nevers St Eloi de 3.

Dimensionnement de l'équipe nautique :

La composition de l'équipe nautique est de :

- 16 plongeurs avec un delta de +1/-1 dont 5 cadres (y compris le Conseiller Technique Départemental)
- 28 SAV avec un delta de +2/-2 répartis sur le val de Loire (effectif plongeurs compris)
- 5 conducteurs d'embarcations x nombre d'embarcation dans le parc soit 15 X 5 = 75
- 1 expert eaux vives
- 1 médecin référent plongée

Le nombre de SAL/SAV eaux vives au 1^{er} janvier 2019 est de 15 (dont 5 cadres) ce qui permet d'assurer une garde journalière (1 cadre et 2 équipiers) tout au long de l'année. Un principe d'astreinte permet de répondre à toute sollicitation opérationnelle. La *carte n°50* indique la couverture opérationnelle théorique de l'équipe nautique jusqu'à un délai de 60 minutes.

Formations de l'équipe nautique :

Plusieurs plans d'eau sur lesquels de nombreuses activités nautiques sont pratiquées (pêche à partir d'embarcations, pédalo, baignades, plongée...) et dont la profondeur dépasse 30 mètres nécessite une qualification et du matériel supplémentaire (décompression à l'oxygène pur). Les plongeurs du SDIS détiennent ces qualifications et ce matériel leur permettant d'intervenir au-delà de 30 mètres, dans la limite de 50 mètres (60 mètres pour les chefs d'unité et conseillers techniques).

Enfin, l'apparition de glaces sur les plans d'eau (parfois supérieure à 20 centimètres), la présence de cavités noyées sur le département ainsi que la présence de nombreux ouvrages (barrages, écluses...) nécessitent la qualification de ces spécialistes à la plongée en Surface Non-Libre (SNL).

Au 1^{er} janvier 2019, l'équipe nautique est compétente pour intervenir :

- jusqu'à une profondeur de 50 mètres, 5 cadres de l'équipe sont habilités à intervenir jusqu'à 60 mètres de profondeur (sous réserve de mesures particulières de sécurité).
- sous plafond sur une progression de 60 mètres à partir du point d'immersion (13 plongeurs aptes)
- sous plafond jusqu'à 200 mètres du point d'immersion (1 plongeur apte)

La Moyenne d'âge du Véhicule Plongeur (VPL) est de 14,3 ans.

Les moyens d'épuisement et d'assèchement des locaux :

La description et la répartition de ces moyens ont été décrites au chapitre 2-E/2.

Les renforts extérieurs :

En cas d'événement majeur dépassant les capacités du département, le renfort de moyens extra départementaux pourra être nécessaire :

- moyens et effectifs d'autres SDIS (épuisement, embarcation, plongeurs, sauveteurs aquatiques)
- hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la gendarmerie
- matériels des Etablissements de Soutien Opérationnel et Logistique (ESOL) de la DGSCGC
- UIISC

Par ailleurs, les Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) pourront être sollicitées pour assurer l'assistance des populations et le relogement d'urgence des sinistrés ainsi que pour l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence dotés de kits de vie quotidienne (hygiène, couvertures, lits picots...).

2-A/1b : Le risque « tempête » ou « orages de grêle »

Les interventions nécessitant une réponse immédiate sont :

Interventions	Matériels nécessaires
Protections de biens	VTU + lots de bâchage + MEA
Accidents de la circulation	Voir chapitre SUAP / SR
Personnes blessées	Voir chapitre SUAP
Animaux blessés	Voir chapitre DIV
Rétablissement des voies de circulation	CCFM ou VTU + tronçonneuses

Cinq lots bâchage sont répartis dans les CIS suivants :

- Bouhy
- Brinon Sur Beuvron
- Chiddes
- Chantenay Saint Imbert
- Ouroux en Morvan
- Tannay

Chaque unité dispose du matériel pour bâcher environ 1600 m².

Ces moyens sont souvent complétés par les CIS dotés d'un VTU, CCF,... L'équipe spécialisée du GRIMP/SMPM peut également être mobilisée pour des travaux en hauteur. Les moyens de l'équipe GRIMP/SMPM sont répartis dans les CIS de Clamecy et de Nevers-St Eloi. Un véhicule est dédié à la spécialité, le VGRIMP/SMPM, au CIS de Nevers-St Eloi. Pour le CIS de Clamecy le matériel est chargé à la demande dans un véhicule du centre.

Dimensionnement de l'équipe GRIMP/SMPM :

Une équipe GRIMP/SMPM est composée de quatre équipiers (IMP2) et d'un Chef d'unité (IMP3). La composition de l'équipe GRIMP/SMPM est la suivante :

- 28 IMP 2 (Sauveteurs soit 4 sauveteurs X 7)
- 6 IMP3 (Chefs d'unité dont le Conseiller Technique Départemental soit 1 chef d'unité X 6)

En cas d'événement majeur dépassant les capacités du département, le renfort de moyens extra départementaux pourra être nécessaire :

- moyens et effectifs d'autres SDIS
- hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la gendarmerie
- matériels des Etablissements de Soutien Opérationnel et Logistique (ESOL) de la DGSCGC
- UIISC

Par ailleurs, les Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) pourront être sollicitées pour assurer l'assistance des populations et le relogement d'urgence des sinistrés ainsi que pour l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence dotés de kits de vie quotidienne (hygiène, couvertures, lits picots...).

2-A/1c : Le risque « neige et pluie verglaçante »

Le SDIS 58 a déjà pris en compte ce risque en affectant des engins hors route notamment dans le Morvan et en engageant ces moyens en complément de moyens sanitaires pour porter les secours aux personnes dans des lieux enneigés ou difficilement accessibles.

Les VSAV et les VL sont équipés de pneus « tout temps ». Pour les VSAV, en complément, les CIS sont dotés également de « chaussettes à neige ». Par ailleurs, certains véhicules poids lourds sont équipés d'un système de chaînage automatique.

Il est à noter, qu'il existe un module complémentaire de l'équipe spécialisée du GRIMP/SMPM concernant le risque neige (reconnaissance en raquette, détecteur de victimes en avalanche, balisage,...). Néanmoins, il est fait le choix que nos personnels ne détiennent pas cette qualification compte tenu des caractéristiques géographiques du territoire et du faible risque, y compris, dans le Morvan.

En cas d'événement majeur impactant le département, le renfort de moyens extra départementaux pourra être nécessaire :

- tous types de moyens de déneigement des zones de défense adjacentes,
- moyens et effectifs d'autres SDIS,
- hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la gendarmerie,
- matériels des Etablissements de Soutien Opérationnel et Logistique (ESOL) de la DGSCGC,
- UIISC.

Les AASC pourront être sollicitées dans le cadre du ravitaillement des naufragés de la route.

2-A/1d : Le risque « températures extrêmes »

Ce risque n'engendre pas de couverture particulière. Les moyens du SDIS 58 continuent à être utilisés en respectant toutefois des consignes particulières (mise hors gel des pompes en hivers,...). Néanmoins pour l'équipe nautique, l'intervention des plongeurs nécessite la qualification plongée en surface non-libre.

En 2011, le SDIS a mis en place un Véhicule de Soutien Sanitaire Opérationnel (VSSO) qui permet notamment d'assurer un soutien sanitaire (hygiène, repos,...) et une surveillance des personnels engagés. Ce véhicule à vocation départementale est basé au CIS Nevers-St Eloi, armé par des sapeurs-pompiers et des personnels SSSM. Les températures extrêmes font parties des critères d'engagement.

2-A/2 : Les mouvements de terrain et les cavités

Ce type d'événement peut entraîner des demandes de secours du type :

- personnes ensevelies,
- protection de biens et immeubles dégradés ou même menaçant ruine,
- rupture de voie de circulation (mission non sapeur-pompier a priori),
- personnes ou groupe de spéléologues bloqués dans une cavité,
- personne ou animal tombé dans un puits.

La couverture de ce type d'évènement est assurée par :

- une réponse de proximité des moyens courants,
- l'équipe cynotechnique (pour les personnes ensevelies),
- l'équipe Sauvetage-Déblaiement (pour les personnes ensevelies et la protection de biens et immeubles dégradés ou même menaçant ruine),
- l'équipe du GRIMP/SMPM (pour la protection de biens et immeubles dégradés ou même menaçant ruine, les personnes ou groupe de spéléologue bloqués dans une cavité, une personne ou un animal tombé dans un puits),
- une équipe de spéléologie (pour une personne ou un spéléologue bloqué dans une cavité),
- les plongeurs SNL (pour une personne ou un animal tombé dans un puits). Les plongeurs SNL sont aptes à intervenir en cavités souterraines inondées jusqu'à 60 mètres du point d'immersion (et 200 mètres pour un personnel apte)

Dimensionnement de l'équipe cynotechnique :

L'effectif de l'équipe cynotechnique est le suivant :

- 2 ou 3 CYN 1 (Conducteur CYN)
- 2 CYN 2 (Chef d'unité CYN)

- 1 CYN 3 (Conseiller Technique Départemental)
- 1 vétérinaire

Chaque personnel CYN dispose d'un chien.

Dimensionnement de l'équipe de Sauvetage-Déblaiement :

Le département de la Nièvre ne possède pas d'équipe spécialisée en Sauvetage-Déblaiement mais en cas de besoin, le SDIS 58 peut faire appel aux départements limitrophes possédant ces structures, par exemple, le Cher ou l'Yonne.

L'équipe de Spéléologie :

Le SDIS de la Nièvre ne dispose pas de personnels formés à la spéléologie. L'équipe du GRIMP/SMPM est actuellement habilitée à intervenir en zone souterraine jusqu'à la disparition de la lumière naturelle. Par conséquent, l'intervention en milieu souterrain nécessitera l'engagement de moyens autres que ceux du SDIS (par exemple : le Spéleo Secours Français). Il est à noter qu'il existe une formation complémentaire pour les personnels de l'équipe GRIMP/SMPM permettant de répondre à cette problématique appelée « Intervenant en Sites Souterrains » (ISS). Néanmoins, vu la faible occurrence cette qualification ne sera pas développée au sein de l'équipe GRIMP/SMPM. En 2017, seuls 19 SDIS disposaient de cette qualification. (source : Soldats du feu magazine, hors-série n°20, octobre 2017, page 48)

2-A/3 : Le risque sismique

22 communes étant classées en aléa sismique faible et le reste du département étant classé en risque sismique très faible, ce risque n'engendre pas de couverture particulière.

2-A/4 : Les feux de végétation

Dans le cadre de l'établissement du présent document, le scénario majorant pris en compte pour les objectifs de couverture est un feu de forêt de 40 hectares d'une durée supérieure à 24 heures.

L'attaque du feu

Eu égard aux différents retours d'expérience des dernières années, à la sollicitation régulière des échelons zonaux et nationaux pour la couverture opérationnelle des grands incendies du Sud, l'objectif de couverture défini pour le département de la Nièvre est de pouvoir disposer d'une capacité maximale opérationnelle de 4 groupes d'intervention feu de forêt, soit :

- 5 VLHR (véhicules tous terrains dédiés aux chefs de groupe et au chef de colonne),
- 16 CCFM (camions citernes feux de forêt moyen),

La répartition au 1^{er} janvier 2019 des CCF Moyen et Super est indiquée sur la *carte n°51*.

Centres	CCFM	CCFS
Château-Chinon	1	
Clamecy	1	
Cosne-Sur-Loire	1	
Decize	1	
Fours	1	
La Charité-Sur-Loire	1	
Lormes	1	

Centres	CCFM	CCFS
Montreuillon	1	
Moux-En-Morvan	1	
Nevers-St Eloi	1	
Ouroux-En-Morvan	1	
Pouilly-Sur Loire	1	
Prémery	1	
Saint Amand En Puisaye	1	
Saint Pierre Le Moutier	1	
Varzy	1	
Saint Benin d'Azy		1
TOTAL	16	1

Source : SDIS58/service parc roulant

Cependant, l'affectation des moyens pourra varier au cours de la saison estivale pour s'adapter au mieux aux risques à couvrir. Les CCFM du val de Loire pourraient être affectés temporairement dans des CIS identifiés du Morvan et vice versa.

Cette capacité maximale permettrait de prendre en compte :

- le traitement d'un feu important ou plusieurs feux de broussailles (2 groupes),
- l'envoi d'un groupe en détachement extra départemental (1 groupe),
- les indisponibilités techniques et opérations de maintenance (1 groupe).

Notons également que les CCRM ont un rôle important à jouer dans la lutte contre ce type de sinistre à proximité des axes de circulation, défense de points sensibles et/ou les ravitaillements en eau.

Ainsi, il paraît utile d'engager, pour des missions ponctuelles bien définies ne nécessitant pas d'accessibilité particulière, des renforts en CCRM, augmentant de fait les moyens qui pourraient être mobilisés pour lutter contre ce type de sinistre.

Le soutien hydraulique

Le feu de forêt, par définition, se développe en milieu rural, où la défense incendie (poteaux, bouches, citernes, points d'eau naturels...) est très faible, voire inexistante sur plusieurs kilomètres.

La capacité opérationnelle des groupes d'intervention va dépendre en partie des ressources hydrauliques à disposition des sapeurs-pompiers.

Le SDIS de la Nièvre possède, au 1^{er} janvier 2019, cinq engins porteurs d'eau de grande capacité sur châssis urbain (CCGC ou CCFS).

Commandement

Afin de permettre aux chefs de colonne et chefs de site, d'assurer au mieux leurs missions de commandement (reconnaissance, sectorisation, etc.), il apparaît intéressant de disposer de véhicules légers adaptés au commandement. Les VLDC tout chemin pour les chefs de colonne et le chef de site répondent à ce besoin.

La répartition des VLHR est indiquée sur la [carte n°52](#).

Dimensionnement de l'équipe feux de forêt

Les effectifs retenus pour l'équipe feux de forêt sont les suivants :

- 270 FDF 1 « équipier »
- 102 FDF 2 « chef d'agrès »

SDACR 2020 - 2024 – LIVRE 2 – LE CONCEPT DE REPONSE OPERATIONNELLE ET LES PARAMETRES DE GESTION INHERENTS

- 12 FDF 3 « chef de groupe »
- 4 FDF 4 « chef de colonne »
- 1 FDF 5 « chef de site »

Les modalités de calcul retenues sont :

- Pour les FDF 1 : 4 SPV formés pour 1 poste dans l'engin pour les CIS disposant d'un CCFM (3 postes par engin) + 2 CIS pouvant accueillir un CCFM durant la saison estivale + 75 % de l'effectif théorique SPP pour le CIS de Nevers-St Eloi (soit 52 SPP) et 2 SPP pour le CIS de Cosne-Sur-Loire.
- Pour les FDF 2 : 4 SPV formés pour 1 poste dans l'engin pour les CIS disposant d'un CCFM (1 poste par engin) + 2 CIS pouvant accueillir un CCFM durant la saison estivale + 25 % de l'effectif théorique SPP pour le CIS de Nevers-St Eloi (soit 18 SPP) + 4 SPP pour chacun des CIS de Decize, Cosne Sur Loire, La Charité Sur Loire.
- Pour les FDF 3 : 4 sapeurs-pompiers formés pour 1 poste (3 groupes FDF car le 4^{ème} groupe est considéré comme en indisponibilité techniques et opérations de maintenance).
- Pour les FDF 4 : 4 officiers formés pour 1 poste (1 colonne FDF).
- Pour les FDF 5 : 1 officier.

Formation

Il est important de souligner que les formations FDF et COD 2 s'appliquent à l'ensemble des personnels susceptibles d'être engagés sur des sinistres de ce type, en qualité de conducteur CCF et VLHR.

D'autre part, pour des raisons de sécurité individuelle et collective, des formations au maintien des acquis FDF doivent être réalisées périodiquement pour chaque pompier spécialisé, à l'exception des FDF 5 pour lesquels le GNR de référence impose des dispositions particulières.

Dans le cadre des formations d'adaptation aux risques locaux, il pourrait être envisagé de créer une formation spécifique pour les feux d'espace libre à destination notamment des centres qui ne sont pas doté d'un CCFM mais d'un CCRM ou d'un CCFL afin de les sensibiliser à ce risque sans pour autant suivre la formation FDF.

2-A/5 : Les risques animaliers

La couverture de ces risques est faite par :

- une équipe spécialisée animalière avec des sapeurs-pompiers basés dans les CIS de Nevers-St Eloi, Nevers-La sangsue, Clamecy et Château-Chinon,
- des vétérinaires du SSSM.

Cette équipe ne dispose pas d'un véhicule dédié mais utilise les VTU, VTUB, VLHR, VL disponibles dans les CIS et chargent leurs matériels à la demande.

Dimensionnement de l'équipe animalière

L'effectif de l'équipe animalière est composé de :

- 23 équipiers animaliers dont 1 Conseiller Technique Départemental et de 2 référents animaliers, adjoints au CTD.
- 5 vétérinaires sapeurs-pompiers dont un vétérinaire référent

Les modalités de calculs retenues pour les équipiers animaliers hors CTD sont :

- 10 SP pour l'ensemble de CIS de l'agglomération de Nevers
- 6 SP pour le CIS de Clamecy
- 6 SP pour le CIS de Château-Chinon

2-B : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

2-B/1 : Les risques chimiques

2-B/1a : Les sites à risques

Les deux scénarii choisis et étudiés pour le dimensionnement de la couverture sont les suivants :

- feu d'un bâtiment industriel mettant en œuvre des produits chimiques, dont des gaz toxiques,
- feu de dépôt d'hydrocarbures ou assimilés.

La survenue d'un évènement de ce type nécessite plusieurs composantes :

- les moyens pour traiter la dispersion de substances chimiques,
- les moyens de soutien technique, logistique et sanitaire (non spécifique),
- la connaissance du site et l'organisation opérationnelle,
- les moyens pour traiter l'incendie.

L'importance du rayonnement thermique de ce type de feu, les hauteurs des installations et l'étendue de certains sites nécessitent des moyens spécifiques et notamment :

- des canons portables,
- des porteurs d'eau de grande capacité (CCGC ou CCFS), eu égard à l'étendue et à la géométrie de certains sites.

Quantitativement, le nombre de FPTSR, FPT, FPTL et CCR, appuyés par des dévidoirs automobiles, constitue une première réponse matérielle pertinente mais partielle sur l'ensemble du département.

De même, les matériels spécifiques qui l'équipent (canon portable avec affût mousse bas foisonnement, ventilateur hydraulique avec adaptateur mousse haut foisonnement, autoprotection, tenues d'approche,...) permettent de répondre, à la demande, à des missions spécifiques : mise en place de rideau d'eau, attaque massive,...

La capacité actuelle en émulseur (type AFFF-AR utilisable sur hydrocarbures ou liquides polaires) du département est de 3 700 litres contenus dans la Cellule EMulseur (CEM) de Nevers-St Eloi et de 300 litres dans la remorque émulseur de Clamecy. Toutefois, vu le peu de personnels disposant des permis adaptés pour tracter la remorque émulseur celle-ci n'est quasiment pas utilisable. Cette dernière pourrait être sortie du parc.

Ces moyens incendie seront complétés par les moyens de l'équipe risques chimiques et biologiques. Pour répondre à cette problématique, le SDIS s'est organisé sur la base d'une Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC), telle que définie par le Guide National de Référence (GNR).

La Cellule Mobile d'Intervention Chimique se compose d'une équipe reconnaissance, d'une équipe intervention et d'un chef de CMIC.

Le SDIS dispose, au 1^{er} janvier 2019, de trois CMIC, deux véhicules reconnaissance basés aux CIS de Cosne-Sur-Loire et de Clamecy et un véhicule d'intervention basé au CIS de Nevers-St Eloi. Des cadres du SDIS sont formés en qualité de chef de CMIC. Le SDIS dispose également de moyens de dépollution principalement pour les hydrocarbures avec une berce au CIS de Nevers-St Eloi et de deux remorques réparties dans les CIS de Cosne-Sur-Loire et de Clamecy. Les emplacements de ces derniers sont indiqués sur la *carte n°53*. Il pourrait être envisagé de ne garder que l'équivalent d'une CMIC sur le département et de supprimer le VIRT de Clamecy et la remorque dépollution.

Dans le cadre des conventions interdépartementales, le SDIS 58 peut faire appel aux SDIS limitrophes.

La connaissance du site et l'organisation opérationnelle

La synthèse des informations opérationnelles liées aux établissements à risques se fait sous la forme de plans appelées « plan ETARE ». La réalisation de ces plans est confiée au service opération-prévision du SDIS.

Dimensionnement de l'équipe risques chimiques et biologiques

L'effectif de l'équipe risques chimiques retenu est le suivant :

- 48 RCH 1 et 2 : 6 sapeurs-pompiers formés pour un poste dans l'engin (3 postes par VIRT + 2 postes dans la berce dépollution).
- 6 RCH 3 : 6 sapeurs-pompiers formés pour 1 poste de chef de CMIC.
- 1 RCH 4 (Conseiller technique Départemental)
- Pharmacien-chef, référents risques biologiques

2-B/1b : Le transport de matières dangereuses

Pour faire face aux risques liés au différents TMD, le département de la Nièvre dispose de moyens de secours traditionnels répartis sur l'ensemble du département dans le cadre de la couverture des risques courants (VSAV, FPTSR, FPT, FPTR, FPTL, CCR, VSR,...).

Ils sont complétés par des moyens de lutte contre des feux de liquides inflammables (moyens émulseurs, moyens de projections, moyens d'alimentation en eau) et de moyens d'interventions contre les risques chimiques (VIRT, dépollution).

Les engins incendie sont équipés de moyens de détection de gaz inflammables (explosimètre) étalonnés au méthane.

Concernant les accidents de gaz suite aux endommagements de canalisations de distribution, un dispositif d'intervention relatif à la procédure « intervention pour fuite sur un réseau de gaz naturel » a été mis en place (Procédure Gaz Renforcé).

Ce dispositif s'appuie sur la note d'information opérationnelle (11 avril 2013) « intervention pour fuite sur le réseau de gaz naturel » de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

Cette procédure est intégrée dans le système de traitement des alertes.

2-B/2 : Les risques radiologiques

Pour faire face aux risques radiologiques, le SDIS de la Nièvre ne dispose pas d'une Cellule Mobile d'Intervention Radiologique (CMIR) au sens du GNR RAD (véhicule reconnaissance, véhicule d'intervention et d'un chef de CMIR) mais dispose de deux véhicules de reconnaissance, l'un basé au CIS Cosne sur Loire et l'autre au CIS Nevers-St Eloi. Ces véhicules sont communs avec les risques chimiques et biologiques (VIRT). Les principales missions de l'équipe de reconnaissance sont :

- Délimiter et baliser le lieu de l'événement ;
- Assurer la protection des premiers intervenants et du public ;
- Effectuer des reconnaissances et recueillir des informations sur le risque ;
- Effectuer des mesures d'irradiation ;
- Suspecter la présence de la contamination de surface éventuelle ;
- Participer aux relevés de mesures sur le terrain ;
- Préparer l'arrivée des équipes d'intervention.

En cas de besoin d'une équipe d'intervention, le SDIS 58 ferait appel aux SDIS limitrophes.

La **carte n°54** indique la répartition des moyens risques radiologiques au 1^{er} janvier 2019.

Compte tenu de la faible occurrence des interventions ayant une composante radiologique, il pourrait être raisonnable de maintenir qu'un seul véhicule de reconnaissance sur le territoire nivernais basé au CIS Nevers-St Eloi. Il semble plus logique de maintenir ce véhicule reconnaissance au CIS Nevers-St Eloi car le CIS de Cosne-Sur-Loire risque d'être sollicité avec des moyens conventionnels en cas d'événement radiologique. Le maintien d'une équipe radiologique sur le département se justifie notamment à cause de la présence du CNPE de Belleville-Sur-Loire. La recherche d'un partenariat financier entre le CNPE et le SDIS pourrait limiter le coût de cette équipe spécialisée.

Dimensionnement de l'équipe risques radiologiques

L'effectif de l'équipe risques radiologiques retenu est le suivant :

- 18 RAD 1 et 2 : 6 sapeurs-pompier formés pour un poste dans l'engin (3 postes dans un VIRT)
- 3 RAD 3 : 6 sapeurs-pompier formés pour 1 poste de chef de CMIC.
- 1 RAD 4 (Conseiller Technique Départemental)
- 1 Personne compétente en radioprotection

Les matériels d'alerte

La diffusion de l'alerte est une mission fondamentale dont le SDIS est acteur en cas d'évènement majeur au niveau du CNPE de Belleville-Sur-Loire. Le SDIS dispose de cinq Equipement Mobile d'Alerte (EMA) répartis dans les CIS Cosne Sur Loire, Arquian, Saint Amand En Puisaye, Nevers-St Eloi et Clamecy.

2-B/3 : Les risques biologiques et bactériologiques

La prise en compte de ces risques se fait à travers les moyens suivants :

- le SSSM (médecins, pharmaciens, vétérinaires),
- l'équipe risques chimiques et biologiques,
- des moyens qualifiables de « conventionnels » : surveillance de foyers d'incendie, alimentation en eau de rotoluves ...

2-B/ 4: Les grands barrages

Seules deux composantes importantes sont nécessaires pour couvrir ce risque, lequel, pour l'heure, n'est que partiellement pris en compte :

Les moyens

Les moyens d'intervention en cas de rupture de barrage se révèlent être les mêmes que pour le risque inondation à une exception, qui constitue la priorité : la diffusion de l'alerte. Le délai d'atteinte de l'onde de submersion d'un barrage est compatible a priori avec le temps nécessaire de diffusion de l'alerte des populations concernées.

La diffusion de l'alerte aux populations relève de l'autorité de l'exploitant. Les moyens du SDIS (EMA) peuvent être sollicités en complément. Le SDIS dispose de cinq Equipement Mobile d'Alerte (EMA) répartis dans les CIS Cosne Sur Loire, Arquian, Saint Amand En Puisaye, Nevers-St Eloi et Clamecy.

Les procédures opérationnelles

Certains CIS sont directement concernés par l'onde de submersion.

Une procédure opérationnelle a été prévue dans le but :

- de mettre en sécurité les CIS submersibles, les engins et les matériels (CIS Montreuillon et CIS Clamecy),
- de définir des lieux de replis (aérodrome de Rix et le Bourg d'Epiry),
- de définir des points de regroupement des moyens en renfort,
- d'organiser la réponse opérationnelle départementale du fait des secteurs « coupés en deux ».

Ceci implique donc une coordination avec l'ensemble des services de l'état et des Maires concernés.

2-C/ : LES FEUX « SPECIAUX »

2-C/1 : Les feux sur autoroute

La prise en compte de ce type d'évènement est faite par :

- la mise en place d'engin porteur d'eau grande capacité pour l'alimentation des engins pompes. Cet équipement trouve ici une deuxième application de choix, pour répondre à la problématique générale de la défense incendie sur autoroute. Cette couverture est assurée par le CCGC La Charité Sur Loire et le CCFS de Saint Benin d'Azy,
- les dispositifs de balisage et protection des véhicules engagés, en particulier les FPTSR et les VSR ont été amélioré avec l'installation de Flèches Lumineuses d'Urgence (FLU).

La mise en place d'une convention de partenariat avec l'aéroport de Nevers afin de disposer de leur Véhicule d'Intervention Mousse (VIM) serait un complément notamment en cas d'accident de TMD sur l'autoroute.

2-C/2 : Les grands entrepôts

La couverture de ce risque se fait par les moyens conventionnels en incendie, engins pompe, moyens aériens, dévidoirs automobile, camions citernes grande capacité. Dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), le scénario majorant retenu est de fournir au plus dix engins de lutte contre l'incendie simultanément.

2-C/3 : Les feux de silos céréaliers

Les feux de silos peuvent nécessiter l'engagement de moyens conventionnels d'extinction correspondant aux risques courants, complétés de :

- moyens hydrauliques,
- moyens émulseurs,
- caméra thermique,
- moyens élévateurs aériens,
- l'équipe risques chimiques et biologiques,
- sauvetage déblaiement,
- l'équipe cynotechnique.

Le SDIS s'est doté d'une lance « bourgeois » aussi dénommée lance « gérico ». Cette lance est conçue pour enfoncer la tête de diffusion au cœur du foyer et le refroidir par injection d'eau. Cette lance est composée d'un manche de manœuvre, de plusieurs rallonges et d'une tête de diffusion. Elle est affectée au CIS Nevers-St Eloi.

Cependant, dans certaines circonstances, il sera nécessaire de réquisitionner des moyens privés pour procéder à l'inertage (Azote, etc) et / ou à la vidange des silos.

La formalisation du déclenchement d'un expert au niveau zonal pourrait être une plus-value. En cas d'incendie, cet expert pourrait conseiller le COS et le DOS.

2-D : LES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES

2-D/1 : Les transports terrestres

2-D/1a : Les risques liés aux trafics routiers

Un scénario a été retenu, pour lequel un niveau de couverture acceptable doit être obtenu. Il s'agit de l'accident d'un car avec plusieurs dizaines de victimes (de l'ordre de 50).

Le traitement de ce scénario rentre totalement dans le cadre du plan ORSEC NOVI (NOMBREUSES VICTIMES).

La réussite d'une opération de ce type est conditionnée par l'emploi de matériels et engins adaptés tant en nombre qu'en utilisation. Les procédures de travail et la connaissance du dispositif doivent être parfaitement maîtrisées.

Les engins conventionnels, acquis et affectés dans le cadre de la couverture des risques courants sont les VSAV, les FPT, les FPTSR et les VSR.

L'emploi de dispositif plus spécifique tel que le Poste Médical Avancé (PMA), est indispensable si les conditions de l'intervention sont défavorables : nuit, pluie, absence de structure d'accueil proche

La **carte n°55** présente la répartition des Postes Médicaux Avancés.

2-D/1b : Les risques liés aux trafics ferroviaires

Ce risque particulier doit être couvert, jusqu'à un certain niveau. Au-delà, la prise en compte zonale ou nationale de l'évènement reste indispensable, notamment en cas de collision ferroviaire (appui mutuel des SDIS limitrophes, moyens nationaux de la sécurité civile...).

Le SDIS 58 possède 7 kits lorries (dispositif à roulette pouvant être posé sur les voies) permettant la pose d'un brancard sur chacun. Ces kits sont implantés aux CIS Nevers-St Eloi (x2), Decize, Clamecy, Pouilly-Sur-Loire, La Charité-Sur-Loire, Saint-Pierre-Le-Mouëtier.

Sept véhicules hors chemin sont dotés d'un système de type porte-brancard. Ils sont affectés dans les CIS de Brassay, Cosnes-Sur-Loire, Decize, La Charité-Sur-Loire, Lormes, Ouroux-En-Morvan, St Saulge.

2-D/2 : Les transports aériens

Le déclenchement du plan ORSEC relatif au Sauvetage Aéro TERrestre (SATER) implique l'engagement conjoint des équipes sapeurs-pompiers, des équipes de l'ADRASEC et des forces de gendarmerie.

L'éventualité d'un crash suivi de feu dans un champ peut intervenir. L'utilisation de la berce émulseur et véhicules tout terrain permettra d'atteindre l'objectif.

Concernant le traitement et l'évacuation des victimes, la problématique est du même ordre.

2-D/3 : Les transports fluviaux

La prise en compte des risques de noyade a déjà été évoquée dans le chapitre risque inondation, la couverture du risque est identique.

Le feu de bateau implique des besoins spécifiques en complément des véhicules incendie, matériels de pompage, équipes nautiques, équipes risques chimiques pour les matériels de dépollution.

En cas de voie d'eau, la couverture du risque sera faite par les moyens de l'équipe nautique, par des moyens de pompes et éventuellement par des matériels de dépollution.

2-E : LES RISQUES LIES AUX CONSTRUCTIONS PARTICULIERES

6 scénarii possibles ont été retenus pour considérer, de façon globale, ces risques « multi facettes ». A défaut d'être totalement couvert et « couvrable », ils font partie des enjeux pris en compte par le SDIS 58.

Scénario	Problématique opérationnelle
1. Feu d'appartement, bâtiment de la 3 ^{ème} famille ou 4 ^{ème} famille	Assurer l'évacuation sûre des occupants puis traiter le sinistre
2. Feu de voiture dans un parc de stationnement couvert	Chemins complexes, foyer difficile à localiser
3. Feu suivi d'effondrement partiel (en V) d'un bâtiment d'habitation très ancien	Localisation et sauvetage des ensevelis, sécurisation des lieux
4. Feu d'appartement dans une cour intérieure en centre-ville	Inaccessible aux moyens aériens
5. Feu d'appartement avec une porte blindée présentant les signes précurseurs d'une explosion de fumées	Difficultés d'accès et nécessité d'être à distance lors de l'ouverture
6. Feu de château, manoir ou bâtiment historique	Accessibilité, faible défense incendie

1^{er} scénario : feu d'appartement, bâtiment de la 3^{ème} famille ou 4^{ème} famille.

Ce scénario plus que probable car rencontré régulièrement nécessite une prise en compte des évolutions techniques de ces dernières années. En effet, l'enjeu majeur consiste à assurer l'évacuation des occupants. La couverture de ce risque est faite par les moyens de lutte contre les incendies urbains ainsi que par les moyens élévateurs aériens départementaux.

2^{ème} scénario : feu de VL dans un parc de stationnement couvert.

La principale difficulté de ce type d'intervention repose sur la localisation du foyer. La couverture de ce scénario est faite par les moyens de lutte contre les incendies urbains. Elle est facilitée par :

- l'emploi d'une caméra thermique,
- la mise en œuvre des lots d'exploration (lignes guide, liaisons personnelles et tableaux de contrôle),
- la logistique en air respirable (CEARE ou RAC),
- des moyens de désenfumage de grande capacité (Remorque Moto Ventilateur).

Pour les Réserves d'Air Respirable (RAC), ces équipements sont répartis dans les CIS de Clamecy, Cosne Sur Loire, Nevers-St Eloi, Decize et Chatillon En Bazois. Ces centres disposent également d'une station fixe de remplissage. Le CIS Nevers-St Eloi dispose également d'une station mobile située dans une berce.

Au 1^{er} janvier 2019, le SDIS de la Nièvre ne dispose plus que de deux Remorques Moto Ventilateurs (CIS Nevers-St Eloi et Varzy). Ces équipements ont une moyenne d'âge qui dépasse les 30 ans. Le renouvellement de ces matériels est à envisager.

3^{ème} scénario : effondrement partiel d'un bâtiment d'habitation suite à un incendie ou une déstabilisation

Cette situation peut correspondre à un effondrement total ou partiel lié à la vétusté de la construction ou à un mouvement de terrain. Elle peut aussi survenir dans le cas d'une explosion.

Evènement envisageable, sa couverture repose sur des moyens de secours d'urgence aux personnes, des moyens incendie, des moyens logistiques et sur des équipes spécialisées. L'identification d'un SPV-Expert avec une formation d'architecte serait une plus-value.

Interventions	Matériels nécessaires	Equipe spécialisée
personne(s) ensevelie(s)	Recherche et localisation Déblaiement	Sauvetage-Déblaiement Cynotechnique
protection de biens	Déblaiement Eclairage Etalement Sécurisation de site	Sauvetage Déblaiement GRIMP/SMPM

4^{ème} scénario : feu d'appartement dans une cour intérieure en centre-ville

L'enjeu de ce type d'intervention est propre à l'ensemble des constructions dont l'accès est impossible aux moyens élévateurs aériens (EPC et EPSA) du fait :

- de la présence d'une porte cochère,
- de rayon de courbure trop court à l'entrée de l'établissement,
- de façades arrière non accessibles.

Dans ce cadre, il a été acquis un Bras Elévateur Aérien (BEA) et une EPAS 18 mètres qui sont plus maniables.

Par ailleurs, pour les cours intérieures qui pourraient être inaccessibles aux moyens les plus petits, il pourrait être fait l'acquisition d'échelles de 15 mètres de haut notamment pour les CIS de l'agglomération de Nevers, La Charité-Sur-Loire, Cosne-Sur-Loire, Decize, Clamecy.

5^{ème} scénario : feu d'appartement avec porte blindée présentant les signes précurseurs d'une explosion de fumées (« backdraft »)

Ce scénario est possible dans toutes les enceintes modernes ou restaurées, caractérisées par de forts potentiels calorifiques et de faibles échanges aérauliques avec l'extérieur (isolation thermique, double vitrage + volets métalliques) : le feu couve et attend l'ouverture d'une porte pour débiter une combustion explosive.

Dans ce cadre, il est à la fois nécessaire de créer une ouverture mais également de ne pas être à proximité de la porte (lances en attente à l'étage inférieur).

Pour permettre une ouverture rapide des portes, le SDIS a mis en place des « halligan tool » dans les fourgons incendie.

6^{ème} scénario : feu de château

La Nièvre jouit d'un patrimoine historique riche et d'un nombre de châteaux très important.

De nombreux châteaux ont été bâtis au milieu de grands territoires, loin des villages et donc sans défense incendie.

La présence des CCGC/CCFS déjà justifiée à plusieurs reprises, d'un ou plusieurs MEA et des moyens incendie conventionnels permettent d'assurer la couverture.

Il pourrait être envisagé de faire l'acquisition de moyens spécifiques pour la protection des œuvres et de développer les plans de protection des œuvres.

2-F : LES RISQUES SOCIAUX

2-F/1 : Attentats - terrorisme

2-F/1a : Les tueries de masse

Par note du ministre de l'intérieur du 06 juin 2016, une doctrine opérationnelle d'intervention des sapeurs-pompiers en cas de tuerie de masse a été mise en place. Une version 2 de cette doctrine a été publiée le 10 mars 2017.

Dans ce cas de figure les sapeurs-pompiers se positionnent en force concourante.

Pour répondre à cette doctrine et compte tenu de l'impossibilité de supprimer totalement le risque, le SDIS s'est doté d'équipements adaptés (5 gilets portes plaques et 5 casques balistiques). Ces équipements sont positionnés au CIS Nevers-St Eloi. Des personnels du CIS de Nevers-St Eloi et du CIS Nevers-la Sangsue sont entraînés et habilités à porter ces équipements. Ces personnels forment l'équipe extraction. Ils ne sont joignables que via le CTA-CODIS et ils ne sont pas soumis à une astreinte.

Par ailleurs, des kits « damage control » comprenant des garrots, des pansements compressifs et des sachets de poudre hémostatique ont été mis en place dans les VSAV. Certains médecins disposent de kits « damage médical ».

Dimensionnement de l'équipe extraction :

- 25 sapeurs-pompiers (5 sapeurs-pompiers formés par équipement balistique) dont un responsable départemental.

2-F/1b : Le risque Nucléaire Radiologique Biologique et Chimique ou Explosive

Différents plans gouvernementaux déterminent les doctrines à mettre en place face aux différentes menaces :

- Circulaire n°700 : relative à la doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soins face à une action terroriste mettant en œuvre des matières chimiques.
- Circulaire n°750 : relative à la découverte de plis, colis, contenants et substances suspectés de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux.
- Circulaire n° 800 : relative à la doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soins face à une action terroriste mettant en œuvre des matières radioactives.
- ...

La première réponse face à ce risque sera faite par les moyens conventionnels et les équipes spécialisées RCH et RAD. Néanmoins, les moyens du SDIS restent très limités pour la détection des produits chimiques et biologiques.

L'équipe RCH dispose uniquement de papier PDF 1 permettant de détecter sous forme liquide la présence d'un neurotoxique ou d'ypérite.

La sollicitation de moyens extra départementaux sera nécessaire pour disposer de moyens de détection (Véhicule d'identification et de Prélèvement, par exemple). Par ailleurs, le SDIS ne dispose pas de chaîne de décontamination de masse. En cas de besoins, les moyens zonaux devront être sollicités.

2-F/2 : Les grands rassemblements

Lorsque le SDIS est sollicité pour participer à un grand rassemblement, il est rédigé un ordre d'opération qui intègre les éléments suivants :

- une analyse des risques,
- les moyens mis en œuvre (engins / effectifs / CIS d'origine),
- les moyens spécifiques requis (médecin, vétérinaire...),
- l'organisation du commandement,
- la durée et les rotations de personnels,
- une cartographie des lieux,
- un ordre des transmissions,
- les consignes aux personnels.

Ces ordres d'opération succèdent généralement aux réunions interservices pilotées par la Préfecture. Une fiche spécifique est faite par le SDIS à l'issue de ces réunions.

Des demandes particulières de moyens de renforts nationaux peuvent être formulées dans le cadre des grands rassemblements (moyens aériens).

2-F/3 : Les violences urbaines

Un protocole de prévention et de lutte contre les agressions entre le SDIS, la direction départementale de la sécurité civile publique de la Nièvre et le groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre a été signé le 29 juin 2015.

Pour chaque secteur de l'agglomération de Nevers concerné, une fiche reprend les procédures spécifiques (point de rencontre, règles spécifiques d'engagement, fréquences radio,...).

Une doctrine interne visant à déposer plainte et à accompagner le personnel en cas d'agression physique ou verbale sera nécessaire.

2-F/4 : Les grèves et mouvements sociaux

La position adoptée est la même que pour les grands rassemblements : une analyse de l'évènement permettant d'en anticiper et d'en limiter les effets sur le service.

2-F/4 : Les médias

Ce "nouveau risque" demande une collaboration et une mobilisation de nombreux acteurs. Il impacte également le positionnement de la chaîne de commandement. Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) se rendant de plus en plus sur le terrain, la présence du véhicule Poste de Commandement est indispensable pour servir de support, afin de fixer les objectifs opérationnels et assurer la communication.

Par ailleurs, le CTA CODIS, réalise deux fois par jour un bulletin de renseignements à destination des médias reprenant l'activité opérationnelle par catégorie et les interventions marquantes. L'utilisation des nouvelles technologies (twitter,...) pour de l'information au fil de l'eau, en privilégiant la communication sur « la valeur du sauvé » avec les médias locaux sera à développer.

2-G : LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

2-G/1 : Les activités de nautisme

La prise en compte des risques de noyade a déjà été évoquée dans le chapitre risque inondation. La couverture est faite par l'équipe nautique.

Les moyens de secours habituellement engagés peuvent être complétés par l'engagement de l'équipe cynotechnique en cas de personne portée disparue et/ou levée de doute sur berges.

2-G/2 : Les activités de pleine nature

Le dénominateur commun à l'ensemble des interventions potentielles générées par ce risque réside dans la difficulté d'accès des secours et d'évacuation de la victime.

Une répartition des moyens en VLHR sur le département permet d'obtenir des délais d'interventions acceptables.

La particularité de l'accident en randonnée équestre peut nécessiter l'intervention de l'équipe animalière.

La recherche de personne disparue ou égarée ne relève pas des missions intrinsèques du SDIS, sauf notions de prompt secours supposées ou avérées. Ce type d'intervention nécessite l'engagement de l'équipe cynotechnique.

Pour les zones escarpées, l'engagement de l'équipe GRIMP/SMPM pourra être nécessaire pour assurer la sécurité des intervenants et le dégagement de la victime. Cette équipe dispose également d'un brancard spécifique utilisable pour ces cheminements difficiles le « LECCO XL ».

2-G/3 : Les sites d'escalade

Ce risque est couvert par l'engagement des moyens de secours à personnes en cas d'accident, renforcés par l'équipe spécialisée GRIMP/SMPM engagée pour la sécurisation du site, le sauvetage en parois et l'appui éventuel à l'évacuation de la victime.

2-G/4 : Les sports automobiles

Il est adopté la même conduite que lors des grands rassemblements, notamment par la rédaction d'un ordre d'intervention temporaire, prenant en compte les contrôles d'accès, le plan de circulation spécifique de ces manifestations, la relation PC course - CODIS...

Lors des manifestations les plus importantes organisées sur le site du circuit de Nevers Magny-Cours, un PCO, un CIS, un PMA, une DZ et un PCS peuvent être mis en place, afin de permettre de coordonner l'action des différents services et acteurs.

2-H : LES RISQUES ELECTRIQUES

2-H/1 : Les lignes électriques

La couverture de ce risque repose à la fois sur la présence de valises électro-secours dans 6 CIS du département (Clamecy, Château-Chinon, Cosne, Decize, La Charité Sur Loire, Nevers-St Eloi) et sur les relations avec les partenaires extérieurs ENEDIS, RTE et la SNCF.

De plus, l'installation d'un système de détection des lignes électriques hautes tensions sur les Moyens Élévateurs Aériens permettrait de signaler à l'équipage la présence d'une ligne électrique à proximité et d'éviter les risques d'électrisation.

2-H/2 : Les éoliennes

La couverture du risque pour l'abordage et l'évacuation d'une victime repose sur l'équipe GRIMP/SMPM. Trois méthodes d'évacuation sont possibles :

- l'évacuation du mât par l'intérieur,
- l'évacuation par la trappe inférieure de la nacelle,
- l'évacuation par le dessus de la nacelle.

Pour les deux premières méthodes, compte tenu de la hauteur des éoliennes, l'équipe GRIMP/SMPM du SDIS de la Nièvre ne dispose pas de l'ensemble des équipements pour intervenir de façon rapide. Pour la dernière méthode, l'utilisation d'un hélicoptère de la sécurité civile ou de la gendarmerie serait nécessaire mais les personnels doivent être formés aux techniques de sauvetage et d'évacuation par hélitreuillage.

Pour ce qui concerne le risque incendie, compte tenu de la hauteur, la principale technique est de laisser brûler et de stopper les propagations environnantes par les moyens conventionnels.

2-H/3 : Les panneaux photovoltaïques

La réponse opérationnelle face à ce risque se base sur les moyens conventionnels et éventuellement sur les lots bâchage pour occulter la lumière sur les panneaux.

3 : LES UNITES OPERATIONNELLES

3-A : Les centres d'incendie et de secours

3-A/1 : La fiche CIS

Il n'existe aucune méthode parfaite pour mesurer l'activité d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS). Néanmoins, le SDIS de la Nièvre a fait l'acquisition d'un logiciel décisionnel (Analysdis) de la société Oxio. Ce logiciel permet de produire un certain nombre d'indicateurs à partir des données qui sont extraites du Système de Gestion des Appels – Système de Gestion Opérationnel du CTA-CODIS.

Le choix a été fait de réaliser une fiche pour l'ensemble des CIS du département.

Pour avoir une tendance sur l'évolution de ces indicateurs, les données ont été reprises sur les trois dernières années pour la plupart de ces indicateurs.

Les indicateurs qui ont été retenues sont les suivants :

- Le détail des sorties de centre par catégorie,
- Le nombre global de sorties de centre,
- Le nombre de sorties d'engins,
- Le taux de sorties d'engins sur le secteur 1^{er} appel,
- La durée moyenne des sorties d'engins,
- Le délai moyen de départ des engins,
- Le délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins,
- Les flux entrants sur le secteur 1^{er} appel du CIS (cet indicateur permet de mesurer le degré d'autonomie du CIS sur son secteur 1^{er} appel, le nombre de non réponse et donc la vulnérabilité du centre),
- L'activité opérationnelle des agents du CIS,
- La disponibilité opérationnelle des agents du CIS,

Un dernier indicateur concerne la disponibilité opérationnelle des agents du centre par tranche horaire pour la dernière année (2018).

En fonction de l'évolution positive ou négative de ces indicateurs, ces informations pourront par la suite servir de base pour l'établissement de plans de recrutement dans les centres par le service développement du volontariat ou de plan de gestion des personnels.

Dans la démarche de rendre ce SDACR dynamique, ces indicateurs pourront être reproduits chaque année comme les autres éléments statistiques de ce document. Ils pourront être présentés dans le cadre d'une revue de gestion permettant de mesurer l'évolution des mesures prises et d'être réactif sur les orientations à prendre.

Fiche du CIS : Alligny Cosne

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	134	134	162	↔↗
AVP	14	18	35	↗
INC	19	20	29	↔↗
OD	4	8	12	↗
RTN	1	1	0	↔
AUTRE	2	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	174	181	239	↗
Nombre de sorties d'engins	186	186	246	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	51,1%	49,5%	48,4%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h36m34s	1h16m53s	1h19m08s	↘↗
Délai moyen de départ des engins	8m20s	8m03s	7m43s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m22s	15m41s	16m03s	↘↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	63 (52,5%)	66 (61,7%)	85 (63,9%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	25 (20,8%)	24 (22,4%)	29 (21,8%)	↔
CIS 1er appel pas intervenu	32 (26,7%)	17 (15,9%)	19 (14,3%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	969	785	980	↘↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	50 806	42 979	47 457	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	7,7	8,0	7,9	7,6	7,9	7,4	6,8
1-2	7,7	7,9	7,9	7,6	7,9	7,5	7,1
2-3	7,7	7,9	7,8	7,6	7,9	7,6	7,2
3-4	7,7	7,9	7,8	7,6	7,8	7,6	7,2
4-5	7,5	7,8	7,6	7,4	7,6	7,5	7,1
5-6	7,3	7,4	7,3	7,2	7,2	7,3	7,1
6-7	7,2	6,8	6,7	6,6	6,7	7,2	7,4
7-8	5,4	4,5	5,0	4,4	4,2	6,3	6,8
8-9	4,2	3,4	3,7	3,1	3,2	5,4	6,2
9-10	3,6	3,1	3,4	3,0	3,2	4,8	5,6
10-11	3,2	3,0	3,4	2,9	3,0	4,5	4,8
11-12	3,2	2,9	3,5	3,0	3,0	4,3	4,5
12-13	3,5	3,2	3,8	3,2	3,0	4,4	4,9
13-14	3,6	3,2	3,9	3,3	3,1	4,7	5,1
14-15	3,4	2,9	3,7	3,0	2,9	4,7	4,8
15-16	3,4	2,7	3,7	2,9	2,8	4,6	4,6
16-17	3,2	2,7	3,7	2,8	2,7	4,7	4,5
17-18	3,0	2,9	3,5	2,7	2,8	4,6	4,5
18-19	3,8	3,7	4,0	3,5	3,5	4,8	4,9
19-20	5,1	3,6	4,8	4,6	4,2	5,0	5,6
20-21	6,5	5,4	5,9	6,0	5,2	5,4	6,6
21-22	7,2	6,9	6,6	6,9	6,0	5,6	6,9
22-23	7,7	7,7	7,4	7,4	6,8	6,1	7,4
23-24	7,9	7,9	7,6	7,8	7,3	6,3	7,6

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Arquian

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	62	101	107	↗
AVP	11	13	21	↗
INC	4	14	21	↗
OD	8	6	5	↘
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	85	134	154	↗
Nombre de sorties d'engins	81	127	153	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	53,1%	42,5%	43,1%	≈

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h33m46s	1h33m47s	1h35m0s	≈
Délai moyen de départ des engins	10m19s	9m51s	11m06s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	18m52s	18m49s	20m24s	≈

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	20 (24,1%)	25 (32,1%)	20 (22,7%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	26 (31,3%)	33 (42,3%)	43 (48,9%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	37 (44,6%)	20 (25,6%)	25 (28,4%)	↘↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	413	512	485	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	22 056	24 589	20 241	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	3,6	4,0	4,2	3,9	3,7	3,7	3,2
1-2	3,5	4,0	4,2	3,8	3,6	3,8	3,3
2-3	3,5	4,0	4,2	3,8	3,6	3,8	3,3
3-4	3,5	3,9	4,2	3,8	3,5	3,8	3,2
4-5	3,2	3,4	3,7	3,3	3,1	3,7	3,1
5-6	2,5	2,6	2,8	2,4	2,3	3,1	2,7
6-7	1,4	1,6	1,6	1,3	1,3	2,8	2,7
7-8	1,0	1,2	1,3	1,0	1,0	2,7	2,6
8-9	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	2,3	2,5
9-10	0,7	0,7	0,5	0,4	0,4	1,9	2,4
10-11	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	1,6	2,3
11-12	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	1,5	2,2
12-13	0,7	0,6	0,5	0,5	0,8	1,7	2,2
13-14	0,8	0,7	0,6	0,6	1,1	1,6	2,1
14-15	1,1	0,9	0,9	0,7	1,3	1,5	2,3
15-16	1,1	1,1	0,9	0,8	1,2	1,6	2,3
16-17	1,5	1,5	1,2	1,3	1,3	1,7	2,5
17-18	2,3	2,5	1,8	1,9	2,0	1,9	2,7
18-19	2,3	2,9	2,0	2,2	2,4	1,9	2,8
19-20	2,5	3,1	2,6	2,5	2,6	2,1	2,8
20-21	3,1	3,5	3,1	2,9	3,0	2,5	3,1
21-22	3,7	4,0	3,5	3,4	3,3	2,7	3,4
22-23	4,0	4,3	3,9	3,7	3,4	3,0	3,7
23-24	4,1	4,3	3,9	3,8	3,6	3,1	3,7

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Billy sur Oisy - Oisy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	91	79	94	↘↗
AVP	9	6	10	↘↗
INC	22	13	26	↘↗
OD	4	4	5	≈
RTN	1	3	2	≈
AUTRE	1	0	1	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	128	105	138	↘↗
Nombre de sorties d'engins	130	106	143	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	80,8%	88,7%	81,8%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h13m26s	1h24m50s	1h23m48s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	9m57s	10m24s	9m25s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m18s	16m57s	17m06s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	6 (5,2%)	3 (2,9%)	7 (5,6%)	↘↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	95 (82,6%)	88 (83,8%)	106 (85,5%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	14 (12,2%)	14 (13,3%)	11 (8,9%)	≈↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	391	349	484	↘↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	36 090	37 524	35 880	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	4,9	4,2	4,8	4,7	4,5	4,5	5,0
1-2	4,9	4,2	4,8	4,7	4,5	4,5	5,2
2-3	4,9	4,2	4,8	4,7	4,4	4,5	5,3
3-4	4,8	4,2	4,8	4,7	4,4	4,5	5,4
4-5	4,8	4,2	4,8	4,6	4,3	4,5	5,4
5-6	4,7	4,5	5,1	4,8	4,5	4,8	5,4
6-7	3,8	4,2	4,7	4,3	4,1	5,3	5,5
7-8	3,0	3,9	4,3	3,8	3,7	5,4	5,7
8-9	2,9	3,8	3,8	3,7	3,5	5,0	6,1
9-10	3,2	3,8	3,6	3,7	3,4	4,6	6,0
10-11	3,2	3,6	3,5	3,6	3,3	4,0	5,8
11-12	3,0	3,7	3,5	3,5	3,4	4,0	5,6
12-13	2,6	3,8	3,5	3,5	3,4	4,3	5,4
13-14	2,6	3,7	3,4	3,5	3,5	4,3	5,4
14-15	2,6	3,5	3,3	3,3	3,4	4,0	5,3
15-16	2,3	3,3	3,1	3,2	3,3	4,0	5,1
16-17	2,2	3,0	2,7	3,0	3,0	3,9	5,1
17-18	2,4	2,7	2,5	2,9	2,5	4,2	4,8
18-19	2,8	2,9	2,9	3,0	2,6	4,5	4,8
19-20	3,2	3,4	3,4	3,3	3,0	4,7	4,8
20-21	3,7	3,9	4,0	3,9	3,5	4,6	5,1
21-22	4,0	4,3	4,3	4,2	4,0	4,6	5,1
22-23	4,1	4,5	4,5	4,3	4,2	4,7	5,0
23-24	4,2	4,7	4,6	4,4	4,4	4,8	4,9

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Bouhy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	55	53	52	↘
AVP	5	9	11	↗
INC	15	22	22	↔
OD	3	11	2	↗↘
RTN	0	1	1	↔
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	79	96	88	↗↘
Nombre de sorties d'engins	67	81	76	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	9,0%	11,1%	27,6%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h51m32s	2h07m08s	1h45m34s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	6m49s	7m23s	5m39s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	15m47s	16m12s	10m13s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	0 (0,0%)	1 (3,2%)	1 (2,4%)	↔
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	8 (28,6%)	15 (48,4%)	26 (63,4%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	20 (71,4%)	15 (48,4%)	14 (34,1%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	190	323	240	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	12 377	12 768	15 039	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	2,3	2,3	2,3	2,4	2,2	2,0	1,7
1-2	2,3	2,3	2,2	2,4	2,2	2,0	1,7
2-3	2,3	2,3	2,2	2,4	2,1	2,1	1,7
3-4	2,2	2,3	2,2	2,3	2,1	2,1	1,8
4-5	1,9	2,1	2,0	2,1	1,9	2,1	1,8
5-6	1,8	2,0	2,0	2,0	1,8	2,2	1,8
6-7	1,7	2,0	1,9	1,9	1,7	2,1	1,9
7-8	1,6	1,8	1,8	1,8	1,6	2,0	1,7
8-9	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,7	1,5
9-10	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,6
10-11	1,4	1,3	1,4	1,4	1,2	1,5	1,5
11-12	1,3	1,3	1,3	1,4	1,2	1,6	1,5
12-13	1,4	1,3	1,3	1,4	1,2	1,5	1,6
13-14	1,4	1,3	1,3	1,4	1,2	1,3	1,6
14-15	1,5	1,2	1,4	1,3	1,1	1,2	1,6
15-16	1,4	1,2	1,4	1,3	1,1	1,2	1,5
16-17	1,5	1,2	1,4	1,2	1,2	1,3	1,5
17-18	1,4	1,2	1,5	1,3	1,4	1,3	1,5
18-19	1,8	1,4	1,7	1,4	1,5	1,4	1,6
19-20	2,0	1,8	2,0	1,7	1,8	1,5	1,8
20-21	2,1	1,9	2,0	1,9	1,7	1,5	1,9
21-22	2,1	2,0	2,2	2,0	1,7	1,4	2,0
22-23	2,1	2,2	2,3	2,1	1,7	1,5	2,0
23-24	2,2	2,2	2,3	2,1	1,8	1,6	2,2

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Brassy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	196	184	223	↗↘
AVP	30	31	24	↔↘
INC	26	34	49	↗
OD	16	2	17	↘↗
RTN	2	0	1	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	270	251	314	↘↗
Nombre de sorties d'engins	307	281	355	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	59,6%	53,7%	45,1%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h48m06s	1h57m03s	1h51m50s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	9m05s	10m05s	10m14s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	23m36s	23m04s	23m51s	↔

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	109 (67,3%)	103 (76,3%)	106 (74,6%)	↗↔
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	40 (24,7%)	25 (18,5%)	32 (22,5%)	↘↗
CIS 1er appel pas intervenu	13 (8,0%)	7 (5,2%)	4 (2,8%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 567	1 693	1 970	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	53 128	55 616	51 217	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	7,7	8,8	8,7	8,4	8,7	9,6	7,9
1-2	7,6	8,8	8,8	8,3	8,7	9,7	7,9
2-3	7,6	8,8	8,7	8,3	8,7	9,7	7,9
3-4	7,6	8,8	8,7	8,3	8,7	9,6	7,9
4-5	7,3	8,3	8,0	7,7	8,0	9,4	7,8
5-6	6,8	7,7	7,5	7,1	7,4	8,8	7,4
6-7	4,8	5,5	5,1	4,7	5,3	7,0	5,7
7-8	3,0	3,5	3,1	3,0	3,7	5,7	4,8
8-9	3,2	3,3	2,8	2,9	3,2	5,2	4,7
9-10	3,5	3,4	2,8	2,9	3,3	5,1	4,7
10-11	3,9	3,5	2,9	2,9	3,3	5,0	4,8
11-12	3,9	3,7	3,0	3,0	3,4	5,1	4,8
12-13	4,1	3,8	3,3	3,2	3,3	5,2	4,8
13-14	4,4	4,1	3,7	3,8	3,8	5,2	4,9
14-15	4,4	4,0	3,9	3,8	4,1	5,1	4,9
15-16	4,2	3,9	4,0	3,9	4,3	5,2	4,9
16-17	4,3	4,0	4,2	4,0	4,4	5,0	4,8
17-18	4,6	4,3	4,3	4,4	4,7	4,9	4,8
18-19	5,2	4,9	5,1	4,9	5,1	4,9	5,0
19-20	6,1	5,5	5,6	5,8	5,4	4,8	5,3
20-21	6,0	5,6	5,4	5,6	5,3	4,8	5,4
21-22	8,2	7,9	7,9	8,2	8,1	6,8	7,3
22-23	8,7	8,7	8,4	8,8	9,2	7,7	7,6
23-24	8,7	8,7	8,4	8,7	9,5	7,8	7,7

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Brinon Sur Beuvron

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	127	147	168	↗
AVP	22	17	12	↘
INC	17	22	32	↗
OD	6	4	9	↘↗
RTN	0	3	0	↗↘
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	173	193	221	↗
Nombre de sorties d'engins	181	216	247	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	53,6%	51,4%	57,4%	↘↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h32m04s	1h34m27s	1h49m46s	↗
Délai moyen de départ des engins	8m45s	8m36s	9m36s	≈↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m01s	17m12s	19m09s	≈↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	52 (52,0%)	68 (58,6%)	80 (52,3%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	34 (34,0%)	29 (25,0%)	39 (25,5%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	14 (14,0%)	19 (16,4%)	34 (22,2%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	807	908	1 290	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	36 128	35 958	40 153	≈↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,6	5,1	5,1	5,2	5,3	7,7	7,2
1-2	5,5	4,8	4,8	5,0	5,1	7,7	7,3
2-3	5,4	4,7	4,8	4,9	5,1	7,7	7,4
3-4	5,4	4,7	4,7	4,9	5,0	7,7	7,4
4-5	3,7	2,8	2,8	3,1	3,2	7,7	7,4
5-6	3,3	2,6	2,6	2,8	2,9	7,7	7,3
6-7	2,7	1,9	2,1	2,3	2,6	7,6	7,2
7-8	2,3	1,7	1,9	2,0	2,5	7,4	7,2
8-9	2,4	1,7	1,9	2,1	2,4	7,0	7,0
9-10	2,4	1,6	1,8	2,2	2,3	6,6	6,7
10-11	2,4	1,6	1,8	2,0	2,2	6,2	6,5
11-12	2,5	1,6	1,9	2,0	2,3	6,3	6,4
12-13	2,4	1,7	1,8	1,9	2,3	6,6	6,4
13-14	2,4	1,8	1,8	2,1	2,6	6,5	6,3
14-15	2,5	1,8	1,8	2,3	2,8	6,5	6,3
15-16	2,5	1,9	1,9	2,3	2,9	6,6	6,3
16-17	2,7	2,3	2,1	2,5	3,5	6,9	6,2
17-18	3,1	2,9	2,6	3,0	4,2	7,5	6,3
18-19	5,1	4,6	4,5	4,8	5,2	8,5	6,8
19-20	5,7	5,0	4,9	5,2	5,9	8,4	6,7
20-21	5,9	5,3	5,4	5,6	6,3	8,2	6,8
21-22	6,0	5,4	5,6	5,8	6,9	8,1	6,7
22-23	5,6	5,1	5,4	5,5	7,1	7,4	6,2
23-24	5,5	5,1	5,3	5,4	7,5	7,2	6,0

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Cercy La Tour

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	246	232	204	↘
AVP	36	23	15	↘
INC	29	37	49	↗
OD	22	21	23	≈
RTN	1	2	3	↗
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	335	315	294	↘
Nombre de sorties d'engins	379	340	325	↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	74,4%	71,8%	79,7%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h40m01s	1h54m11s	1h53m35s	≈
Délai moyen de départ des engins	9m54s	9m57s	9m45s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m46s	18m28s	17m46s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	195 (75,6%)	160 (65,6%)	148 (53,6%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	50 (19,4%)	68 (27,9%)	85 (30,8%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	13 (5,0%)	16 (6,6%)	43 (15,6%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 075	1 950	2 096	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	69 883	69 077	60 074	≈

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	11,4	11,9	12,3	11,6	11,6	10,4	9,5
1-2	11,4	11,9	12,3	11,6	11,6	10,5	9,5
2-3	11,3	11,7	12,1	11,4	11,4	10,5	9,8
3-4	10,4	10,9	11,2	10,5	10,6	10,5	10,0
4-5	9,6	9,6	10,0	9,1	9,3	10,4	10,0
5-6	7,6	7,7	7,6	7,5	7,1	9,7	9,7
6-7	7,0	7,0	6,9	7,0	6,4	9,3	9,2
7-8	3,1	3,2	2,8	3,0	2,6	7,9	8,5
8-9	2,6	2,6	2,1	2,6	2,3	7,2	8,7
9-10	3,0	2,8	2,0	3,0	2,4	7,1	8,7
10-11	2,7	2,8	1,9	2,8	2,5	6,6	8,3
11-12	2,6	2,6	1,9	2,8	2,5	6,4	8,0
12-13	2,2	2,4	1,7	2,7	2,2	6,0	7,5
13-14	2,5	2,4	1,8	2,7	2,2	6,2	7,1
14-15	2,9	2,8	2,2	3,1	2,5	6,3	6,8
15-16	3,1	3,2	2,6	3,6	2,9	6,2	6,8
16-17	3,4	3,4	2,9	3,7	3,1	6,2	6,8
17-18	4,0	3,9	3,6	4,1	3,4	6,2	7,0
18-19	5,0	4,4	4,5	4,6	4,0	6,0	7,2
19-20	6,2	5,5	5,6	5,7	4,9	6,3	7,7
20-21	9,8	9,6	9,7	9,4	8,4	7,6	9,6
21-22	10,3	10,3	10,8	10,2	9,1	7,7	9,7
22-23	11,0	11,1	11,4	10,9	9,7	8,2	10,2
23-24	11,1	11,5	11,6	11,1	10,0	8,4	10,3

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Champlemy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	181	195	180	↗↘
AVP	24	24	15	≈↗
INC	12	34	24	↗↘
OD	4	7	9	↗
RTN	1	0	0	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	223	260	228	↗↘
Nombre de sorties d'engins	245	279	237	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	53,9%	59,1%	61,6%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h50m28s	2h00m25s	2h08m47s	↗
Délai moyen de départ des engins	9m39s	9m05s	9m58s	↘↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m33s	18m31s	20m37s	↘↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	81 (56,3%)	120 (73,2%)	98 (56,0%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	34 (23,6%)	37 (22,6%)	41 (23,4%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	29 (20,1%)	7 (4,3%)	36 (20,6%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 296	1 696	1 421	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	41 745	46 720	40 124	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,5	6,5	6,3	6,2	6,3	6,1	5,7
1-2	6,5	6,5	6,3	6,3	6,3	6,2	5,9
2-3	6,5	6,5	6,3	6,3	6,4	6,3	6,1
3-4	6,0	6,1	5,9	5,8	6,0	6,0	6,0
4-5	5,4	5,5	5,4	5,2	5,4	5,5	5,9
5-6	4,7	4,6	4,6	4,5	4,6	5,2	5,8
6-7	4,3	4,4	4,3	4,3	4,4	5,0	5,6
7-8	3,6	3,7	3,5	3,5	3,5	4,6	5,3
8-9	3,3	3,3	3,1	3,1	3,2	4,3	5,0
9-10	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	3,9	4,9
10-11	2,9	2,8	2,6	2,7	2,6	3,8	4,7
11-12	2,9	2,8	2,7	2,8	2,6	3,8	4,7
12-13	3,0	2,9	2,7	2,9	2,6	3,9	4,9
13-14	2,9	2,9	2,9	2,7	2,6	4,1	4,9
14-15	2,9	2,9	3,1	3,0	2,8	4,4	4,9
15-16	3,2	3,3	3,4	3,0	2,9	4,3	5,0
16-17	3,2	3,3	3,3	3,1	3,1	4,4	5,0
17-18	3,3	3,5	3,6	3,3	3,4	4,2	5,0
18-19	4,1	4,1	4,2	3,9	4,1	4,4	5,0
19-20	5,0	4,9	4,9	4,7	4,7	4,5	5,3
20-21	5,2	5,4	5,3	5,1	4,9	4,4	5,4
21-22	5,9	6,0	5,9	5,8	5,5	4,7	5,7
22-23	6,3	6,2	6,1	6,2	5,8	5,1	6,1
23-24	6,4	6,3	6,1	6,3	5,9	5,5	6,4

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Chantenay Saint Imbert

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	139	167	184	↗
AVP	29	32	28	≈
INC	24	26	34	↗
OD	11	11	8	↘
RTN	3	1	0	↘
AUTRE	0	1	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	206	238	254	↗
Nombre de sorties d'engins	237	271	282	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	65,0%	54,6%	56,0%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h40m13s	1h40m19s	1h46m56s	↗
Délai moyen de départ des engins	10m16s	10m29s	10m08s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m50s	18m33s	18m28s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	104 (82,5%)	115 (89,8%)	123 (88,5%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	21 (16,7%)	12 (9,4%)	15 (10,8%)	↘
CIS 1er appel pas intervenu	1 (0,8%)	1 (0,8%)	1 (0,7%)	≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 307	1 507	1 665	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	75 993	87 474	86 701	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	14,4	15,1	15,1	14,5	14,5	14,2	12,4
1-2	14,5	15,2	15,1	14,5	14,5	14,3	12,6
2-3	14,5	15,2	15,1	14,5	14,5	14,3	12,7
3-4	14,3	15,0	14,9	14,2	14,3	14,2	12,7
4-5	13,3	13,6	13,5	12,9	13,0	14,1	12,7
5-6	13,2	13,3	13,3	12,7	12,9	14,0	12,7
6-7	10,8	10,5	10,3	10,1	10,2	11,6	12,0
7-8	8,1	7,4	7,3	7,1	7,2	10,2	11,5
8-9	6,1	5,5	5,5	5,0	5,2	8,4	8,7
9-10	6,0	5,7	5,2	5,4	5,3	8,1	9,0
10-11	5,8	5,6	5,0	5,7	5,7	7,7	8,9
11-12	5,5	5,3	4,7	5,4	5,6	7,6	8,6
12-13	5,2	5,0	4,8	5,2	5,5	7,7	8,2
13-14	5,7	5,5	5,3	5,3	5,6	8,0	7,8
14-15	5,8	5,5	5,7	5,2	5,6	7,5	7,7
15-16	5,7	5,4	5,7	5,2	5,5	7,3	7,6
16-17	6,0	5,8	6,1	5,8	6,1	7,5	7,7
17-18	7,0	6,8	6,5	6,6	6,6	7,9	8,2
18-19	8,2	8,1	8,1	7,7	7,8	8,4	9,1
19-20	10,4	10,3	10,0	9,7	9,9	9,4	10,3
20-21	11,9	11,7	11,6	11,4	11,1	11,1	12,5
21-22	14,3	14,0	13,8	13,7	13,1	11,6	13,4
22-23	14,9	14,8	14,3	14,4	13,5	12,0	14,1
23-24	15,0	15,1	14,4	14,5	13,8	12,2	14,4

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Château-Chinon

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	369	376	383	↗
AVP	25	33	29	↗↘
INC	50	55	66	↗
OD	16	8	25	↘↗
RTN	0	1	3	↗
AUTRE	0	1	3	↗

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	460	474	509	↗
Nombre de sorties d'engins	650	658	685	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	80,3%	80,9%	77,7%	≈↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h41m22s	1h48m32s	1h52m10s	↗
Délai moyen de départ des engins	11m38s	11m23s	11m18s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	20m14s	21m12s	20m28s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1er appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	288 (77,6%)	323 (84,8%)	316 (75,2%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	66 (17,8%)	44 (11,5%)	69 (16,4%)	↘↗
CIS 1er appel pas intervenu	17 (4,6%)	14 (3,7%)	35 (8,3%)	↘↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	3 235	3 425	3 716	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	80 173	87 783	80 214	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	13,4	13,2	13,2	13,5	12,8	12,8	13,1
1-2	13,4	13,2	13,4	13,5	12,8	12,8	13,3
2-3	13,3	12,9	13,2	13,3	12,6	12,6	13,5
3-4	12,9	12,5	12,7	12,9	12,2	12,2	13,6
4-5	12,3	11,8	12,0	12,2	11,5	11,5	12,9
5-6	7,8	7,4	7,1	7,4	7,0	7,0	11,8
6-7	6,7	6,6	6,2	6,2	6,2	6,2	11,8
7-8	5,5	5,5	5,1	4,8	4,9	4,9	11,7
8-9	5,1	5,1	4,7	4,5	4,3	4,3	11,7
9-10	5,0	5,0	4,8	4,6	4,3	4,3	11,7
10-11	4,9	5,1	4,9	4,7	4,3	4,3	11,5
11-12	5,1	5,2	4,9	4,8	4,5	4,5	11,2
12-13	5,1	5,2	5,1	4,7	4,6	4,6	11,3
13-14	5,1	5,2	5,1	4,6	4,8	4,8	11,0
14-15	5,1	5,3	5,3	4,7	4,8	4,8	10,8
15-16	5,1	5,5	5,5	4,7	4,8	4,8	10,7
16-17	5,1	5,9	5,5	4,9	4,8	4,8	10,7
17-18	5,9	6,5	6,2	5,2	5,3	5,3	10,9
18-19	7,1	7,4	7,4	6,1	6,2	6,2	11,0
19-20	8,4	8,8	9,0	7,4	7,5	7,5	11,7
20-21	9,0	9,3	9,6	7,9	8,3	8,3	12,2
21-22	11,7	11,7	12,2	10,9	11,1	11,1	13,0
22-23	12,4	12,5	13,0	11,9	12,0	12,0	13,3
23-24	13,0	13,0	13,4	12,5	12,7	12,7	13,4

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Chatillon En Bazois

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	262	321	296	↗↘
AVP	39	40	33	↔↘
INC	43	39	53	↔↘↗
OD	16	28	20	↗↘
RTN	1	0	3	↔
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	362	428	405	↗↘
Nombre de sorties d'engins	432	445	476	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	79,4%	78,0%	84,2%	↔↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	2h011m09s	2h12m25s	2h11m23s	↔↔
Délai moyen de départ des engins	9m57s	10m18s	10m29s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	18m24s	18m45s	19m33s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	225 (73,5%)	264 (69,8%)	199 (56,2%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	64 (20,9%)	93 (24,6%)	114 (32,2%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	17 (5,6%)	21 (5,6%)	41 (11,6%)	↔↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	3 122	3 502	3 037	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	89 686	74 699	67 791	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	10,5	11,1	11,1	11,3	12,0	11,6	9,4
1-2	10,5	11,2	11,2	11,4	12,0	11,8	9,6
2-3	10,5	11,2	11,1	11,4	12,0	11,7	9,6
3-4	9,5	9,8	9,8	10,1	10,7	11,6	9,6
4-5	7,9	8,0	7,7	8,2	8,6	11,3	9,7
5-6	7,6	7,7	7,5	8,0	8,4	11,2	9,6
6-7	5,7	5,8	5,7	5,9	6,4	10,8	9,9
7-8	4,7	4,5	4,3	4,8	5,2	10,3	9,9
8-9	3,6	4,1	3,5	4,6	4,9	9,7	10,0
9-10	3,4	4,0	3,4	4,6	4,7	8,9	9,8
10-11	3,5	4,0	3,2	4,5	4,7	8,7	9,5
11-12	3,6	4,1	3,0	4,4	4,3	8,8	9,3
12-13	4,1	4,6	3,4	5,0	4,6	8,8	9,4
13-14	4,1	4,8	3,7	5,5	5,1	8,6	9,4
14-15	3,8	4,5	3,3	5,3	4,7	8,1	9,4
15-16	4,0	4,2	3,3	5,0	4,5	7,6	9,1
16-17	4,3	4,4	3,9	5,3	4,7	7,5	8,9
17-18	5,2	5,3	4,6	6,0	5,7	7,6	8,9
18-19	6,1	6,7	6,2	7,1	6,8	7,9	9,3
19-20	7,2	7,8	7,3	8,3	8,1	8,2	9,9
20-21	8,5	9,4	9,2	10,3	9,3	7,7	9,6
21-22	9,5	10,1	9,9	11,1	9,9	8,2	10,1
22-23	10,3	10,7	10,5	11,6	10,6	8,5	10,2
23-24	10,7	10,9	10,9	11,8	11,1	9,0	10,4

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Chiddes

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	21	22	21	≈
AVP	0	0	0	≈
INC	2	6	5	↗
OD	0	0	2	≈
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	23	28	28	≈
Nombre de sorties d'engins	23	26	29	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	65,2%	73,1%	75,9%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h00m52s	1h46m16s	1h43m49s	↗
Délai moyen de départ des engins	12m46s	12m41s	11m10s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m13s	20m50s	18m26s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	2 (8,3%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	13 (54,2%)	21 (61,8%)	22 (45,8%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	9 (37,5%)	13 (38,2%)	26 (54,2%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	45	106	103	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	12 769	16 600	15 630	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,9	2,4
1-2	2,3	2,4	2,5	2,7	2,6	3,0	2,6
2-3	2,3	2,4	2,5	2,7	2,6	3,1	2,7
3-4	2,3	2,4	2,5	2,7	2,6	3,1	2,7
4-5	2,3	2,4	2,5	2,6	2,6	3,1	2,8
5-6	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	3,0	2,7
6-7	2,1	2,2	2,4	2,4	2,3	2,9	2,6
7-8	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	2,3	2,0
8-9	1,3	1,4	1,6	1,4	1,6	2,2	2,0
9-10	1,2	1,3	1,5	1,3	1,4	2,2	2,0
10-11	1,2	1,3	1,4	1,2	1,3	2,0	2,0
11-12	1,1	1,3	1,3	1,2	1,2	1,9	1,9
12-13	1,1	1,4	1,5	1,3	1,4	2,0	1,9
13-14	1,2	1,4	1,6	1,3	1,4	1,9	1,9
14-15	1,0	1,5	1,4	1,2	1,2	1,7	1,9
15-16	1,0	1,4	1,3	1,2	1,2	1,7	1,8
16-17	1,0	1,4	1,3	1,2	1,2	1,7	1,8
17-18	1,0	1,4	1,4	1,2	1,2	1,6	1,7
18-19	1,2	1,6	1,7	1,4	1,6	1,8	1,8
19-20	1,5	1,7	1,9	1,6	1,8	2,0	1,9
20-21	1,9	2,0	2,3	2,1	2,1	2,2	2,2
21-22	2,1	2,2	2,5	2,4	2,3	2,3	2,4
22-23	2,3	2,2	2,7	2,5	2,4	2,3	2,5
23-24	2,3	2,4	2,8	2,6	2,7	2,3	2,5

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Ciez

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	22	33	26	↗↘
AVP	6	3	3	↘≈
INC	5	6	8	↗
OD	1	2	2	≈
RTN	0	1	1	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	32	45	38	↗↘
Nombre de sorties d'engins	22	39	35	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	9,1%	17,9%	17,1%	≈

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	2h38m51s	1h24m06s	1h41m01s	↘↗
Délai moyen de départ des engins	4m12s	5m22s	05m18s	↗≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	13m39s	12m08s	10m05s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	0 (0,0%)	1 (4,2%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	4 (15,4%)	8 (33,3%)	6 (37,5%)	↗≈
CIS 1er appel pas intervenu	22 (84,6%)	15 (62,5%)	10 (62,5%)	↘

Activités opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	70	88	69	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 145	6 874	8 339	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	1,5	1,6	1,5	1,6	1,4	2,1	1,8
1-2	1,3	1,3	1,0	1,2	1,1	2,0	2,0
2-3	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	2,1	2,0
3-4	0,9	1,0	0,7	0,9	0,8	2,1	2,0
4-5	0,9	1,0	0,7	0,9	0,8	2,1	2,0
5-6	0,8	0,8	0,6	0,8	0,7	2,0	2,0
6-7	0,6	0,4	0,3	0,4	0,4	1,9	1,9
7-8	0,5	0,4	0,2	0,4	0,4	1,8	1,8
8-9	0,4	0,3	0,1	0,3	0,4	1,5	1,7
9-10	0,4	0,2	0,1	0,3	0,3	1,5	1,6
10-11	0,4	0,2	0,1	0,3	0,3	1,5	1,6
11-12	0,4	0,3	0,1	0,3	0,3	1,2	1,6
12-13	0,4	0,3	0,2	0,4	0,4	1,4	1,7
13-14	0,4	0,2	0,2	0,4	0,3	1,5	1,7
14-15	0,4	0,2	0,1	0,3	0,3	1,3	1,7
15-16	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	1,2	1,6
16-17	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4	1,1	1,4
17-18	0,6	0,5	0,6	0,6	0,8	1,1	1,3
18-19	1,0	0,8	0,9	1,1	1,1	1,2	1,4
19-20	1,2	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,5
20-21	1,4	1,2	1,3	1,3	1,4	1,2	1,6
21-22	1,6	1,4	1,6	1,4	1,6	1,4	1,6
22-23	1,7	1,5	1,6	1,5	1,8	1,5	1,7
23-24	1,6	1,5	1,6	1,4	1,9	1,6	1,6

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Clamecy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	619	624	609	↗↘
AVP	69	50	49	↘
INC	118	172	147	↗↘
OD	32	44	43	↗↘
RTN	8	14	6	↗↘
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	847	904	854	↗↘
Nombre de sorties d'engins	977	1068	978	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	60,8%	63,9%	66,4%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h25m0s	1h27m56s	1h27m35s	↔
Délai moyen de départ des engins	10m52s	10m53s	11m10s	↔
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m20s	20m0s	19m32s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	433 (83,4%)	464 (82,9%)	429 (75,4%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	70 (13,5%)	76 (13,6%)	100 (17,6%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	16 (3,1%)	20 (3,6%)	40 (7,0%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	4 229	4 563	4 049	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	75 433	79 976	71 418	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	10,6	11,7	11,1	11,3	11,0	11,2	10,6
1-2	10,6	11,6	11,2	11,3	11,0	11,3	10,9
2-3	10,6	11,6	11,2	11,3	10,9	11,4	11,0
3-4	10,4	11,5	11,0	11,1	10,6	11,3	11,0
4-5	10,0	11,2	10,6	10,7	10,2	11,1	10,8
5-6	9,6	10,7	10,2	10,2	9,8	10,5	10,5
6-7	8,8	9,7	9,2	9,4	8,9	10,0	10,3
7-8	6,0	5,2	5,3	5,3	5,0	8,0	10,2
8-9	5,5	4,7	4,3	4,6	4,2	7,0	10,3
9-10	5,8	5,3	4,9	5,1	4,9	7,2	10,1
10-11	5,8	4,9	4,7	4,6	4,8	6,8	10,1
11-12	5,6	4,3	4,5	4,1	4,5	6,4	10,1
12-13	4,8	4,0	4,3	3,7	4,0	6,2	9,7
13-14	5,3	4,5	4,6	4,0	4,4	7,1	9,4
14-15	5,9	5,3	5,0	4,7	4,8	9,2	9,4
15-16	6,3	5,2	5,2	4,9	4,7	9,7	9,4
16-17	5,9	4,8	4,9	4,9	4,2	9,7	9,3
17-18	5,9	5,0	4,7	4,9	4,0	9,4	9,3
18-19	6,6	5,9	5,4	5,6	4,7	9,1	9,5
19-20	7,6	7,1	6,5	6,8	6,5	9,1	9,5
20-21	9,4	9,1	9,2	9,0	8,5	9,1	9,6
21-22	10,6	10,1	10,3	9,8	9,3	9,7	10,2
22-23	11,1	10,7	10,9	10,4	10,1	9,9	10,6
23-24	11,5	11,0	11,3	10,9	10,8	10,2	10,7

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Corbigny

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	361	389	318	↗↘
AVP	37	35	36	≈
INC	53	44	68	↘↗
OD	14	5	9	↘↗
RTN	1	0	1	≈
AUTRE	2	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	468	473	432	↗↘
Nombre de sorties d'engins	547	533	472	↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	73,7%	71,9%	72,2%	≈

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h54m12s	1h52m13s	2h10m50s	≈↗
Délai moyen de départ des engins	9m16s	9m51s	10m07s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m55s	18m09s	19m04s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	227 (61,2%)	239 (64,6%)	179 (48,6%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	103 (27,8%)	90 (24,3%)	133 (36,1%)	↘↗
CIS 1er appel pas intervenu	41 (11,1%)	41 (11,1%)	56 (15,2%)	≈↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 971	2 876	2 891	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	56 372	58 444	44 049	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,2	7,5	8,2	7,9	7,4	6,8	5,6
1-2	6,1	7,6	8,3	8,0	7,5	7,0	5,8
2-3	6,0	7,6	8,2	7,9	7,5	7,0	5,7
3-4	5,8	7,4	8,0	7,7	7,3	7,1	5,6
4-5	5,2	6,5	7,2	6,8	6,5	6,9	5,6
5-6	4,6	4,8	5,4	5,1	4,9	6,0	5,8
6-7	3,6	3,8	4,2	4,1	3,9	5,5	5,8
7-8	3,1	3,2	3,6	3,6	3,4	5,4	5,4
8-9	3,1	3,5	3,7	3,7	3,4	5,1	5,3
9-10	3,2	3,7	3,7	3,7	3,5	4,7	5,0
10-11	3,4	3,8	3,7	3,7	3,4	4,5	4,8
11-12	3,4	3,8	3,8	3,8	3,4	4,3	4,4
12-13	3,4	3,8	3,8	3,8	3,4	4,4	4,0
13-14	3,3	3,8	3,9	3,8	3,5	4,3	3,8
14-15	3,2	3,8	4,0	3,9	3,4	4,3	3,8
15-16	3,3	4,0	4,1	3,9	3,4	4,4	3,8
16-17	3,4	4,1	4,0	3,9	3,3	4,5	3,8
17-18	3,3	4,0	3,7	3,5	3,3	4,3	4,0
18-19	4,3	4,9	3,9	4,3	3,7	4,3	4,3
19-20	4,9	5,6	4,7	5,1	4,2	4,6	4,6
20-21	5,7	6,4	5,8	6,0	5,0	4,7	5,3
21-22	6,6	7,1	6,6	6,7	5,5	5,0	6,1
22-23	6,8	7,4	6,9	6,8	5,6	5,1	6,5
23-24	6,8	7,5	7,2	6,9	6,1	5,3	6,4

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Cosne Sur Loire

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	1272	1367	1386	↗
AVP	124	120	94	↘
INC	149	118	126	↘↗
OD	68	58	82	↘↗
RTN	16	12	12	↘↔
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	1630	1675	1700	↗
Nombre de sorties d'engins	1909	1907	1917	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	78,3%	81,6%	79,0%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h02m26s	1h00m52s	0h59m08s	↘
Délai moyen de départ des engins	6m37s	6m14s	6m38s	↘↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	13m42s	13m03s	13m24s	↘↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	1138 (86,1%)	1259 (89,9%)	1285 (91,5%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	138 (10,4%)	111 (7,9%)	86 (6,1%)	↘
CIS 1er appel pas intervenu	46 (3,5%)	31 (2,2%)	33 (2,4%)	↔

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	5 826	5 770	5 544	↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	69 221	73 648	85 543	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	11,9	13,5	13,4	13,4	13,4	11,8	10,8
1-2	12,0	13,7	13,6	13,7	13,5	12,1	11,1
2-3	11,9	13,7	13,6	13,6	13,4	12,2	11,3
3-4	11,9	13,6	13,6	13,5	13,3	12,2	11,4
4-5	11,2	12,8	12,8	12,6	12,5	11,8	11,0
5-6	10,2	11,2	11,7	11,2	11,0	11,6	10,9
6-7	9,5	10,3	10,8	10,3	10,4	11,4	10,9
7-8	6,5	6,3	6,3	6,3	6,5	8,7	8,9
8-9	6,8	6,7	6,7	6,6	6,9	9,0	9,3
9-10	7,5	7,3	7,1	7,0	7,3	9,2	9,4
10-11	7,6	7,4	7,2	7,1	7,4	9,3	9,4
11-12	7,7	7,5	7,3	7,0	7,3	9,3	9,3
12-13	7,6	7,6	7,3	7,1	7,5	9,5	9,3
13-14	7,6	7,6	7,3	7,1	7,7	9,5	9,5
14-15	7,8	7,7	7,8	7,5	8,0	9,6	9,7
15-16	7,9	7,6	8,0	7,5	8,2	9,7	9,7
16-17	7,6	7,5	8,0	7,2	7,7	9,7	9,5
17-18	7,8	7,9	8,1	7,5	8,2	9,4	9,4
18-19	8,9	9,1	8,9	8,6	8,8	9,4	9,7
19-20	9,2	9,5	9,0	9,1	8,2	9,3	9,9
20-21	10,5	10,2	9,9	10,4	9,0	9,1	10,2
21-22	11,5	11,1	11,0	11,2	9,9	9,3	10,5
22-23	12,3	11,9	12,0	12,0	10,4	9,8	11,1
23-24	13,0	12,8	12,9	12,9	11,0	10,2	11,6

Légende

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 10 SP en semaine ou 9 SP le week-end
- Si l'effectif disponible est entre 7 et 10 SP la semaine et 6 et 9 SP le week end
- Si l'effectif disponible est entre 7 et 3 SP la semaine ou 6 et 3SP le week end
- Si l'effectif disponible est inférieur à 3 SP

Fiche du CIS : Crux La Ville

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	146	154	214	↗
AVP	19	25	13	↗↘
INC	21	38	60	↗
OD	4	5	11	↗
RTN	1	0	1	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	192	222	299	↗
Nombre de sorties d'engins	203	252	342	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	50,7%	38,5%	36,0%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h50m0s	1h59m38s	1h57m16s	≈
Délai moyen de départ des engins	8m00s	8m35s	7m59s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	18m17s	19m55s	19m40s	≈

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	71 (71,7%)	64 (74,4%)	85 (78,0%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	22 (22,2%)	20 (23,3%)	21 (19,3%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	6 (6,1%)	2 (2,3%)	3 (2,8%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 133	1 434	2 017	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	49 686	41 600	43 580	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,2	5,7	6,1	6,3	6,3	6,7	6,3
1-2	6,1	5,5	5,9	6,2	6,1	6,6	6,2
2-3	6,0	5,5	5,9	6,1	6,1	6,6	6,3
3-4	5,8	5,3	5,8	5,8	5,9	6,6	6,3
4-5	5,4	5,0	5,5	5,6	5,5	6,5	6,3
5-6	4,5	4,0	4,5	4,2	4,3	5,8	6,2
6-7	4,2	3,7	4,1	4,0	4,0	5,7	6,2
7-8	4,0	3,3	3,9	3,8	3,7	5,4	6,2
8-9	3,0	2,8	3,1	3,5	3,0	4,4	5,5
9-10	3,4	3,2	3,4	3,6	3,4	4,6	6,6
10-11	3,5	3,5	3,5	3,6	3,4	4,6	6,7
11-12	3,6	3,7	3,7	3,9	3,6	4,7	6,7
12-13	3,8	3,9	3,8	4,0	3,7	5,0	6,5
13-14	3,9	3,9	4,0	3,8	3,7	5,0	6,3
14-15	3,6	3,6	3,9	3,6	3,5	4,8	6,2
15-16	3,5	3,5	3,7	3,4	3,4	4,7	6,1
16-17	3,6	3,6	3,7	3,6	3,5	5,0	6,0
17-18	4,0	3,9	3,7	4,0	3,5	4,9	6,0
18-19	4,5	4,4	4,3	4,7	3,8	4,9	6,1
19-20	5,1	5,1	4,8	5,1	4,3	5,2	6,4
20-21	5,6	6,0	6,0	5,9	5,4	5,5	6,3
21-22	5,7	6,3	6,4	6,2	5,9	5,7	6,5
22-23	5,8	6,4	6,5	6,3	6,3	6,0	6,6
23-24	5,8	6,2	6,4	6,3	6,7	6,2	6,4

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Dampierre Sous Bouhy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	25	54	94	↗
AVP	0	12	24	↗
INC	8	11	24	↗
OD	1	5	5	↔
RTN	0	0	1	↔
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	33	82	148	↗
Nombre de sorties d'engins	31	78	106	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	48,4%	44,9%	30,2%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h23m20s	1h32m09s	1h52m43s	↗
Délai moyen de départ des engins	10m10s	9m18s	7m48s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m17s	18m18s	16m04s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	0 (0,0%)	2 (4,2%)	2 (3,5%)	↔
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	15 (48,4%)	30 (62,5%)	40 (70,2%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	16 (51,6%)	16 (33,3%)	15 (26,3%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	112	247	554	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	14 964	23 096	21 678	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	3,6	3,5	3,0	3,3	3,5	2,9	2,5
1-2	3,6	3,5	3,1	3,3	3,5	2,9	2,6
2-3	3,6	3,5	3,0	3,3	3,5	2,9	2,6
3-4	3,6	3,5	3,0	3,3	3,5	2,9	2,6
4-5	3,6	3,5	3,0	3,3	3,5	2,9	2,6
5-6	3,3	3,4	3,0	3,2	3,3	2,9	2,6
6-7	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,5
7-8	1,9	2,0	2,1	1,9	1,9	2,8	2,5
8-9	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	2,4	2,6
9-10	1,4	1,5	1,5	1,3	1,2	2,2	2,6
10-11	1,4	1,4	1,5	1,3	1,1	2,1	2,9
11-12	1,4	1,4	1,4	1,2	1,2	2,1	3,0
12-13	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	2,4	3,2
13-14	1,2	1,4	1,4	1,2	1,0	2,4	3,4
14-15	1,2	1,4	1,4	1,3	1,0	2,3	3,5
15-16	1,2	1,4	1,3	1,3	1,1	2,1	3,3
16-17	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	2,1	3,4
17-18	1,9	1,6	1,7	2,1	1,8	2,2	3,6
18-19	2,5	1,7	2,3	2,6	2,3	2,4	3,7
19-20	3,1	1,7	2,9	3,2	2,8	2,5	3,7
20-21	3,5	1,9	3,1	3,4	3,0	2,8	3,9
21-22	3,5	2,6	3,2	3,5	3,1	2,8	3,8
22-23	3,4	2,7	3,1	3,4	2,7	2,4	3,6
23-24	3,5	2,9	3,2	3,5	2,8	2,4	3,6

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Decize

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	819	1014	1060	↗
AVP	86	68	77	↘↗
INC	66	98	129	↗
OD	64	67	43	≈↘
RTN	8	9	8	≈
AUTRE	2	1	1	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	1044	1257	1319	↗
Nombre de sorties d'engins	1195	1462	1548	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	82,1%	78,7%	72,7%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h14m46s	1h14m19s	1h17m49s	≈↗
Délai moyen de départ des engins	10m05s	9m23s	7m47s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m34s	15m55s	14m56s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	724 (79,0%)	885 (88,9%)	890 (90,3%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	124 (13,5%)	94 (9,4%)	81 (8,2%)	↘
CIS 1er appel pas intervenu	68 (7,4%)	17 (1,7%)	15 (1,5%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	4 575	5 788	6 229	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	79 559	96 127	91 636	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	14,3	14,7	14,9	15,0	14,5	13,8	13,5
1-2	14,5	14,9	14,9	15,0	14,5	13,9	13,7
2-3	14,3	14,9	14,9	15,0	14,4	13,9	13,8
3-4	13,9	14,5	14,7	14,8	14,2	13,9	13,8
4-5	13,2	13,9	14,1	14,1	13,6	13,6	13,7
5-6	6,4	6,7	6,5	6,6	6,1	13,1	13,5
6-7	5,9	5,9	5,8	5,5	5,2	12,8	13,4
7-8	6,4	6,4	6,2	5,7	6,0	9,9	11,2
8-9	7,2	7,1	6,9	6,3	7,3	10,0	11,5
9-10	8,0	7,9	7,4	7,1	8,3	10,0	11,9
10-11	8,4	8,5	7,8	7,6	8,6	10,5	12,0
11-12	8,5	8,9	8,2	8,2	9,0	10,6	12,1
12-13	8,2	8,7	8,1	8,3	8,2	11,0	11,7
13-14	8,4	8,9	8,0	8,4	8,1	11,2	11,7
14-15	8,8	9,3	8,3	8,9	8,1	11,7	11,7
15-16	8,8	9,3	8,4	9,0	8,2	12,0	11,8
16-17	8,4	8,9	8,4	8,5	8,2	12,0	11,6
17-18	8,2	8,6	8,2	8,0	7,8	11,8	11,7
18-19	8,5	9,1	8,6	8,6	8,0	11,4	11,9
19-20	6,9	7,0	6,1	6,6	5,6	11,2	12,1
20-21	8,3	8,5	7,6	8,0	6,4	11,6	12,6
21-22	9,8	9,9	9,3	9,7	8,0	12,5	13,4
22-23	14,1	14,3	14,2	14,1	13,1	12,9	13,8
23-24	14,6	14,6	14,7	14,4	13,6	13,2	14,3

Légende

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 6 et 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 3 SP

Fiche du CIS : Donzy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	208	188	168	↘
AVP	23	33	22	↗↘
INC	37	41	29	↗↘
OD	11	11	7	≈↘
RTN	3	3	2	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	283	276	228	↘
Nombre de sorties d'engins	299	288	238	↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	67,9%	70,1%	76,1%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h30m07s	1h31m15s	1h32m55s	↗
Délai moyen de départ des engins	8m10s	9m47s	10m12s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m03s	18m24s	18m53s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	119 (51,5%)	103 (56,6%)	100 (45,2%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	55 (23,8%)	46 (25,3%)	52 (23,5%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	57 (24,7%)	33 (18,1%)	69 (31,2%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 235	1 242	1 057	≈↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	39 080	36 954	33 793	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,7	6,1	5,8	6,1	6,1	6,0	5,9
1-2	5,7	6,0	5,7	6,1	6,1	6,1	6,1
2-3	5,7	6,0	5,7	6,1	6,1	6,1	6,2
3-4	5,5	5,9	5,6	5,9	6,0	6,1	6,2
4-5	5,3	5,5	5,4	5,5	5,5	5,9	6,0
5-6	5,2	5,3	5,3	5,4	5,4	5,8	6,0
6-7	3,4	3,6	3,6	3,6	3,7	4,8	5,7
7-8	2,8	2,6	2,9	2,8	2,6	4,0	5,4
8-9	2,1	1,7	1,9	1,9	1,9	2,8	4,7
9-10	2,0	1,6	1,8	1,7	1,8	2,3	4,6
10-11	1,9	1,5	1,7	1,6	1,6	2,0	4,4
11-12	1,9	1,7	1,7	1,7	1,6	2,0	4,3
12-13	2,0	1,8	1,8	1,7	1,7	2,1	4,0
13-14	2,1	1,8	2,0	1,8	1,8	2,3	3,9
14-15	2,0	1,8	2,1	1,9	1,9	2,3	3,9
15-16	2,1	1,9	2,2	1,9	2,0	2,2	3,8
16-17	2,1	1,9	2,1	1,9	2,1	2,2	3,7
17-18	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,4	3,8
18-19	2,9	2,8	2,7	2,9	2,5	2,7	4,0
19-20	3,6	3,4	3,6	3,6	3,1	2,9	4,5
20-21	4,4	4,0	4,5	4,3	4,1	3,6	4,9
21-22	5,8	5,3	5,8	5,6	5,4	5,1	5,3
22-23	6,0	5,4	5,9	5,8	5,6	5,4	5,5
23-24	6,1	5,7	6,1	6,0	5,9	5,6	5,7

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Entrains Sur Nohain

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	168	149	171	↘↗
AVP	17	11	25	↘↗
INC	29	38	37	↗↘
OD	5	8	6	↗↘
RTN	1	3	1	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	221	209	240	↘↗
Nombre de sorties d'engins	227	224	252	≈↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	53,3%	52,2%	48,0%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h35m41s	1h46m59s	1h52m30s	↗
Délai moyen de départ des engins	10m56s	11m37s	11m10s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m42s	21m01s	20m07s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	53 (39,0%)	48 (37,2%)	72 (55,0%)	≈↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	61 (44,9%)	57 (44,2%)	46 (35,1%)	≈↘
CIS 1er appel pas intervenu	22 (16,2%)	24 (18,6%)	13 (9,9%)	≈↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	929	946	1 334	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	26 448	31 005	36 858	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,8	6,0	5,8	5,6	5,8	6,9	6,9
1-2	5,7	5,9	5,7	5,6	5,8	7,1	7,1
2-3	5,7	5,9	5,7	5,6	5,8	7,1	7,2
3-4	5,6	5,8	5,7	5,5	5,6	7,0	7,3
4-5	4,9	5,0	4,9	4,8	4,8	6,4	6,9
5-6	4,1	4,1	4,0	4,1	4,0	5,8	6,4
6-7	3,2	3,2	3,1	3,2	3,1	5,3	6,1
7-8	2,8	2,8	2,7	2,9	2,7	5,2	6,0
8-9	2,2	2,4	2,1	2,4	2,2	4,8	5,6
9-10	2,1	2,2	1,9	2,2	2,0	4,5	5,5
10-11	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0	4,2	5,4
11-12	2,1	2,0	1,8	2,0	1,9	4,1	5,1
12-13	2,1	2,0	1,9	2,0	1,8	4,2	5,1
13-14	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0	4,2	5,1
14-15	2,2	2,1	1,9	2,1	2,5	4,2	5,1
15-16	2,1	2,0	1,8	2,2	2,6	4,0	5,0
16-17	2,1	1,9	1,8	2,2	2,7	4,0	4,8
17-18	2,3	2,2	2,0	2,4	3,1	4,0	4,6
18-19	3,8	3,5	3,2	3,6	3,8	4,4	4,7
19-20	4,5	4,0	3,6	4,0	4,3	4,8	5,0
20-21	5,1	4,7	4,2	4,6	4,9	5,3	5,3
21-22	5,6	5,2	4,8	5,2	5,6	5,7	5,5
22-23	6,1	5,8	5,5	5,9	6,4	6,1	6,0
23-24	6,1	5,9	5,6	5,9	6,7	6,5	6,1

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Fours

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	140	125	171	↗↘
AVP	22	19	16	↘
INC	17	18	45	↗
OD	3	6	9	↗
RTN	2	2	1	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	184	170	242	↗↘
Nombre de sorties d'engins	197	196	263	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	70,1%	56,6%	56,3%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h33m59s	1h59m46s	1h56m14s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	10m13s	10m55s	10m39s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m34s	20m25s	22m23s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	97 (67,8%)	71 (57,3%)	99 (64,3%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	28 (19,6%)	28 (22,6%)	38 (24,7%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	18 (12,6%)	25 (20,2%)	17 (11,0%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	950	1 122	1 627	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	50 437	53 257	46 848	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	8,9	9,3	9,6	9,5	9,4	8,9	8,2
1-2	8,8	9,1	9,5	9,3	9,2	8,7	7,9
2-3	8,3	8,6	8,7	8,6	8,5	8,5	7,7
3-4	8,0	8,2	8,2	8,2	8,2	8,3	7,5
4-5	7,8	7,8	7,8	7,9	7,8	8,0	7,3
5-6	7,2	7,2	7,4	7,3	7,3	7,5	7,1
6-7	5,1	5,0	5,0	4,8	4,6	6,3	6,9
7-8	4,6	4,6	4,5	4,4	3,8	5,8	6,7
8-9	3,8	3,8	3,5	3,5	2,8	4,9	6,3
9-10	3,6	3,7	3,4	3,6	2,5	4,4	6,0
10-11	3,5	3,6	3,3	3,3	2,3	3,8	4,7
11-12	3,5	3,6	3,5	3,4	2,4	3,7	4,3
12-13	3,5	3,6	3,4	3,4	2,5	3,6	3,9
13-14	3,4	3,5	3,3	3,4	2,4	3,4	3,7
14-15	3,3	3,3	3,2	3,1	2,4	3,1	3,5
15-16	3,2	3,1	3,1	2,9	2,3	2,9	3,3
16-17	3,8	3,4	3,2	3,8	3,1	3,0	3,2
17-18	3,9	3,4	3,3	3,8	3,2	3,2	3,3
18-19	4,4	4,3	3,9	4,0	3,6	3,9	3,2
19-20	4,8	5,0	4,6	4,3	4,0	4,2	3,3
20-21	4,8	5,4	4,8	4,4	4,1	4,4	3,5
21-22	7,2	7,3	7,3	6,8	6,0	6,0	6,1
22-23	7,8	8,1	7,8	7,4	6,4	6,5	6,7
23-24	7,9	7,9	7,8	7,3	6,6	6,4	6,6

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : La Charité Sur Loire

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	813	818	826	↗
AVP	71	51	72	↘↗
INC	85	91	130	↗
OD	35	32	42	↘↗
RTN	3	5	15	↗
AUTRE	4	0	0	↘≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	1011	997	1085	≈↗
Nombre de sorties d'engins	1148	1135	1260	≈↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	79,3%	82,7%	78,9%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h26m36s	1m28m0s	1h33m56s	↗
Délai moyen de départ des engins	8m31s	8m25s	8m07s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	15m28s	16m01s	16m08s	↗≈

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	661 (76,4%)	670 (76,0%)	731 (82,5%)	≈↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	135 (15,6%)	147 (16,7%)	119 (13,4%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	69 (8,0%)	64 (7,3%)	36 (4,1%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	5 012	5 093	5 969	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	69 715	72 071	73 750	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	11,4	12,7	12,1	12,4	12,7	11,7	10,9
1-2	11,4	12,8	12,2	12,4	12,7	11,9	11,3
2-3	10,8	12,4	11,8	12,2	12,4	11,9	11,4
3-4	10,2	11,4	10,8	11,4	11,4	11,5	11,3
4-5	9,0	9,4	9,2	9,8	9,7	11,0	11,2
5-6	7,2	7,8	7,6	8,3	8,0	10,6	11,0
6-7	5,2	5,2	5,0	5,7	5,5	9,7	10,2
7-8	5,9	5,5	5,4	6,2	5,9	9,1	9,7
8-9	6,1	5,8	5,7	6,4	6,1	8,8	9,6
9-10	6,5	6,0	5,7	6,7	6,3	8,7	9,4
10-11	6,4	6,0	5,9	6,6	6,2	8,6	8,9
11-12	6,4	6,0	6,0	6,6	6,3	8,3	8,3
12-13	6,4	6,1	6,1	6,6	6,3	8,1	8,2
13-14	6,4	6,2	6,1	6,7	6,2	7,9	8,2
14-15	6,6	6,3	6,2	6,7	6,2	7,8	8,4
15-16	6,5	6,1	5,9	6,3	6,0	7,7	8,4
16-17	6,2	5,4	5,8	6,0	6,0	7,5	8,4
17-18	6,8	5,9	6,4	6,7	6,5	7,4	8,2
18-19	7,6	6,8	7,3	7,7	7,2	7,6	8,4
19-20	8,1	7,3	7,5	7,7	6,0	7,5	8,3
20-21	9,6	8,5	8,8	9,2	6,9	8,1	8,7
21-22	10,6	9,5	10,0	10,1	8,3	8,6	9,4
22-23	11,5	10,3	11,2	11,1	9,3	9,3	10,3
23-24	12,1	11,5	12,1	12,0	10,4	9,9	10,7

Légende

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 6 et 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 3 SP

Fiche du CIS : La Machine

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	383	314	324	↗↘
AVP	31	15	19	↗↘
INC	23	24	29	↔↗
OD	19	8	13	↗↘
RTN	3	1	2	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	459	362	387	↗↘
Nombre de sorties d'engins	488	371	415	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	78,7%	86,8%	83,6%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h19m46s	1h23m57s	1h20m17s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	10m11s	10m25s	10m08s	↔
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	15m44s	14m51s	14m24s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	262 (61,6%)	222 (54,3%)	219 (51,2%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	92 (21,6%)	92 (22,5%)	106 (24,8%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	71 (16,7%)	95 (23,2%)	103 (24,1%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 866	1 523	1 571	↔

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	39 887	37 703	42 762	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	7,9	8,2	8,2	8,1	8,3	6,7	6,4
1-2	7,9	8,2	8,1	8,0	8,3	7,0	6,7
2-3	7,9	8,2	8,1	8,0	8,2	7,2	6,9
3-4	7,7	8,0	7,8	7,8	8,1	7,1	6,9
4-5	7,4	7,6	7,5	7,5	7,8	6,8	6,8
5-6	4,1	4,7	4,7	4,7	5,0	6,4	6,6
6-7	3,3	4,0	4,0	3,8	4,1	6,2	6,4
7-8	3,0	3,7	3,6	3,4	3,5	5,9	6,2
8-9	2,5	2,8	2,6	2,7	2,3	4,8	5,4
9-10	2,8	2,9	2,7	2,9	2,5	4,8	5,5
10-11	2,9	3,0	2,7	3,0	2,4	4,7	5,4
11-12	2,6	2,7	2,5	2,7	2,4	4,5	5,2
12-13	2,7	2,5	2,4	2,5	2,4	4,6	4,9
13-14	2,7	2,4	2,3	2,6	2,4	4,5	4,9
14-15	2,3	2,2	2,0	2,2	2,0	4,5	4,8
15-16	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	4,4	4,9
16-17	2,3	2,2	2,2	2,0	2,0	4,4	4,9
17-18	2,7	2,4	2,6	2,2	2,0	4,5	5,0
18-19	3,1	2,7	3,1	2,7	2,0	4,4	5,2
19-20	3,5	3,0	3,5	3,2	2,3	4,6	5,7
20-21	6,3	5,5	6,1	6,3	4,8	4,8	6,3
21-22	7,2	6,6	6,9	6,9	5,3	5,0	6,7
22-23	7,9	7,7	7,7	7,9	5,8	5,3	7,3
23-24	8,2	8,2	8,1	8,3	6,4	5,9	7,9

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Larochemillay

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	88	109	96	↔
AVP	8	7	5	↓
INC	15	19	23	↑
OD	3	6	2	↔
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	114	141	126	↔
Nombre de sorties d'engins	124	158	150	↔
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	70,2%	55,1%	77,3%	↔

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h48m52s	2h22m52s	2h30m40s	↑
Délai moyen de départ des engins	10m48s	11m08s	11m34s	↑
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	21m08s	23m19s	26m12s	↑

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	54 (56,3%)	54 (55,1%)	59 (54,1%)	↓
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	24 (25,0%)	26 (26,5%)	35 (32,1%)	↑
CIS 1er appel pas intervenu	18 (18,8%)	18 (18,4%)	15 (13,8%)	≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	760	1 168	1 229	↑

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	40 052	36 823	35 073	↓

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	4,6	5,0	5,3	5,3	5,0	5,4	4,4
1-2	4,6	5,1	5,4	5,4	5,1	5,4	4,5
2-3	4,6	5,0	5,3	5,4	5,1	5,4	4,6
3-4	4,6	5,0	5,2	5,4	5,0	5,3	4,7
4-5	4,4	4,7	4,9	5,0	4,8	5,1	4,5
5-6	4,2	4,5	4,8	4,9	4,6	5,0	4,4
6-7	3,8	4,1	4,5	4,4	4,2	4,7	4,3
7-8	3,0	3,5	3,7	3,6	3,4	4,0	3,9
8-9	3,2	3,5	3,5	3,4	3,2	3,6	3,7
9-10	3,3	3,5	3,2	3,5	3,2	3,5	3,8
10-11	3,1	3,3	2,9	3,4	3,0	3,5	3,9
11-12	3,1	3,4	2,9	3,2	2,9	3,6	4,2
12-13	3,5	3,9	3,2	3,6	3,2	3,8	4,4
13-14	3,6	4,1	3,5	3,7	3,6	4,0	4,6
14-15	3,5	3,8	3,3	3,4	3,5	3,7	4,6
15-16	3,2	3,4	2,9	3,2	3,2	3,4	4,5
16-17	2,9	3,3	2,7	3,1	3,1	3,2	4,1
17-18	3,0	3,3	2,9	3,0	3,1	2,9	3,8
18-19	3,1	3,4	3,0	3,1	3,1	2,9	3,7
19-20	3,3	3,6	3,4	3,0	3,1	3,1	3,8
20-21	3,8	4,2	4,0	3,4	3,7	3,4	4,1
21-22	4,6	4,9	4,8	4,2	4,4	3,8	4,4
22-23	4,8	5,0	5,1	4,5	5,0	4,0	4,5
23-24	4,8	5,1	5,2	4,8	5,2	4,2	4,6

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Lormes

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	231	235	288	↗
AVP	19	24	27	↗
INC	27	22	39	↘↗
OD	14	10	7	↘
RTN	2	0	1	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	293	291	362	↔↗
Nombre de sorties d'engins	325	332	405	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	48,3%	49,4%	44,2%	↔↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h58m32s	2h05m58s	2h10m43s	↗
Délai moyen de départ des engins	9m55s	9m41s	9m37s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	20m02s	19m49s	19m57s	↔

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	101 (56,1%)	112 (59,3%)	106 (62,0%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	56 (31,1%)	53 (28,0%)	51 (29,8%)	↘↗
CIS 1er appel pas intervenu	23 (12,8%)	24 (12,7%)	14 (8,2%)	↔↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 825	1 894	2 384	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	41 028	40 261	42 776	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,6	6,6	6,9	6,1	6,1	6,5	6,4
1-2	5,3	6,2	6,5	5,9	5,7	6,4	6,4
2-3	5,0	5,8	6,0	5,5	5,3	6,3	6,5
3-4	4,3	5,3	5,3	4,9	4,7	6,1	6,3
4-5	3,7	4,6	4,6	4,2	4,2	5,7	6,1
5-6	3,1	3,8	3,7	3,5	3,6	5,4	6,0
6-7	3,0	3,5	3,4	3,3	3,3	5,7	6,3
7-8	2,9	3,4	3,2	3,2	3,1	5,6	6,2
8-9	2,5	2,8	2,9	2,8	2,7	5,0	5,7
9-10	2,6	2,8	2,8	2,8	2,7	4,9	5,7
10-11	3,0	3,0	2,9	3,0	2,9	5,0	5,7
11-12	3,2	3,2	3,1	3,2	2,9	5,1	5,8
12-13	3,6	3,6	3,5	3,5	3,1	5,2	5,9
13-14	3,9	4,0	3,8	3,8	3,7	5,3	6,0
14-15	4,0	4,0	4,1	3,9	3,7	5,5	6,2
15-16	4,1	4,3	4,2	4,3	3,8	5,6	6,2
16-17	4,3	4,7	4,3	4,3	3,9	5,7	6,1
17-18	4,1	4,5	4,5	4,0	3,9	6,2	5,7
18-19	4,5	5,2	4,8	4,3	4,7	6,2	5,6
19-20	5,3	5,8	5,0	4,8	5,5	6,4	5,7
20-21	6,1	6,6	5,7	5,7	6,2	6,5	6,1
21-22	6,3	6,8	6,1	5,9	6,3	6,6	5,9
22-23	6,6	6,9	6,0	6,0	6,5	6,6	5,8
23-24	6,7	7,0	6,1	6,1	6,5	6,4	5,8

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Lucenay-Les-Aix

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	191	170	186	↗↘
AVP	41	28	23	↘
INC	22	27	28	↗↔
OD	8	13	7	↗↘
RTN	4	1	1	↘↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	266	239	245	↗↘
Nombre de sorties d'engins	301	260	257	↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	85,4%	91,5%	91,4%	↗↔

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h37m44s	1h34m31s	1h38m40s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	10m41s	9m33s	9m27s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	18m47s	17m18s	17m31s	↗↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	196 (86,0%)	164 (68,3%)	169 (64,5%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	24 (10,5%)	50 (20,8%)	52 (19,8%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	8 (3,5%)	26 (10,8%)	41 (15,6%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 467	1 214	1 232	↗↔

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	76 777	72 931	59 511	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	10,6	11,6	11,5	11,5	11,1	10,1	10,0
1-2	10,7	11,7	11,6	11,6	11,3	10,5	10,4
2-3	10,8	11,6	11,4	11,4	11,1	10,5	10,6
3-4	10,6	10,9	10,6	10,6	10,3	10,1	10,7
4-5	10,0	9,9	9,8	9,7	9,6	9,5	10,6
5-6	6,3	5,8	5,4	5,4	5,2	8,3	10,6
6-7	4,9	4,3	4,0	3,9	3,7	8,3	10,7
7-8	4,5	3,7	3,6	3,4	3,3	8,1	10,6
8-9	4,0	3,3	3,1	3,0	2,8	7,6	10,5
9-10	3,7	2,6	2,3	2,5	2,3	7,0	10,1
10-11	3,0	2,4	2,0	2,4	1,8	6,6	9,8
11-12	2,8	2,2	1,8	2,2	2,1	6,8	9,3
12-13	2,7	2,6	2,2	2,8	3,1	7,3	9,2
13-14	2,8	2,6	2,3	2,7	3,4	7,3	9,2
14-15	2,8	2,7	2,4	2,8	3,3	7,2	8,8
15-16	2,8	2,7	2,4	2,8	3,4	7,0	8,4
16-17	2,9	2,9	2,6	2,9	3,3	6,9	8,1
17-18	3,6	3,6	3,5	3,4	3,7	6,9	7,9
18-19	5,4	5,7	5,8	5,4	5,3	7,5	8,2
19-20	6,8	7,1	6,4	6,5	5,5	7,9	8,5
20-21	7,3	7,4	6,6	6,8	5,5	7,9	8,8
21-22	8,2	8,4	7,9	7,8	6,4	8,3	9,3
22-23	10,2	10,4	10,3	10,0	8,2	9,1	9,9
23-24	11,1	11,3	11,2	10,7	9,4	9,5	10,4

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Luzy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	272	318	332	↗
AVP	22	22	27	↔↗
INC	20	28	50	↗
OD	6	12	12	↔↗
RTN	1	1	1	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	321	381	422	↗
Nombre de sorties d'engins	351	468	467	↔↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	82,3%	80,6%	71,5%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h39m31s	1h56m02s	1h51m59s	↔↘
Délai moyen de départ des engins	9m51s	10m0s	9m57s	↔
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	15m0s	16m37s	16m39s	↔↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	237 (88,8%)	286 (89,7%)	262 (83,7%)	↔↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	25 (9,4%)	26 (8,2%)	41 (13,1%)	↔↗
CIS 1er appel pas intervenu	5 (1,9%)	7 (2,2%)	10 (3,2%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 942	2 873	3 018	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	59 755	73 821	78 025	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	12,9	13,5	14,0	13,9	13,6	13,2	9,9
1-2	13,0	13,5	14,1	13,9	13,6	13,3	10,2
2-3	12,9	13,4	14,0	13,8	13,6	13,3	10,5
3-4	12,3	12,7	13,3	13,1	12,9	13,0	10,5
4-5	11,8	12,0	12,5	12,3	12,2	12,6	10,5
5-6	10,0	9,7	10,0	10,0	9,7	12,0	10,1
6-7	8,5	8,2	8,5	8,5	8,1	11,6	10,0
7-8	5,9	5,5	5,7	5,9	5,4	8,5	8,5
8-9	5,7	4,8	5,2	5,4	4,8	8,1	8,4
9-10	5,5	4,6	5,0	5,2	4,6	7,6	8,2
10-11	5,4	4,7	4,7	4,9	4,4	7,1	7,8
11-12	5,5	4,8	4,4	4,9	4,5	6,9	7,5
12-13	4,8	4,4	3,8	4,4	3,9	6,9	7,6
13-14	5,6	5,5	4,2	5,2	4,7	7,2	7,8
14-15	5,7	6,0	4,6	5,5	5,2	7,4	7,9
15-16	5,8	6,1	4,7	5,6	5,3	7,2	7,6
16-17	6,0	6,2	5,2	5,7	5,2	7,1	7,8
17-18	6,3	6,7	6,1	6,2	5,9	7,2	8,0
18-19	7,1	7,3	7,7	7,0	7,3	7,5	8,4
19-20	9,7	9,9	10,4	9,6	9,6	7,8	9,2
20-21	11,5	11,6	11,9	11,3	10,9	8,4	10,6
21-22	12,8	12,8	13,3	12,9	11,9	9,0	11,7
22-23	13,5	13,7	13,9	13,5	12,6	9,4	12,4
23-24	13,5	14,0	13,9	13,7	12,9	9,7	12,8

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Montreuillon

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	99	104	107	↗
AVP	18	15	21	↘↗
INC	20	12	33	↘↗
OD	2	4	9	↗
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	139	135	170	↘↗
Nombre de sorties d'engins	156	145	176	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	67,3%	76,6%	61,4%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	2h11m26s	2h20m51s	2h15m27s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	10m31s	10m42s	10m31s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	22m57s	22m51s	23m28s	≈↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	46 (35,7%)	63 (52,5%)	65 (52,0%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	52 (40,3%)	38 (31,7%)	39 (31,2%)	↗≈
CIS 1er appel pas intervenu	31 (24,0%)	19 (15,8%)	21 (16,8%)	↘≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 026	998	1 166	↘↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	43 899	53 262	51 992	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	9,0	9,6	9,6	9,7	9,2	8,6	8,5
1-2	9,0	9,7	9,7	9,7	9,2	8,8	8,6
2-3	8,8	9,5	9,5	9,5	9,0	8,8	8,7
3-4	8,7	9,3	9,3	9,4	8,9	8,8	8,8
4-5	8,5	9,2	9,2	9,2	8,8	8,7	8,7
5-6	8,2	8,8	8,9	8,8	8,5	8,5	8,5
6-7	7,1	7,5	7,7	7,5	7,3	7,8	7,8
7-8	3,4	3,8	3,9	3,9	3,8	6,2	6,4
8-9	2,6	2,7	2,8	2,7	2,6	5,3	5,8
9-10	2,4	2,2	2,4	2,4	2,3	4,4	5,1
10-11	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	4,0	5,0
11-12	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	4,2	5,0
12-13	2,7	2,6	2,6	2,5	2,3	4,9	5,1
13-14	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	5,2	4,9
14-15	2,5	2,5	2,3	2,4	2,4	5,0	4,5
15-16	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	4,9	4,5
16-17	2,6	2,7	2,6	2,7	2,8	5,0	4,6
17-18	3,8	3,8	3,8	3,9	3,5	5,5	5,0
18-19	5,2	5,1	5,0	5,1	4,3	5,9	5,3
19-20	6,2	5,9	5,8	5,9	4,8	6,1	5,9
20-21	6,8	6,5	6,4	6,5	5,4	6,2	6,5
21-22	9,2	8,7	9,0	8,8	7,6	8,1	8,6
22-23	9,5	9,2	9,5	9,0	8,1	8,3	8,9
23-24	9,6	9,5	9,7	9,1	8,4	8,4	9,0

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Moulins Engilbert

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	262	289	374	↗
AVP	38	40	41	≈
INC	52	44	64	↘↗
OD	11	10	25	≈↗
RTN	3	1	4	↘↗
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	366	384	508	↗
Nombre de sorties d'engins	471	482	634	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	55,6%	51,9%	58,3%	↘↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h34m26s	1h49m16s	1h39m47s	↗
Délai moyen de départ des engins	10m49s	11m16s	11m26	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	21.05s	20m15s	22m14s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	163 (87,2%)	182 (86,7%)	218 (85,8%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	24 (12,8%)	24 (11,4%)	33 (13,0%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	0 (0,0%)	4 (1,9%)	3 (1,2%)	≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 120	2 416	2 787	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	92 400	107 444	106 071	≈

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	14,7	15,6	15,5	15,6	15,2	15,6	14,6
1-2	14,7	15,6	15,6	15,6	15,3	15,8	14,8
2-3	14,7	15,6	15,6	15,5	15,3	15,8	14,9
3-4	14,7	15,5	15,6	15,5	15,3	15,8	15,0
4-5	14,7	15,3	15,5	15,5	15,2	15,8	15,1
5-6	14,4	15,1	15,2	15,3	14,9	15,7	15,0
6-7	12,2	12,5	12,9	12,4	12,3	14,6	14,5
7-8	9,5	9,7	10,1	9,8	9,4	14,0	14,2
8-9	8,4	8,5	8,9	8,3	8,1	13,1	14,1
9-10	8,2	8,0	8,3	7,5	7,8	12,7	14,0
10-11	8,2	7,8	8,4	7,2	7,7	12,6	13,9
11-12	8,3	7,9	8,5	7,3	7,8	12,5	13,8
12-13	8,4	7,8	8,4	7,6	7,9	12,7	13,7
13-14	8,3	7,6	8,3	7,7	7,7	12,7	13,6
14-15	8,1	7,6	8,2	7,6	7,6	12,8	13,5
15-16	8,1	7,8	8,2	7,8	7,6	12,6	13,3
16-17	8,7	8,2	8,6	8,2	7,9	12,5	13,4
17-18	9,6	9,3	9,7	9,5	9,0	12,7	13,6
18-19	11,1	10,8	11,7	12,1	11,0	13,0	13,4
19-20	12,4	12,1	13,2	13,3	12,2	13,1	13,3
20-21	13,4	13,3	13,9	13,9	12,9	13,5	13,3
21-22	14,7	14,7	15,0	14,7	14,6	13,9	14,2
22-23	15,2	15,2	15,3	15,0	15,1	14,1	14,7
23-24	15,4	15,5	15,5	15,2	15,3	14,3	14,7

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Moux En Morvan

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	157	159	187	↔↗
AVP	14	16	18	↗
INC	18	23	26	↗
OD	5	7	16	↗
RTN	0	0	0	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	194	205	247	↗
Nombre de sorties d'engins	215	230	289	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	81,4%	83,9%	83,7%	↔↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	2h11m15s	2h09m20s	1h59m16s	↘
Délai moyen de départ des engins	12m03s	10m45s	9m40s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	25m48s	24m25s	21m23s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	122 (71,8%)	133 (73,1%)	164 (76,6%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	33 (19,4%)	38 (20,9%)	36 (16,8%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	15 (8,8%)	11 (6,0%)	14 (6,5%)	↘↔

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 320	1 369	1 579	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	42 431	40 823	44 021	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,7	7,0	6,8	6,9	6,6	6,5	6,5
1-2	6,7	7,0	6,8	6,9	6,6	6,6	6,7
2-3	6,7	7,0	6,8	6,9	6,6	6,6	6,8
3-4	6,7	7,0	6,8	6,9	6,6	6,6	6,8
4-5	6,6	6,9	6,7	6,7	6,4	6,5	6,8
5-6	6,3	6,5	6,5	6,5	6,2	6,4	6,7
6-7	5,6	5,4	5,3	5,5	5,3	6,0	6,7
7-8	4,4	4,2	4,1	4,3	4,2	5,5	6,7
8-9	3,9	3,6	3,6	3,7	3,5	5,3	6,8
9-10	3,7	3,2	3,2	3,2	3,0	5,0	6,7
10-11	3,6	3,0	3,1	2,9	2,8	4,9	6,7
11-12	3,6	3,0	2,9	2,9	2,7	4,8	6,6
12-13	3,6	3,1	2,9	2,9	2,7	5,1	6,4
13-14	3,6	3,1	3,0	3,0	2,9	5,4	6,0
14-15	3,3	3,1	3,0	2,9	3,0	5,3	5,9
15-16	3,3	3,2	3,0	3,1	3,0	5,3	5,8
16-17	3,3	3,1	3,0	3,0	2,9	5,2	5,7
17-18	3,5	3,1	2,7	2,8	3,1	5,1	5,7
18-19	3,9	3,6	3,4	3,1	3,2	5,1	5,8
19-20	4,4	4,1	4,1	3,7	3,3	5,3	5,8
20-21	4,9	4,6	4,6	4,2	3,7	5,5	6,0
21-22	5,7	5,2	5,4	5,1	4,5	5,7	6,3
22-23	6,5	6,1	6,1	6,0	5,6	6,0	6,6
23-24	7,0	6,8	6,7	6,4	6,1	6,2	6,7

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Nevers-La Sangsue

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	1267	1288	1929	↗
AVP	100	118	141	↗
INC	170	194	222	↗
OD	45	36	146	↘↗
RTN	25	25	31	↔↗
AUTRE	2	1	3	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	1609	1662	2472	↗
Nombre de sorties d'engins	1733	1808	2804	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	88,7%	87,4%	92,1%	↘↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h05m33s	1h04m48s	1h01m17s	↔↘
Délai moyen de départ des engins	5m27s	5m09s	4m48s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	12m14s	12m07s	11m41s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	1170 (57,8%)	1206 (58,5%)	2108 (90,9%)	↔↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	244 (12,1%)	246 (11,9%)	157 (6,8%)	↔↘
CIS 1er appel pas intervenu	609 (30,1%)	610 (29,6%)	54 (2,3%)	↔↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	6 432	6 576	8 572	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	126 313	132 724	139 307	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	20,9	22,3	21,9	22,1	21,2	18,0	16,9
1-2	21,0	22,4	22,0	22,1	21,3	18,3	17,3
2-3	21,0	22,4	22,0	22,1	21,2	18,4	17,6
3-4	20,7	22,2	21,7	21,7	20,9	18,5	17,7
4-5	20,0	21,7	21,2	21,4	20,3	18,4	17,7
5-6	19,3	20,8	20,2	20,4	19,6	18,1	17,6
6-7	18,3	19,2	19,2	18,9	18,6	17,7	17,6
7-8	13,5	14,6	14,5	14,5	13,7	15,1	16,5
8-9	12,5	13,2	13,3	13,1	12,4	14,7	16,8
9-10	12,1	12,1	12,4	12,5	11,9	14,2	16,7
10-11	11,7	11,5	11,5	11,9	11,3	13,5	16,6
11-12	11,4	11,0	10,8	11,4	11,0	13,1	16,0
12-13	11,7	11,0	10,8	11,4	11,1	13,2	15,8
13-14	11,9	11,3	11,1	11,3	11,2	13,2	15,7
14-15	12,0	11,4	11,3	11,3	11,2	13,0	15,7
15-16	12,0	11,5	11,4	11,3	11,3	12,6	15,9
16-17	12,3	11,5	11,6	11,7	11,3	12,5	15,8
17-18	12,8	11,7	12,3	12,2	11,8	13,0	16,0
18-19	14,7	13,2	13,4	13,7	12,5	13,9	17,2
19-20	13,8	13,2	12,7	13,8	11,1	13,1	16,7
20-21	17,3	16,9	16,5	16,6	13,6	13,9	18,0
21-22	19,4	19,3	19,1	18,8	14,9	14,6	19,3
22-23	20,9	20,8	21,0	20,2	16,2	15,4	20,2
23-24	21,8	21,5	21,8	20,9	17,3	16,3	20,8

Légende

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 6 et 9 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 3 SP

Fiche du CIS : Nevers-St Eloi

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	4312	4510	3973	↗↘
AVP	435	462	385	↗↘
INC	495	573	591	↗
OD	519	521	404	↔↘
RTN	85	76	91	↘↗
AUTRE	7	1	7	↘↗

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	5853	6143	5451	↗↘
Nombre de sorties d'engins	7423	7900	7104	↗↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	76,2%	77,5%	86,2%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h11m13s	1h10m36s	1h13m58s	↔
Délai moyen de départ des engins	3m56s	3m48s	3m54s	↔
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	13m27s	13m17s	13m33s	↔

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	4154 (91,2%)	4425 (95,0%)	4608 (95,5%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	346 (7,6%)	183 (3,8%)	178 (3,7%)	↘↔
CIS 1er appel pas intervenu	57 (1,3%)	62 (1,3%)	41 (0,8%)	↔

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	25 407	26 394	25 396	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	210 004	214 463	213 776	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	26,2	26,8	26,5	26,4	26,4	26,2	25,4
1-2	26,3	26,8	26,5	26,5	26,3	26,3	25,6
2-3	26,3	26,9	26,6	26,6	26,3	26,3	25,7
3-4	26,1	26,6	26,5	26,4	26,1	26,1	25,7
4-5	25,7	26,1	25,8	25,7	25,5	26,0	25,6
5-6	25,2	25,6	25,5	25,2	25,1	25,7	25,3
6-7	24,3	24,5	24,2	24,0	24,0	25,3	25,2
7-8	22,7	22,2	22,1	22,5	21,9	23,8	25,6
8-9	23,0	22,8	22,2	22,4	22,0	24,3	25,8
9-10	23,3	22,7	22,0	22,5	21,8	24,1	26,0
10-11	23,4	22,8	22,2	22,5	21,8	24,1	26,2
11-12	23,4	22,8	22,1	22,2	22,0	24,2	26,2
12-13	23,2	22,6	22,1	22,1	22,1	24,6	25,9
13-14	23,6	22,7	22,4	22,3	22,2	24,9	25,6
14-15	23,8	22,7	22,7	22,5	22,1	24,9	25,5
15-16	23,7	22,6	22,5	22,3	21,7	25,0	25,5
16-17	23,3	22,2	22,0	22,1	21,5	25,1	25,6
17-18	23,7	22,9	22,6	22,5	21,8	25,4	25,8
18-19	25,2	24,4	24,2	24,2	23,7	25,8	26,7
19-20	23,4	22,4	22,3	22,4	21,7	22,4	24,1
20-21	25,0	23,8	24,0	24,1	23,2	23,4	24,7
21-22	26,1	25,7	25,1	25,1	24,1	24,1	25,3
22-23	26,9	26,4	25,9	25,9	24,9	24,6	25,7
23-24	27,0	26,6	26,2	26,3	25,5	25,1	25,9

Légende

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 22 SP
- Si l'effectif disponible est entre 19 et 22 SP
- Si l'effectif disponible est entre 19 et 16 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 16 SP

Fiche du CIS : Ouroux En Morvan

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	155	137	100	↘
AVP	18	11	9	↘
INC	16	27	10	↗↘
OD	9	12	7	↗↘
RTN	1	0	0	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	199	187	126	↘
Nombre de sorties d'engins	203	196	132	↘
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	67,0%	71,4%	80,3%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h56m35s	1h58m37s	2h08m55s	↗
Délai moyen de départ des engins	10m50s	12m0s	12m42s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	24m05s	24m33s	26m25s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	96 (57,8%)	102 (59,6%)	61 (36,1%)	↗↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	46 (27,7%)	42 (24,6%)	38 (22,5%)	↘
CIS 1er appel pas intervenu	24 (14,5%)	27 (15,8%)	70 (41,4%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 238	1 309	898	↗↘

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	43 887	42 036	31 476	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,7	5,7	5,6	5,6	5,4	5,7	5,4
1-2	5,7	5,7	5,6	5,6	5,4	5,9	5,6
2-3	5,7	5,7	5,6	5,6	5,5	5,9	5,6
3-4	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,9	5,7
4-5	5,1	4,9	4,9	4,9	4,7	5,8	5,8
5-6	1,9	1,7	1,6	1,7	1,4	4,8	5,9
6-7	2,0	1,5	1,4	1,5	1,2	4,8	6,0
7-8	1,9	1,4	1,4	1,5	1,2	4,7	5,9
8-9	1,5	1,2	1,2	1,4	1,4	4,5	6,1
9-10	1,5	1,3	1,2	1,5	1,6	4,5	6,1
10-11	1,5	1,4	1,2	1,4	1,5	4,6	6,0
11-12	1,5	1,4	1,1	1,5	1,4	4,6	5,9
12-13	1,5	1,3	1,1	1,5	1,4	4,9	5,9
13-14	1,4	1,2	1,1	1,4	1,4	5,1	5,8
14-15	1,4	1,2	1,1	1,4	1,3	5,0	5,8
15-16	1,4	1,2	1,0	1,3	1,3	5,1	5,7
16-17	1,4	1,1	1,0	1,3	1,3	5,0	5,5
17-18	1,5	1,1	1,0	1,3	1,4	4,9	5,5
18-19	1,5	1,2	1,1	1,4	2,6	5,2	5,5
19-20	2,1	1,8	1,9	1,9	3,4	5,1	5,7
20-21	3,6	3,4	3,4	3,4	4,1	5,1	5,6
21-22	5,2	5,2	5,1	5,0	5,1	5,1	5,6
22-23	5,5	5,4	5,4	5,3	5,4	5,2	5,7
23-24	5,7	5,5	5,6	5,4	5,5	5,3	5,8

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Pouilly Sur Loire

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	366	301	293	↘
AVP	66	39	52	↘↗
INC	57	72	77	↗
OD	14	17	12	↘↗
RTN	6	8	11	↗
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	510	437	445	↘↗
Nombre de sorties d'engins	548	473	510	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	65,0%	64,3%	67,6%	↘↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h24m33s	1h30m31s	1h26m53s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	9m15s	9m34s	9m51s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m57s	17m46s	17m48s	↗≈

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	213 (54,9%)	193 (52,6%)	218 (57,1%)	↘↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	94 (24,2%)	79 (21,5%)	81 (21,2%)	↘≈
CIS 1er appel pas intervenu	81 (20,9%)	95 (25,9%)	83 (21,7%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 197	2 018	2 124	↘↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	60 183	54 683	57 577	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	10,0	10,3	10,4	10,5	10,4	9,7	9,4
1-2	10,0	10,2	10,4	10,5	10,4	9,8	9,6
2-3	10,0	10,2	10,4	10,5	10,3	9,9	9,7
3-4	9,8	10,0	10,3	10,3	10,2	9,8	9,8
4-5	9,7	9,9	10,1	10,0	9,9	9,8	9,8
5-6	9,4	9,7	9,8	9,7	9,5	9,5	9,7
6-7	5,1	4,7	4,9	5,1	4,7	6,9	9,0
7-8	3,5	3,4	3,2	3,7	3,3	6,0	8,8
8-9	2,5	2,4	2,2	2,6	2,3	5,2	8,7
9-10	2,4	2,0	1,7	2,3	2,1	4,7	8,6
10-11	2,2	1,8	1,6	2,2	2,0	4,6	8,2
11-12	2,2	1,8	1,6	2,2	2,1	5,2	8,1
12-13	2,4	2,1	2,0	2,3	2,2	7,5	8,1
13-14	2,4	2,0	2,0	2,4	2,4	7,6	8,3
14-15	2,1	1,9	1,9	2,3	2,4	7,5	8,1
15-16	2,1	1,9	2,0	2,2	2,3	7,4	7,9
16-17	2,3	2,1	2,3	2,4	2,4	7,3	7,8
17-18	3,0	2,7	3,0	2,9	2,8	7,3	7,9
18-19	4,4	3,9	4,1	4,1	4,1	7,5	8,4
19-20	6,5	6,1	6,2	6,1	5,9	7,5	8,9
20-21	9,6	9,4	9,5	9,4	8,4	7,8	9,5
21-22	10,2	10,2	10,4	10,2	8,8	8,2	9,9
22-23	10,4	10,4	10,5	10,4	9,2	8,7	10,1
23-24	10,3	10,4	10,5	10,4	9,5	9,1	10,1

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Prémery

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	253	295	333	↗
AVP	26	21	37	↘↗
INC	39	47	67	↗
OD	3	6	21	↗
RTN	3	5	3	≈
AUTRE	2	0	1	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	326	374	462	↗
Nombre de sorties d'engins	344	407	490	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	80,5%	89,2%	86,3%	↘↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h41m25s	1h39m35s	1h40m32s	≈
Délai moyen de départ des engins	10m58s	09m56s	09m18s	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	18m06s	17m15s	16m37s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	198 (65,1%)	262 (74,9%)	313 (74,5%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	65 (21,4%)	66 (18,9%)	80 (19,0%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	41 (13,5%)	22 (6,3%)	27 (6,4%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 754	1 990	2 411	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	49 108	61 472	56 960	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	9,9	10,6	10,1	10,4	10,3	8,8	8,3
1-2	9,9	10,6	10,0	10,4	10,3	8,9	8,3
2-3	9,9	10,6	10,0	10,4	10,2	8,9	8,4
3-4	9,7	10,2	9,9	10,1	9,8	8,7	8,3
4-5	9,6	10,0	9,7	10,0	9,6	8,7	8,3
5-6	5,2	5,2	5,0	5,3	4,9	7,9	7,9
6-7	4,7	4,8	4,6	4,8	4,5	7,3	7,6
7-8	4,0	4,2	3,9	4,0	4,1	7,1	7,4
8-9	4,6	4,5	4,1	4,3	4,4	6,2	7,5
9-10	4,4	4,6	4,1	4,3	4,4	6,1	7,5
10-11	4,4	4,4	4,1	4,2	3,9	6,1	7,4
11-12	4,6	4,4	4,1	4,2	3,8	6,0	7,2
12-13	4,9	4,5	4,1	4,4	3,8	5,8	7,1
13-14	4,8	4,4	3,9	4,4	3,4	5,8	7,0
14-15	4,5	4,1	3,7	4,1	3,1	5,8	6,9
15-16	3,7	3,6	3,2	3,5	3,0	5,9	7,1
16-17	3,6	3,8	3,4	3,7	2,9	5,9	7,1
17-18	4,1	3,9	3,6	4,1	3,1	6,0	7,1
18-19	4,3	4,0	3,9	4,2	3,3	6,0	7,3
19-20	5,1	4,4	4,6	4,6	3,8	6,4	7,9
20-21	5,9	5,1	5,4	5,4	4,7	7,1	8,5
21-22	9,7	9,2	9,5	9,3	7,9	7,4	9,1
22-23	10,3	9,6	10,1	10,0	8,4	7,8	9,6
23-24	10,5	9,9	10,3	10,2	8,5	8,1	10,0

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Amand En Puisaye

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	195	213	240	↗
AVP	23	28	46	↗
INC	29	34	40	↗
OD	13	12	17	↔↗
RTN	1	2	1	↔
AUTRE	1	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	262	289	344	↗
Nombre de sorties d'engins	274	305	376	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	45,6%	46,9%	48,7%	↔↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h35m33s	1h38m55s	1h41m35s	↗
Délai moyen de départ des engins	7m48s	9m26s	10m21s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m32s	17m33s	18m12s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	85 (61,2%)	90 (53,3%)	82 (42,9%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	33 (23,7%)	44 (26,0%)	42 (42,9%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	21 (15,1%)	35 (20,7%)	27 (14,1%)	↔↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 319	1 309	1 422	↔↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	36 340	29 755	31 323	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	4,7	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	4,3
1-2	4,7	5,1	5,2	5,0	5,1	5,2	4,4
2-3	4,7	5,0	5,1	5,0	5,1	5,3	4,5
3-4	4,8	5,0	5,1	4,9	5,0	5,3	4,6
4-5	4,6	4,9	4,9	4,8	4,9	5,3	4,6
5-6	3,6	3,7	3,8	3,6	3,8	4,6	4,2
6-7	2,4	2,6	2,5	2,4	2,5	3,9	3,8
7-8	1,6	2,0	1,8	1,6	1,7	3,4	3,5
8-9	1,6	1,9	1,7	1,7	1,6	3,3	3,7
9-10	1,9	2,1	2,1	1,8	1,9	3,5	3,8
10-11	2,0	2,1	2,2	1,8	1,9	3,5	3,7
11-12	1,8	1,8	2,3	1,7	1,9	3,5	3,5
12-13	1,8	1,7	2,0	1,7	1,8	3,5	3,2
13-14	2,0	1,7	1,7	1,8	1,8	3,5	3,0
14-15	2,2	1,9	1,9	1,9	1,9	3,9	2,8
15-16	2,6	2,1	2,1	2,3	2,4	3,9	2,7
16-17	2,7	2,3	2,3	2,6	2,9	3,9	2,7
17-18	3,0	2,8	2,5	2,7	3,1	4,0	2,7
18-19	3,8	3,7	3,0	3,2	3,4	3,8	2,9
19-20	4,8	5,0	4,1	4,1	4,2	4,2	3,8
20-21	5,1	5,6	4,8	4,9	4,9	4,6	4,5
21-22	5,2	5,5	5,1	5,0	5,0	4,4	4,7
22-23	5,1	5,4	5,2	5,1	5,0	4,2	4,7
23-24	5,1	5,2	5,1	5,1	5,1	4,3	4,7

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint André En Morvan

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	18	18	40	↗
AVP	2	0	6	↗
INC	2	3	10	↗
OD	2	1	5	↗
RTN	0	0	0	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	24	21	61	↗
Nombre de sorties d'engins	24	19	62	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	79,2%	89,5%	88,7%	↔

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h22m42s	1h24m06s	2h12m25s	↗
Délai moyen de départ des engins	11m57s	13m11s	11m59s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	29m42s	34m46s	30m36s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	4 (14,8%)	3 (9,4%)	6 (8,0%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	14 (51,9%)	16 (50,0%)	49 (65,3%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	9 (33,3%)	13 (40,6%)	20 (26,7%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	78	61	302	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	20 894	17 857	30 481	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	5,7	5,3	5,1	5,2	5,1	5,3	4,5
1-2	5,7	5,3	5,2	5,2	5,3	5,5	4,8
2-3	5,7	5,4	5,2	5,2	5,3	5,6	5,1
3-4	5,8	5,3	5,2	5,2	5,3	5,7	5,2
4-5	5,4	5,1	5,0	5,0	5,0	5,5	5,2
5-6	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	5,1	5,0
6-7	3,0	2,9	3,0	2,9	2,9	4,1	4,4
7-8	2,6	2,7	2,7	2,6	2,6	3,7	4,3
8-9	2,5	2,3	2,4	2,4	2,3	3,2	3,7
9-10	2,6	2,3	2,3	2,2	2,2	3,0	3,5
10-11	2,1	2,0	1,9	1,8	1,8	2,5	3,2
11-12	2,1	1,8	1,8	1,7	1,7	2,5	3,0
12-13	2,0	1,9	1,7	1,9	1,8	2,7	3,0
13-14	2,2	2,2	1,8	2,1	1,7	3,0	3,2
14-15	2,1	2,1	1,9	2,1	1,7	3,0	3,2
15-16	1,9	2,0	1,7	1,8	1,6	2,9	3,1
16-17	1,8	1,8	1,4	1,7	1,6	2,8	3,0
17-18	1,9	1,9	1,5	1,8	1,6	2,9	2,9
18-19	2,5	2,4	2,1	2,4	2,2	3,1	3,1
19-20	2,9	2,8	2,4	2,9	2,7	3,4	3,3
20-21	4,3	3,9	3,6	4,0	3,6	3,8	4,5
21-22	4,6	4,6	4,3	4,4	4,1	4,1	5,0
22-23	5,0	4,9	4,7	4,7	4,6	4,3	5,5
23-24	5,2	5,0	5,0	5,0	5,0	4,3	5,6

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Benin d'Azy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	208	173	189	↘↗
AVP	41	29	38	↘↗
INC	56	82	89	↗
OD	16	18	11	↗↘
RTN	3	1	2	≈
AUTRE	4	3	0	↘

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	328	306	329	↘↗
Nombre de sorties d'engins	377	360	413	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	53,8%	51,4%	48,9%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h59m09s	2h13m28s	2h20m30s	↗
Délai moyen de départ des engins	9m17s	10m04s	9m54s	↗≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	21m18s	24m07s	24m15s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	141 (77,9%)	120 (75,9%)	123 (72,4%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	32 (17,7%)	31 (19,6%)	29 (22,9%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	8 (4,4%)	7 (4,4%)	8 (4,7%)	≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 086	2 264	2 792	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	73 938	69 569	69 018	≈

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	11,5	11,4	11,4	11,1	10,7	9,8	9,0
1-2	11,6	11,5	11,4	11,2	10,9	10,2	9,4
2-3	11,6	11,5	11,4	11,2	10,9	10,4	9,6
3-4	11,6	11,5	11,3	11,2	10,9	10,8	9,7
4-5	11,5	11,5	11,3	11,2	10,8	10,8	9,7
5-6	10,7	10,7	10,6	10,6	10,1	10,5	9,5
6-7	9,3	9,6	9,4	9,5	9,1	10,0	9,3
7-8	6,6	6,8	6,5	6,6	6,4	9,4	9,1
8-9	5,1	5,1	4,9	5,1	5,3	8,9	8,8
9-10	5,4	5,1	4,6	5,0	5,1	8,1	8,6
10-11	5,2	4,9	4,1	4,7	4,7	7,3	8,4
11-12	4,9	4,8	4,1	4,7	4,8	6,9	8,0
12-13	5,2	5,1	4,3	4,9	4,8	6,8	7,5
13-14	5,1	4,9	4,6	5,0	4,8	6,8	7,3
14-15	4,8	4,4	4,7	4,5	4,5	6,7	7,0
15-16	4,7	4,3	4,8	4,4	4,3	6,7	7,0
16-17	5,1	4,5	5,1	4,9	4,5	6,4	7,2
17-18	6,0	5,3	6,1	5,6	5,1	6,3	7,4
18-19	6,7	5,7	6,5	5,8	5,7	6,3	7,8
19-20	7,9	7,3	7,9	7,0	6,4	6,7	8,7
20-21	9,2	8,4	9,0	8,0	7,2	6,9	9,4
21-22	9,9	9,6	9,8	9,0	7,8	7,5	10,3
22-23	10,6	10,6	10,4	10,0	8,4	8,1	11,0
23-24	11,1	11,1	10,9	10,6	9,1	8,6	11,3

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Honoré Les Bains

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	117	122	133	↗
AVP	14	15	9	↔↘
INC	16	11	28	↘↗
OD	1	10	9	↗↘
RTN	0	1	1	↔
AUTRE	0	0	1	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	148	159	181	↗
Nombre de sorties d'engins	168	171	198	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	66,7%	64,3%	53,6%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h56m09s	2h12m41s	2h14m25s	↗
Délai moyen de départ des engins	9m57s	10m53s	10m36s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m35s	19m44s	20m46s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	78 (72,9%)	73 (62,4%)	64 (58,7%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	22 (20,6%)	31 (26,5%)	36 (33,0%)	↗
CIS 1er appel pas intervenu	7 (6,5%)	13 (11,1%)	9 (8,3%)	↗↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 148	1 210	1 343	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	47 943	40 872	39 928	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,3	6,6	7,0	6,6	6,5	5,6	5,6
1-2	6,3	6,7	7,0	6,7	6,5	5,8	5,6
2-3	6,0	6,3	6,8	6,3	6,0	5,7	5,5
3-4	5,8	6,0	6,5	6,0	5,8	5,6	5,4
4-5	5,6	5,9	6,4	5,7	5,6	5,4	5,4
5-6	4,2	4,7	4,9	4,5	4,1	5,0	5,3
6-7	3,2	3,7	3,7	3,4	3,0	4,8	5,2
7-8	3,7	3,9	3,9	3,7	3,0	4,3	4,9
8-9	3,9	3,9	4,1	3,8	3,1	3,8	4,7
9-10	3,8	3,9	3,9	3,7	3,1	3,6	4,4
10-11	3,7	3,7	3,8	3,5	3,1	3,5	4,4
11-12	3,8	3,6	3,6	3,4	3,0	3,6	4,4
12-13	3,7	3,5	3,5	3,3	2,8	3,8	4,5
13-14	3,7	3,6	3,7	3,5	2,9	4,0	4,8
14-15	3,6	3,5	3,6	3,5	2,9	4,0	4,7
15-16	3,3	3,2	3,3	3,1	2,6	3,9	4,8
16-17	3,1	2,9	3,0	2,7	2,6	3,8	4,9
17-18	2,9	2,8	2,9	2,6	2,6	3,8	5,0
18-19	3,5	3,3	3,5	3,2	2,8	4,1	5,1
19-20	4,3	4,0	4,1	3,8	3,1	4,4	5,3
20-21	5,0	4,4	4,8	4,4	3,5	4,8	5,7
21-22	6,2	6,0	6,3	5,9	4,8	5,2	6,0
22-23	6,5	6,6	6,6	6,2	5,1	5,4	6,2
23-24	6,6	6,9	6,7	6,3	5,4	5,5	6,3

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP

■ Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Pierre Le Moutier

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	264	239	261	↘↗
AVP	31	29	32	≈
INC	29	32	36	↗
OD	16	15	27	≈↗
RTN	3	3	3	≈
AUTRE	1	1	1	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	344	319	360	↘↗
Nombre de sorties d'engins	374	342	375	↘↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	84,2%	88,6%	90,4%	↗

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h51m37s	1h54m37s	1h50m45s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	10m51s	11m02s	10m40s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	19m32s	18m42s	18m13s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	224 (71,1%)	199 (65,7%)	248 (67,6%)	↘↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	68 (21,6%)	75 (24,8%)	74 (20,2%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	23 (7,3%)	29 (9,6%)	45 (12,3%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	2 071	1 935	2 050	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	51 878	53 601	52 874	↗↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	8,8	9,7	9,6	9,5	9,7	8,5	7,4
1-2	8,9	9,7	9,7	9,5	9,8	8,8	7,4
2-3	8,7	9,6	9,7	9,4	9,8	9,0	7,5
3-4	8,3	9,3	9,4	9,1	9,3	8,7	7,5
4-5	7,8	8,8	9,1	8,7	9,0	8,6	7,6
5-6	7,4	8,4	8,6	8,4	8,5	8,4	7,6
6-7	4,3	4,9	5,2	4,9	5,2	7,9	7,6
7-8	3,8	4,4	4,4	4,1	4,4	8,0	7,6
8-9	3,2	3,6	3,5	3,8	4,1	6,7	6,9
9-10	3,5	3,7	3,4	3,9	4,1	7,1	7,1
10-11	3,3	3,6	3,3	4,1	4,0	7,2	6,9
11-12	3,3	3,5	3,1	4,2	3,8	7,0	6,7
12-13	3,2	3,2	2,9	3,9	3,4	6,8	6,4
13-14	3,5	3,2	3,0	3,8	3,4	6,3	6,1
14-15	3,3	3,0	3,3	3,6	3,2	6,0	6,0
15-16	3,1	2,8	3,3	3,3	3,1	5,8	5,9
16-17	3,0	2,8	3,2	2,7	2,8	5,6	5,9
17-18	3,0	3,1	3,4	2,7	2,8	5,5	5,9
18-19	3,4	3,6	3,4	3,1	3,0	5,5	6,1
19-20	4,2	4,2	3,7	3,8	3,6	5,6	6,5
20-21	5,5	5,3	4,7	5,0	4,3	6,2	7,3
21-22	8,6	7,9	8,0	8,2	6,9	6,3	7,8
22-23	9,3	8,7	8,9	8,9	7,5	6,7	8,5
23-24	9,7	9,4	9,3	9,5	8,1	7,1	8,9

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Révérien

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	12	0	0	↘ ≈
AVP	0	0	0	↘ ≈
INC	3	1	0	↘ ≈
OD	1	0	0	↘ ≈
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	16	1	0	↘ ≈
Nombre de sorties d'engins	17	1	0	↘ ≈
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	58,8%	100%	/	↘ ≈

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h29m0s	1h18m0s	/	↘
Délai moyen de départ des engins	9m42s	7m0s	/	↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	14m56s	7m0s	/	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	2 (2,9%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	7 (10,1%)	1 (1,2%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	60 (87,0%)	82 (98,8%)	77 (100%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	60	4	0	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	3 650	611,6	?	↘

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1-2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2-3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3-4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4-5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5-6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6-7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7-8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8-9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9-10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10-11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11-12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12-13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14-15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16-17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17-18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
18-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
19-20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
20-21	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
21-22	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22-23	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
23-24	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Saint Saulge

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	162	209	224	↗
AVP	17	28	30	↗
INC	20	25	30	↗
OD	7	10	9	≈
RTN	0	0	1	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	206	272	294	↗
Nombre de sorties d'engins	213	303	334	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	77,9%	74,3%	60,5%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h44m21s	1h56m38s	1h53m21s	↘
Délai moyen de départ des engins	10m18s	10m34s	9m36s	≈
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	17m32s	18m55s	18m15s	↘

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	112 (55,7%)	125 (52,5%)	99 (44,8%)	↘
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	48 (23,9%)	75 (31,5%)	70 (31,7%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	41 (20,4%)	38 (16,0%)	52 (23,5%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 061	1 622	1 658	≈

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	37 695	44 815	42 483	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	6,7	7,4	7,4	7,2	6,9	7,5	6,3
1-2	6,6	7,5	7,4	7,2	6,9	7,6	6,4
2-3	6,5	7,4	7,3	7,2	6,8	7,6	6,5
3-4	6,1	7,1	7,0	6,8	6,5	7,6	6,5
4-5	6,0	6,8	6,8	6,7	6,3	7,6	6,5
5-6	5,7	6,4	6,4	6,4	6,1	7,5	6,5
6-7	3,9	4,0	3,9	3,5	3,9	5,9	5,5
7-8	3,3	3,4	3,5	3,0	3,3	5,3	5,2
8-9	3,6	3,5	3,3	3,3	3,4	4,4	5,0
9-10	3,6	3,3	3,1	3,3	3,3	3,9	4,9
10-11	3,6	3,3	3,0	3,4	2,9	3,7	4,9
11-12	3,6	3,4	3,0	3,5	3,1	3,8	4,6
12-13	3,6	3,5	3,0	3,3	3,2	4,0	4,3
13-14	3,6	3,5	3,3	3,4	3,0	3,9	4,0
14-15	3,5	3,4	3,2	3,5	2,9	3,6	3,8
15-16	3,3	3,3	3,2	3,4	2,8	3,4	3,6
16-17	3,1	3,1	3,1	3,1	2,4	3,2	3,4
17-18	3,0	3,1	3,1	2,9	2,5	3,5	3,5
18-19	3,4	3,6	3,4	3,1	2,8	3,7	3,8
19-20	4,1	4,4	4,0	3,9	3,9	4,2	4,4
20-21	5,3	5,6	5,4	5,0	5,6	4,8	5,4
21-22	6,3	6,4	6,2	5,9	6,4	5,3	6,0
22-23	7,0	7,0	6,7	6,7	7,1	5,5	6,4
23-24	7,4	7,3	7,1	6,9	7,4	6,0	6,6

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Semelay

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	7	7	8	↔
AVP	1	1	1	↔
INC	0	3	5	↗
OD	0	2	3	↗
RTN	0	0	0	↔
AUTRE	0	1	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	8	13	17	↗
Nombre de sorties d'engins	8	16	26	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	75,0%	43,8%	34,6%	↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h31m37s	2h51m26s	2h50m16s	↗
Délai moyen de départ des engins	15m30s	10m44s	11m40s	↘↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	33m42s	32m52s	39m49s	↔↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	0 (0,0%)	1 (3,2%)	1 (2,5%)	↔
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	6 (25,0%)	7 (22,6%)	8 (20,0%)	↘
CIS 1er appel pas intervenu	18 (75,0%)	23 (74,2%)	31 (77,5%)	↔

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	24	79	120	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	3 582	4 560	8 333	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	1,7	2,0	2,1	2,0	1,8	2,0	1,7
1-2	1,7	2,0	2,1	2,0	1,8	2,0	1,7
2-3	1,6	1,9	1,9	1,9	1,8	2,0	1,8
3-4	1,4	1,8	1,7	1,8	1,7	2,0	1,8
4-5	1,2	1,5	1,5	1,5	1,4	1,8	1,5
5-6	0,9	1,2	1,2	1,2	1,1	1,5	1,2
6-7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,5	1,2
7-8	0,9	1,1	1,2	1,1	1,1	1,4	1,3
8-9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,8	1,0	1,0
9-10	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1	1,1
10-11	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1
11-12	0,8	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
12-13	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
13-14	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	1,1	0,9
14-15	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	1,0	0,9
15-16	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	1,0	0,9
16-17	0,9	0,9	0,9	1,0	0,8	1,1	0,8
17-18	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9	1,1	0,9
18-19	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,1	1,0
19-20	1,1	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0	1,2
20-21	1,3	1,4	1,4	1,1	1,2	1,1	1,3
21-22	1,7	1,8	1,8	1,5	1,6	1,4	1,6
22-23	2,0	2,2	2,1	1,9	2,0	1,7	1,8
23-24	1,9	2,1	2,1	1,8	2,0	1,7	1,8

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Surgy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	1	0	1	≈
AVP	0	0	0	≈
INC	1	0	0	≈
OD	1	0	1	≈
RTN	0	0	0	≈
AUTRE	0	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	2	/	/	≈
Nombre de sorties d'engins	2	/	/	≈
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	50,0%	/	/	≈

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	0h36m30s	/	/	
Délai moyen de départ des engins	11m0s	/	/	
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	37m0s	/	/	

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	0 (0,0%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	1 (3,2%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	30 (96,8%)	47 (100%)	42 (100%)	≈

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1	/	?	

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	852,67	?	?	

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
1-2	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
2-3	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
3-4	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
4-5	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
5-6	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
6-7	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
7-8	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
8-9	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
9-10	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
10-11	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
11-12	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
12-13	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
13-14	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
14-15	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
15-16	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
16-17	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
17-18	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
18-19	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
19-20	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
20-21	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,5
21-22	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
22-23	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
23-24	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4

Légende

Pour un CIS de 4^{ème} catégorie

■ Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 2SP

■ Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Tannay

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	257	292	327	↗
AVP	30	28	22	↘
INC	47	44	49	↔
OD	9	8	15	↗↘
RTN	6	5	4	↔
AUTRE	0	0	0	↔

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	349	377	417	↗
Nombre de sorties d'engins	397	418	459	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	58,7%	66,3%	54,0%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h30m07s	1h23m50s	1h27m53s	↘↗
Délai moyen de départ des engins	8m26s	8m46s	8m59s	↗
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m43s	16m28s	18m11s	↘↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	132 (54,5%)	163 (54,7%)	152 (55,7%)	↔
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	67 (27,7%)	78 (26,2%)	64 (23,4%)	↗↘
CIS 1er appel pas intervenu	43 (17,8%)	57 (19,1%)	57 (20,9%)	↗

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	1 530	1 544	1 626	↗↔

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	44 311	41 499	42 188	↘↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	7,7	8,1	8,3	7,9	8,2	8,4	8,4
1-2	7,7	8,1	8,2	7,9	8,2	8,5	8,5
2-3	7,7	8,1	8,2	7,9	8,2	8,5	8,5
3-4	7,6	8,1	8,2	7,9	8,2	8,5	8,5
4-5	7,2	7,6	7,7	7,5	7,9	8,3	8,3
5-6	4,7	5,1	4,7	5,1	4,9	7,2	7,2
6-7	3,0	3,5	3,0	3,4	3,0	6,1	6,1
7-8	2,6	2,8	2,5	2,8	2,5	5,4	5,4
8-9	2,3	2,6	2,2	2,6	2,4	4,5	4,5
9-10	2,5	2,5	2,1	2,6	2,4	3,7	3,7
10-11	2,3	2,3	1,9	2,3	2,1	3,1	3,1
11-12	2,2	2,3	2,0	2,0	2,2	2,8	2,8
12-13	2,7	2,8	2,6	2,5	2,8	3,3	3,3
13-14	2,9	2,9	2,7	2,6	3,0	3,3	3,3
14-15	2,8	2,8	2,7	2,6	2,8	3,3	3,3
15-16	2,7	2,9	2,8	2,7	3,0	3,4	3,4
16-17	2,7	2,6	2,6	2,6	2,9	3,5	3,5
17-18	2,8	2,6	2,6	2,8	3,0	3,8	3,8
18-19	3,3	3,1	3,0	3,1	3,4	3,8	3,8
19-20	4,1	4,1	3,8	3,9	4,2	4,2	4,2
20-21	5,3	5,1	5,0	5,2	5,4	4,6	4,6
21-22	7,4	7,3	7,1	7,3	7,2	5,4	5,4
22-23	7,9	7,9	7,8	7,9	7,7	5,7	5,7
23-24	8,1	8,2	7,9	8,1	8,2	6,1	6,1

Légende

Pour un CIS de 3^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 3 et 2 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

Fiche du CIS : Varzy

Détail des sorties de centre :

	2016	2017	2018	Tendance
SUAP	172	256	311	↗
AVP	23	31	28	↗↘
INC	26	46	42	↗↘
OD	3	6	12	↗
RTN	0	1	0	≈
AUTRE	1	0	0	≈

Volume d'activité :

	2016	2017	2018	Tendance
Nombre de sorties	225	340	393	↗
Nombre de sorties d'engins	223	356	409	↗
Taux de sorties d'engins sur secteur 1er appel	64,1%	68,3%	56,0%	↗↘

Durée et délais :

	2016	2017	2018	Tendance
Durée moyenne des sorties d'engins	1h24m16s	1h33m0s	1h30m0s	↗↘
Délai moyen de départ des engins	8m18s	10m03s	9m54s	↗↘
Délai moyen d'arrivée sur les lieux des engins	16m25s	17m51s	19m13s	↗

Flux entrants sur le secteur 1^{er} appel :

	2016	2017	2018	Tendance
CIS 1er appel intervenu seul	81 (34,5%)	154 (56,0%)	159 (62,6%)	↗
CIS 1er appel intervenu avec d'autres CIS	62 (26,4%)	75 (27,3%)	64 (25,2%)	≈
CIS 1er appel pas intervenu	92 (39,1%)	46 (16,7%)	31 (12,2%)	↘

Activité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	900	1 657	1 794	↗

Disponibilité opérationnelle :

	2016	2017	2018	Tendance
En hommes x heures	27 053	44 925	51 123	↗

Disponibilité moyenne par tranche horaire en 2018 :

Tranche horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi	Dimanche
0-1	8,5	8,4	7,5	8,2	8,1	7,8	6,8
1-2	8,6	8,4	7,5	8,2	8,2	8,1	7,3
2-3	8,6	8,4	7,5	8,2	8,2	8,2	7,5
3-4	8,6	8,4	7,5	8,2	8,2	8,3	7,6
4-5	8,5	8,4	7,5	8,2	8,1	8,3	7,6
5-6	8,0	7,9	7,0	7,8	7,7	8,0	7,4
6-7	7,0	6,8	5,9	6,8	6,7	7,4	7,2
7-8	5,8	5,1	4,3	5,4	5,3	6,6	7,0
8-9	4,9	3,8	3,2	3,8	4,2	5,7	7,2
9-10	4,5	3,3	2,7	3,3	3,7	5,3	7,2
10-11	4,2	3,2	2,5	3,0	3,5	4,9	7,0
11-12	3,8	3,1	2,5	3,1	3,4	4,6	6,8
12-13	3,5	3,2	2,6	3,3	3,6	4,5	6,6
13-14	3,3	3,0	2,5	3,4	3,7	4,5	6,5
14-15	3,2	2,9	2,3	3,4	3,6	4,3	6,5
15-16	3,3	2,8	2,4	3,5	3,8	4,4	6,2
16-17	3,5	2,8	2,6	3,6	4,0	4,5	6,3
17-18	4,0	3,3	3,2	4,1	4,5	4,8	6,2
18-19	5,3	4,8	4,5	5,0	5,1	5,0	6,5
19-20	5,9	5,4	5,3	5,7	5,7	4,9	6,9
20-21	6,7	6,2	6,1	6,5	6,2	5,1	7,4
21-22	7,5	6,8	7,1	7,4	6,8	5,6	7,9
22-23	8,0	7,2	7,7	7,8	7,2	5,9	8,1
23-24	8,2	7,5	8,0	8,0	7,5	6,4	8,3

Légende

Pour un CIS de 2^{ème} catégorie

- Si l'effectif disponible est supérieur ou égal à 6SP
- Si l'effectif disponible est entre 4 et 6 SP
- Si l'effectif disponible est entre 2 et 4 SP
- Si l'effectif disponible est inférieur à 2SP

3-A/2 : Analyse des résultats des fiches CIS

3-A/2a : Le CIS de Clamecy

On observe que le CIS de Clamecy a une activité opérationnelle relativement importante pour un centre composé quasiment exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires (hormis un SPP en service hors rang). L'activité opérationnelle approche les 900 sorties de secours par an. De plus, la disponibilité opérationnelle a largement baissé en 2018. Le nombre de non réponse sur le secteur de 1er appel est en augmentation chaque année depuis trois ans passant de 15 à 40.

Compte tenu du bassin de population présent sur ce territoire mais aussi de l'éloignement avec les autres centres mixtes et des équipements spécifiques que dispose ce CIS (MEA, désincarcération), il semble nécessaire de renforcer la capacité de réponse opérationnelle en journée-semaine.

Tout comme les CIS de Decize et de La Charité Sur Loire, il pourrait être judicieux d'envisager la mise en place d'une garde postée en journée-semaine ou une solution équivalente par la mise à disposition de personnels municipaux. Cette option permettrait de soulager les SPV, de renforcer les compétences disponibles et d'améliorer la disponibilité opérationnelle sur ces créneaux.

3-A/2b : Les CIS de Chatillon en Bazois, Château-Chinon et Moulins Engilbert

Les CIS de Chatillon En Bazois, Château-Chinon et Moulins Engilbert, font partie des centres du Morvan qui ont la plus grosse activité opérationnelle. Ces trois CIS totalisent un peu plus de 1400 sorties de secours. Hormis le CIS de Moulins Engilbert qui, sur son secteur premier appel, a un total de non réponse relativement bas, les deux autres CIS sont en augmentation. Le CIS de Moulins Engilbert réalise près de 40 % de ses sorties d'engins en dehors de son secteur 1er appel.

Compte tenu de leur positionnement géographique, ces centres sont relativement éloignés pour des renforts en équipements spécifiques comme les MEA.

Il serait judicieux de mettre en œuvre des solutions permettant d'améliorer la disponibilité opérationnelle sur ce bassin en journée-semaine. Ces leviers devraient permettre d'absorber la tension opérationnelle sur ces secteurs et limiter les non réponses de certains centres.

3-A/2c : Les CIS de l'agglomération de Nevers

La mise en œuvre en 2018 des travaux de réorganisation des CIS de Nevers-St Eloi et Nevers-La Sangsue a permis un redéploiement des effectifs entre ces deux centres. Sur le CIS Nevers-La Sangsue une garde postée de 3 SP a été mise en place la nuit et la garde postée de jour est passée de 4 à 6 SP. Le CIS s'est vu doté également d'un deuxième VSAV.

Cette réorganisation a permis de renforcer le centre Nevers-La sangsue. L'activité opérationnelle s'est accrue sur son secteur de 1^{er} appel et le taux de non réponse est passé de 30 % à environ 2,5%.

Bien que la situation se soit améliorée sur ce secteur, des progrès restent encore possibles. En effet, la proximité des deux centres et le déséquilibre entre les effectifs de garde rendent certaines situations difficiles à gérer principalement sur les incendies. En cas d'incendie, le CIS de Nevers-la Sangsue est encore fortement tributaire de son astreinte ce qui a pour effet d'augmenter le délai de départ des engins.

Il est nécessaire de poursuivre les actions permettant d'obtenir un équilibre et une complémentarité entre ces deux CIS.

3-A/2d : Les autres CIS

Pour les CIS mixtes autres que Nevers-St Eloi et plus particulièrement le CIS Cosne-Sur-Loire, il serait souhaitable de consolider les effectifs de garde de sapeurs-pompiers en journée-semaine.

Pour la majorité des CIS, on constate une baisse importante des effectifs disponibles en journée semaine. Pour la plupart, l'effectif moyen est inférieur à 6 SP ce qui correspond à l'armement d'un engin pompe et ce sans tenir compte des compétences.

Il semble indispensable de poursuivre les actions menées en faveur du développement du volontariat notamment celles qui permettent de libérer des sapeurs-pompiers volontaires en journée (conventions de partenariat avec les employeurs, employés communaux,...).

3-A/3 : Les autres points de vigilance concernant les centres de secours

3-A/3a : Le statut des sapeurs-pompiers volontaires

Depuis le 21 février 2018, la profession s'interroge sur les effets de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) « ville de Nivelles / Rudy Matzak » et portant application de la Directive Européenne du Temps de Travail 2003/88/CE (DETT). La décision de la CJUE confirme en partie la requête de Monsieur Matzak de considérer les sapeurs-pompiers volontaires comme des « travailleurs ».

Une stricte application aux sapeurs-pompiers volontaire du statut de « travailleurs » aurait un impact considérable sur le fonctionnement du service. Si ce texte venait à être suivi d'effet, le temps de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires pourrait être ramené à 600 heures par an soit douze heures par semaine. Les règles liées au repos de sécurité limiteraient leur disponibilité.

Un tel changement verrait une profonde remise en question du modèle de Sécurité Civile français à moins que des dispositions puissent être trouvées pour protéger ce modèle du volontariat.

3-A/3b : La formation des sapeurs-pompiers

Le développement des compétences des sapeurs-pompiers par la formation doit évoluer vers de nouveaux concepts et marquer une véritable modernisation du modèle de formation traditionnel. Il s'agit de l'Approche Pédagogique par les Compétences (APC) et de la Formation Ouverte A Distance (FOAD). La FOAD permet notamment de réduire le temps en face à face pédagogique avec le formateur pour certains modules. Le stagiaire suit son parcours pédagogique par le biais d'un accès internet et réduit par conséquent ses déplacements. Ces concepts sont en cours de développement au SDIS de la Nièvre.

Une attention particulière doit être faite sur la réalisation des Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) des agents aussi bien pour le secours d'urgence aux personnes que pour l'incendie.

La formation doit également adapter son enseignement aux nouvelles technologies, aux nouveaux risques et aux nouveaux outils (feu ou accident de la circulation des véhicules électriques ou hybrides, éolienne, installation de méthanisation, drones,...).

Il pourrait être envisagé de profiter des espaces libres au CIS de Nevers-St Eloi pour installer un plateau technique aménageable dans le temps. Les équipements à disposition serviraient à la formation de l'ensemble des sapeurs-pompiers du département.

3-A/3c : Les superstructures

Le SDIS de la Nièvre est fort de 45 Centres d'Incendie et de Secours (Chiffre arrêté en septembre 2019). Les travaux réalisés dans les CIS s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel Immobilier (PPI) 2012-2022.

Les travaux réalisés depuis le précédent SDACR :

Les CIS qui ont fait l'objet des principaux travaux sont :

Constructions neuves :

- Nevers-St Eloi (fin des travaux en 2012)
- Pouilly Sur Loire (fin des travaux en 2013)
- Billy Sur Oisy/oisy (fin des travaux en 2015)
- Brassy (fin des travaux en 2015)
- Chantenay Saint Imbert (travaux en cours 2014 / 2019)

Travaux de rénovation et d'extension

- Château-Chinon (fin des travaux en 2012)
- Moux-en-Morvan (fin des travaux en 2012)
- La Machine (fin des travaux en 2013)
- Entrain Sur Nohain (fin des travaux en 2013)
- Montreuillon (fin des travaux en 2014)
- Varzy (fin des travaux en 2015)
- Saint Saulge (fin des travaux en 2016)
- La Charité Sur Loire (fin des travaux en 2016)
- Donzy (fin des travaux en 2017)
- Crux La Ville (fin des travaux en 2018) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Nevers La Sangsue (fin des travaux en 2012 ; 2016 ; 2018)
- Moulins Engilbert (fin des travaux en 2019) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Corbigny (fin des travaux en 2019)
- Clamecy (fin des travaux en 2019)
- Semelay (travaux en cours 2019 / 2020)
- Chatillon En Bazois (travaux en cours 2016 / 2020) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Champlemy (travaux en cours 2017 / 2020) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Tannay (travaux en cours 2017 / 2020) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Brinon Sur Beuvron (travaux en cours 2017 /2020) avec Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Luzy (travaux en cours 2018 / 2020)

Travaux à venir identifiés dans le PPI

- Alligny Cosne (construction neuve en 2019 / 2022)
- Cosne Sur Loire (réaménagement en 2020 /2021)
- Saint Amand En Puisaye (en cours d'étude) susceptible d'être éligible à la DETR
- Saint Honoré Les Bains (en cours d'étude) susceptible d'être éligible à la DETR

Etat projeté de l'état des infrastructures en 2020

COMMUNE	ETAT GENERAL	HYGIENE				REMISE VSAV ISOLEE
		EXISTANCE DE SANITAIRE	EXISTANCE DE VESTIAIRE	VESTIAIRE PARITE HOMME/FEMME	REMISE VSAV ISOLEE	
NEVERS- SAINT-FLOI	😊	😊	😊	😊	remise hall libre	😊 bon
CHATEAU-CHINON	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
CLAMECY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
COSNE/LOIRE	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
DECIZE	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
LA CHARITE	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
LA SANGSUE	😞	😊	😊	😞	😊	😊 bon
ALIGNY-COSNE	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
ARQUIAN	😞	😞	😞	😞	😞	😞 mauvais
BRASSY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
BRINON-SUR-BEUVRON	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
CERCY-LA-TOUR	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
CHAMPLEMY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
CHATILLON-EN-BAZOIS	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
CORBIGNY	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
CRUX-LA-VILLE	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
DONZY	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
ENTRAINS-SUR-NOHAIN	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
FOURS	😞	😊	😊	😞	😊	😊 bon
LAROCHEMILLAY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
LA MACHINE	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
LORMES	😊	😊	😊	😞	😞	😊 bon
LUCENAY-LES-AIX	😞	😞	😊	😞	😊	😊 bon
LUZY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
MONTREUILLOIN	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
MOULINS-ENGLIBERT	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
MOUX-EN-MORVAN	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
OUROUX-EN-MORVAN	😞	😊	😊	😞	😞	😊 bon
POUILLY-SUR-LOIRE	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
PREMERY	😞	😊	😊	😞	😞	😊 bon
SAINTE-AMAND-EN-PUISAYE	😊	😊	😊	😞	😞	😊 bon
SAINTE-BENIN-D'AZY	😞	😊	😊	😞	😊	😊 bon
SAINTE-HONORE-LES-BAINS	😊	😊	😊	😞	😞	😊 bon
SAINTE-PIERRE-LE-MOUTIER	😞	😊	😊	😞	😞	😊 bon
SAINTE-SAULGE	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
TANNAY	😊	😊	😊	😊	😊	😊 bon
VARZY	😊	😊	😊	😞	😊	😊 bon
BILLY-SUR-OISY et OISY	😊	😊	😊	😊	pas de VSAV	
BOUHY	😞	😞	😞	😞	pas de VSAV	
CHIDDÉS	😊	😞	😊	😞	pas de VSAV	
CIEZ	😊	😞	😞	😞	pas de VSAV	
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	😞	😞	😞	😞	pas de VSAV	
SAINTE-ANDRE-EN-MORVAN	😊	😊	😊	😊	pas de VSAV	
SAINTE-REVERIEN	Regroupement avec BRINON					
SEMELAY	😊	😊	😊	😊	pas de VSAV	
SUILLY-LA-TOUR	Regroupement avec DONZY					
SURGY	Regroupement avec CLAMECY					

Observations

Un nouveau Plan Pluriannuel Immobilier devra être réalisé dans les trois ou cinq ans à venir. Une attention particulière devra être faite sur le dimensionnement des vestiaires féminins compte-tenu de la féminisation de plus en plus importante du corps départemental. Il devra prendre en compte également une zone de stationnement du ou des VSAV isolé(s) par rapport au reste de la remise et les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie.

3-A/4 : Demande de construction d'un CIS sur la commune de Guérigny

A plusieurs reprises Monsieur le Maire de Guérigny a fait connaître, aux autorités du département, son souhait de disposer d'un CIS sur sa commune. En 2018, le SDIS a produit une étude spécifique concernant cette commune.

Il ressort de cette étude les principaux éléments suivants :

- le bassin de population est en légère baisse depuis quelques années,
- le nombre d'établissements à risques est globalement limité (50 Etablissements Recevant du Public dont 2 avec des locaux à sommeil et un établissement qui relève du régime de l'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- l'activité opérationnelle est en augmentation tout comme celle du département (183 interventions en 2017),
- le déplacement du CSP de Nevers sur la commune de Saint Eloi en 2012 n'a pas engendré une augmentation des délais d'intervention.

Au regard des informations apportées, cette étude a conclu que la création d'un CIS sur la commune de Guérigny n'apporte pas de plus-value dans l'atteinte des objectifs réglementaires.

3-B : Le CTA-CODIS

3-B/1 : La fiche CTA-CODIS

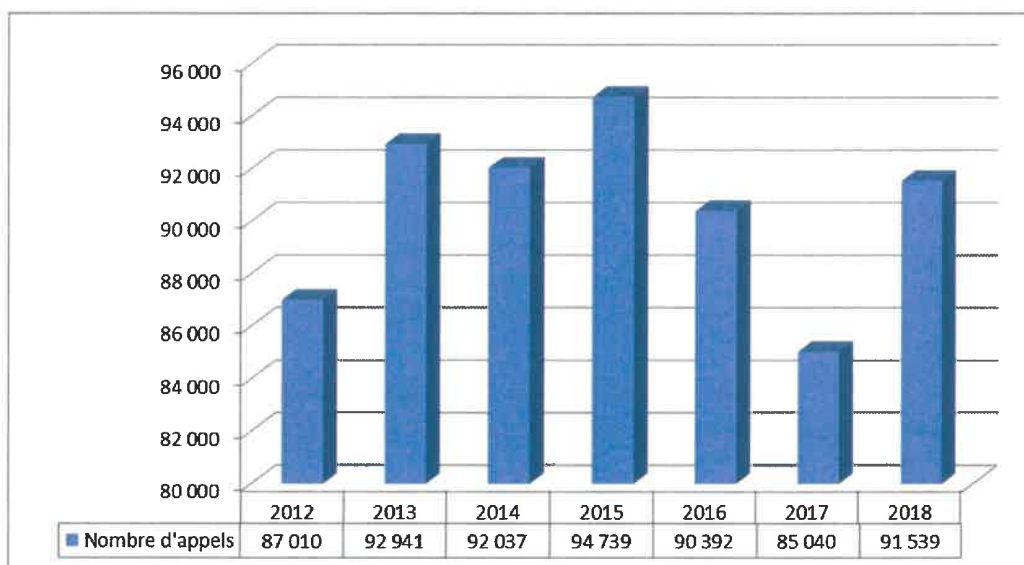
Comme pour les fiches CIS, les données sont issues du logiciel décisionnel (Analysdis) de la société Oxio.

Les indicateurs qui ont été retenues sont les suivants :

- Le nombre d'appels annuels 18-112,
- Le nombre d'appels 18-112 par mois,
- Le nombre d'appels 18-112 par jours,
- Les délais moyens de diffusion de l'alerte par catégorie.

Fiche CTA CODIS

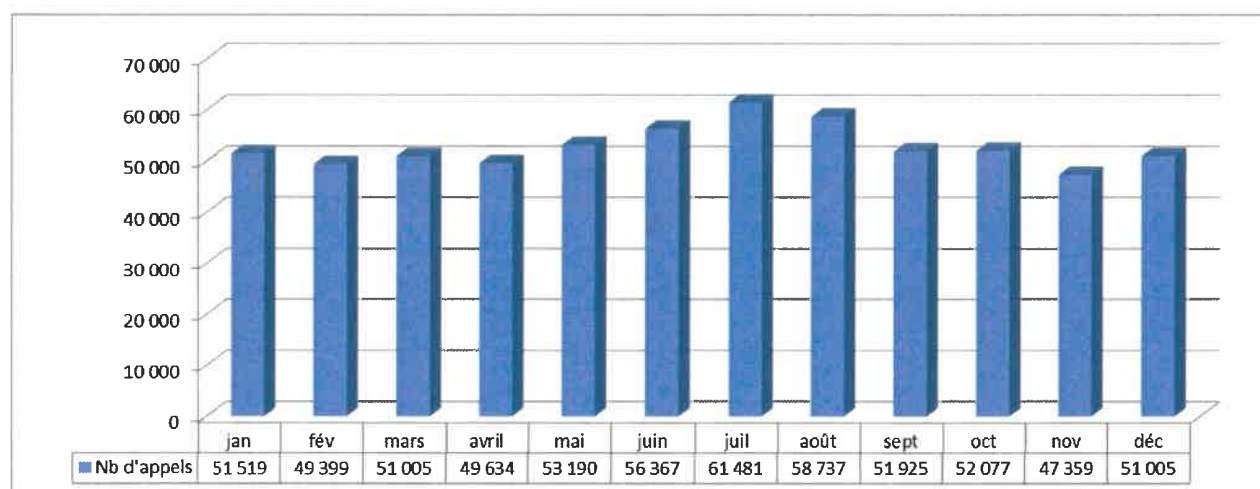
Nombre d'appels annuel 18-112 :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_02

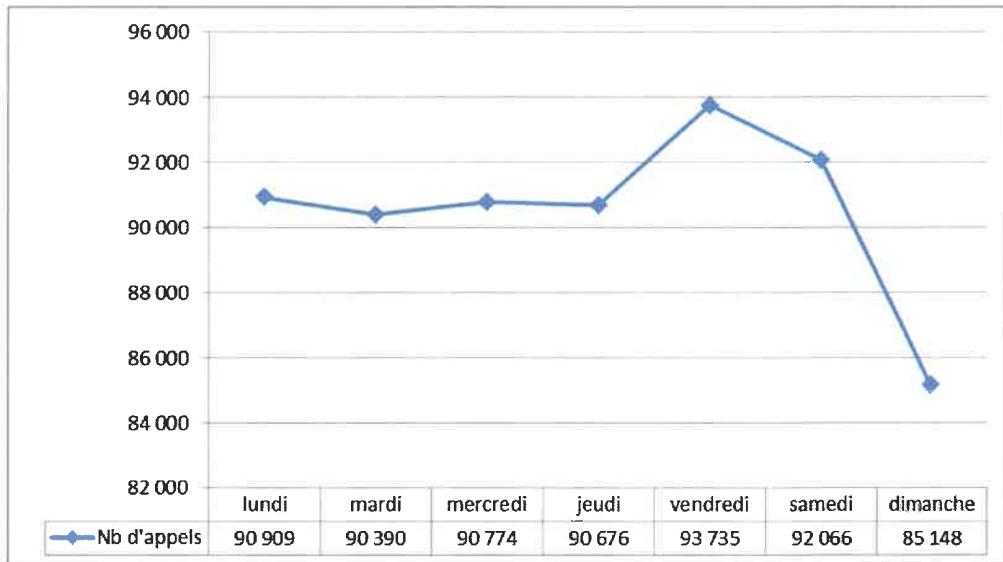
NB : A la vue de ce graphique, le nombre d'appels en 2017 est particulièrement bas par rapport aux autres années. Aucun élément n'a été identifié pouvant justifier cette baisse (problème technique dans les bases de données, par exemple).

Nombre d'appels par mois :



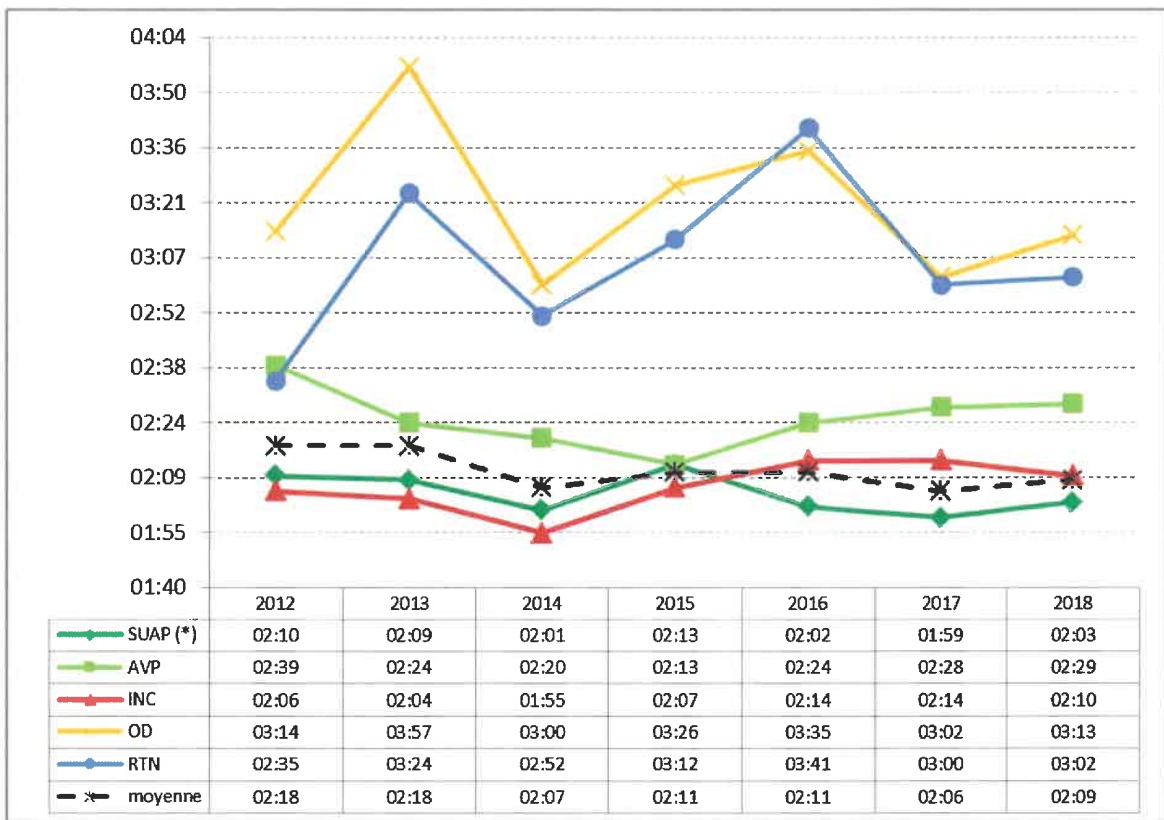
Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_02

Nombre d'appels par jours :



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_02

Délais moyens de diffusion de l'alerte par catégorie:



Source : SDIS58/Oxio/tableaux dynamiques/OPS_02

(*) Hors situations de carence

3-B/2 : Analyse des résultats de la fiche CTA-CODIS

La moyenne annuelle du nombre d'appels est d'environ 90 500 appels au CTA-CODIS 58 par an sur la période 2012-2018. La répartition mensuelle des appels est assez régulière avec toutefois un léger pic pendant la période estivale. La répartition journalière des appels est régulière du lundi au jeudi. On constate un pic des appels les vendredis et les samedis puis une baisse considérable les dimanches.

La durée moyenne de diffusion de l'alerte est légèrement au-dessus de 2 minutes. A titre de comparaison, dans l'édition 2018 du recueil des statistiques des services d'incendie et de secours publié par la DGSCCG (chiffres de l'année 2017), la durée moyenne de traitement d'un appel en France est de 2 minutes 21 secondes .

3-B/3 : Les évolutions futures du logiciel de traitement de l'alerte et des moyens radio

3-B/3a : NexSIS

Le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC), dans un contexte marqué notamment par la multiplication des crises à cinétique rapide et interservices, ont souhaité la création d'un système de gestion opérationnelle unifié pour tous les Services d'Incendie et de Secours (SIS). Ce projet majeur est dénommé NexSIS.

Pour la population, cela signifiera notamment une prise en compte de ses nouveaux usages et outils informatiques. Applications pour Smartphones, réseaux sociaux, mais aussi objets connectés et mails pourront ainsi être pris en compte par NexSIS. Les SIS disposeront de leur côté d'un système partagé de gestion des alertes et des opérations, intégré dans toute la chaîne de sécurité civile, et interopérable avec leurs partenaires (SAMU, police et gendarmerie nationale, polices municipales, associations agréées de sécurité civile, opérateur d'importance vitale). Pour les sapeurs-pompiers, le partage des informations de tout type entre le terrain et le CODIS lors des interventions sera facilité, tout comme la déclaration de leur disponibilité, le suivi des plannings et leur mobilisation. Certains outils seront également disponibles, comme l'Advanced Mobile Location (AML), qui permet d'envoyer automatiquement au service de secours la géolocalisation de l'appelant lorsqu'il compose un numéro d'urgence.

Cette interopérabilité est l'un des grands enjeux de NexSIS. Au sein de la sécurité civile, elle permet que les SIS puissent se renforcer en cas de pic d'activité ou tout simplement collaborer plus facilement, en cas, par exemple, de sinistres importants nécessitant l'intervention de plusieurs d'entre eux. Cela permet également la reprise des activités par un autre site en cas de perte d'une plate-forme de traitement. Enfin, toute la chaîne opérationnelle et hiérarchique pourra disposer d'informations en temps réel grâce à la remontée d'informations aux niveaux zonal et national.

Les SIS pourront choisir de ne pas migrer sous NexSIS tant qu'ils restent sur leur système actuel. Pour tout renouvellement les SIS devront basculer sur le nouveau système.

Compte tenu que le système GIPSI de la société IMPI actuellement utilisé par le SDIS 58 a plus de 10 ans et que le contrat de maintenance va arriver à son terme dans les années à venir, le SDIS 58 s'est positionné dans une enquête de juillet 2018 pour une migration sur NexSIS, aux alentours de 2021.

3-B/3b : Le Réseau Radio du Futur

La majorité des SIS utilise maintenant le système radio ANTARES de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT) du ministère de l'intérieur, pour permettre les échanges voix et données entre le terrain et le CTA-CODIS. Ce dispositif permet la localisation des engins ainsi que les échanges horodatés de l'état des équipes (engin parti, engin arrivé sur les lieux, etc.). Ce réseau est équivalent à la 2G et satisfait pleinement le

besoin initial exprimé dans les années 90 mais ne permet pas d'accéder au haut débit de plus en plus demandé par les utilisateurs.

Le Ministre de l'Intérieur soutenu par le président de la République, lors de son discours du 18 octobre 2017 a souhaité voir la mise en place d'un projet susceptible de se substituer à l'existant pour faire bénéficier aux acteurs concernés d'un réseau radio à haut débit commun à la police, la gendarmerie et la sécurité civile qui devra bénéficier d'un haut niveau de résilience en cas de crise et des meilleurs technologies numériques. Ce projet est dénommé Réseau Radio du Futur (RRF).

Le SDIS devra donc rester vigilant dans les années à venir sur l'avancée de ce projet qui aura un coût non négligeable.

GLOSSAIRE

AASC	Associations Agréés de Sécurité Civile
ADRASEC	Association Départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile
AML	Advanced Mobile Location
APC	l'Approche Pédagogique par les Compétences
ATPS	Assistance Transport Pour les Smur
AVP	Accident sur la Voie Publique
BEA	Bras Elévateur Aérien
BLS	Bateau Léger de Sauvetage
BRS	Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage
CCF (M/S)	Camion-Citerne Feux de Forêts (Moyen/Super)
CCFL	Camion-Citerne Feux de Forêts Léger
CCFS	Camion-Citerne Feux de Forêt Super
CCGC	Camion-Citerne Grande Capacité
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCRM	Camion-Citerne Rural Moyen
CEARE	Cellule d'Eclairage et d'Assistance Respiratoire
CEM	Cellule EMulseur
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CJUE	Cour de Justice de l'Union Européenne
CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
CMIR	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRRA 15	Centre de Réception et de Régulation des Appels 15
CTA	Centre de Traitement des Appels
CTD	Conseiller Technique Départemental
DA	Dévidoir Automobile
DAE	Défibrillateur Automatisé Externe
DETT	Directive Européenne du Temps de Travail
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DZ	Drop Zone
EDR	Engins à Déploiement Rapide
EMA	Equipement Mobile d'Alerte
EPAS	Echelle Pivotante Automatique Séquentielle
EPC	Echelle Pivotante Combiné
ESOL	Etablissement de Soutien Opérationnel et Logistique
FLU	Flèches Lumineuses d'Urgence
FMPA	Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
FOAD	Formation Ouverte A Distance
FPT(L/R/SR)	Fourgon Pompe Tonne (Léger/Rural/Secours Routier)
GNR	Guide National de Référence
GRIMP/SMPPM	Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux / Secours en Milieux Périlleux et Montagne
INC	INCendie
INPT	Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions
ISP	Infirmier Sapeurs-Pompiers

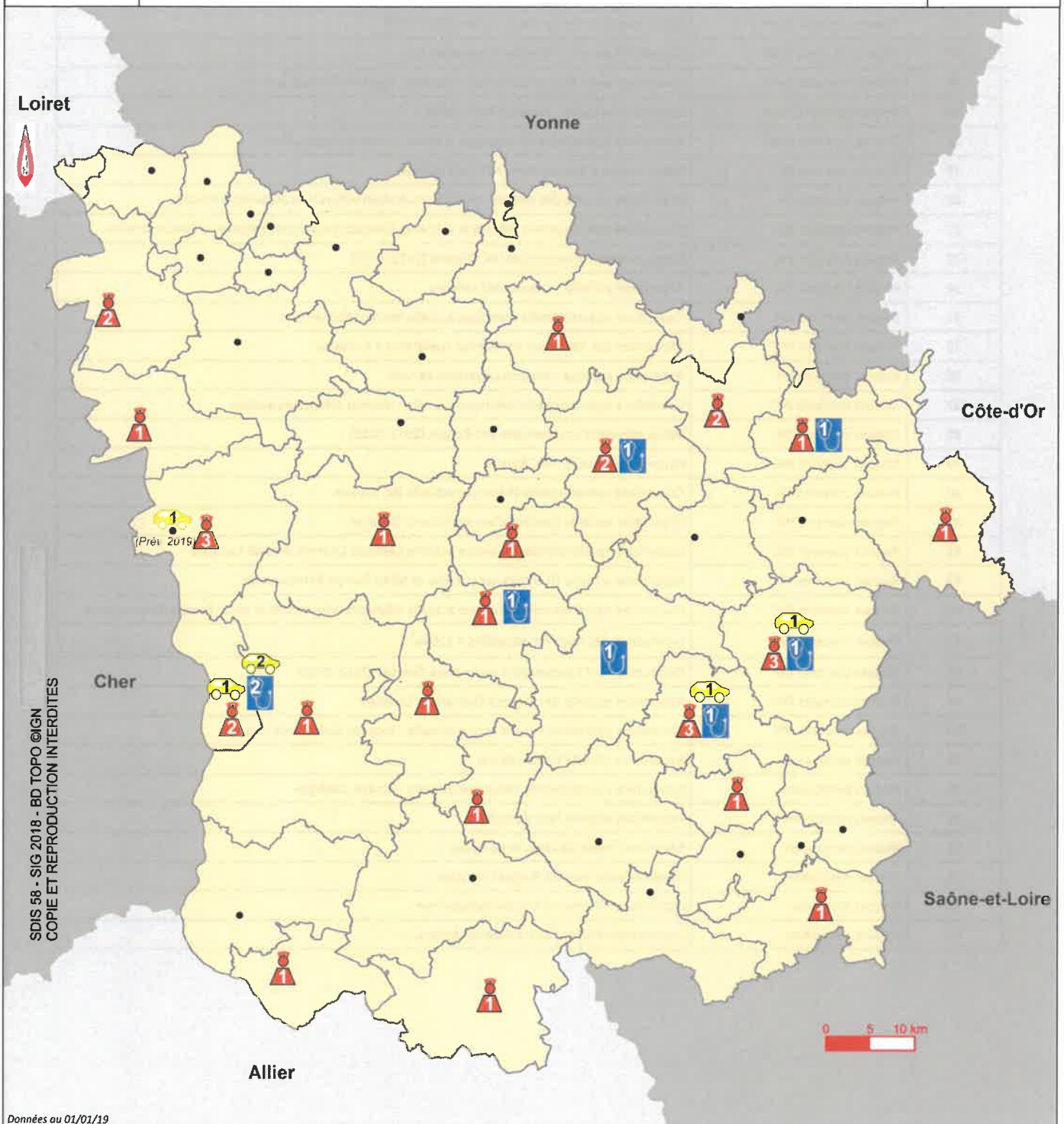
SDACR 2020 - 2024 – LIVRE 2 – LE CONCEPT DE REPOSE OPERATIONNELLE ET LES PARAMETRES DE GESTION INHERENTS

ISS	Intervenant en Sites Souterrains
ITSP	Indisponibilités des Transporteurs Sanitaires Privés
MEA	Moyen Elévateur Aérien
MPE	Motopompe Electrique
MPR	Motopompe Remorquable
NOVI	NOmbreuses Vlctimes
OD	Opérations Diverses
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PISU	Protocole Infirmier de Soins d'Urgence
PMA	Poste Médical Avancé
PMA	Poste Médical Avancé
PPI	Plan Pluriannuel Immobilier
RAC	Réserve d'Air Respirable
RAD	Risques RADiologiques
RCH	Risques Chimiques
RDDECI	Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie
REAC	Référentiel Emploi Activité Compétence
RRF	Réseau Radio du Futur
RSR	Remorque Secours Routiers
RTN	Risques Technologiques et Naturels
SAL	Scaphandrier Autonome Leger
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SATER	Sauvetage Aéro TERrestre
SAV	Sauveteur aquatique
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIG	Système d'Information Géographique
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SNL	Surface Non Libre
SPP	Sapeur-pompier Professionnel
SPV	Sapeur-pompier Volontaire
SR	Secours Routiers
SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
SUAP	Secours d'Urgence Aux Personnes
TMD	Transport de Matières Dangereuses
UIISC	unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile
VGRIMP/SMPM	Véhicule GRIMP/SMPM
VIM	Véhicule d'Intervention Mousse
VIRT	Véhicule d'Intervention Risques Technologiques
VL	Véhicule de Liaison ou Véhicule Léger
VLDC	Véhicule Léger Chef De Colonne
VLHR	Véhicule de Liaison Hors Route
VPI	Véhicule de Première Intervention
VPL	Véhicule Plongeurs
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
VSR (L)	Véhicule de Secours Routier (Leger)
VSSO	Véhicule de Soutien Sanitaire Opérationnel
VTU (B)	Véhicule Tout Utilité (Balisage)

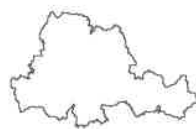
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Numéro	Chapitre	Titre
23	Risques courants SUAP	Répartition médecins, infirmiers, VLSPM
24	Risques courants SUAP	Délais moyens d'interventions SUAP (2012-2018)
25	Risques courants SUAP	Répartition actuelle - fonction Prompt-Secours
26	Risques courants SUAP	Couverture opérationnelle théorique actuelle - fonction Prompt-Secours
27	Risques courants SUAP	Répartition actuelle - Fonction Evacuation
28	Risques courants SUAP	Couverture opérationnelle théorique actuelle - Fonction Evacuation
29	Risques courants SR	Délais moyen d'interventions AVP (2012-2018)
30	Risques courants SR	Répartition actuelle des moyens de désincarcération et fonction protection-balisage
31	Risques courants SR	Couverture opérationnelle théorique actuelle - Fonction protection-balisage - désincarcération
32	Risques courants INC	Délais moyens d'intervention INC Urbains (2012-2018)
33	Risques courants INC	Répartition actuelle - moyens INC Urbains
34	Risques courants INC	Couverture opérationnelle théorique actuelle moyens INC Urbains
35	Risques courants INC	Répartition des bâtiments de hauteur supérieure à 8 mètres
36	Risques courants INC	Répartition actuelle - moyens ascenseurs aériens
37	Risques courants INC	Couverture opérationnelle théorique actuelle - moyens ascenseurs aériens
38	Risques courants INC	Délais moyens d'interventions INC Ruraux (2012-2018)
39	Risques courants INC	Répartition actuelle - INC Ruraux
40	Risques courants INC	Couverture opérationnelle théorique actuelle INC Ruraux
41	Risques courants INC	Répartition actuelle Camions Citernes Grande Capacité
42	Risques courants INC	Couverture opérationnelle théorique actuelle Camions Citernes Grande Capacité
43	Risques courants INC	Répartition actuelle Dévidoirs Automobile et Moto Pompe Remorquable
44	Risques courants INC	Couverture opérationnelle théorique actuelle Dévidoirs Automobile et Moto Pompe Remorquable
45	Risques courants INC	Localisation des réserves naturelles + 120 m ³
46	Risques courants DIV	Délais moyens d'interventions opérations diverses (2012-2018)
47	Risques courants DIV	Répartition actuelle des moyens Opérations Diverses
48	Risques courants DIV	Couverture opérationnelle théorique actuelle - moyens Opérations Diverses
49	Risques particuliers	Répartition actuelle Embarcations
50	Risques particuliers	Couverture opérationnelle théorique actuelle - équipe nautique
51	Risques particuliers	Répartition moyens feux de forêts
52	Risques particuliers	Répartition Véhicule Léger Hors Route
53	Risques particuliers	répartition des moyens Risque Chimique
54	Risques particuliers	répartition des moyens Risque Radiologique
55	Risques particuliers	Implantation Moyens Poste Médical Avancé

REPARTITION DES MEDECINS - INFIRMIERS - VLISM



-  Infirmier
-  Médecin
-  VLISM

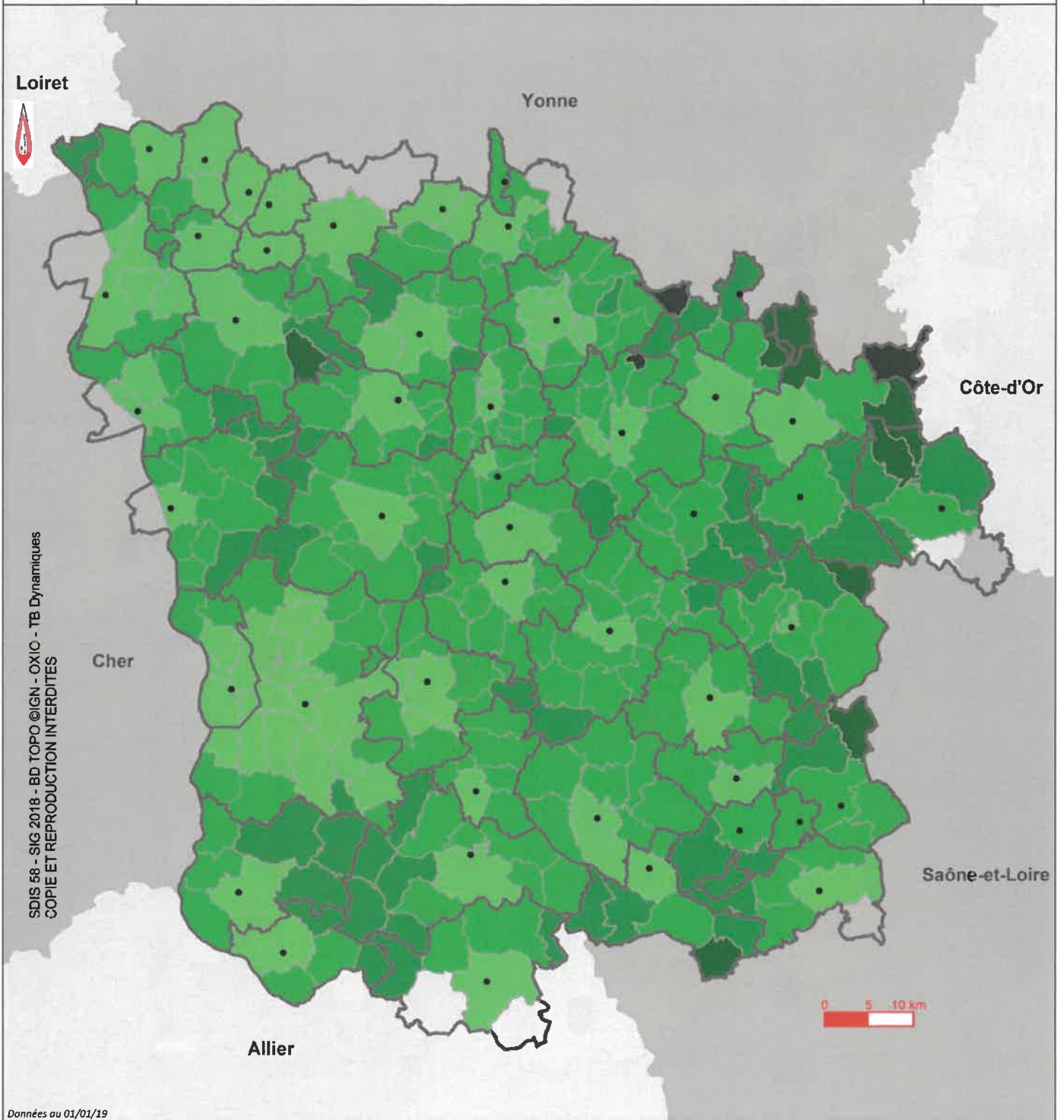


Secteur d'intervention de premier appel

Chiffres clés

- 8 Médecins
- 31 Infirmiers.ères
- 5 VLISM

**DELAÏ MEDIAN D'INTERVENTION
SECOURS D'URGENCE A PERSONNE (2012 - 2018)**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIC - TB Dynamiques
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Délaï median d'intervention

-  Supérieur à 30 minutes
-  Entre 25 et 30 minutes
-  Entre 20 et 25 minutes
-  Entre 15 et 20 minutes
-  Inférieur à 15 minutes



Secteur d'intervention de premier appel

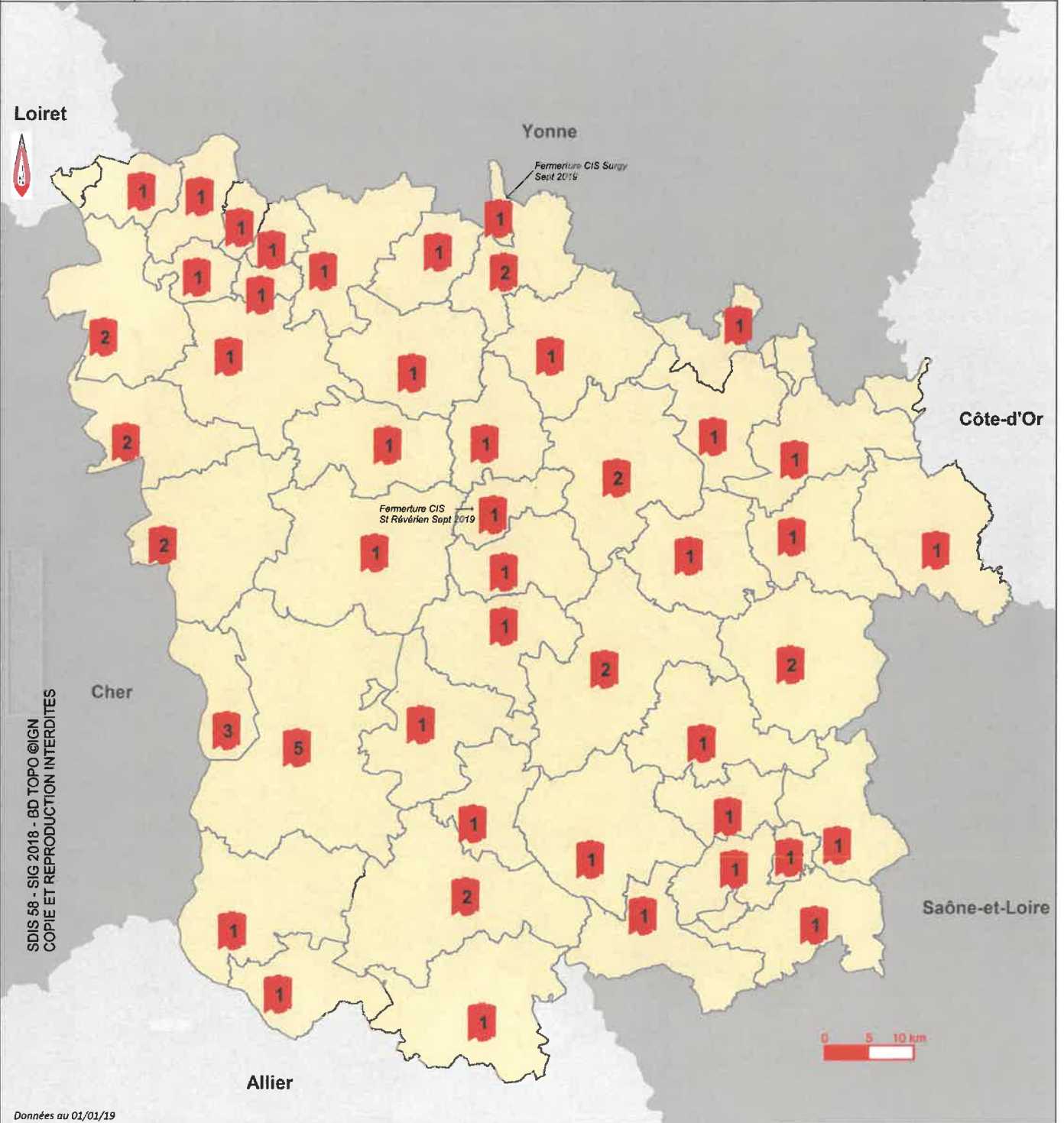


Limite de communes

Chiffres clés

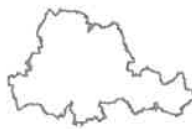
Délaï median d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 30 mn	1 % (3)
Entre 25 et 30 mn	3 % (8)
Entre 20 et 25 mn	17% (53)
Entre 15 et 20 mn	57% (175)
Inférieur à 15 mn	23% (70)

REPARTITION ACTUELLE
FONCTION PROMPT-SECOURS



Description

 Sac Prompt-secours

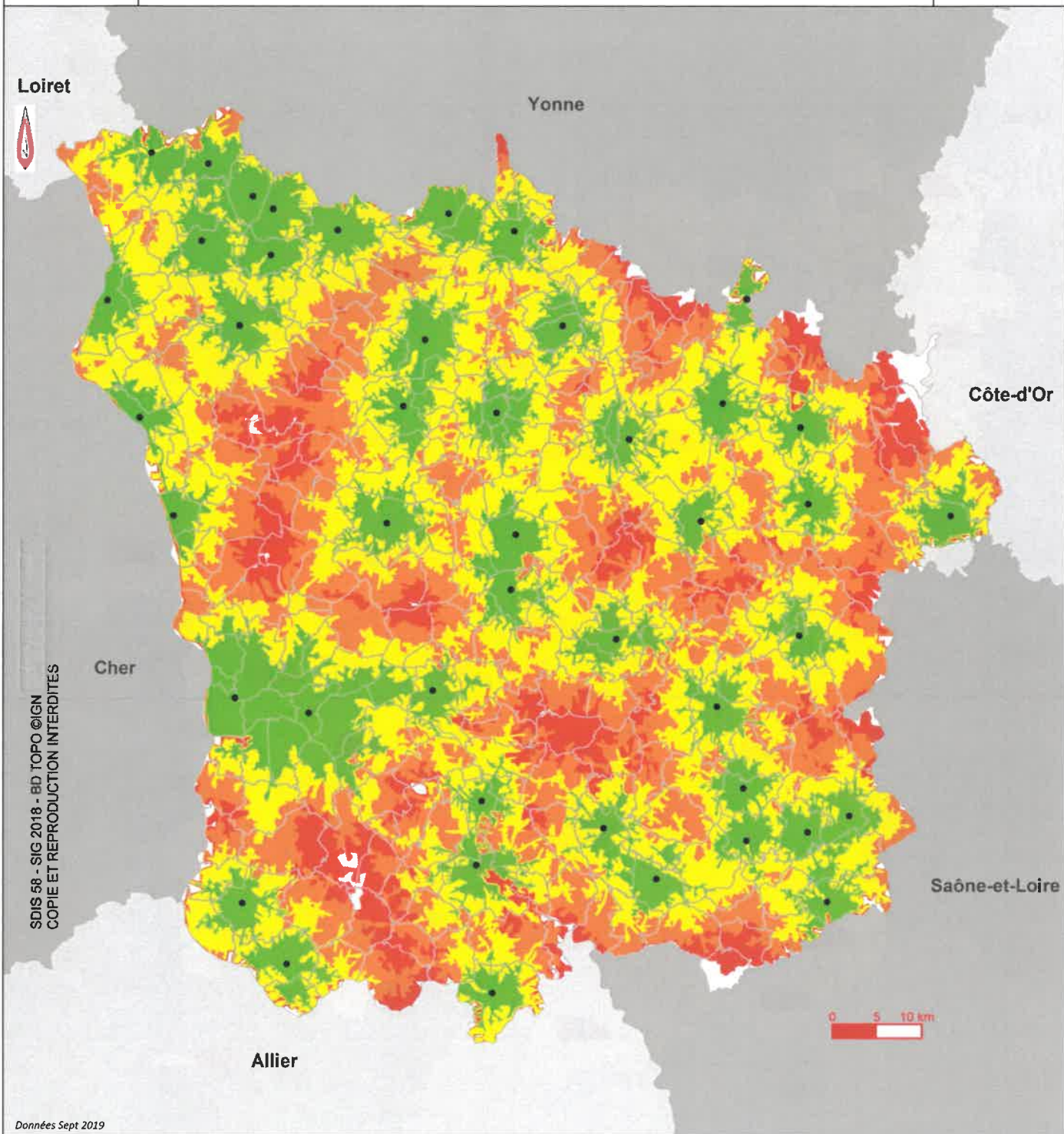


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffre clé

Total : 61 Sacs Prompt-Secours

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE
ACTUELLE - FONCTION PROMPT-SECOURS



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données Sept 2019

Zones de couverture départementale

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes



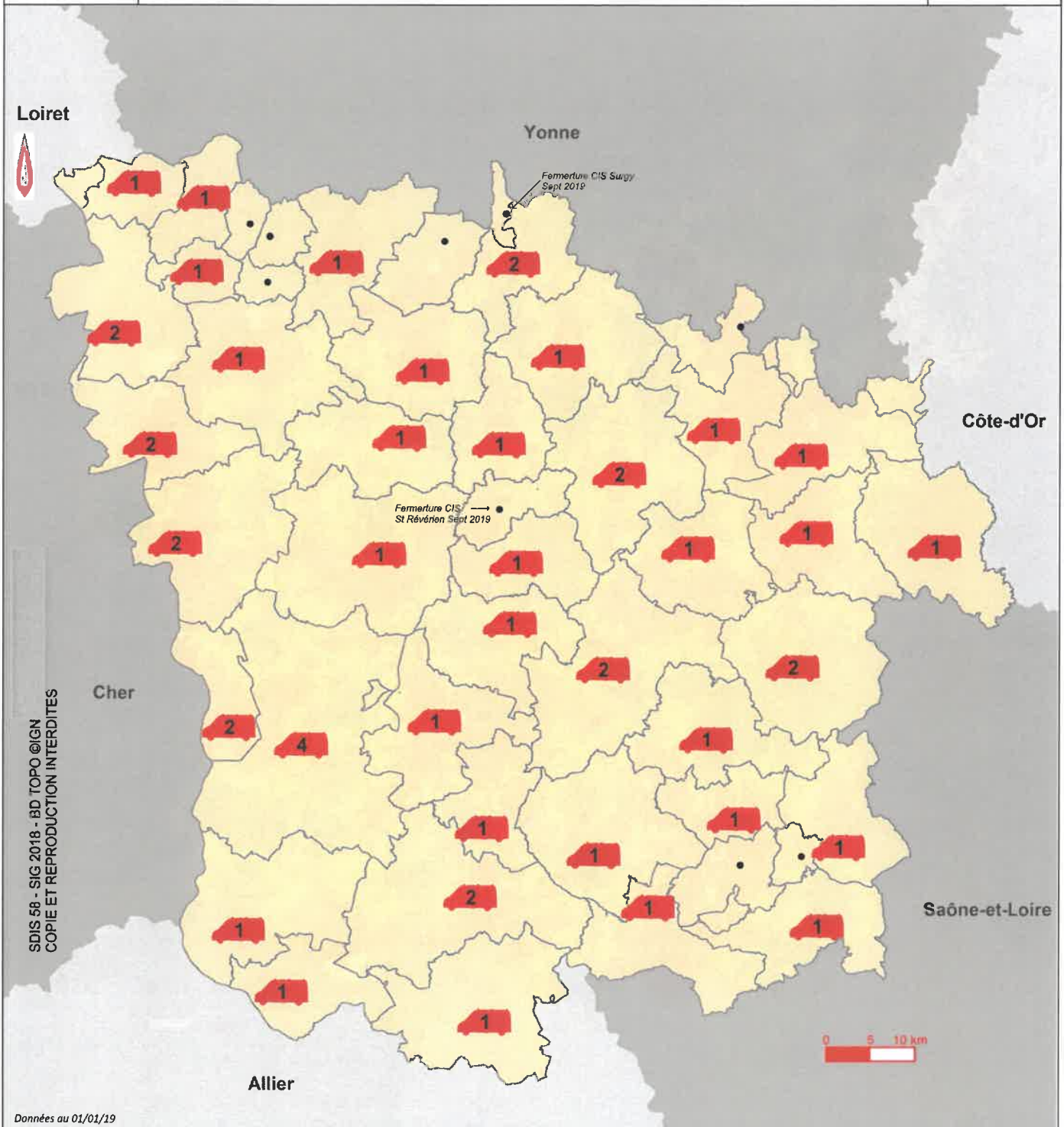
Limite de communes

Chiffres clés

Couverture Territoriale

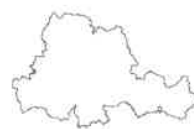
Zone de couverture	Département
15 minutes	23%
20 minutes	64%
25 minutes	90%
30 minutes	99%

REPARTITION ACTUELLE
FONCTION EVACUATION



Description

 VSAV ou VSAB



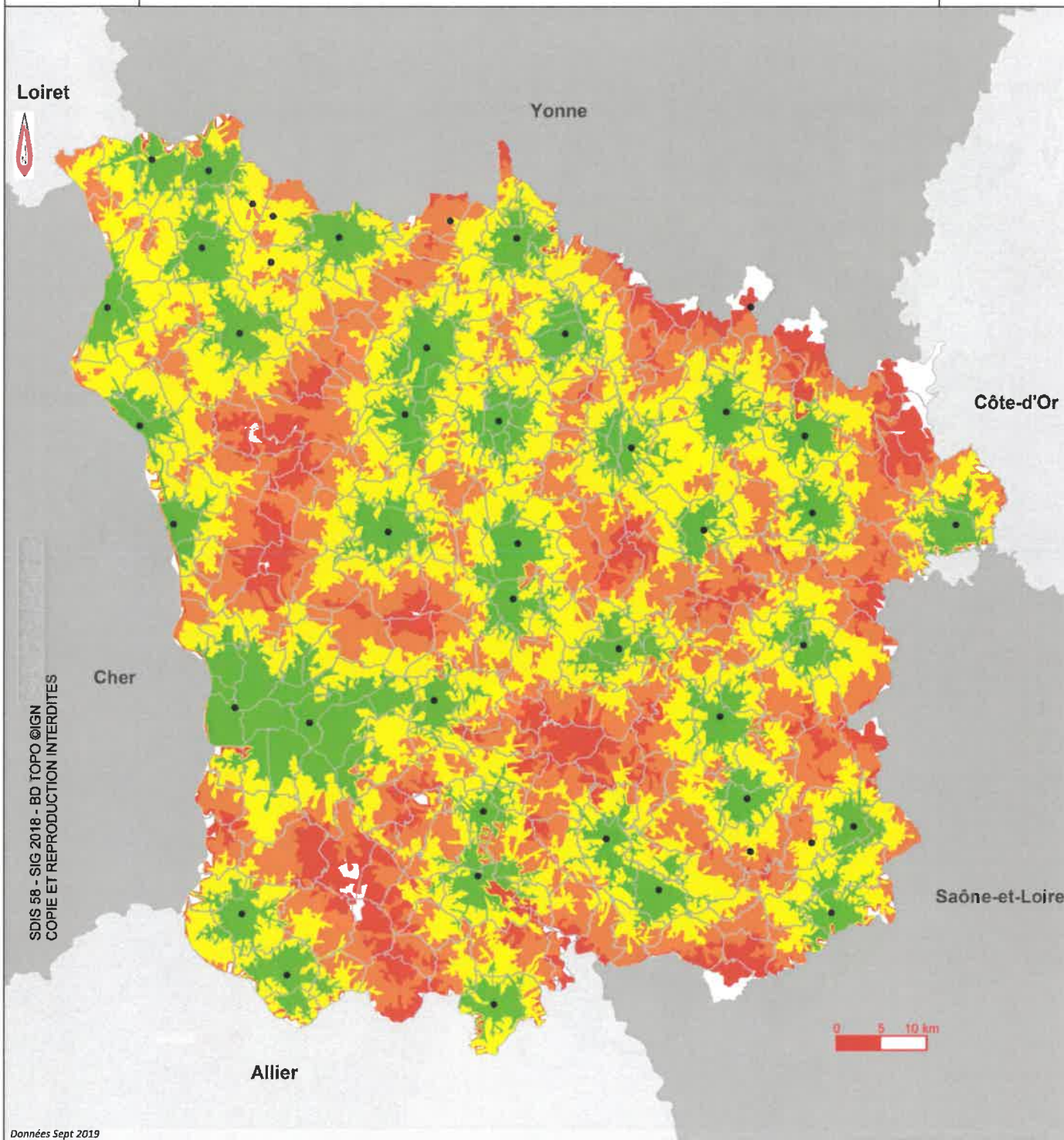
Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffre clé

Total : 50 VSAV ou VSAB

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE

ACTUELLE - FONCTION EVACUATION



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données Sept 2019

Zones de couverture départementale

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes

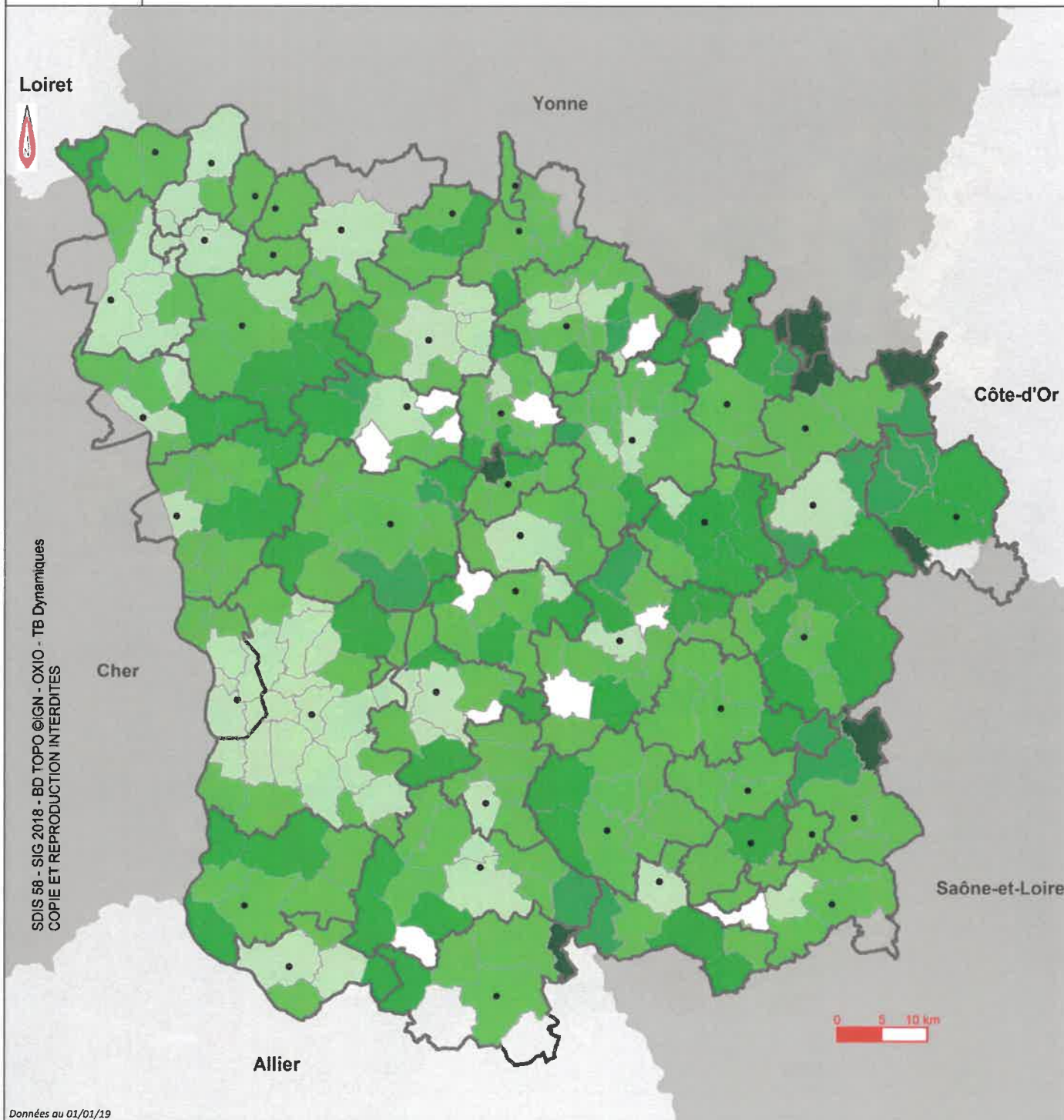


Chiffres clés

Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
15 minutes	21 %
20 minutes	60 %
25 minutes	89%
30 minutes	99%

**DELAI MOYEN D'INTERVENTION
ACCIDENT VOIE PUBLIQUE (2012 - 2018)**



Données au 01/01/19

Délai moyen d'intervention

-  Supérieur à 30 minutes
-  Entre 25 et 30 minutes
-  Entre 20 et 25 minutes
-  Entre 15 et 20 minutes
-  Inférieur à 15 minutes
-  Aucune intervention (13 communes)



Secteur d'intervention
de premier appel

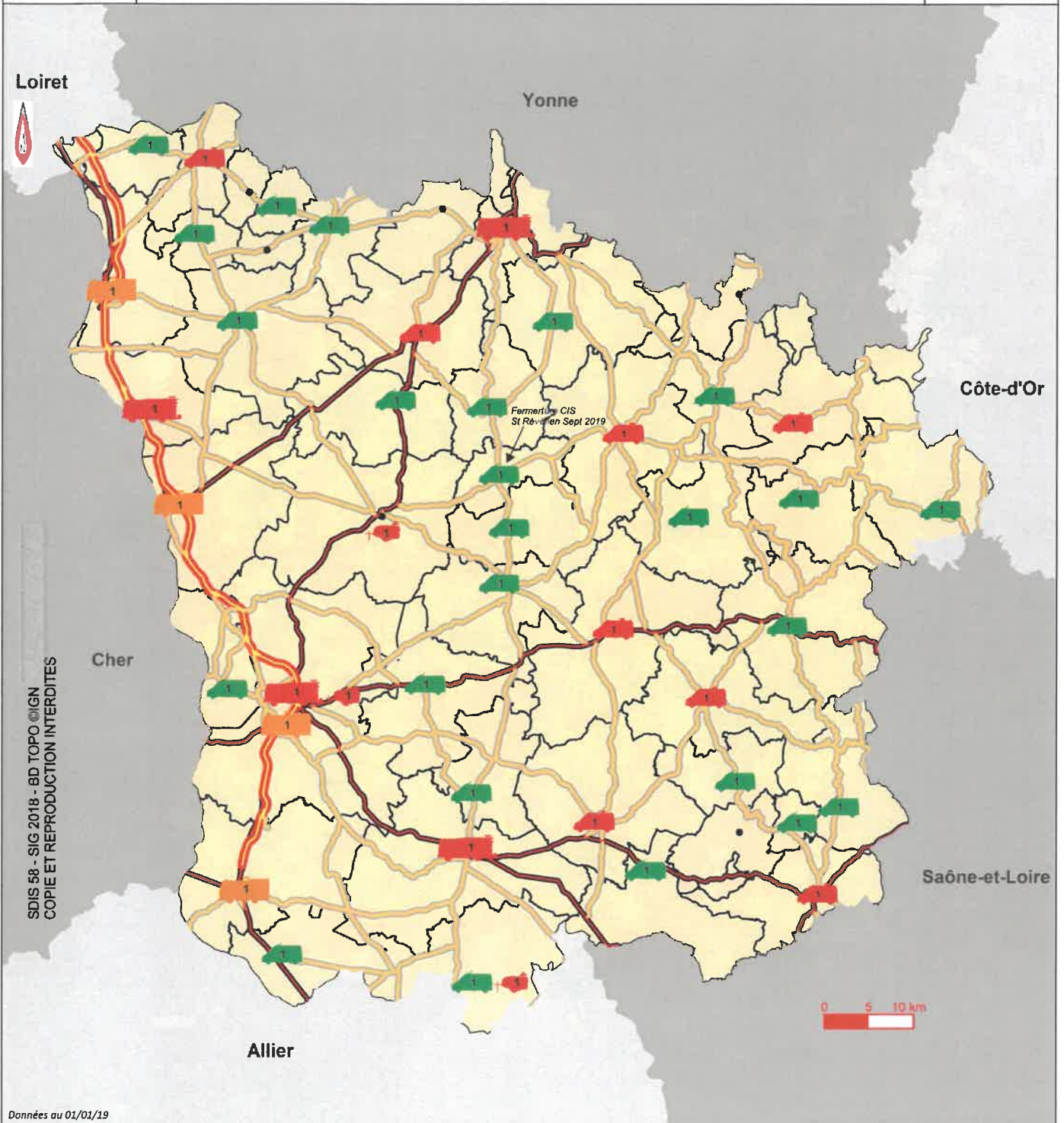


Limite de communes

Chiffres clés

Délai moyen d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 30 min	2% (7)
Entre 25 et 30 min	5% (15)
Entre 20 et 25 min	21% (64)
Entre 15 et 20 min	49% (152)
Inférieur à 15 min	19% (58)






REPARTITION ACTUELLE MOYENS DE DESINCARCERATION
ET FONCTION PROTECTION ET BALISAGE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES




Données au 01/01/19

Description

-  Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
-  Véhicule Secours Routier
-  Véhicule Secours Routier Léger
-  Véhicule Tout Usage Balisage
-  Remorque Secours Routier



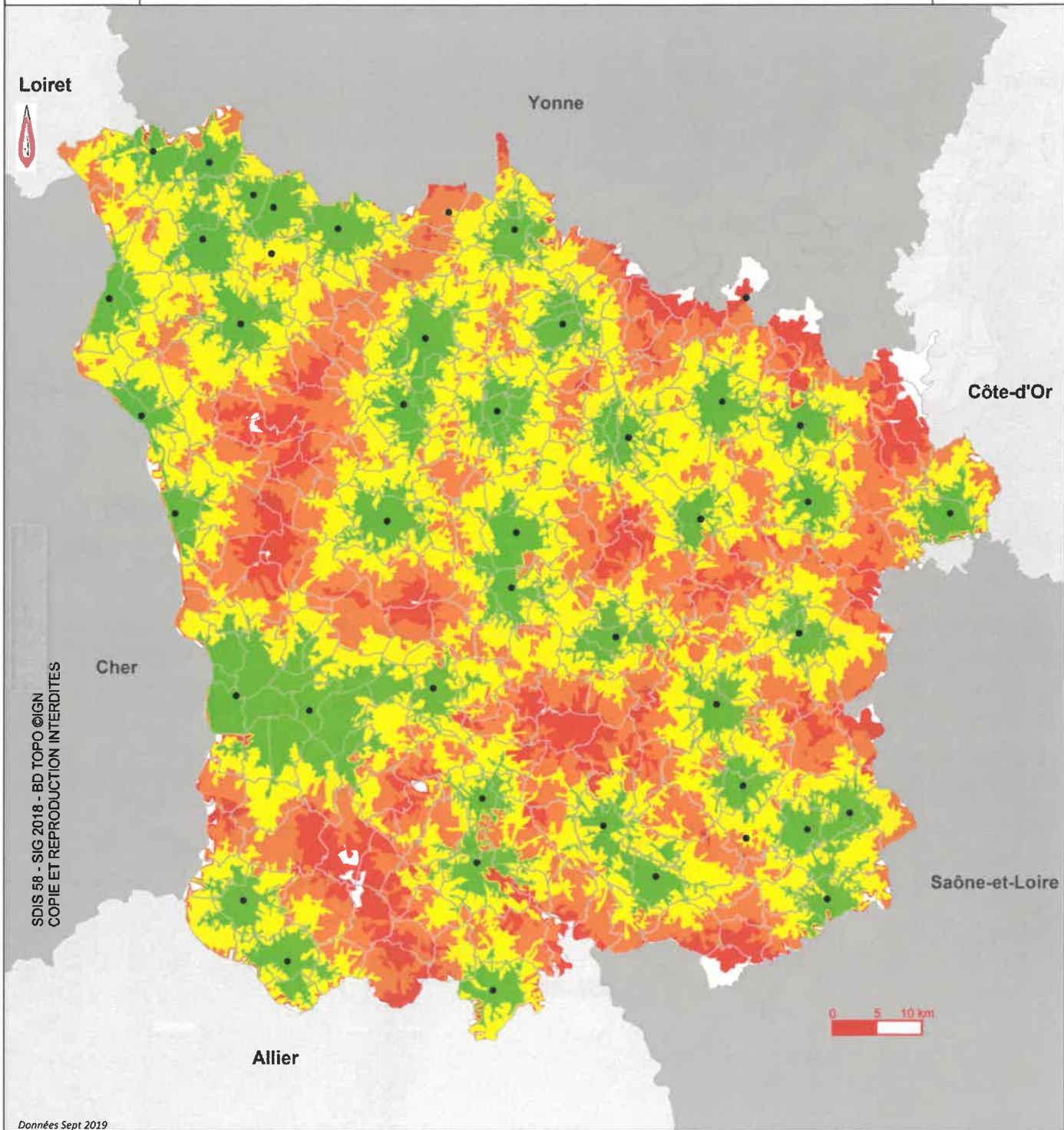
Secteur d'intervention
de premier appel

-  Autoroute
-  Routes Nationales
-  Départementales (réseau principal)

Chiffres clés

- 4 FPTS
- 4 VSR
- 8 VSRL
- 25 VTUB
- 3 RSR

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE ACTUELLE -
 FONCTION PROTECTION-BALISAGE-DESINCARCERATION



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données Sept 2019

Zones de couverture
 départementale

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes



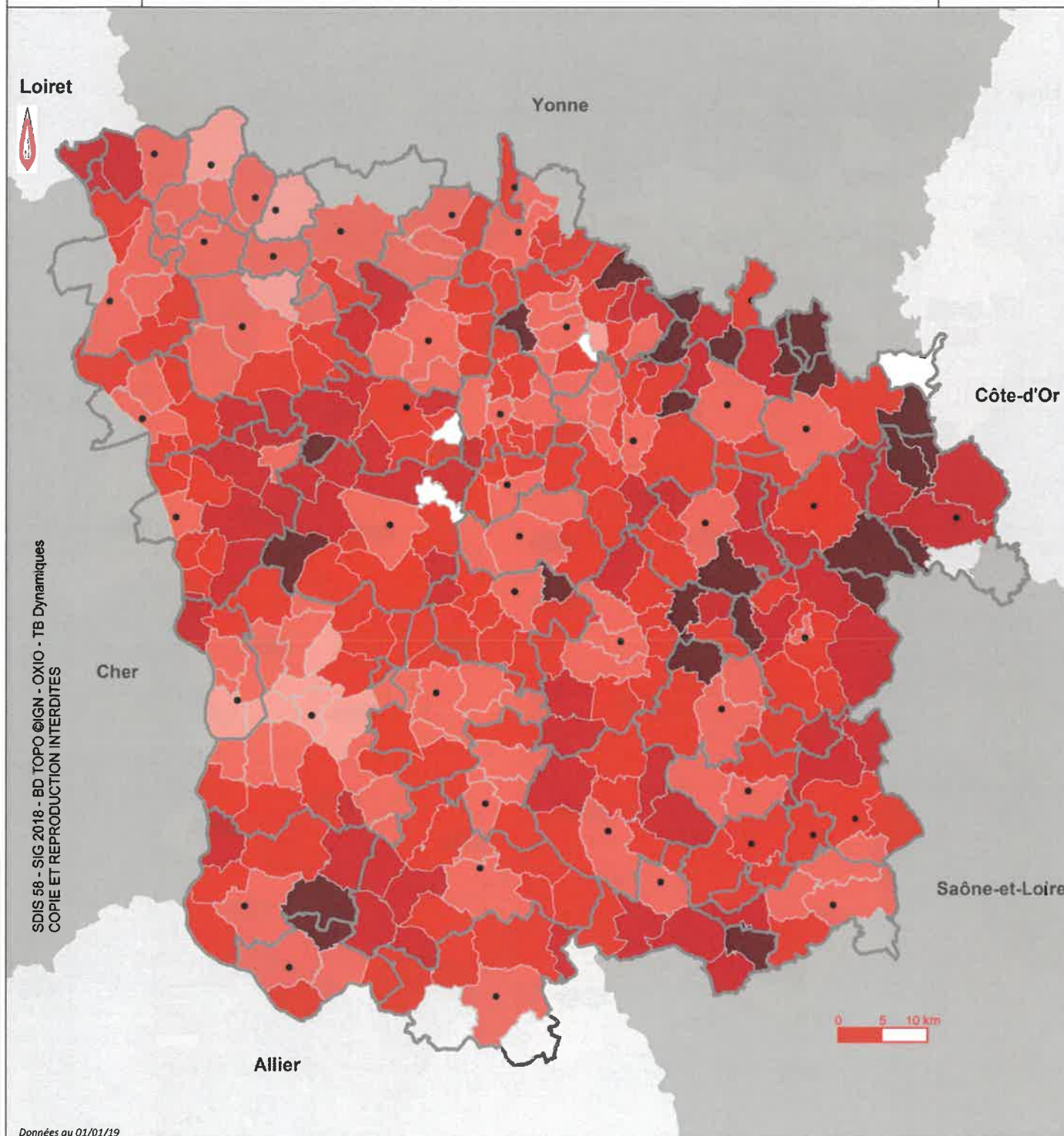
Limite de communes

Chiffres clés

Couverture Territoriale







Zone de couverture	Département
15 minutes	22%
20 minutes	62%
25 minutes	95%
30 minutes	99%

DELAI MOYEN D'INTERVENTION INCENDIES URBAINS (2012 - 2018)



Données au 01/01/19

Délai moyen d'intervention

-  Supérieur à 30 minutes
-  Entre 25 et 30 minutes
-  Entre 20 et 25 minutes
-  Entre 15 et 20 minutes
-  Inférieur à 15 minutes
-  Aucune intervention (4 communes)



Secteur d'intervention
de premier appel



Limite de communes

Chiffres clés

Délai moyen d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 30 mn	7 % (22)
Entre 25 et 30 mn	19 % (59)
Entre 20 et 25 mn	40 % (124)
Entre 15 et 20 mn	29 % (90)
Inférieur à 15 mn	3% (10)






REPARTITION ACTUELLE MOYENS INCENDIES URBAINS



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Description

-  Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
-  Fourgon Pompe Tonne
-  Fourgon Pompe Tonne Léger
-  Fourgon Pompe Tonne Rural
Camion Citerne Rural Moyen
-  Véhicule de Première Intervention

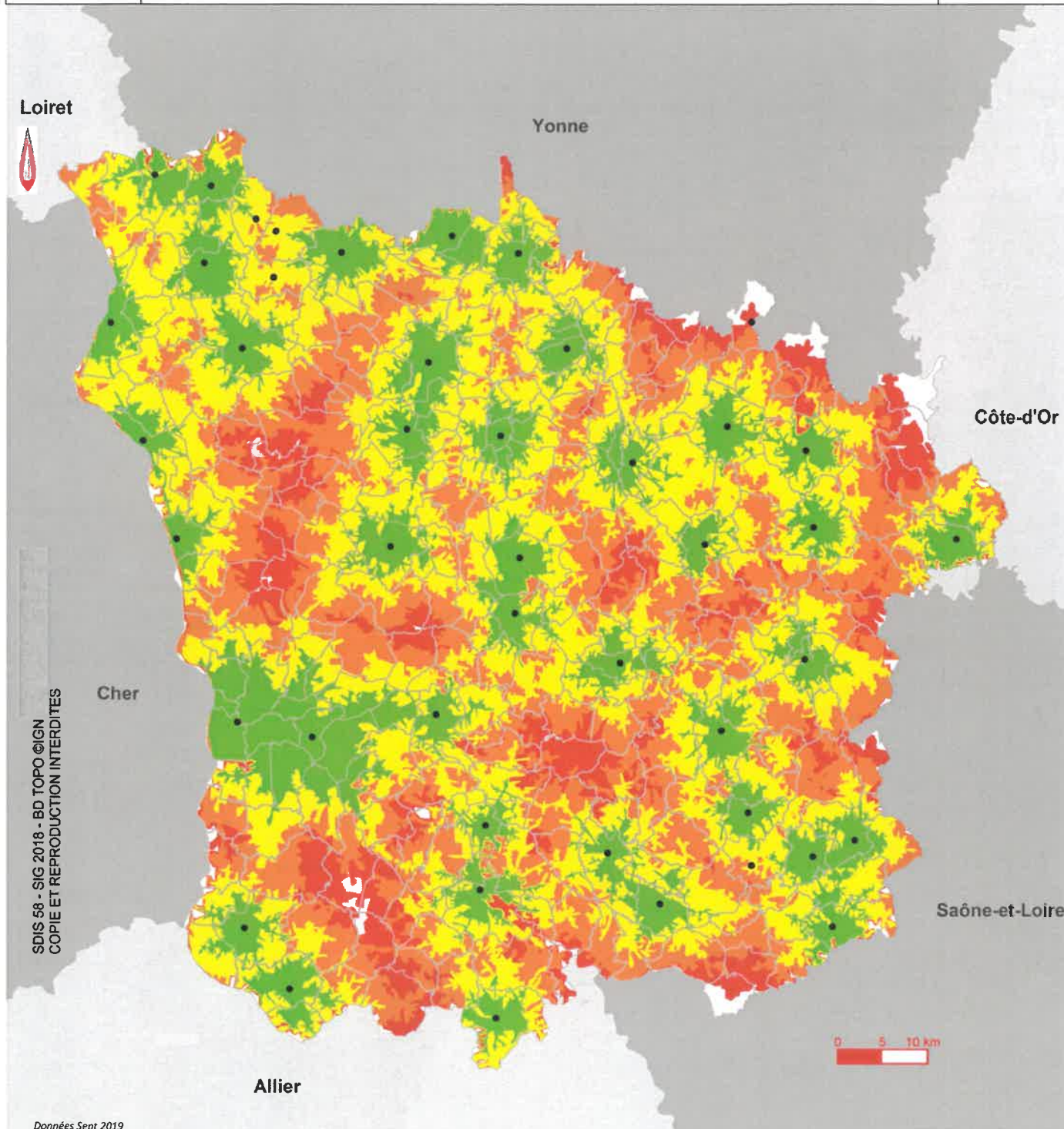


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 4 FPTSR
- 9 FPT
- 8 FPTL
- 26 FTPR/CCRM
- 3 VPI

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE
ACTUELLE - MOYENS INCENDIE URBAINS



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données Sept 2019

Zones de couverture
départementales

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes

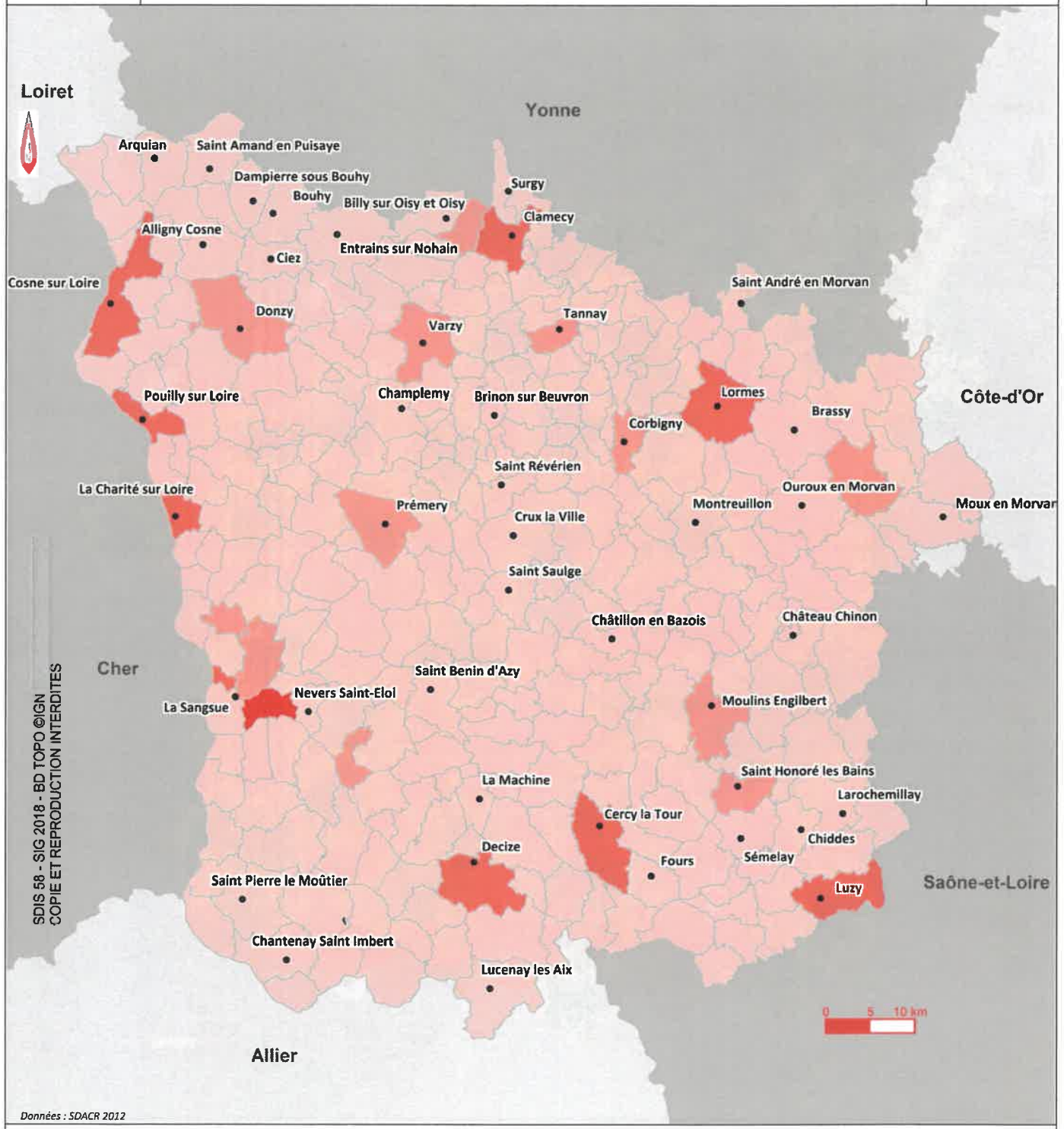


Chiffres clés

Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
15 minutes	21 %
20 minutes	61 %
25 minutes	89 %
30 minutes	99 %

**REPARTITION DES BATIMENTS
DE HAUTEUR SUPERIEURE A 8m**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données : SDACR 2012

Nombre de bâtiments

- Supérieur à 500 bâtiments
- Entre 100 et 500 bâtiments
- Entre 50 et 100 bâtiments
- Inférieur à 50 bâtiments

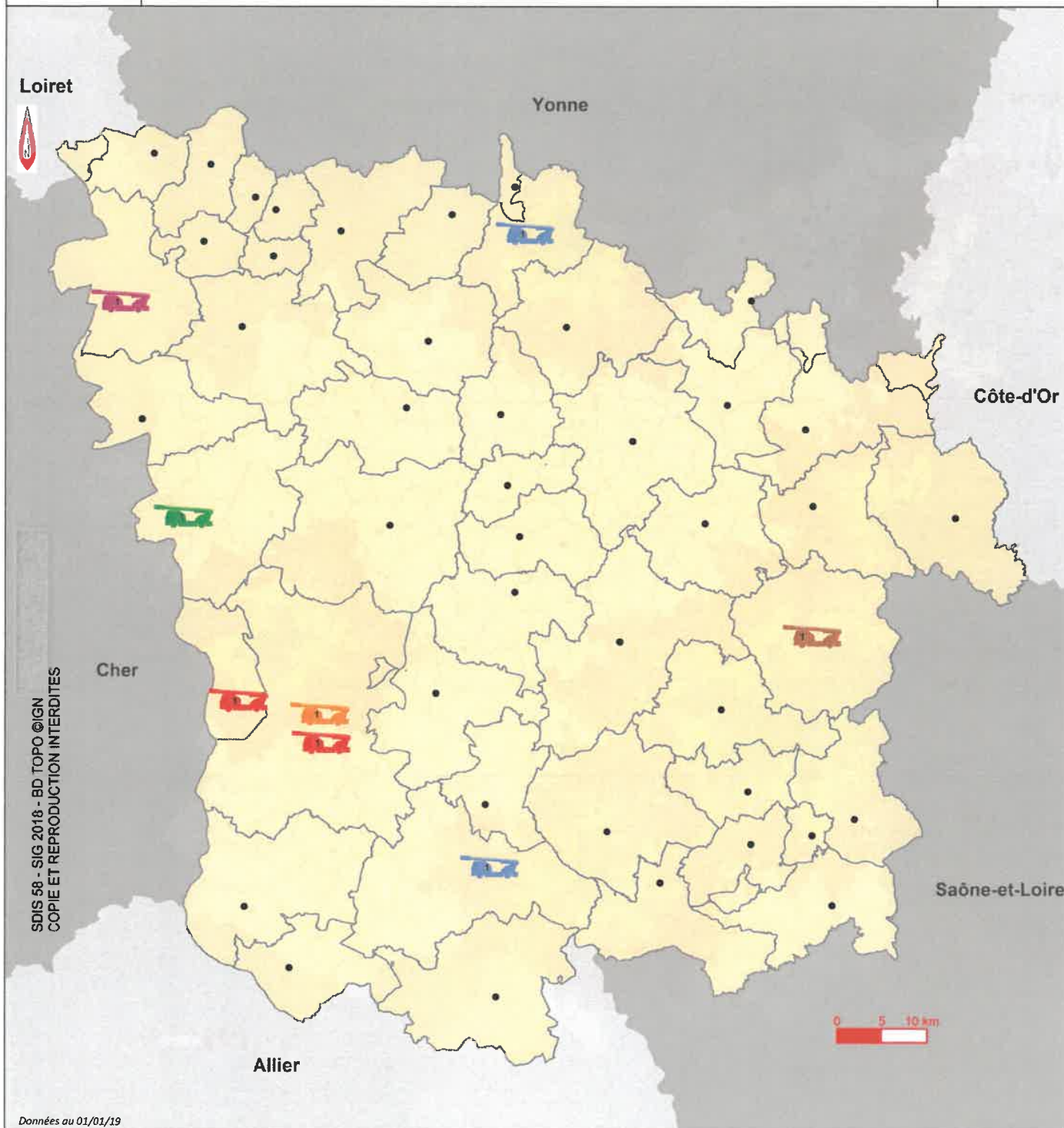


Limite de communes

Chiffres clés

Bâtiments de plus de 6m	Répartition communale
Supérieur à 500	1 % (1)
Entre 100 et 500	3 % (10)
Entre 50 et 100	4 % (12)
Inférieur à 50	92 % (286)

REPARTITION ACTUELLE
MOYENS ELEVATEURS AERIENS



Données au 01/01/19

Description

- | | | | |
|---|-------------|---|-------------|
|  | Echelle 32m |  | Echelle 24m |
|  | Echelle 30m |  | Echelle 18m |
|  | Echelle 25m |  | BEA 18m |

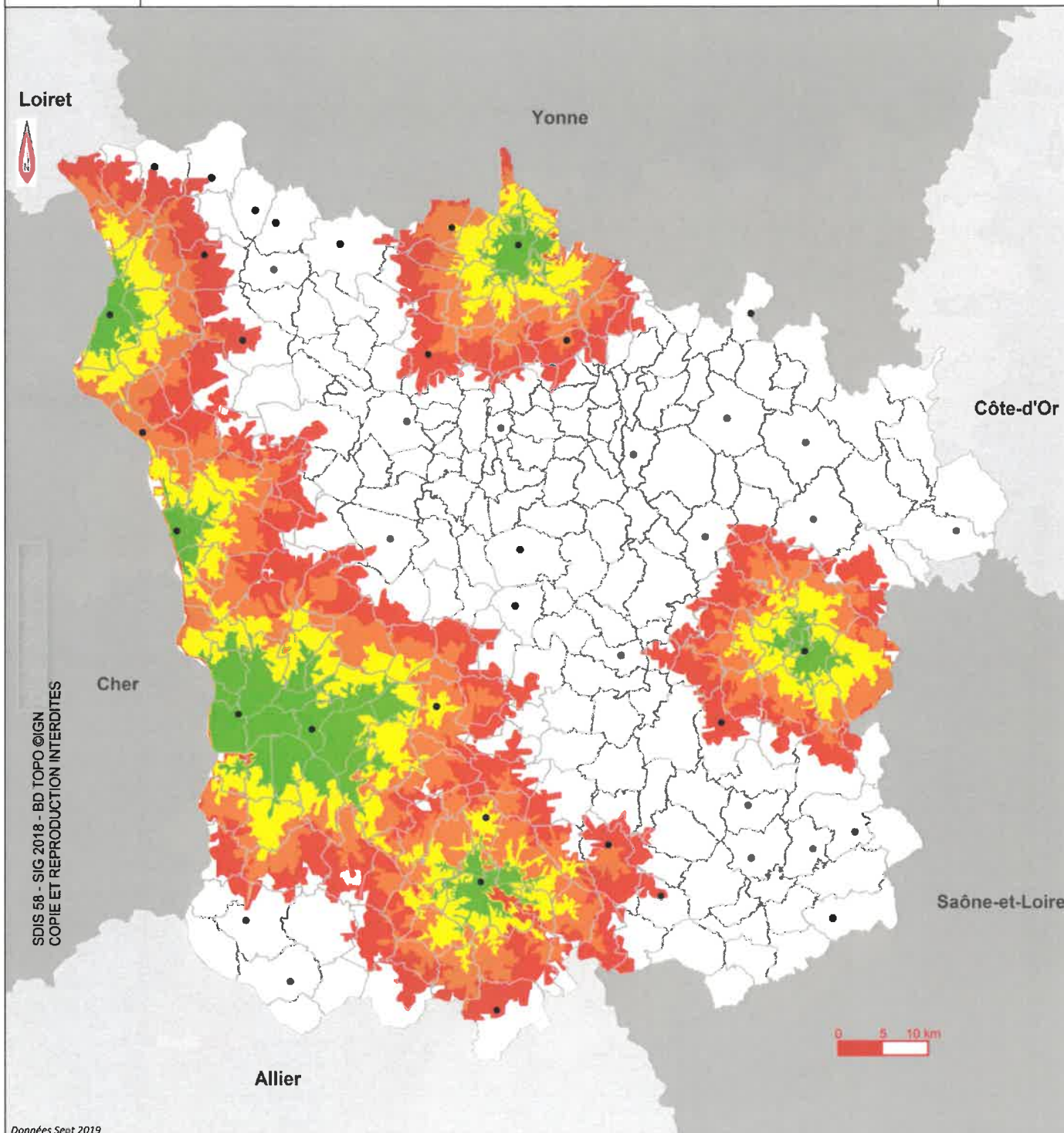


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffre clé

Total : 8 Moyens Elévateurs Aériens

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE
ACTUELLE - MOYENS ELEVATEURS AERIENS



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données Sept 2019

Zones de couverture départementales

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes

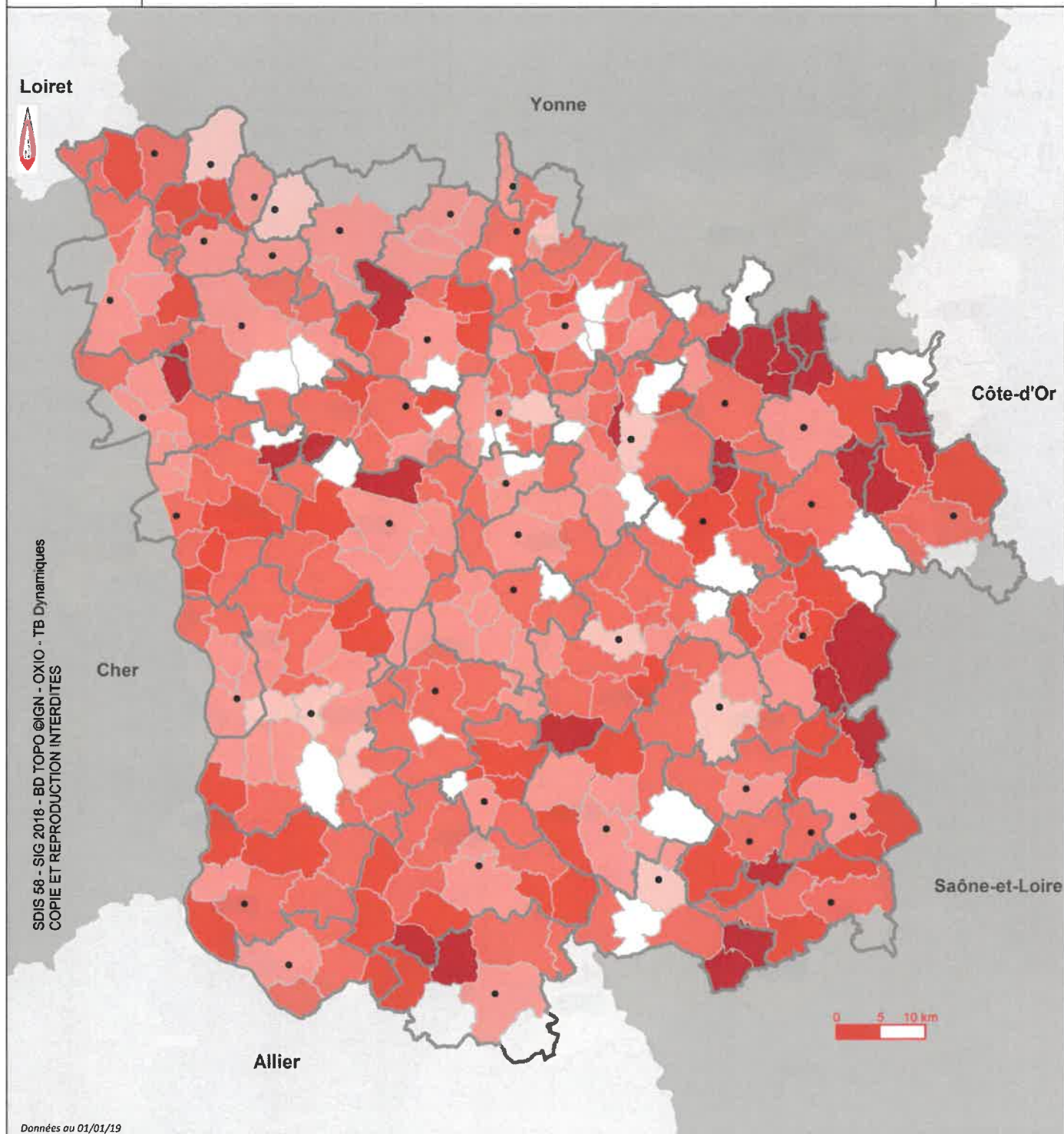


Chiffres clés

Couverture Territoriale






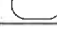
Zone de couverture	Département
15 minutes	6%
20 minutes	15%
25 minutes	29%
30 minutes	45%

**DELAÏ MOYEN D'INTERVENTION
INCENDIES RURAUX (2012 - 2018)**



Données au 01/01/19

Délaï moyen d'intervention

-  Supérieur à 30 minutes
-  Entre 25 et 30 minutes
-  Entre 20 et 25 minutes
-  Entre 15 et 20 minutes
-  Inférieur à 15 minutes
-  Aucune intervention (30 communes)



Secteur d'intervention de premier appel

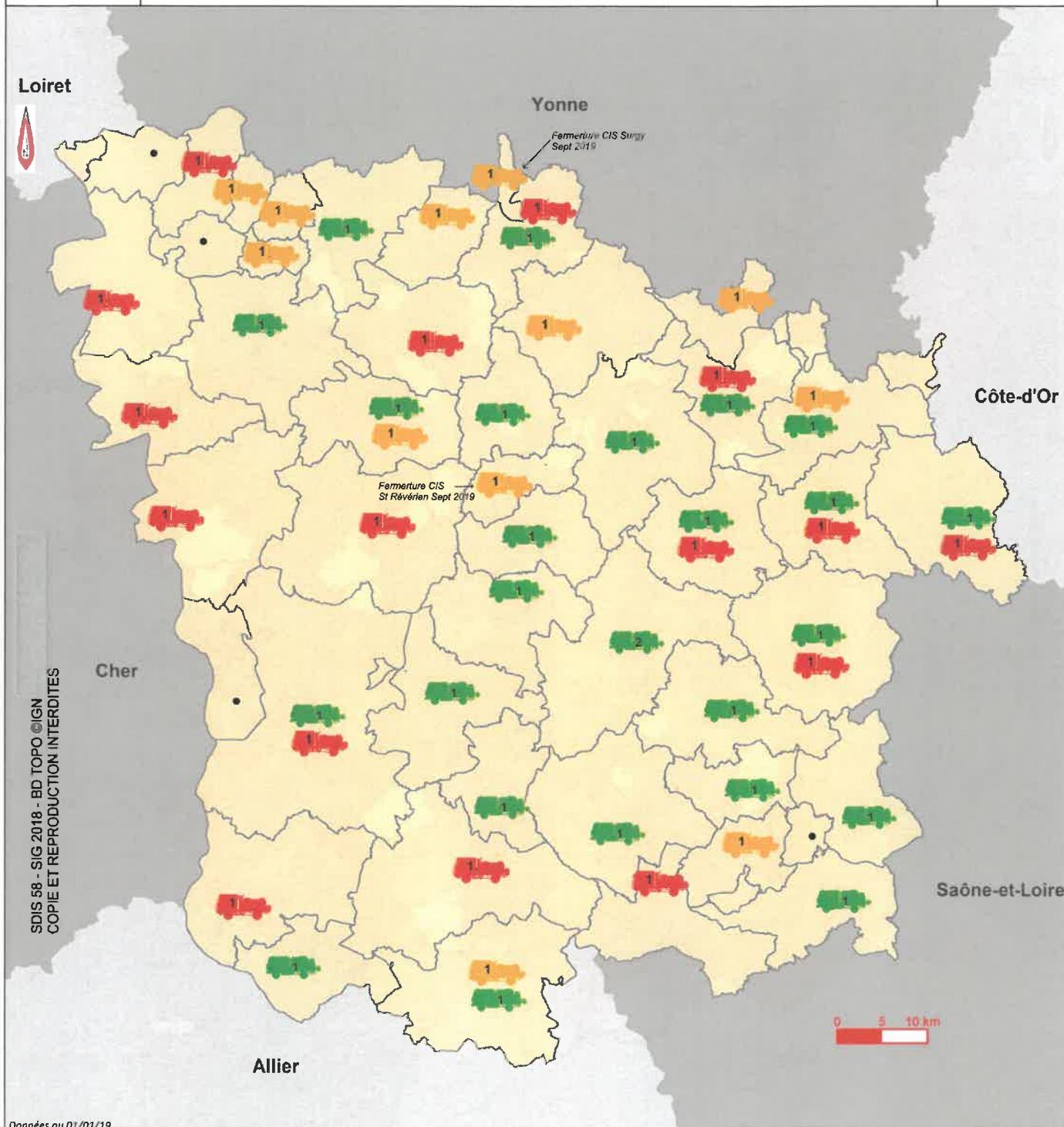


Limite de communes

Chiffres clés




Délaï moyen d'intervention	Répartition communale
Supérieur à 30 mn	7 % (23)
Entre 25 et 30 mn	16 % (48)
Entre 20 et 25 mn	39 % (121)
Entre 15 et 20 mn	25 % (76)
Inférieur à 15 mn	4 % (11)

REPARTITION ACTUELLE
MOYENS INCENDIE RURAUX



Données au 01/01/19

Description

-  Fourgon Pompe Tonne Rural /
Camion Citerne Rural Moyen
-  Camion Citerne Feux de Forêts Légers
-  Camion Citerne Feux de Forêts Moyens

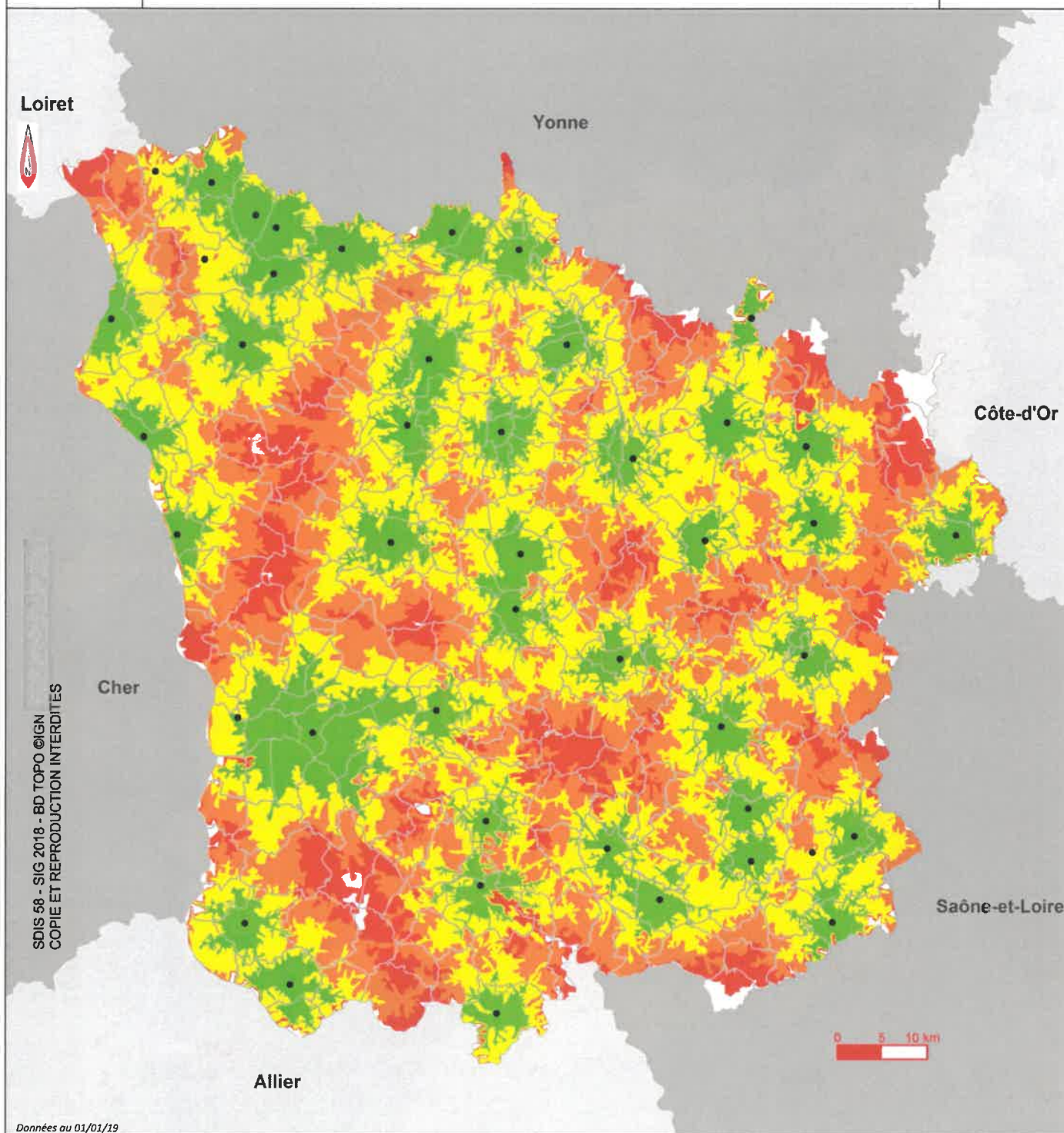


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 26 FPTR/CCRM
- 12 CCFL
- 16 CCFM

**COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE
ACTUELLE - MOYENS INCENDIES RURAUX**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Zones de couverture départementales

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes



Limite de communes

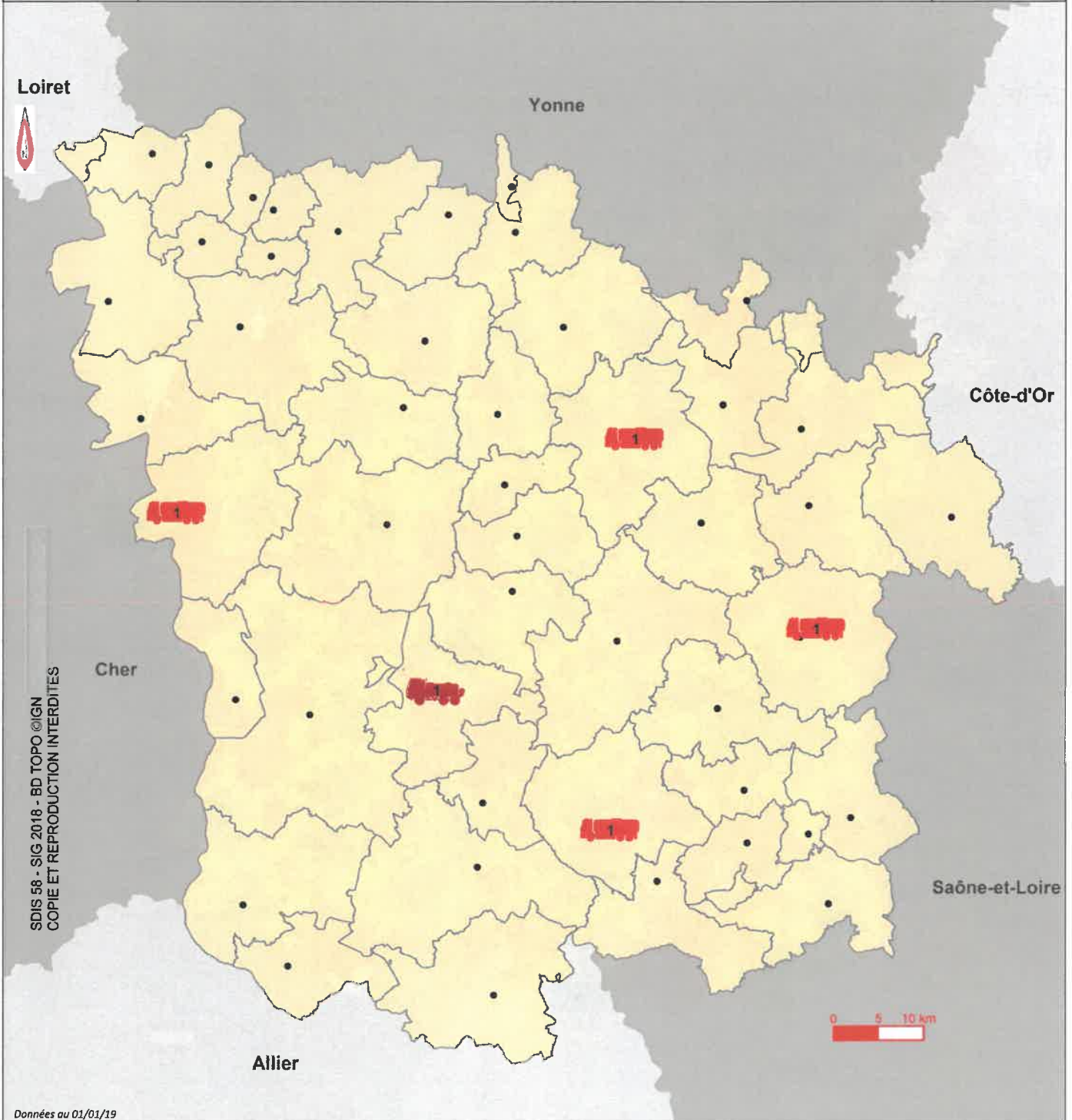
Chiffres clés

Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
15 minutes	21 %
20 minutes	60 %
25 minutes	88 %
30 minutes	99 %

REPARTITION ACTUELLE

CAMIONS CITERNES GRANDE CAPACITE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Description



Camion Citerne Grande Capacité



Camion Citerne Feux de Forêt Super

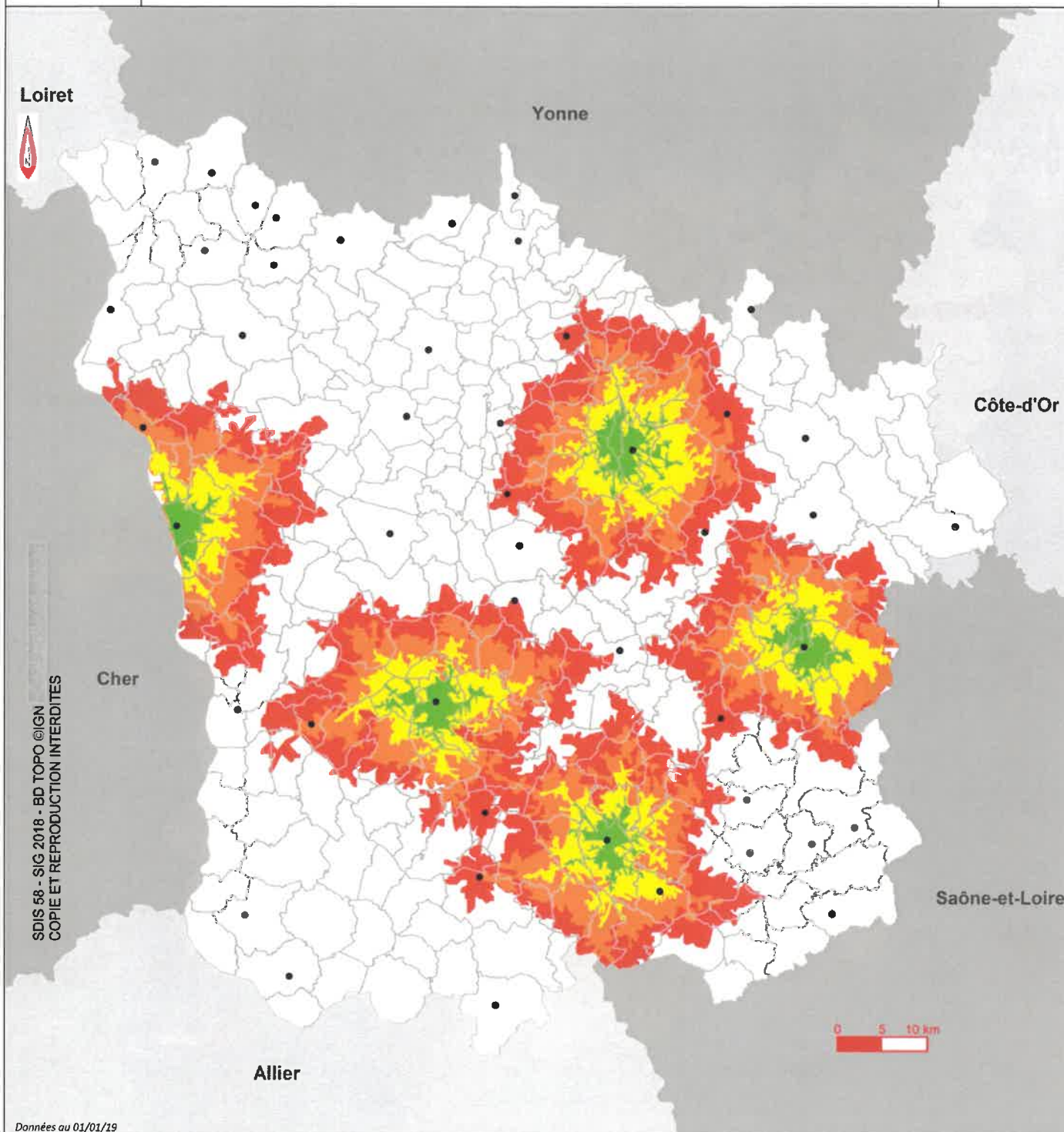


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 4 CCGC
- 1 CCFS

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE ACTUELLE -
CAMIONS CITERNES GRANDE CAPACITE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Zones de couverture départementales

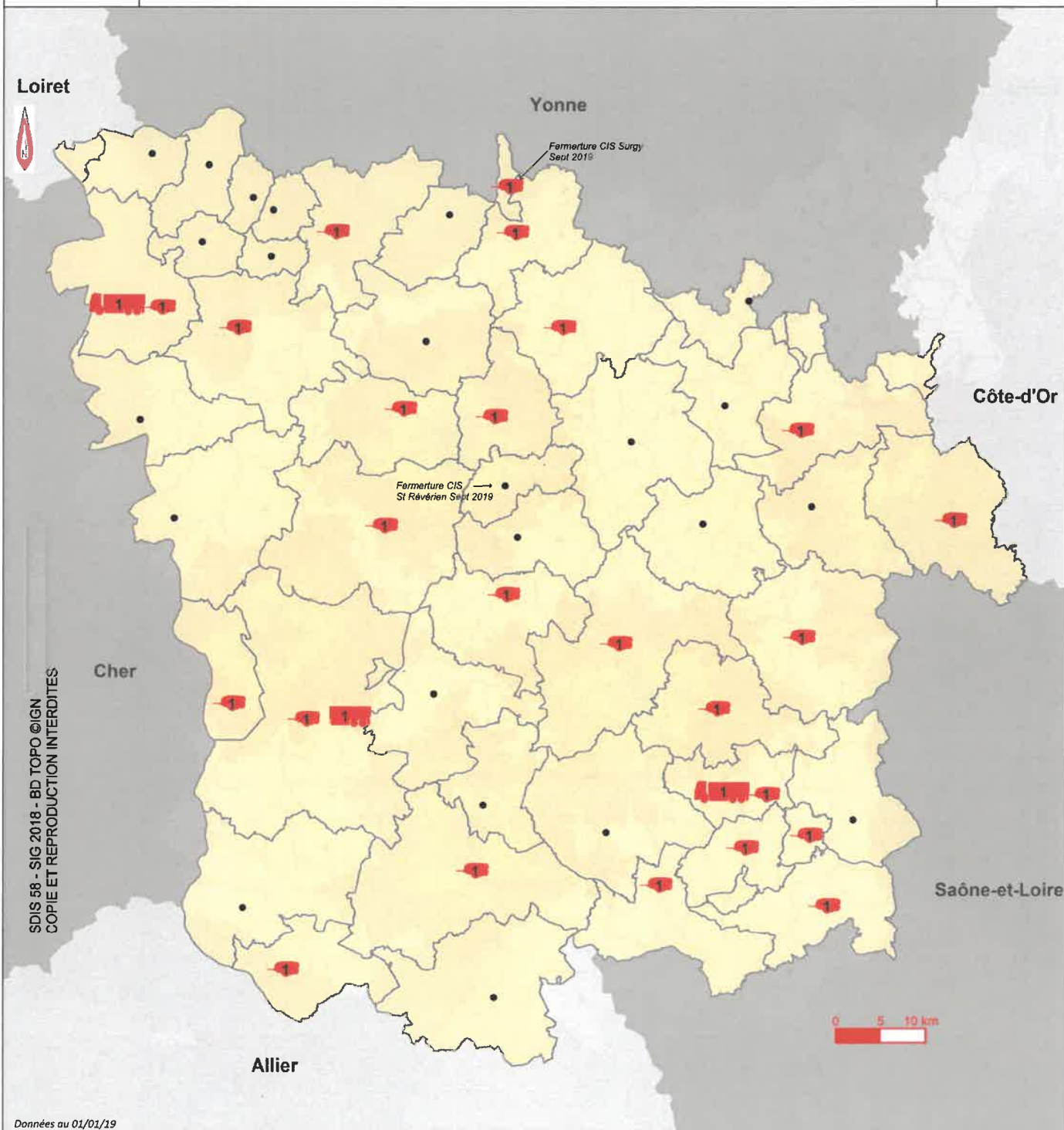
- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes



Chiffres clés




Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
15 minutes	2 %
20 minutes	9 %
25 minutes	21 %
30 minutes	36 %



Données au 01/01/19

Description

-  Dévidoirs Automobile
-  Moto-Pompe Remorquable
-  Cellule Dévidoirs Automobile

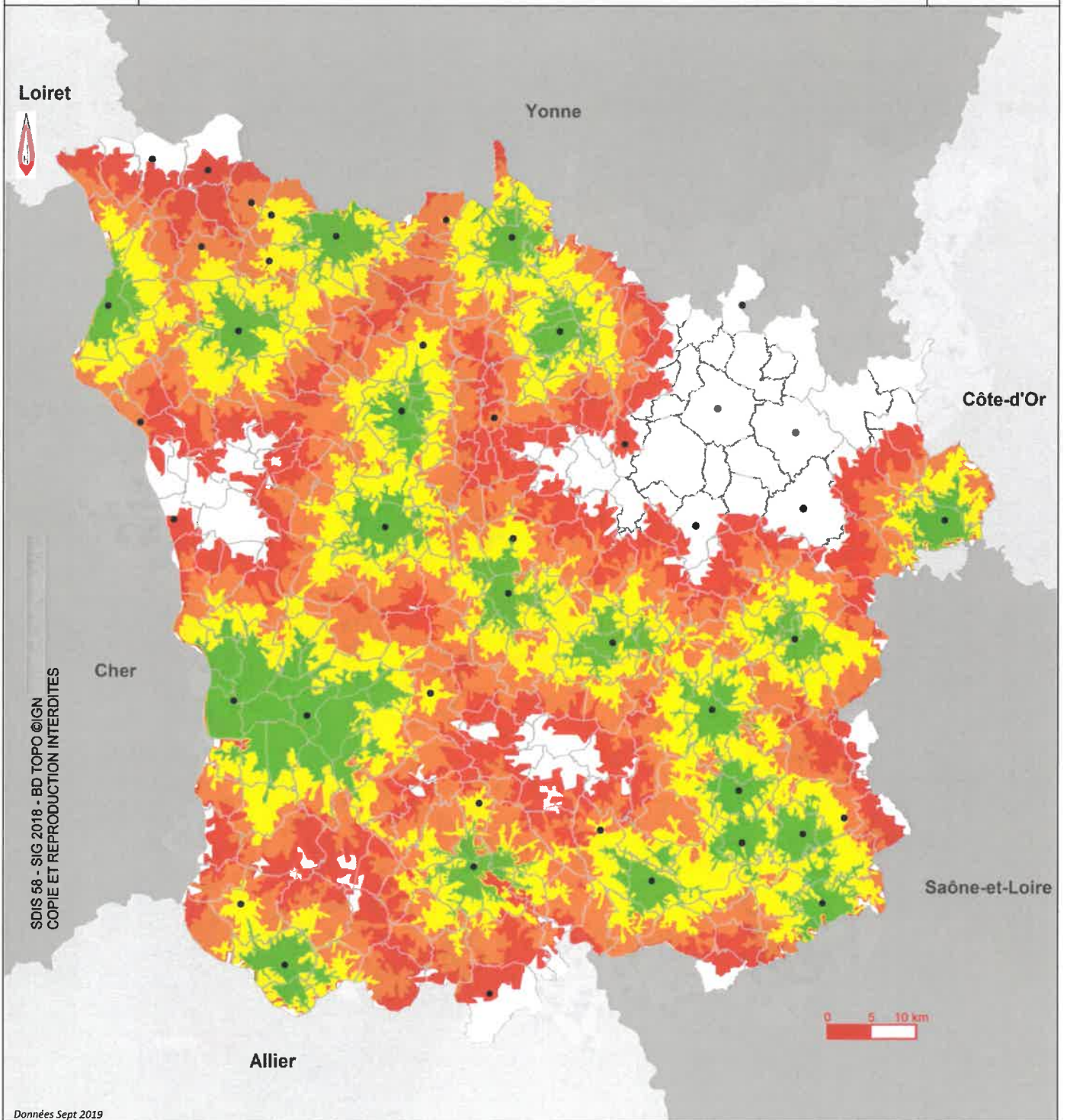


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 3 DA/CDA
- 24 MPR

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE ACTUELLE -
 DEVIDOIRS AUTOMOBILE ET MOTO POMPE REMORQUABLE



Zones de couverture départementales

-  15 minutes
-  20 minutes
-  25 minutes
-  30 minutes

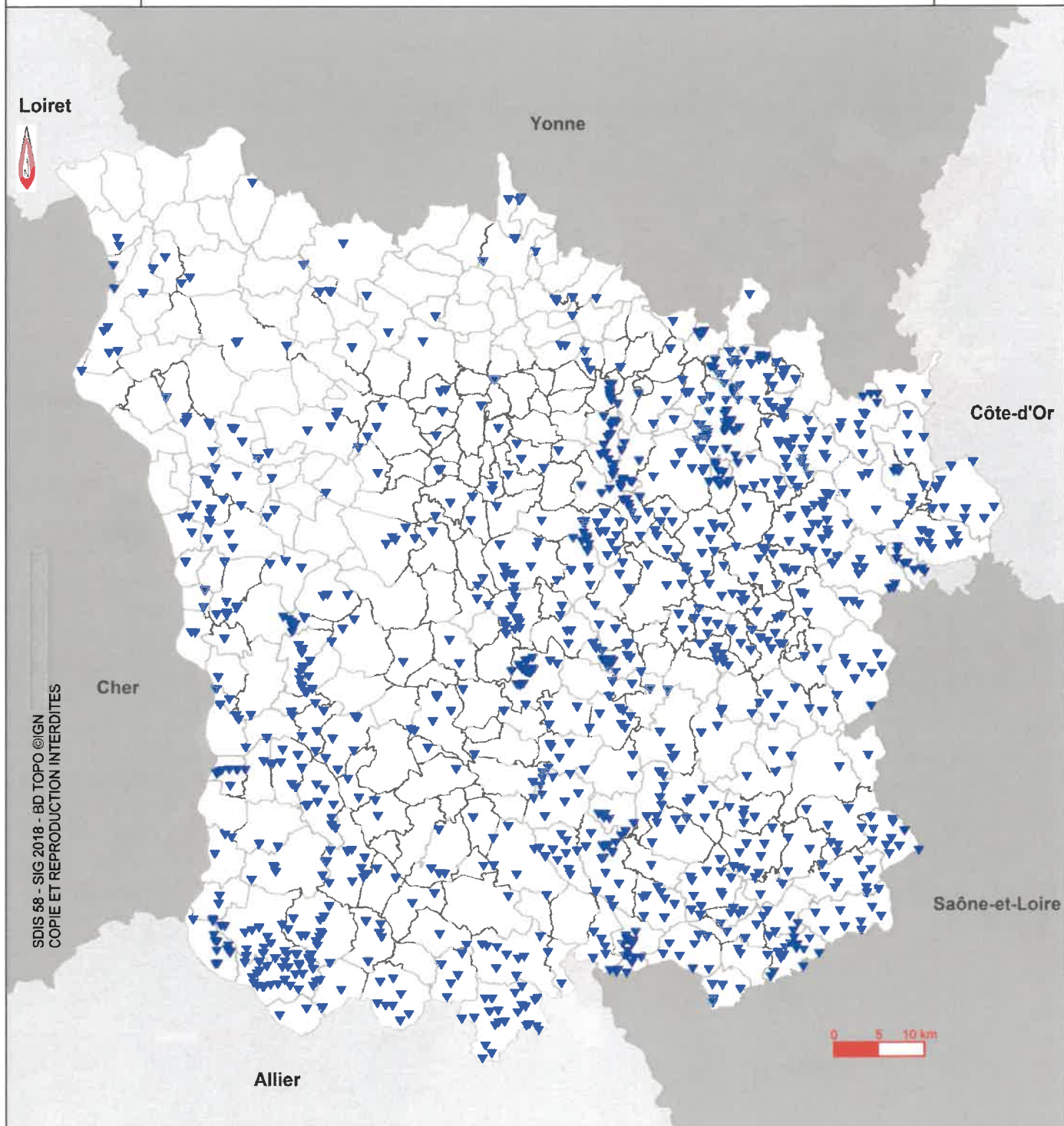


Chiffres clés

Couverture Territoriale


Zone de couverture	Département
15 minutes	13 %
20 minutes	39 %
25 minutes	67 %
30 minutes	85 %

**LOCALISATION DES RESERVES NATURELLES
 +120M3**



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Description

-  Réserves d'eau naturelles présentant un volume supérieur à 120m3

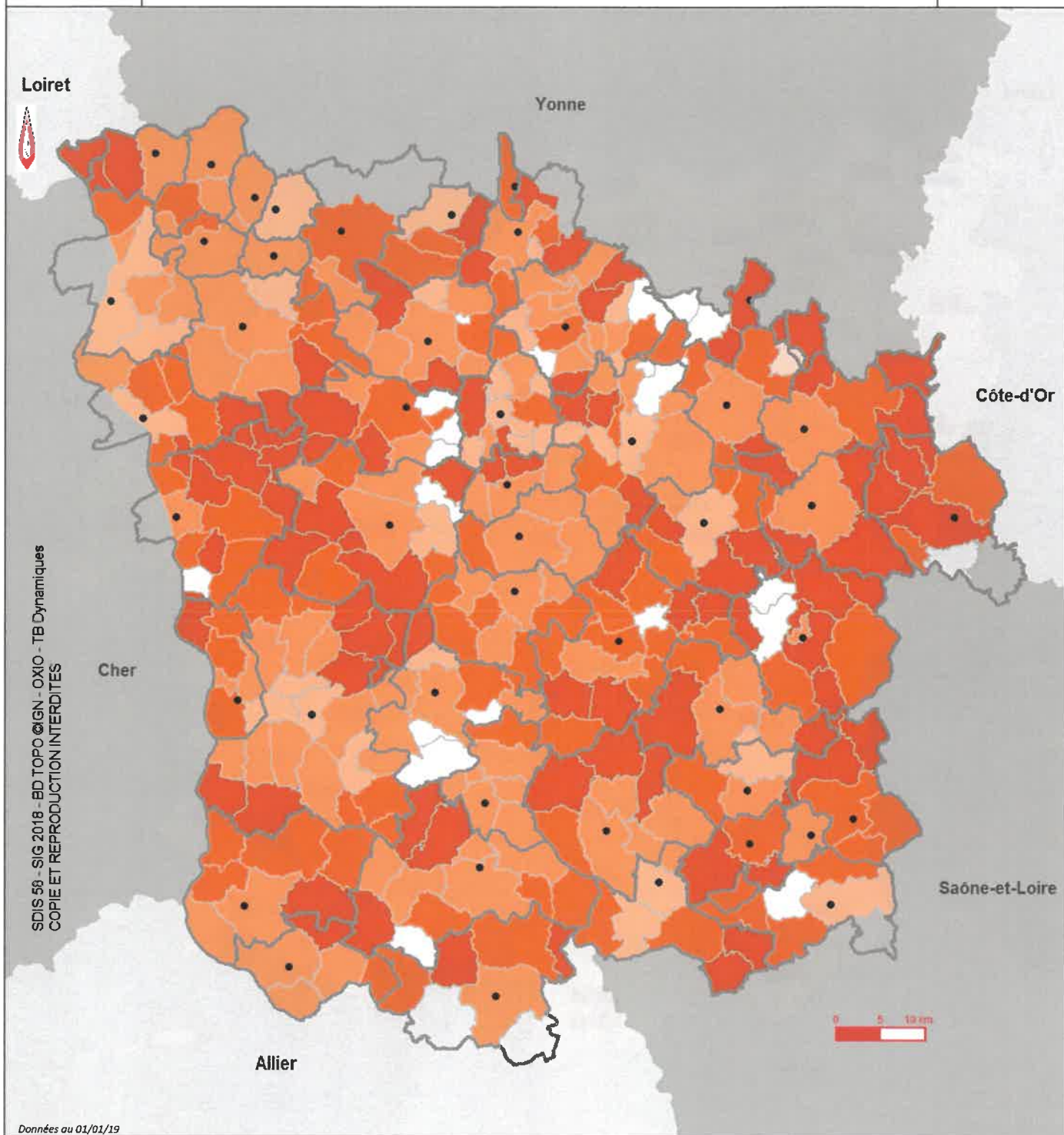


Limite de communes

Recensement au 25 juillet 2018 : 1161 réserves

DELAIS MOYENS D'INTERVENTIONS

OPERATIONS DIVERSES (2012 - 2018)



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN - OXIO - TB Dynamiques
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Délais moyens d'interventions

- Supérieur à 30 minutes
- Entre 25 et 30 minutes
- Entre 20 et 25 minutes
- Entre 15 et 20 minutes
- Inférieur à 15 minutes
- Aucune intervention (20 communes)



Secteur d'intervention de premier appel



Limite de communes

Chiffres clés

Nombre moyen d'interventions	Répartition communale
Supérieur à 30 mn	26 % (80)
Entre 25 et 30 mn	27 % (82)
Entre 20 et 25 mn	31 % (96)
Entre 15 et 20 mn	10 % (30)
Inférieur à 15 mn	1 % (1)




REPARTITION ACTUELLE
MOYENS OPERATIONS DIVERSES



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Description

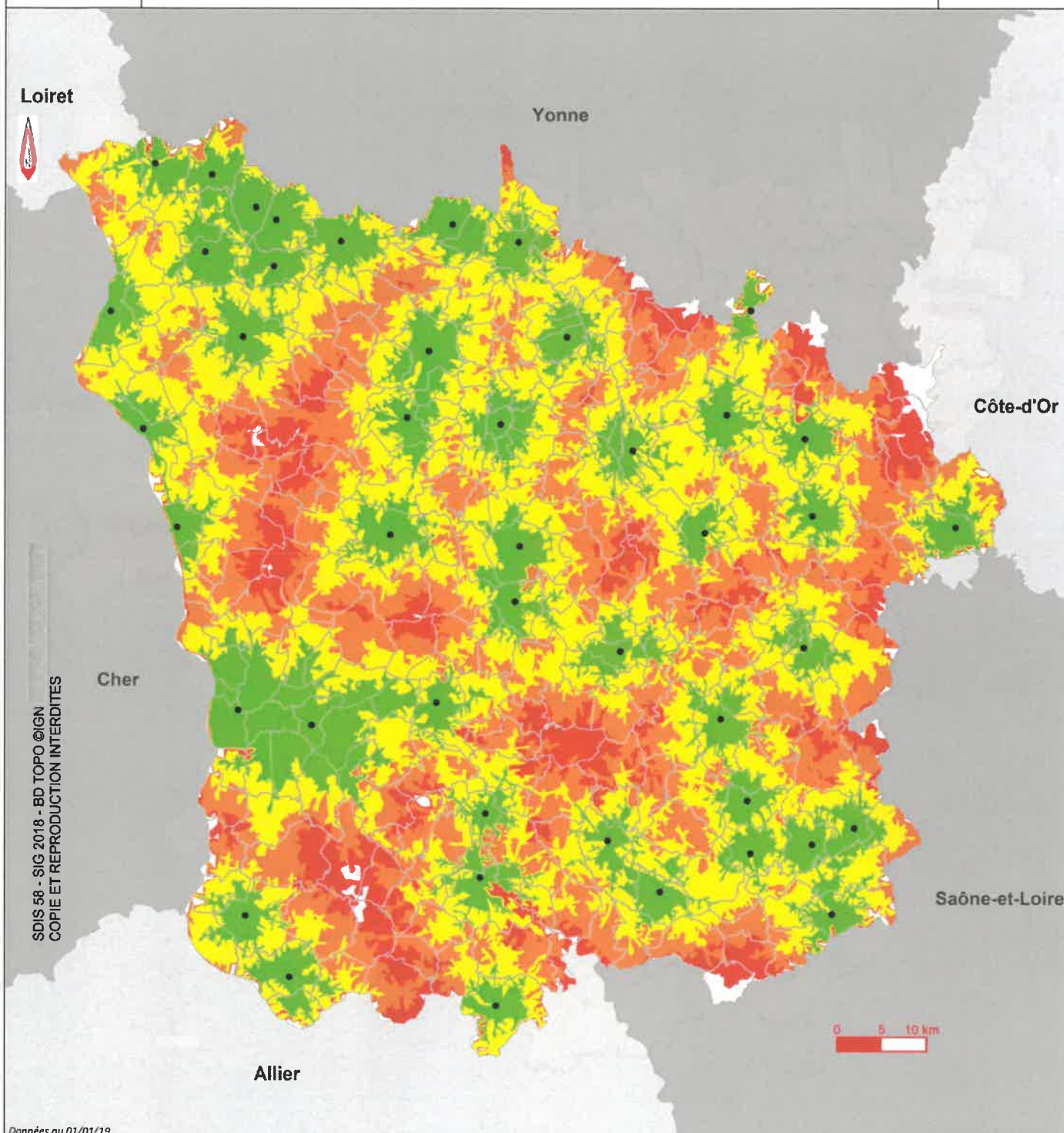
-  Véhicule Tout Usage / Balisage
-  Véhicule de Première Intervention
-  Camion Citerne Feux de Forêts Léger



Chiffres clés

- 44 VTU/VTUB
- 3 VPI
- 12 CCFL

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE ACTUELLE -
MOYENS OPERATIONS DIVERSES



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Zones de couverture départementales

- 15 minutes
- 20 minutes
- 25 minutes
- 30 minutes

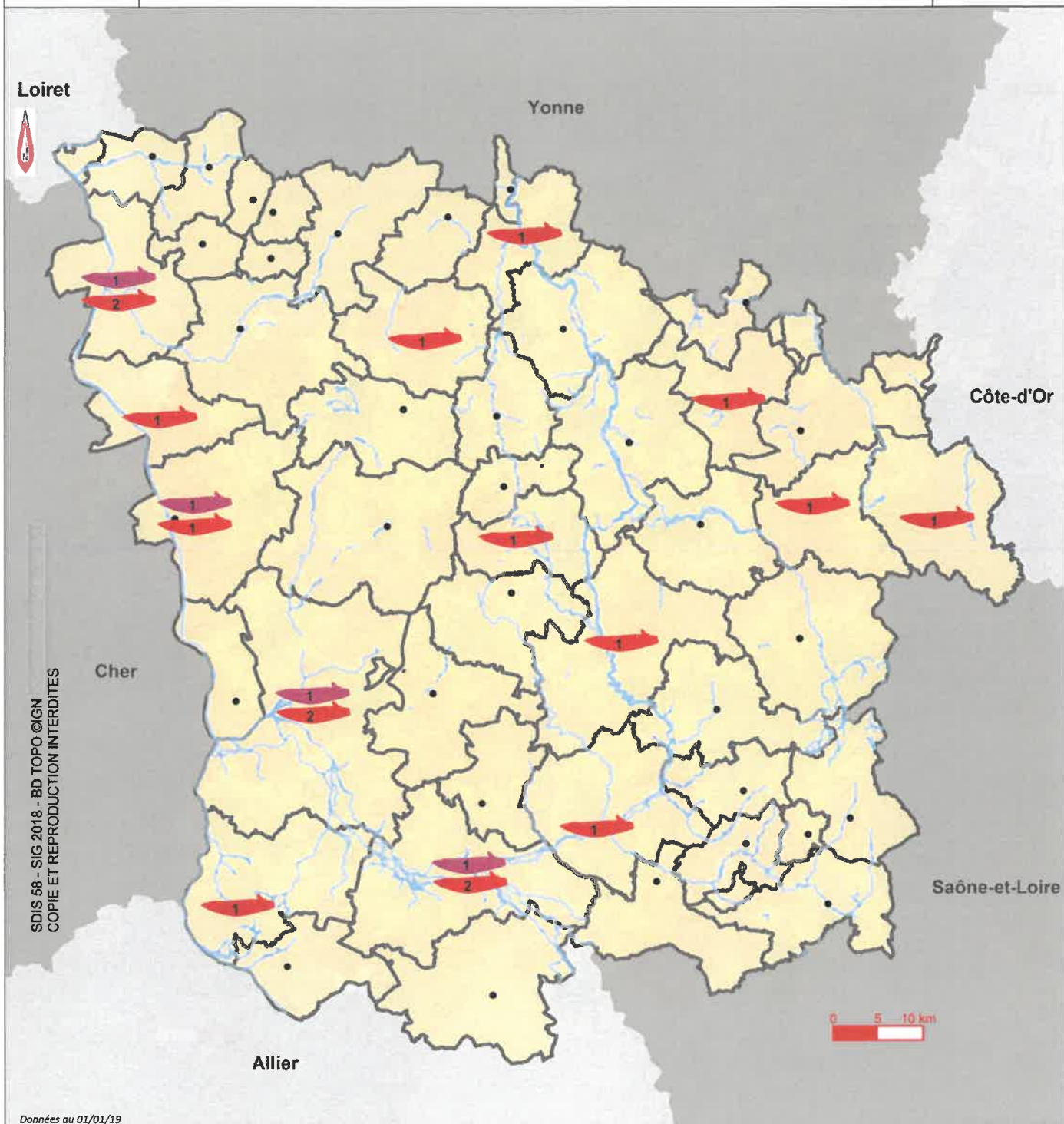


Limite de communes



Chiffres clés

Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
15 minutes	24 %
20 minutes	63 %
25 minutes	90 %
30 minutes	99 %



Description

-  Bateau Léger de Sauvetage
-  Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage

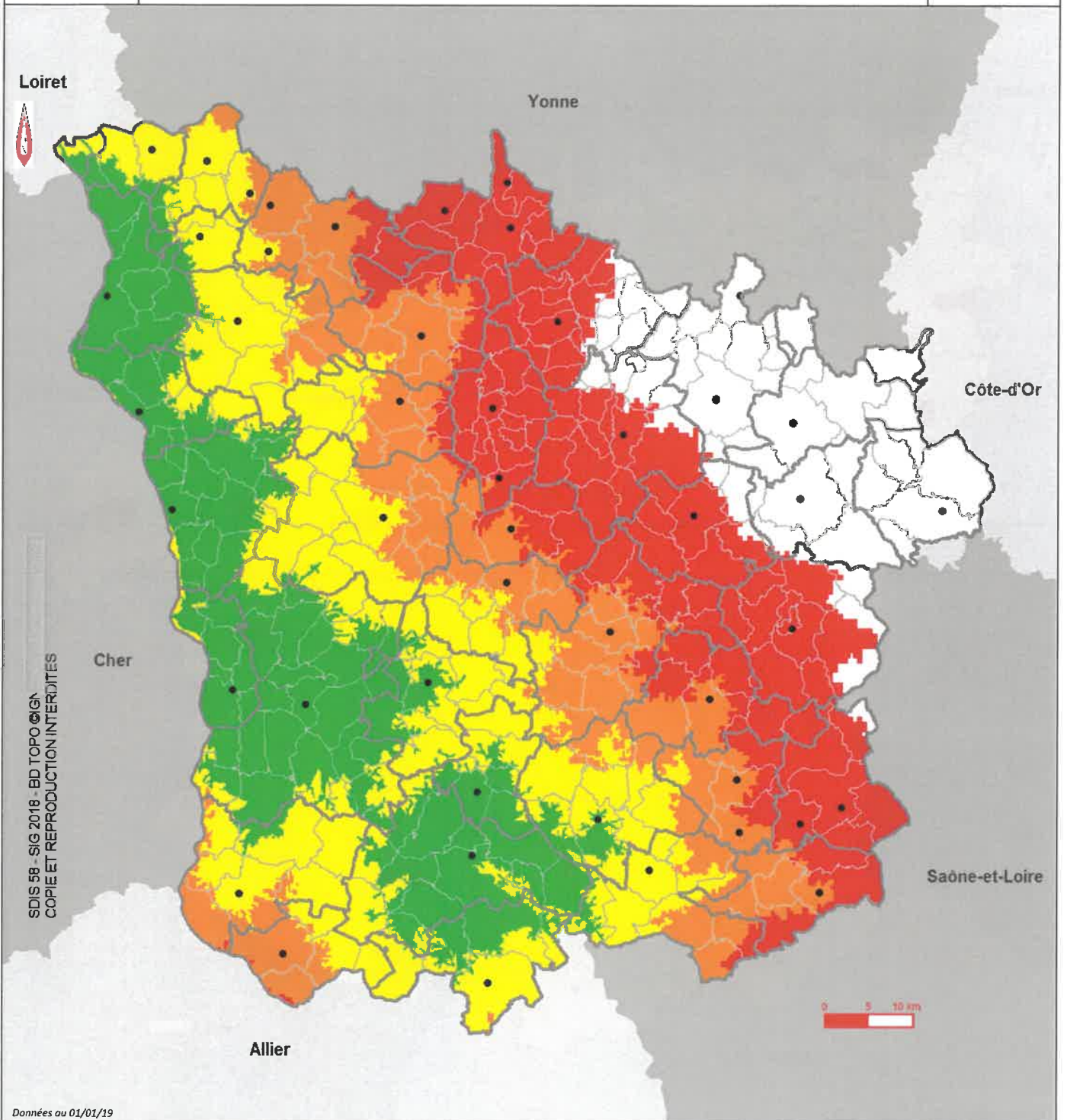


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 17 BLS
- 4 BRS

COUVERTURE OPERATIONNELLE THEORIQUE ACTUELLE
EQUIPE NAUTIQUE



SDIS 58 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Zones de couverture départementales

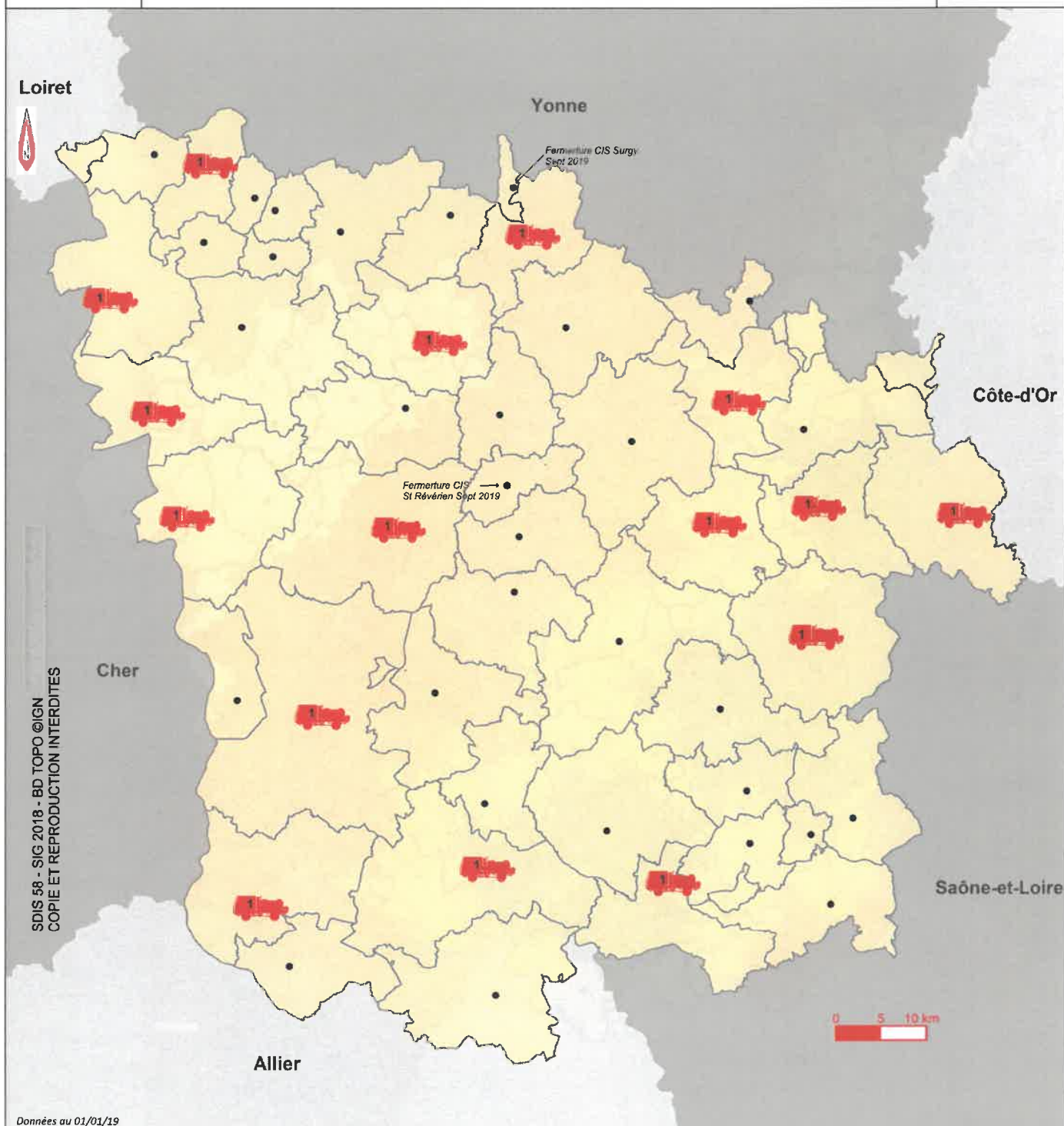
- 20 minutes
- 30 minutes
- 40 minutes
- 60 minutes



Limite de communes

Chiffres clés
Couverture Territoriale

Zone de couverture	Département
20 minutes	23 %
30 minutes	49 %
40 minutes	57 %
60 minutes	83 %



Description



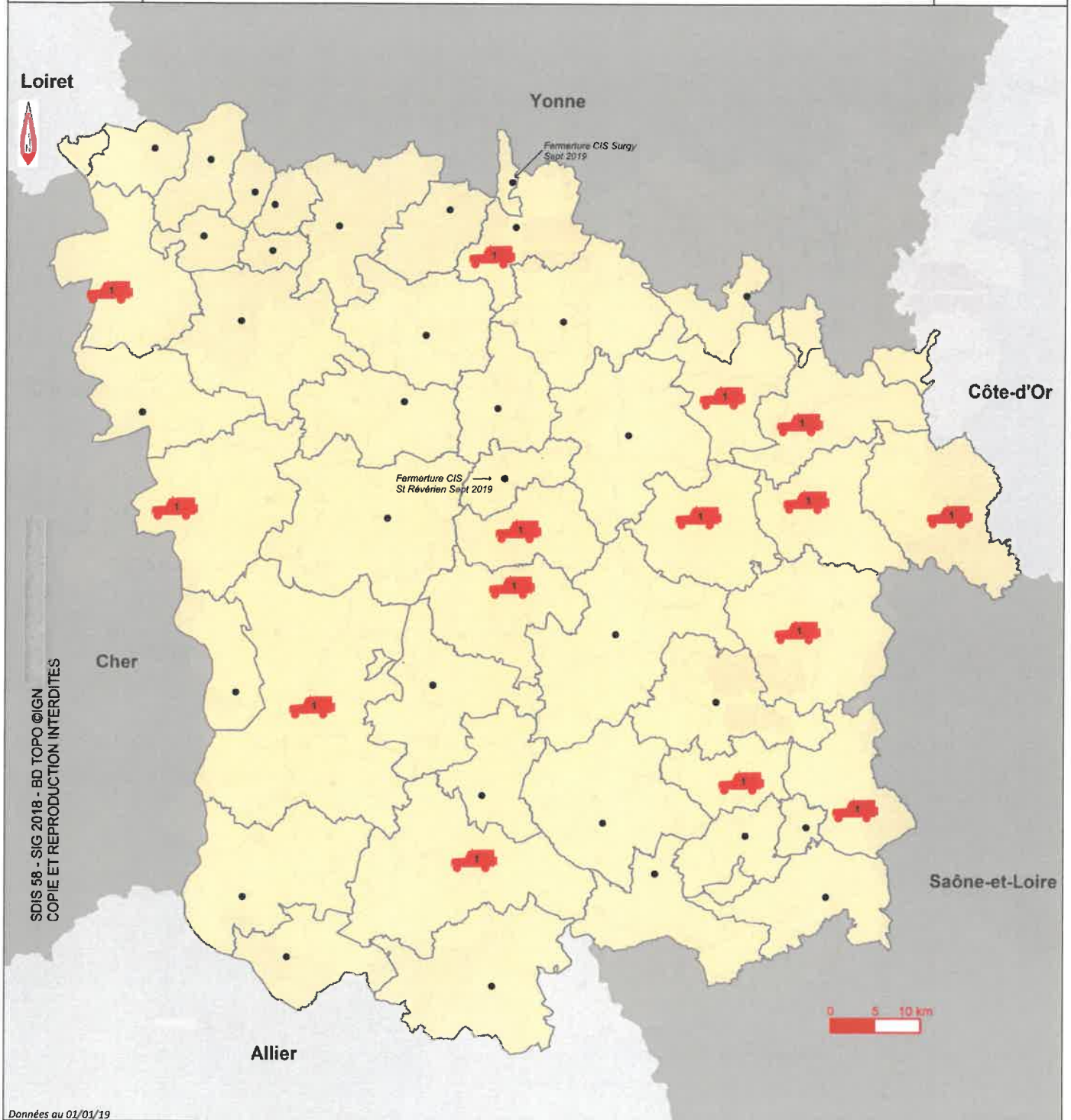
Camion Citerne Feux de Forêt Moyen



Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffres clés

- 16 CCFM



Données au 01/01/19

Description



Véhicule Léger Hors Route

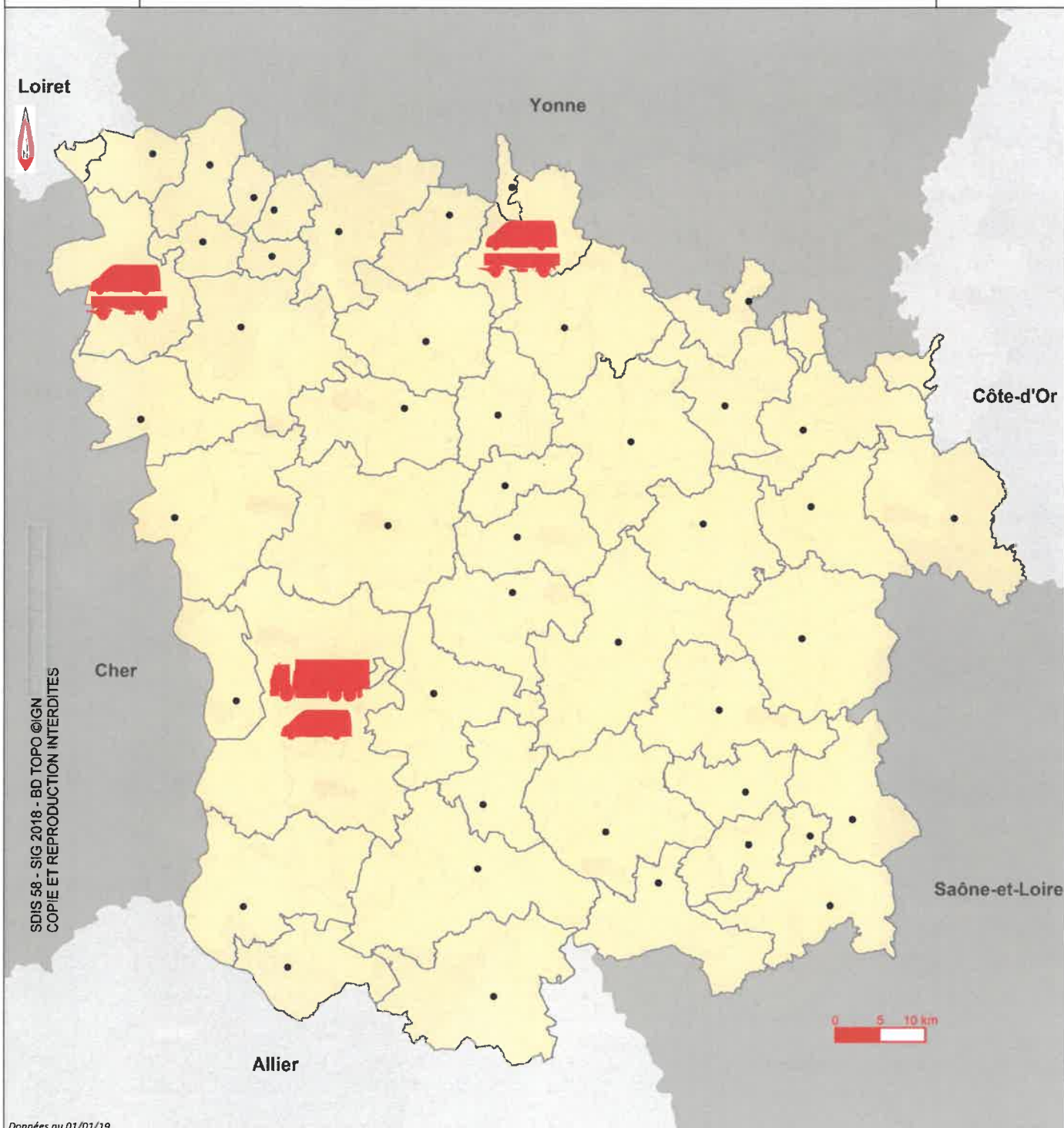


Secteur d'intervention
de premier appel




Chiffres clés

- 15 VLHR

REPARTITION DES MOYENS RISQUE CHIMIQUE



Description

-  Berce dépollution
-  Remorque dépollution
-  Véhicule Intervention Risques Technologiques

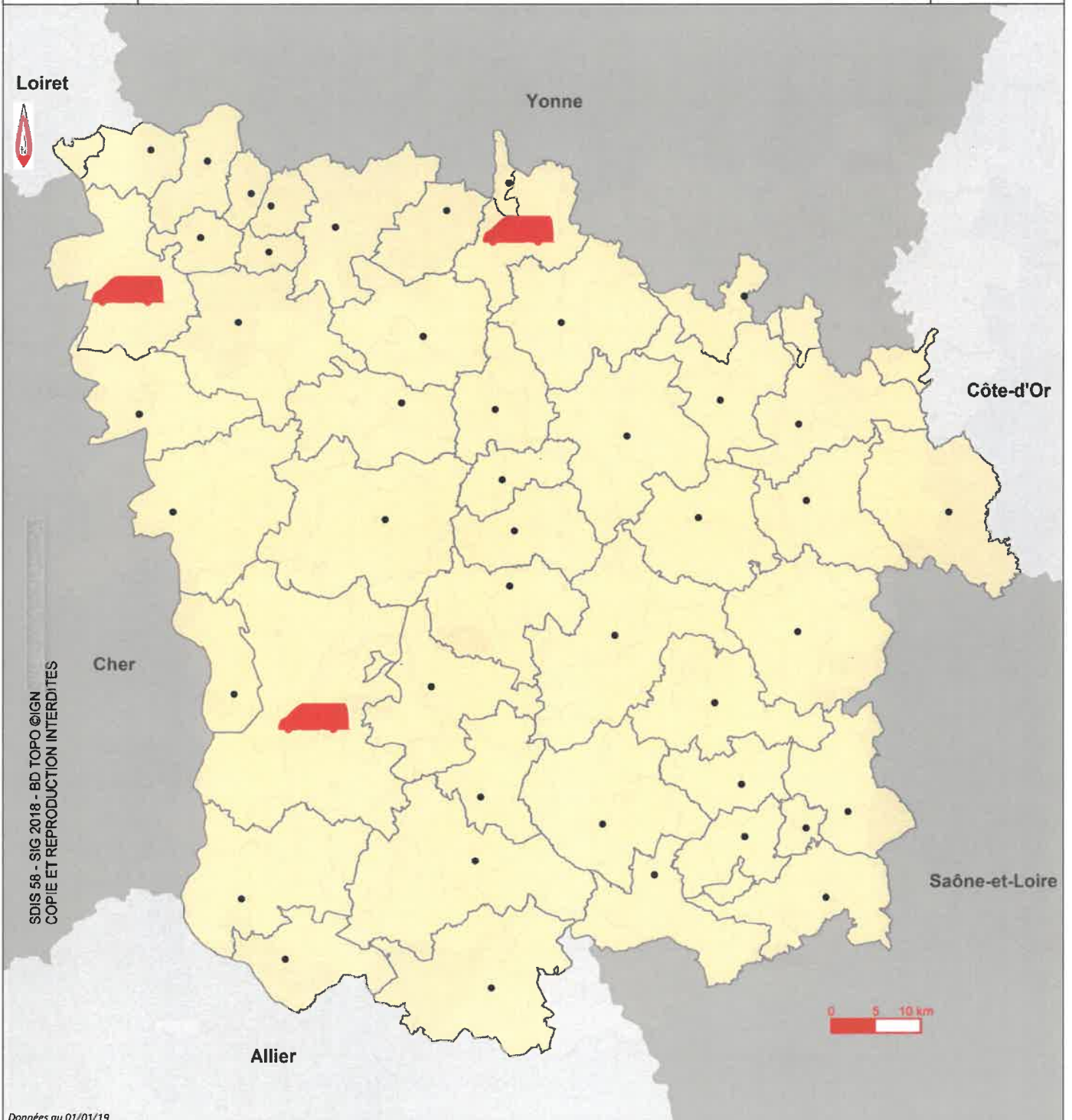


Secteur d'intervention de premier appel

Chiffres clés

- 3 BD/RD
- 3 VIRT

**REPARTITION DES
 MOYENS RISQUE RADIOLOGIQUE**



SDIS 56 - SIG 2018 - BD TOPO ©IGN
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Données au 01/01/19

Description



Véhicule Intervention Risques Technologiques

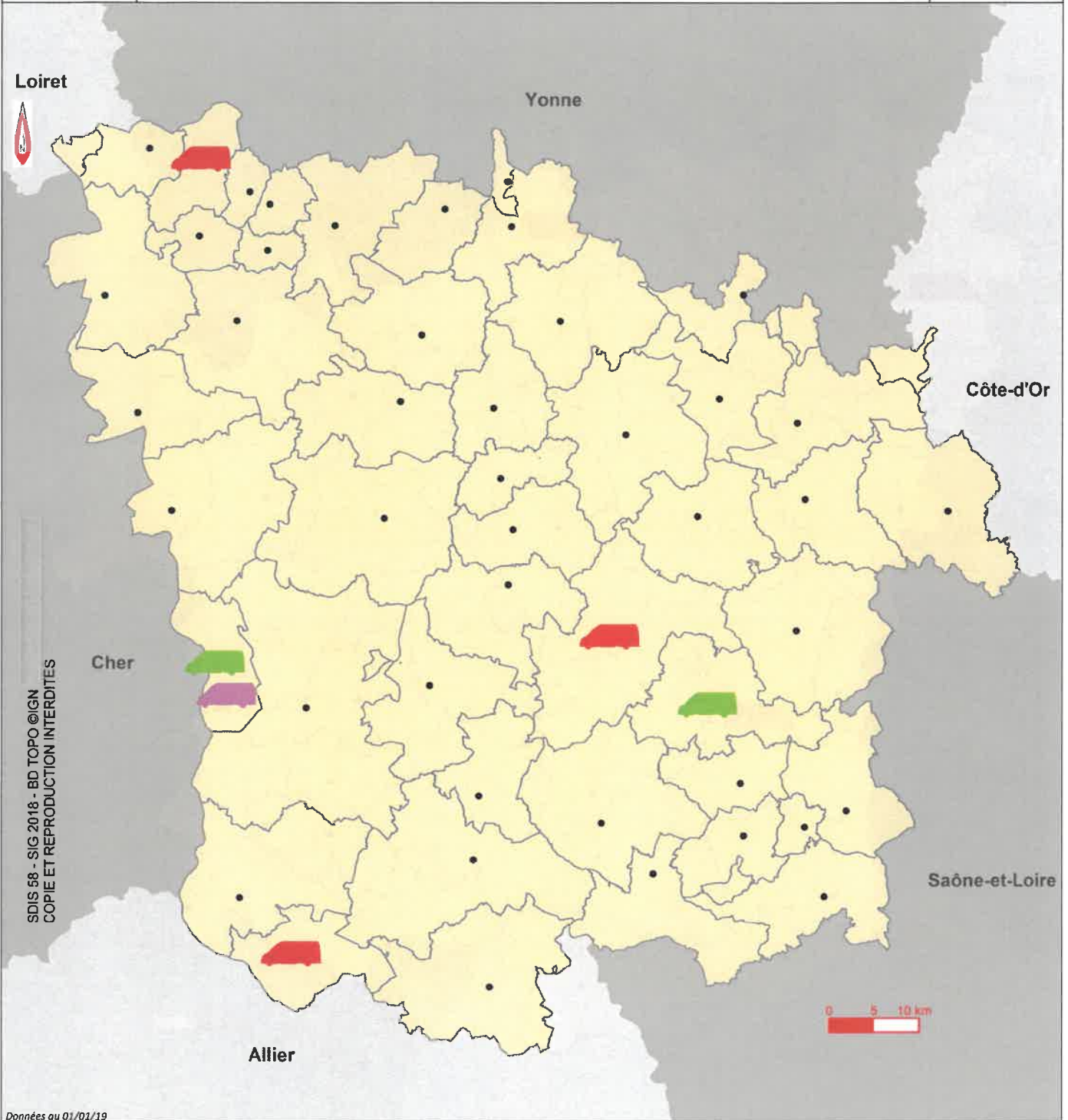


Secteur d'intervention
de premier appel

Chiffre clé

- 3 VIRT

IMPLANTATION
MOYENS POSTE MEDICAL AVANCE



Données au 01/01/19

Description

-  VTU PMA
-  VTU NOVI
-  VBRANC



Secteur d'intervention de premier appel

Chiffres clés

- 3 VTU PMA
- 1 VTU NOVI
- 2 VBRANC

SDACR 2020-2024

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

LIVRE 3

Orientations et objectifs du SDACR



SOMMAIRE

AXE N°1 : LA REPOSE OPERATIONNELLE.....	3
PROBLEMATIQUE :	3
ENJEUX :	3
OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :	4
AXE N°2 : LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES	7
PROBLEMATIQUE :	7
ENJEUX :	7
OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :	8
AXE N°3 : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES	10
PROBLEMATIQUE :	10
ENJEUX :	10
OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :	11
AXE N°4 : LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION	14
PROBLEMATIQUE :	14
ENJEUX :	14
OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :	15
ANNEXE : FICHES DE PILOTAGE ET DE COMMUNICATION	17

AXE N°1 : LA REPOSE OPERATIONNELLE

PROBLEMATIQUE :

Au regard des éléments présentés précédemment, le SDIS 58 est confronté à une forte tension, notamment la journée, entre la « charge » et la « ressource » opérationnelle. Il apparaît que l'activité du SDIS est sur une tendance à la hausse avec une « assiette » opérationnelle anormalement haute de plusieurs milliers d'interventions supplémentaires par rapport à d'autres départements de même taille. Pour la seule année 2018, elle a représenté 19 161 interventions, dont 15 311 pour le secours d'urgence aux personnes (hors accident sur la voie publique), soit près de 80 % de l'activité totale. Par ailleurs, le SDIS se situe au 7^{ème} rang au niveau national sur le nombre total d'intervention pour 100 000 habitants alors que le département de la Nièvre n'est qu'au 90^{ème} rang des départements de France pour la population totale.

La situation est devenue aujourd'hui critique tant cette activité subie est en forte augmentation avec une part importante de transport qui obèrent la disponibilité opérationnelle. Le SDIS devient de plus en plus la variable d'ajustement des politiques de santé. Dans le département de la Nièvre, il s'avère qu'il est amené à réaliser de manière trop fréquente des interventions qui ne relèvent pas de ses missions propres au sens du Code Général des Collectivités Territoriales. L'explosion de l'activité liée au SUAP entraîne une sur-sollicitation du service au risque de ne plus pouvoir réaliser ses missions propres (incendies, secours routiers, épisodes climatiques sévères, détresses vitales...). Dans le même temps, le département de la Nièvre est confronté, plus que d'autres, à des difficultés structurelles (désertification médicale, vieillissement de la population, implantation et couverture du département en ambulances privées, impacts à venir du PRS Bourgogne Franche-Comté...).

La baisse de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, accentuée en journée, et la hausse des interventions notamment du SUAP, provoque une tension opérationnelle alarmante. Cette charge opérationnelle, dans son volet de permanence des soins, éloigne le SDIS 58 de son cœur de métier destiné à l'urgence et le mettant en situation de vulnérabilité.

Les impacts de cette nouvelle réalité opérationnelle sont importants (sur la qualité du service, sur les hommes et les femmes du SDIS 58, sur les missions fonctionnelles et sur le risque juridique). De plus, avec une évolution non maîtrisée et surtout subie de l'activité relative au SUAP, le SDIS peut difficilement anticiper ses politiques pluriannuelles, ce qui rend le pilotage de l'établissement public problématique et complexe.

Le système atteint ainsi ses limites, le SDIS devient vulnérable.

Par anticipation, et pour éviter que la situation ne se dégrade davantage sur les prochaines années, le SDIS 58 doit mettre en place des actions spécifiques sur la tension opérationnelle qui nécessite de revisiter certaines pratiques opérationnelles.

- ✓ Comment recentrer le SDIS 58 sur son cœur de métier que constitue l'urgence ?
- ✓ Comment optimiser nos ressources (humaines, matérielles et financières) pour préserver la capacité opérationnelle des sapeurs-pompiers et à défaut, comment obtenir et accroître de nouvelles ressources ?
- ✓ Comment développer un esprit d'entraide, synonyme de corps départemental ?
- ✓ Comment associer le premier acteur du territoire, « le citoyen » ?
- ✓ Comment passer d'une culture du « oui, on fait systématiquement » à une culture du « non, on ne fait pas tout » en lien avec les autres partenaires potentiellement concernés ?
- ✓ Comment faire évoluer nos pratiques professionnelles pour une meilleure performance ?
- ✓ Comment l'ensemble des partenaires peuvent trouver des solutions satisfaisantes pour tous ?

Au cours de la période qui vient de s'écouler, le SSSM a trouvé sa place dans la chaîne des secours et au sein du SDIS 58. Comple tenu du contexte actuel (Livre 1) et de l'expérience acquise par le SDIS au regard de ses autres missions (SUAP notamment) :

- ✓ Comment le SSSM pourra-t-il être développé ou conserver la place qui est la sienne sans être positionné en carence des autres services ?

ENJEUX :

Il s'agit pour les années à venir, de tout faire pour préserver la capacité opérationnelle du SDIS 58 afin de garantir une distribution des secours de qualité.

Les enjeux sont :

- **Humains :**
Il s'agit de limiter le risque de démissions de Sapeurs-Pompiers Volontaires par épuisement ou démotivation et donc de remotiver les Sapeurs-Pompiers en recentrant leurs activités sur leurs missions propres, et répartir la charge opérationnelle entre les centres.

- Opérationnels :**
 - Il s'agit d'être en capacité opérationnelle suffisante pour assurer les missions relevant de l'urgence (détresse vitale, incendie, accident...).
 - Il s'agit également de veiller à maintenir la complémentarité du SSSM avec les SMUR selon le schéma existant d'une réponse graduée efficace dans la médicalisation du secours aux personnes (médicalisation du SUAP). En effet, en raison de facteurs multiples (pénurie de ressources, réforme de la carte hospitalière), les SMUR deviennent les moyens d'urgence qui risquent à terme de se raréfier. Le SSSM ne sera pas en mesure de répondre à ces demandes qui nécessiteraient alors d'adapter ses effectifs, ses moyens techniques et vraisemblablement ses compétences.
 - Il s'agit de développer l'appui aux forces opérationnelles concurrentes.
 - Il s'agit de prendre en compte, au travers de la médecine d'aptitude, les risques psychosociaux.
- Financiers :**
 - Il s'agit d'éclairer les décideurs dans leur choix des différentes mesures qui pourront être mises en œuvre.
 - Il s'agit de maîtriser les dépenses du SDIS et notamment pour les missions SUAP.

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :

Axe n°1 : La réponse opérationnelle	
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION
	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
	Construction cartographique des bassins de couverture opérationnelle
	Limitation au maximum des interventions qui ne relèvent pas des missions du service public de secours
	Reconstruction de la couverture opérationnelle RCH au moyen d'une CMIC composée d'un RCH3, d'un véhicule de reconnaissance basé au CIS COSNE-SUR-LOIRE et d'un véhicule intervention basé au CIS NEVERS-SAINT-ELOI
	Reconstruction de la couverture opérationnelle RAD au moyen d'un véhicule de reconnaissance basé au CIS NEVERS-SAINT-ELOI
	Construction d'un partenariat avec l'aérodrome de l'agglomération de Nevers pour la mise à disposition opérationnelle d'un Véhicule d'Intervention Mousse (VIM) - Construction d'une NOP pour mise en œuvre
	Réduction du parc de l'équipe nautique à 15 embarcations comme indiqué dans le chapitre sur le risque inondation
	Acquisition des matériels complémentaires pour le GRIMP/SMPM dans le cadre du risque éolien - Envisager le remplacement du véhicule GRIMP / SMPM
	Répartition des CCFM en fonction des risques à défendre tout au long de l'année, mise en place d'une couverture dynamique et de détachements d'intervention préventifs, le cas échéant (DIP).
	Prise en compte de la couverture renouée en CCR pour la couverture du risque de feu en milieu ouvert conjointement à l'utilisation des CCFM (engagement des CCFM quand besoin de franchissement et de CCRM quand absence de franchissement)
	Elaboration d'une doctrine départementale relative aux interventions de longue durée en milieu rural - Mesures de préservation de la ressource locale disponible - Dimensionnement des effectifs engagés et réduction du temps d'engagement opérationnel
	Adaptation de la réponse du SDIS (enjeux/bénéfices/risques) - Volet stratégique (laissé brûler et le prendre en compte dans le RO) et volet tactique (choix des moyens hydrauliques) - Réduire les durées d'extinction
	Prise en compte par les COS du dimensionnement des moyens en renfort et du désengagement précoce et raisonné des moyens opérationnels afin de récupérer de la disponibilité opérationnelle des acteurs
	Rapprochement avec le Spéleo Secours Français afin de mieux connaître leurs capacités techniques dans le but de garantir le bon déroulement des opérations de secours dans un site souterrain. Une convention pourra être réalisée notamment pour déterminer les modalités de déclenchement (réquisition par la préfecture, par exemple)
	Prise en compte des nouvelles technologies (utilisation des tablettes, caméras piétons, drones...)
	Recrutement d'un SPV-Expert avec des connaissances en architecture pour aider le COS en cas d'effondrement d'un bâtiment et dans l'attente d'une équipe sauvetage déblaiement d'un département voisin.
	Organisation de la ressource opérationnelle en chefs de groupes SPV à l'intérieur de chaque compagnie
	Veille opérationnelle et de représentation du SDIS 58 pour les officiers de SPP en contrepartie de la mise à disposition d'une VL de service
Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)	En engageant le centre de secours le plus proche car la notion de proximité doit prévaloir. Cette réponse qui peut être incomplète (en effectif ou en compétence) sera alors renforcée par un autre centre le cas échéant dans une logique de bassin opérationnel
	En optimisant, la répartition des moyens spécifiques en les affectant où la ressource humaine est disponible et en recentrant la couverture des risques particuliers sur les CIS de l'agglomération Neversoise
	En adaptant la couverture opérationnelle en fonction de la saisonnalité et des conditions climatiques
	En adaptant nos techniques opérationnelles aux situations rencontrées
	En faisant évoluer l'engagement de la chaîne de commandement dans une plus juste complémentarité entre SPP et SPV

Axe n°1 : La réponse opérationnelle		
OBJETIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
	En redéfinissant des bassins de réponse opérationnelle sur la base des CIS existants pour la couverture des risques courants	Elaboration des règles de répartition des ressources opérationnelle à l'intérieur des bassins de couverture opérationnelle Pratique des rapprochements de centres qui permet d'engager un engin avec des effectifs provenant de plusieurs centres - Economiser la ressource disponible Etude sur la possibilité de regroupement d'autres CIS
Répartir la charge opérationnelle en sollicitant l'ensemble des ressources disponibles humaines et matérielles	En adaptant les actions et les principes de la réponse opérationnelle en fonctions des particularités de chaque territoire	Prise en compte de la situation difficile sur les secteurs en difficulté, secteur de CHATEAU-CHINON (notamment CHATEAU-CHINON, MOULINS-ENGLBERT, CHATILLON-EN-BAZOIS) Pour le CIS de CLAMECY, étude sur la possibilité de mettre en place un garde posté en journée-semaine en conventionnant avec les employeurs publics locaux et/ou par recrutement d'effectifs SPP supplémentaires pour assurer une réponse immédiate VSAN Consolidation des effectifs de garde sapeurs-pompiers dans les CIS mixtes périphériques et plus particulièrement au sein du CIS Conne sur Loire dont l'objectif serait de passer à 6 SP de garde en journée semaine pour un départ incendie immédiat Recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre les deux centres de l'agglomération de Nevers
	En s'assurant pour le SUAP de la nécessité d'utiliser un moyen SP	Participation avec les pouvoirs publics au développement de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et des pare-feux notamment dans le Morvan Signature quadripartite dans le cadre de la démarche conventionnelle entre CHU/CHAN/ADTSU/SDIS. Cette démarche est déjà initiée. Doctrine d'engagement des moyens SUAP adaptée au département de la Nièvre avec les différents acteurs Distinction entre le volet "secours" et le volet "transport" afin de réduire les durées d'intervention et de diminuer la charge opérationnelle. Possibilités de relais de transport avec les ambulanciers privés sur le territoire nivernais-Réflexion sur les relais dans les zones éloignées des SAU Identification des points de destination pour les victimes (exemple : maison médicale) quand cela est possible et adapté Identification des interventions récurrentes auprès de la même victime. Signalement pour prise en compte par les services sociaux le plus rapidement possible Travailler avec les différents partenaires sur la mise en place d'un "coordonnateur ambulancier" au sein du CRRA 15 afin de s'assurer en permanence de l'optimisation d'emploi des moyens ambulanciers privés. Moyens du SDIS 58 uniquement en cas d'indisponibilité des transporteurs privés lors des situations de carence réelle
Adapter la couverture opérationnelle du "Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)"	En connaissant mieux l'activité SUAP pour la contenir et pour permettre une meilleure adaptabilité du SDIS et du SAMU. Il s'agit de différer l'engagement de moyens du SDIS sur des missions non urgentes (relève, ITSP...) laissant ainsi à la régulation la possibilité de solliciter les moyens d'autres partenaires.	Harmonisation des procédures concernant les relevages des personnes non blessées suite à chute entre les SDIS 21 et 58 avec les autres partenaires - Uniformisation des pratiques entre le SDIS 58 et le SDIS 21 pour que les relevages de personnes non blessées puissent être partagés avec les transporteurs sanitaires privés Poursuite de la réponse différenciée du SDIS 58 en cas de cancre d'ambulancier privé allant de l'urgence médicale absolue avec un traitement de l'intervention sans délai à l'absence d'urgence médicale mais nécessitant une prise en charge avec un traitement de l'intervention pouvant être supérieur à l'heure. Typologies de SUAP de manière à mieux distinguer les départ-réflexe et les conditions particulières de l'urgence, les urgences médicales, les relevages simples de personnes et enfin les Indisponibilités de Transporteurs Sanitaires Privés (< 1 heure et > 1 heure)
	En organisant l'acculturation d'autres acteurs concernés sur les problématiques du SUAP (SAMU, ambulanciers privés, élus, population...)	Participation citoyenne pour que le citoyen vigilant puisse être un acteur incontournable sur les gestes de 1er secours et sur le relevage de personnes non blessées - Actions permettant de prendre en compte le citoyen comme un acteur de la réponse de sécurité civile (Par exemple : « Permis de Sauver » ...) - Organiser l'action des collaborateurs du service public issue de la plateforme « PERMIS DE SAUVER » au profit des opérations du SDIS 58 Organisation de réunions publiques (rencontre avec des habitants de villes ciblées par exemple Chaulgnes, Châteauneuf val de Barges) dans le cadre de rencontres citoyennes (Informations Préventives aux Comportements qui Sauvent) permettant de dépister les acteurs occasionnels de sécurité civile, de proposer aux personnes intéressées une formation PSC 1 - notion de collaborateurs du service public Proposition de réponses alternatives des communes aux interventions ne relevant pas de la mission propre du SDIS dans le cadre des schémas départementaux de l'accessibilité des services au public (Loi Notre) (La Poste, collectivités locales, réserves communales,...)

Axe n°1 : La réponse opérationnelle	
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION
DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR	
Consolider la formation des agents	Consolidation de l'activité "Formation" en continuant à structurer son service, en développant les formations de maintien des acquis (notamment incendie) et les formations aux risques locaux (feux d'espace libre,...) et en privilégiant une logique de besoins plutôt qu'une logique de catalogue
	Création d'un plateau technique formation disposant d'installations fixes et/ou mobiles
	Maintien des volumes horaires de FMPPA pour les équipes spécialisées
	Identification ou à défaut formation d'un COMSIC
	Identification pour chacune des spécialités opérationnelles d'un adjoint au conseiller technique départemental
	Maintien de la qualification SNL pour l'équipe nautique
	Maintien de la qualification 50 mètres pour les SAL et 60 mètres pour les chefs d'unité.
	Positionnement dans le cadre du Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces en qualité de force menante dans la formation et les techniques relatives à la plongée au niveau de la zone Est
	Développement des formations en utilisant toutes les méthodes pédagogiques dont la nouvelle méthode de l'Approche Par les Compétences "APC"
	Organisation du partage d'expériences et d'une banque de données par le Service Hygiène et Sécurité et des conditions de travail
Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM	En pérennisant les effectifs du SSSM : Le volontariat des métiers de la santé est indispensable à l'exécution des missions du SDS et sa promotion doit être poursuivie afin de pérenniser la ressource et d'améliorer la couverture territoriale du département
	En maintenant et en développant les compétences des membres du SSSM (respect de la réglementation)
	En adaptant les pratiques aux recommandations scientifiques et médicales internationales
	En pérennisant les dotations de matériels de diagnostic, de soins et de surveillance médicale afin d'assurer une prise en charge des victimes efficiente.
	En développant la télé-médecine.
Optimiser les coopérations avec les acteurs extérieurs	En maintenant et en consolidant les liens et les partenariats avec les différents acteurs de la médecine d'urgence (SAMU, SMUR) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT)
	Néant
	Néant
	Néant
	Néant
	Néant
	Néant
	Déploiement des VLI et prise en compte dans le Schéma Directeur de Gestion du Parc des Véhicules de Secours (Planification Pluriannuelle des Investissements des Matériels Roullants)

AXE N°2 : LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

PROBLEMATIQUE :

Les différentes politiques départementales pluriannuelles mises en œuvre par le SDIS 58 ces dernières années permettent de disposer d'une vision claire des parcs roulants, non roulants, matériels et des équipements.

Dans ce contexte budgétaire dans lequel évolue le SDIS, il s'agit pour lui de tout mettre en œuvre pour maîtriser du mieux possible ses dépenses d'équipements sans altérer la qualité des secours distribués et d'acquiescer les matériels répondant aux besoins identifiés ou futurs.

- ✓ Comment concilier une politique pluriannuelle avec des besoins nouveaux et immédiats ?
- ✓ Comment renouveler et adapter les parcs roulants, non roulants et les équipements aux besoins du SDIS 58 (actuels et futurs) dans un contexte où la charge opérationnelle du SDIS 58 augmente et la disponibilité de la ressource SPV baisse en journée ?
- ✓ Comment stabiliser les dépenses d'équipement pour assurer de façon durable, le renouvellement sans altérer la qualité des secours distribués tout en prenant en compte les risques et les menaces ?
- ✓ Comment fiabiliser davantage les matériels opérationnels et les équipements, pour améliorer l'efficacité du service, la sécurité des intervenants, la sécurité juridique des agents et du service ?
- ✓ Comment dimensionner les besoins humains pour pérenniser la distribution des secours de qualité sur l'ensemble du département de la Nièvre ?
- ✓ Comment préserver la ressource pour assurer l'activité péri-opérationnelle et fonctionnelle ?
- ✓ Comment mettre en adéquation les ressources et une charge de travail acceptable ?
- ✓ Comment intégrer dans le dimensionnement des effectifs des incertitudes à venir :
 - sur l'organisation de la santé
 - sur les attentes de la population en fonction de la disparité des territoires
 - sur l'évolution des statuts de la fonction publique
 - sur l'évolution de la réglementation européenne en matière de temps de travail (SPP et SPV)
 - sur la rareté des financements publics et le manque de vision à long terme sur le modèle actuel de sécurité civile

ENJEUX :

Il s'agit pour les années à venir, de tout faire pour préserver les ressources du SDIS 58 :

Les enjeux sont :

- **Humains :**
 - Il s'agit d'intervenir dans de bonnes conditions de sécurité (volet sécurité).
 - Il s'agit de disposer d'un effectif dimensionné ou juste besoin, formé et motivé.
 - Il s'agit de former les personnels et notamment aux nouveaux matériels (volet compétences).
- **Opérationnels :**
 - Il s'agit de répondre aux besoins identifiés (les risques courants et particuliers, note de doctrine opérationnelle, évolution des politiques sur le maillage territorial,...).
 - Il s'agit de pérenniser dans le temps la distribution des secours sur l'ensemble du territoire de la Nièvre.
- **Organisationnels :**
 - Il s'agit de réussir à concilier les différentes visions (volet managérial).
 - Il s'agit de pérenniser dans le temps l'ensemble des activités fonctionnelles support de l'opération (volet fonctionnel).
- **Financiers :**
 - Il s'agit de s'assurer que les capacités de financement soient compatibles aux besoins. A défaut, il s'agit d'adapter les moyens aux capacités de financement de nos financeurs.
 - Il s'agit de concilier la capacité de financement au dimensionnement réel et à la juste mesure des effectifs.
- **Juridiques :**
 - Il s'agit de garantir la sécurité juridique du service et des agents.

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :

OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
<p>Développer le potentiel humain et matériel du cœur de métier</p> <p>En adaptant et en modernisant le parc des matériels roulants, non roulants et les infrastructures</p>	<p>En dimensionnant les moyens humains et matériels au juste besoin opérationnel des CIS et au regard du nouveau contexte opérationnel</p>	<p>Veille au bon dimensionnement des moyens opérationnels sur le secteur de 1er appel en fonction des risques à couvrir tout en tenant compte de la simultanéité d'occurrence des événements et des flux entrants et sortants avant l'affectation de moyens supplémentaires.</p> <p>Cohérence entre les équipements alloués dans les CIS (couverture des risques) et la disponibilité réelle de la ressource pour assumer la charge - Rationalisation des équipements en prenant en compte les synergies inter-centres dans le cadre des bassins de réponse opérationnelle.</p> <p>Réévaluation du Schéma Directeur de Gestion du Parc des Véhicules de Secours (Planification Pluriannuelle des Investissements des Matériels Roulants) à base sur les bassins de couverture des risques</p> <p>Réalisation de l'Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (OBD3IC)</p> <p>Vague de réforme des véhicules vieillissants, non sollicités, devenus coûteux et inadaptés</p> <p>Etude sur la mise en place d'un engin pompe au CIS la Sungsue permettant d'intervenir sur les incendies ruraux</p> <p>Prise en compte du renouvellement des VPSI et des CCFL vieillissant dans les CIS de 4ème catégorie (SDACR 2022) par des engins adaptés et normalisés</p> <p>Optimisation de la couverture départementale en CCGC, DA et MPR comme indiqué dans le chapitre relatif aux besoins en eau dans les secteurs ruraux</p> <p>Optimisation de la couverture de Moyens Elevateurs Aériens sur l'agglomération de Newers</p> <p>Renouvellement des groupes moto ventilateur</p> <p>Non renouvellement de la Cellule d'Assistance Respiratoire et d'Eclairage - Utilisation uniquement des lots d'air respirable et des lots d'éclairages</p> <p>Révision de la couverture secours routier comme indiqué dans le chapitre sur le secours aux accidents de la route. Remplacer la RSR de Priemery par un VSR réserve et poursuivre l'homogénéisation des équipements de désincarcération. Acquérir des équipements électropompe</p> <p>Ajustement des paramétrages, d'engagement des centres de secours. Adaptation des effectifs au juste besoin et à la répartition des engins dans les centres sont de nature à améliorer la réponse opérationnelle et à mieux équilibrer la charge opérationnelle</p> <p>Réalisation d'un audit global biliminaire comme en 2008 et réévaluation de la planification pluriannuelle biliminaire en prenant en compte la terminaison des effectifs, la promotion des écoles de JSP, les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie et des évolutions nécessaires (Situation de COSNE-SUR-LOIRE)</p> <p>Migration de notre SGA/SGO vers NexGIS</p> <p>Veille sur les évolutions du projet Réseau Radio du Futur afin d'anticiper des coûts</p> <p>Veille technologique et réglementaire (par exemple sur les caméras-piétons)</p> <p>Implication des membres bénévoles de l'Equipe Départementale de Soutien (EDS) pour les missions non opérationnelles - démarche intergénérationnelle</p> <p>Adaptation des besoins (chefs d'agrès, chefs de colonne,...) aux nouveaux besoins opérationnels - définition des objectifs d'encadrement opérationnel dans le règlement opérationnel et/ou règlement intérieur</p> <p>Diminution des temps d'immobilisation des personnels suite à blessures lors des séances de maintien de la condition physique et suite à autres accidents de services (développer la filière sport via le SHS, revue de gestion accidentologie via SHS)</p>
<p>Développer et adapter la ressource des services supports</p>	<p>En poursuivant les montées en compétences dans chacun des services et en envisageant de nouvelles ressources ciblées en matière de pilotage, de formation, de volontariat et d'animation du territoire</p> <p>En mutualisant les moyens de l'organisation pour répondre à des besoins fonctionnels</p>	<p>Délocalisation des charges de travail sur les assistantes administratives des compagnies et augmentation de la transversalité des actions entre les services supports et les territoires. Prise en compte de ces évolutions dans les fiches de poste de ces agents</p> <p>Création des synergies (règles d'affectation, de gestion et de mise en œuvre des ressources) - identifier et binomer certaines fonctions (comme par exemple les fonctions de secrétariat...)</p>

Axe n°2 : Les ressources humaines, matérielles et financières

OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
<p>Structurer l'organisation territoriale du SDIS 58</p>	<p>En structurant les compagnies afin d'apporter une proximité primordiale dans le cadre d'un engagement au quotidien des SPV</p>	<p>Construction des organigrammes de compagnie - Proposition organigramme type dans les CIS</p> <p>Démarche d'évaluation des CIS et de leur encadrement</p> <p>Démarche de pilotage des demandes/événements émanant des CIS</p>
	<p>En s'interrogeant sur le niveau de pertinence de réalisation des actions fonctionnelles (centralisation, délocalisation...) Imposées par la complexité des dossiers</p> <p>En systématisant les rencontres entre les CIS, et le commandement</p> <p>En développant les coopérations et la complémentarité entre les SPP / SPV et les PATS</p>	<p>En fonction des enjeux pour chaque dossier définition du bornage entre le territoire et les services de l'état major et définition des niveaux d'autonomie</p> <p>Planification des actions, retropianing annuel</p> <p>Développement des actions au cœur des territoires telles que service courrier,...</p>
<p>Optimiser les ressources humaines (juste besoin face aux enjeux à venir)</p>	<p>En respectant pour chacune des spécialités les effectifs maximums et minimums (équipe nautique, GRIMP/SMPM, FDF, RCH, RAD, équipe animale, GREX, CYN, PRV,...)</p> <p>En répondant à la problématique des renouvellements ou non des personnels (continuité ou transformation de poste) et en anticipant les nouveaux projets</p> <p>En développant la Formation Ouverte A Distance (FOAD)</p>	<p>Définition des règles du dimensionnement humain pour chaque équipe spécialisée</p> <p>Prise en compte des conséquences des nouveaux projets (NexSIS, RRF, regroupement en plateformes communes, ...)</p> <p>Optimisation de la disponibilité des agents au cœur des territoires</p> <p>Proposition de formations certifiantes</p>
	<p>En développant une culture d'évolution et d'adaptation des postes tout au long de la carrière des agents</p> <p>En développant l'aspect multidisciplinaire des tâches</p>	<p>Proposition de formations adaptées suivies d'une mise en application immédiate et recrutement d'agents compétents sur plusieurs tâches</p> <p>Renforcement du volet conventionnel avec les partenaires institutionnels. Cartographie de la démarche conventionnelle SDIS 58</p>
<p>Poursuivre l'optimisation de la stratégie de l'achat public</p>	<p>En réduisant les coûts d'acquisition des matériels et des consommables en adaptant la stratégie d'achat et en supprimant les équipements superflus</p>	<p>Recherche de financements par les installations génératrices des risques (ex : financement des matériels RAD par le CNPE. Etablissement d'une convention et définition des matériels à faire prendre en charge par le CNPE)</p> <p>Adhésion à des groupements de commande inter-SDIS ou avec d'autres collectivités : les SDIS, l'Union des Groupement d'Achats Publics (UGAP), l'Union Logistique Inter-Service de Secours (ULISS), les Services de l'Achat des Equipements et de la Logistique de la Sécurité intérieure (SALSIS), le Conseil Départemental de la Nièvre. Pérennisation de la démarche entreprise en s'assurant toutefois du bénéfice pour le SDIS</p> <p>Révision et pris en compte des allègements normatifs. Définition du juste besoin nécessaire (qualitatif et quantitatif)</p>
	<p>En réduisant les coûts de maintenance par modification de certaines pratiques fonctionnelles</p>	<p>Renforcement des mises en concurrence pour les grosses réparations (opérations curatives) et l'acquisition des pièces détachées</p> <p>Mutualisation de certaines prestations de maintenance spécifiques avec d'autres SDIS (par exemple pour l'entretien des échelles aériennes) dans le cadre des entretiens préventifs des matériels et des équipements dans chaque structure - Développer les partenariats avec les collectivités locales (échanges de services avec les communes (espaces verts,...). Optimisation des dépenses publiques et fiabilisation des matériels opérationnels et des équipements</p>

AXE N°3 : LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

PROBLEMATIQUE :

La ressource en sapeurs-pompiers volontaires représente environ 85 % de la ressource humaine du SDIS de la Nièvre. Cette ressource est indispensable pour maintenir (ou pour améliorer encore) la qualité et l'équité du service de secours actuellement rendu à la population.

Ces dernières années, les évolutions rapides de la société viennent fortement impacter la fidélisation de la ressource volontaire et sa disponibilité, sur la majorité du territoire départemental.

En effet aujourd'hui, même si les envies d'engagement existent, il est plus complexe pour un sapeur-pompier volontaire de trouver un équilibre entre le monde sapeurs-pompiers (où l'on est passé d'une exigence de bonne volonté à une exigence de performance), le monde privé (impacté par une gestion du temps libre en pleine évolution et l'éclatement du noyau familial) et le monde du travail (affecté par la crise économique et sociale).

Les effets de ces mutations sont déjà perceptibles et des difficultés de disponibilité, notamment en journée, sont avérées et fragilisent la capacité opérationnelle du service qui est basée sur la complémentarité entre la ressource professionnelle et volontaire.

Le Ministre de l'intérieur a commandé fin 2017 un rapport à la « Mission Volontariat » pour examiner les conséquences sur les mutations du volontariat qui traversent les services d'incendie et de secours. Ce rapport, rendu le 23 mai 2018, rappelle la fragilité du volontariat et avance 43 propositions qui s'articulent autour de 5 principes :

- Faciliter l'intégration des SPV,
- Porter de nouvelles mesures fortes d'attractivité
- Initier un choc de simplification
- Briser le tabou de l'indemnisation
- Créer une réserve de sapeurs-pompiers

La grande majorité de ces propositions ont été reprises dans le nouveau plan national d'actions en faveur du volontariat pour 2019-2021. Même si un certain nombre d'actions en faveur du volontariat a été réalisé au sein du SDIS de la Nièvre, ce dernier doit encore aller plus loin dans la démarche, notamment pour élargir son vivier de recrutement et fidéliser ses agents.

Aussi, développer la santé-sécurité et la qualité de vie en service nécessite la prise en compte de la complexité des risques identifiés (risques émergeant, agression menaçante...), des tensions opérationnelle et fonctionnelle, une société de l'immédiateté qui génère des effets pathogènes générateurs de stress, de mal-être et de maladies.

C'est pourquoi dans cet environnement mouvant où la tension opérationnelle est prégnante, un mode de management adapté est le garant de la pérennité et de la performance de l'organisation.

- ✓ Comment concilier les préoccupations des agents et les besoins évolutifs du SDIS 58 tout en s'appuyant sur les valeurs humaines inhérentes à l'action du service ?
- ✓ Quelle approche managériale et organisationnelle mettre en place pour mobiliser et fidéliser les femmes et les hommes indispensables à la performance du service ?
- ✓ Comment favoriser la motivation professionnelle et la fidélisation des agents ?
- ✓ Comment valoriser les agents avec leurs qualités et défauts respectifs plutôt que de les juger négativement ?
- ✓ Comment développer une démarche de qualité de vie au travail pour s'y épanouir et favoriser la créativité ?
- ✓ Comment préserver le capital-santé de chacun ?

ENJEUX :

Il s'agit d'instaurer des pratiques managériales qui visent à équilibrer le rapport de force entre :

- le poids des enjeux humains pour les acteurs ;
- la recherche de la performance au niveau de l'organisation ;
- l'importance des valeurs inhérentes à l'institution.

Les enjeux sont :

▪ Humains :

Il s'agit de fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires en veillant à l'attractivité de l'engagement, en garantissant un épanouissement personnel et en assurant la reconnaissance de cet engagement au service des citoyens

Il s'agit de développer les conditions favorables à l'amélioration de la santé-sécurité des agents.

Il s'agit de maintenir et de développer la qualité du lien social, la bonne ambiance de travail pour combattre le stress opérationnel et fonctionnel et ainsi améliorer le travail collectif et la qualité des secours.

- **Opérationnels :**
Il s'agit de bénéficier des secours de proximité de qualité sur tout le territoire.
- **Organisationnels :**
Il s'agit de pérenniser la distribution des secours et garder une forte capacité d'action (nombre, proximité, compétences, disponibilités, santé, épanouissement de la ressource) pour faire face aux risques avérés et émergents de sécurité civile, tout en contenant l'effet « tension opérationnelle » auquel le service est confronté : une baisse de la disponibilité en journée et une augmentation de la charge opérationnelle.

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :

Axe n°3 : Le management des ressources	
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION
<p>Consolider l'action managériale envers le volontariat</p>	<p>En favorisant les dispositions propres à l'organisation et à la disponibilité de la ressource volontaire. Il s'agit d'accroître le temps total de disponibilité SPV</p>
<p>Conduire un management "tenable" pour les agents</p> <p>Ce mode de management prenant en compte les préoccupations des individus et les associe à la résolution des problématiques de l'organisation. Il s'agit d'induire une attention bienveillante pour les femmes et les hommes du SDIS 58.</p>	<p>En préservant la qualité de vie et la sécurité au travail ainsi que le capital santé des agents, en agissant sur l'absentéisme, la charge de travail (recrutement / tension opérationnelle, effectifs de garde...)</p> <p>En améliorant les parcours professionnels</p> <p>En développant le volontariat</p>
<p>Conduire un management "durable", pour l'organisation</p>	<p>En poursuivant l'adaptation de l'organisation fonctionnelle</p> <p>En optimisant le recrutement des personnels</p> <p>En optimisant l'administration du personnel</p> <p>En promouvant une gestion prévisionnelle des emplois</p> <p>Un axe managérial orienté vers les besoins de l'organisation, qui vise une recherche de la performance collective au niveau de l'organisation, induisant la continuité du service, ayant pour objectif le meilleur service rendu à la population. Il induit au niveau des individus une sollicitation et un défi permanent à progresser.</p>
	<p>Mise en œuvre des actions du plan départemental volontariat</p> <p>Détection des situations, prévention des risques et des accidents (préserver le capital santé)</p> <p>Développement des mobilités et du juste besoin en formations associées, en agissant sur la gestion de fin de carrière, les reclassements, les accompagnements</p> <p>Promotion des actions de fidélisation et de communication et la mobilisation du réseau des cadres SPV (mais pas que...)</p> <p>Construction d'un dialogue social participatif, régulier et co-construit sans être en cogestion</p> <p>Mise en place d'un contrat de fonctionnement du dialogue social applicable et appliquée strictement par les parties-prenantes</p> <p>Maintien d'une équité entre les agents dans le cadre du déploiement des politiques de management du SDIS</p> <p>Adaptation de l'organigramme au fur et à mesure des évolutions contextuelles</p> <p>Actions sur les processus, l'attractivité du SDIS 58, du recrutement ciblé des SPV, ainsi qu'en participant à l'organisation des concours de SPV</p> <p>Mise en œuvre d'actions sur le système d'information des agents, de leur évaluation, de l'adaptation des régimes indemnitaires, du déploiement des guides de gestion (SPP, SPV, PATS)</p> <p>Lisibilité du déroulement de carrière pour les SPP et les PATS (référentiels grades-emplois, fiches de poste, modalités d'accès aux grades supérieurs, entretien de seconde partie de carrière) et la progression dans l'activité pour les SPV</p> <p>Veille statutaire, anticipation des besoins, des flux, des formats, des parcours, des emplois sensibles, des outils de pilotage (renforcer la ressource dédiée)</p> <p>Dimensionnement au plus juste de la ressource humaine aux besoins opérationnel et fonctionnel, en tenant compte notamment de la capacité financière du SDIS</p> <p>Accompagnement managérial des chefs de centre et formation des chefs de centre avec l'aide des services de l'état-major</p> <p>Développement de la transversalité entre les groupements, services et centres sous la responsabilité des cadres (SPP, SPV, PATS)</p> <p>Privilégier le travail en équipe</p> <p>Développement et partage des outils de pilotage au sein de l'encadrement</p>

Axe n°3 : Le management des ressources		
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
<p>Conduire un management "éthique", pour le respect des valeurs</p> <p>Cet axe managérial s'inscrit dans un cadre éthique solide et respectueux de l'homme dans le prolongement du management tenable. Il implique le respect des dispositions légales, et dans la mesure où il pose la question de la place de l'éthique par rapport aux sources du droit, il invite à réfléchir du point de vue déontologique à l'action de chacun et du collectif.</p>	<p>En veillant au respect des obligations de l'employeur</p> <p>En rendant davantage transparente ou lisible l'action des RH et donner des repères</p> <p>En réalisant les doubles engagements de SPV / SPV (PROVO) et en veillant aux bonnes pratiques sur l'outil de gestion de l'indemnisation des SPV</p> <p>En veillant au respect des droits et des obligations des agents</p>	<p>Mise en place des dispositifs réglementaires : Compte Personnel d'Activité (CPA), Rapport Annuel Santé, Sécurité, Conditions de Travail (RASST), Risques Psychosociaux (RPS), télétravail...</p> <p>Développement de la communication RH interne et externe, les guides de gestion</p> <p>Mise en place de règles justes d'indemnisation des SPV</p> <p>Organisation régulière de forums, formation ou tables rondes pour l'ensemble des personnels (SPP, SPV, PATS)</p> <p>Réaffirmation de la responsabilité de l'encadrement et de son positionnement</p>
	<p>Inventer et co-construire l'avenir du SDIS 58 avec l'ensemble des personnels</p>	<p>En développant la notion d'appartenance au corps départemental pour fédérer le collectif départemental</p> <p>En favorisant l'écoute, la valorisation des agents ou simplement en reconnaissant les compétences de chacun dans l'intérêt du collectif</p> <p>En transmettant ses valeurs et son savoir-faire</p> <p>En offrant à l'encadrement des formations spécifiques qui leur permettent de travailler sur leur posture et ainsi trouver leur place dans un environnement sociologique en constante évolution</p>
<p>Créer de la cohésion et du bien-être à travers l'organisation (SDIS 58)</p>	<p>En valorisant le caractère « Santé-Sécurité-Qualité de Vie en Service » (SSQSV) des projets départementaux lorsque ces derniers en sont porteurs</p> <p>En renforçant le volet informations/communication pour que chacun puisse mieux appréhender les politiques départementales et participer à la construction d'une culture départementale</p> <p>En élargissant les démarches de dialogue social local aux SPV</p>	<p>Evolution des nouveaux outils dont dispose le SDIS 58 (réseaux sociaux, portail interne (intranet) et site Internet) pour s'adapter à l'organisation qui se met en place et aux nouvelles pratiques</p> <p>Organisation conjointe de manifestations avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels qu'ils soient locaux, départementales ou nationales. Cette mesure a été mise en œuvre et fait partie intégrante des activités du service (Journée de la Sécurité Intérieure, Journées Nationale des Sapeurs-Pompiers, manifestations sportives et autres)</p> <p>Mieux prendre en compte les préoccupations locales ainsi que les démarches participatives</p>

Axe n°3 : Le management des ressources

OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
<p>Donner les conditions à chacun de préserver son capital santé</p>	<p>En préservant la santé physique</p>	<p>Réalisation des visites médicales réglementaires avec information des agents</p> <p>Développement de la démarche Activités Physiques et Sportives (APS) en renforçant le lien avec l'aptitude médicale faite par les médecins et les infirmiers du SSSM</p> <p>Poursuite de la démarche PAO, généralisée depuis 2015 dans l'ensemble des CIS</p> <p>Développement des « activités de prévention des accidents » grâce aux formateurs en «Prévention des Risques liés aux Activités Physiques» (PRAP). C'est tout l'intérêt de la transformation de la filière « sport » en filière de «prévention des risques liés aux activités physiques». Développement de nouvelles activités dans le cadre des APS pour mieux entretenir sa condition physique et être moins accidentogène ; c'est-à-dire revoir les séances d'activité physique en réinventant les sports collectifs</p> <p>Accompagnement collectif des agents en difficulté grâce aux réseaux que constituent les EAP, les agents du SSSM et les accompagnateurs. Ce qui passe par une prise de conscience de l'agent en difficulté</p>
	<p>En préservant la santé mentale et psychologique</p>	<p>Gestion du stress et développement des attitudes permettant à l'individu de faire face à une situation difficile</p> <p>Remise en question, pour atteindre les objectifs fonctionnels et opérationnels (Savoir s'organiser, prioriser les objectifs)</p>

AXE N°4 : LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

PROBLEMATIQUE :

Comme les autres Services Départementaux d'Incendie et de Secours de France, le SDIS 58 s'est historiquement construit et structuré en partant du niveau communal pour atteindre un niveau départemental. Il doit aujourd'hui se projeter dans l'ère de l'interservices.

Le SDIS 58 est aujourd'hui confronté à des mutations complexes et à des évolutions de contexte qui remettent en question les modèles de gouvernance et d'organisation. La tension entre charges et disponibilité opérationnelle est alarmante. La judiciarisation de la société se poursuit. L'incertitude sur la mise en œuvre de la directive européenne sur le temps de travail est grandissante. La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) renforce le pilotage national des SDIS. La mutation des plates-formes de réception des appels est envisagée voire engagée. Les collectivités territoriales sont soumises à des contraintes financières et juridiques très fortes.

L'implantation des structures (unité opérationnelle) s'est constituée au fil du temps, elle est le fruit de l'histoire. Au 01/01/2019, le SDIS dispose de 47 unités territoriales opérationnelles, et d'une direction départementale et ne dispose pas de son propre plateau technique départemental. Ces unités bénéficient chacune de force et de faiblesse dont il convient de tenir compte. Bien qu'ayant des moyens, des compétences et des disponibilités différents, toutes sont concernées, à des degrés divers, par les effets de la tension opérationnelle.

Ces dernières années ont vu émerger un changement de paradigme puisque les grands acteurs (SAMU, SDIS, POLICE, GENDARMERIE) se sont engagés dans une logique de conception de systèmes d'information opérationnelle conçu au niveau national, unifiés et nativement interopérables entre eux :

- NexSIS et le Réseau Radio du Futur (RRF) remplaçant ANTARES pour les services incendie et de secours
- SI SAMU avec l'Agence des Systèmes d'Informations Partagées en SANTE (ASIP SANTE)

- SINUS (Système d'Information Numérique Standardisé) pour le recensement et le suivi de nombreuses victimes par les différents acteurs concernés

De même, les doctrines opérationnelles, qui définissent les objectifs à atteindre, sont conçues au niveau national et en interservices et laissent aux SDIS toute latitude pour les décliner au niveau départemental. Ce changement de paradigme illustre la volonté d'une approche globale et d'une cohérence nationale. Il est renforcé par une nouvelle logique nationale de réception et de traitement des appels d'urgence. Ces appels seront à terme traités techniquement et humainement par une ou des plates-formes communes, puis acheminés pour action aux acteurs nécessaires et territorialement concernés.

Loin d'être une forme de centralisation, il s'agit d'une des deux réponses apportées pour améliorer la résilience des organisations dans un contexte de défi (technologique, écologique, environnemental, réglementaire...), face aux vulnérabilités des territoires (crues, tempêtes, feux de forêt, canicules, risques industriels, attentats, cybercriminalité...) :

- la première réponse, NexSIS, est la capacité d'adaptation permanente (retours d'expérience, formation, agilité...)
- la seconde réponse est de se doter et d'utiliser l'ensemble des technologies (actuelles et à venir) pour partager les données et les informations entre les acteurs concernés par une interconnexion permanente, fiable, rapide et sécurisée.

Dans ce contexte en pleine évolution technologique, de risques de rupture et de tension opérationnelle :

- ✓ Comment structurer et coordonner les moyens du service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre dans le cadre de l'aménagement territorial afin de mieux assurer la couverture des risques ?
- ✓ Comment concilier l'évolution du format et les missions des unités territoriales opérationnelles avec leurs classifications ?
- ✓ Comment le SDIS 58 doit-il continuer à adapter sa gouvernance et son organisation fonctionnelle, pour répondre à ces changements constatés ou annoncés ?
- ✓ Comment le SDS 58 intégrera-t-il ce changement qui dépasse largement les frontières du département ?

Comment mobiliser et rassembler l'ensemble des acteurs internes à l'établissement dans cette logique déjà bien engagée ?

ENJEUX :

Les enjeux liés à ces changements sont majeurs. Il s'agit bien, aujourd'hui, dans ce contexte, de :

- Humains :
 - Pérenniser le volontariat et d'ajuster les ressources humaines permanentes ;
 - Garantir la santé, la sécurité, la qualité de vie au travail des agents ;
- Opérationnels :
 - Préserver la qualité de la distribution des secours ;
 - Renforcer la coordination opérationnelle départementale et le partage de l'information avec les partenaires de l'urgence du quotidien ;
 - Equilibrer une sollicitation opérationnelle et fonctionnelle soutenable pour l'ensemble des entités tout en tenant compte du dimensionnement des risques, de l'urgence et des moyens ;

- **Organisationnels :**
 - Poursuivre la recherche de la performance au niveau de l'organisation ;
 - Incarner les valeurs inhérentes à l'institution ;
 - Améliorer la résilience fonctionnelle et opérationnelle de l'organisation du SDIS 58 ;
 - Assurer concrètement l'intégration des nouveaux outils numériques (outils de simulation tels que SIMULSAP et SIMULPHONE, dématérialisation (télétravail...)) pour une meilleure efficacité et efficacité ;
 - Attacher à conserver et renforcer les partenariats locaux (SIEEEN).
- **Politiques :**
 - Décliner au niveau départemental les projets engagés au niveau national et prendre en compte les spécificités et caractéristiques du département ;
 - Renforcer la coopération avec les SDIS limitrophes et avec les SDIS de Bourgogne Franche-Comté ;
- **Financiers :**
 - Soutenir les capacités d'investissement et d'innovation du SDIS 58 ;
- **Juridiques :**
 - Intégrer les obligations légales et réglementaires ;
 - Assurer la protection juridique du service et des agents ;

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE REALISATIONS :

Axe n°4 : La gouvernance de l'organisation		
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	DETAILS DES CONDITIONS DE REALISATION ET DES DIFFERENTES TACHES A ACCOMPLIR
Affirmer le dialogue avec les parties prenantes	En accompagnant obligatoirement le contenu du présent document stratégique (SDACR) par un engagement de nos financeurs et plus particulièrement le conseil départemental.	Réalisation d'un convention pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement pour les 3 ans à venir.
	En maintenant une liaison renforcée avec les membres du bureau, les membres du conseil d'administration du SDIS 58 et le Préfet	Développement de l'approche collective des problématiques, des enjeux et ainsi en finir la construction des stratégies et des résolutions (Conseil Départemental, Maires, préfecture)
	En priorisant un dialogue constructif avec les partenaires institutionnels et les acteurs de l'urgence. C'est un vrai atout dans les circonstances actuelles	Structuration de la démarche opérationnelle (convention gendarmerie, police, SAMU, ambulancier, ARS...) et rencontres régulières pour déployer un processus de décision plus lisible afin de clarifier et de renforcer la compréhension mutuelle des acteurs
En développant les actions de communication et les rendre plus réactives : la qualité de la communication est un facteur de réactivité et de confiance au sein de l'organisation. C'est un axe d'efforts importants à renforcer		Rapprochement avec les autres acteurs du secours en Nièvre (association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC), Association Agréée Sécurité Civile (AASC)...)
Ancrer la démarche d'évaluation continue		Intégration des nouvelles techniques de communication modernes
	En développant la démarche de veille, d'animation, de réflexion et d'enrichissement communs	Vadémécum des actions d'évaluation
		Évaluation de nos actions (évaluation intégrée) : l'évaluation est un facteur essentiel d'efficacité, de dialogue et de confiance. Tout comme l'évaluation individuelle est un levier essentiel de management, le retour d'expérience est un moyen déterminant de progrès ainsi que l'évaluation intrinsèque des projets un facteur clé de réussite. Le SDIS 58 a mis en place un dispositif d'évaluation. L'évaluation reste un acte d'efforts importants. La stratégie devra s'étendre aux politiques publiques, projets et expérimentations, et permettre ainsi d'ancrer une véritable culture de l'évaluation
		Rétroplanning annuel des actions d'évaluation et des revues de gestion

Axe n°4 : La gouvernance de l'organisation		
OBJECTIFS	CONDITIONS DE REALISATION	
Rendre l'organisation agile et résiliente	En améliorant l'appui fonctionnel et managérial aux unités opérationnelles	Rééquilibrage de la carte territoriale, en renforçant et en mutualisant au mieux les ressources humaines et les compétences.
	En installant des espaces de coopération tout comme les bassins de couverture opérationnelle, ils visent à permettre aux centres proches territorialement, de développer des solidarités, des synergies et des fonctionnements communs	Développement des synergies et renforcement de l'autonomie des centres d'incubation et de secours Nouveaux modes de coopération, regroupement de certaines unités territoriales pour optimiser la réponse opérationnelle au cœur des territoires.
Adapter les moyens aux évolutions techniques	En développant la résilience de notre organisation	Réalisation d'une étude des vulnérabilités / Plan de Reprise d'Activité (PRA) / Plan de Continuité d'Activité (PCA) - Réalisation d'un plan de continuité de service en cas de pandémie par exemple via la fonction SHS
	En garantissant une cohérence départementale grâce au schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).	Les orientations du SDSI devront être fixées en termes de maîtrise, de cohérence, de fluidité, d'ouverture et de lisibilité. Il sera aussi indispensable de poursuivre l'évolution du SGO-SGA par la migration de GIPS vers NexSIS et de ANTARES vers le RRF
	En garantissant et en pérennisant la sécurisation de l'infrastructure, capacité d'investissement et d'innovation du SDSI.	Prendre en compte en permanence les évolutions technologiques.
Privilégier le lien social	En définissant une politique dans le domaine des médias sociaux	Définition des stratégies de communication (opérationnelle et institutionnelle) avec les médias, principalement locaux et en favorisant une communication via les réseaux sociaux au fil de l'eau en mettant en avant "la valeur du sauté". Ces médias doivent constituer un partenaire indispensable pour valoriser l'action du SDSI 58
	En préservant et renforçant le « lien social » nécessaire à l'instauration d'une confiance entre les acteurs et à la stabilité de leurs relations	Recherche de la performance au niveau de l'organisation, incarnation des valeurs inhérentes à l'institution. Elaboration d'une culture départementale. Recherche de lisibilité dans les processus de décision
	En promouvant une nouvelle culture opérationnelle. De plus en plus, les interventions se réalisent en interservices. Le SDSI 58 sera en position soit de chef d'orchestre (force motrice), soit de participant (force couronnée). Cette alternance de position nécessite une acceptation de tous les acteurs internes et externes aux SDSI 58.	Préservation du lien avec nos autorités de tutelle : Préfet et PCA, ainsi qu'avec les autorités territorialement compétentes (Parlementaires, Maires, Présidents des Syndicats intercommunaux...).

ANNEXE : FICHES DE PILOTAGE ET DE COMMUNICATION

Ces fiches serviront au pilote du SDACR et elles permettront de rendre le document dynamique et évaluable annuellement.

Les informations concernant les pilotes et les indicateurs des tâches à accomplir sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées dans le temps.

Par ailleurs, ces fiches serviront d'outil de communication sur l'atteinte des orientations et des objectifs du SDACR.

1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 1.1 :

Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION :

En engageant le centre de secours le plus proche car la notion de proximité doit prévaloir. Cette réponse qui peut être incomplète (en effectif ou en compétence) sera alors renforcée par un autre centre le cas échéant dans une logique de bassin opérationnel.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Construction cartographique des bassins de couverture opérationnelle.

Indicateur : Cartographier les bassins de risque et définition d'un contrat opérationnel par bassin de risque



2

Pilotage : GGR

Limitation au maximum des interventions qui ne relèvent pas des missions du service public de secours.

Indicateur : Evolution des interventions ne relevant pas de la compétence du SDIS



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION :

En optimisant la répartition des moyens spécifiques, en les affectant où la ressource humaine est disponible et en recentrant la couverture des risques particuliers sur les CIS de l'agglomération Neversoise.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 Pilotage : GGR-GST

Reconstruction de la couverture opérationnelle RCH au moyen d'une CMIC composée d'un RCH3, d'un véhicule de reconnaissance basé au CIS COSNE-SUR-LOIRE et d'un véhicule intervention basé au CIS NEVERS-SAINT-ELOI.

Indicateur : Affectation conforme



2 Pilotage : GGR-GST

Reconstruction de la couverture opérationnelle RAD au moyen d'un véhicule de reconnaissance basé au CIS NEVERS-SAINT-ELOI.

Indicateur : Affectation conforme



3 Pilotage : GGR

Construction d'un partenariat avec l'aérodrome de l'agglomération de Nevers pour la mise à disposition opérationnelle d'un Véhicule d'Intervention Mousse (VIM) - Construction d'une NOP pour mise en œuvre.

Indicateur : Signature de la convention de partenariat et réalisation d'une NOP



4 Pilotage : GST

Réduction du parc de l'équipe nautique à 15 embarcations comme indiqué dans le chapitre sur le risque inondation.

Indicateur : Suppression des embarcations identifiées



5 Pilotage : GST

Acquisition des matériels complémentaires pour le GRIMP/SMPM dans le cadre du risque éolien - Envisager le remplacement du véhicule GRIMP / SMPM.

Indicateur : Avoir les équipements nécessaires pour couvrir les risques du GRIMP (pour le risque éolien)



SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 1.3 :

Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION :

En adaptant la couverture opérationnelle en fonction de la saisonnalité et des conditions climatiques.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Répartition des CCFM en fonction des risques à défendre tout au long de l'année, mise en place d'une couverture dynamique et de détachements d'intervention préventifs, le cas échéant (DIP).

Indicateur : Réalisation d'une note opérationnelle identifiant les mouvements d'engins



2

Pilotage : GGR-GST

Prise en compte de la couverture renouvelée en CCR pour la couverture du risque de feu en milieu ouvert conjointement à l'utilisation des CCFM (engagement des CCFM quand besoin de franchissement et de CCRM quand absence de franchissement).

Indicateur : Engagement des CCR sur feu de végétation et répartition optimisée.



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION : En adaptant nos techniques opérationnelles aux situations rencontrées.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 Pilotage : GGR

Elaboration d'une doctrine départementale relative aux interventions de longue durée en milieu rural - Mesures de préservation de la ressource locale disponible - Dimensionnement des effectifs engagés et réduction du temps d'engagement opérationnel.

Indicateur : Réalisation de la doctrine et baisse de la charge opérationnelle sur ces interventions qui restent à identifier



2 Pilotage : GGR

Adaptation de la réponse du SDIS (enjeux/bénéfices/risques) - Volet stratégique (laissé brûler et le prendre en compte dans le RO) et volet tactique (choix des moyens hydrauliques) - Réduire les durées d'extinction.

Indicateur : Modification du Règlement Opérationnel et baisse de la charge opérationnelle



3 Pilotage : GGR

Prise en compte par les COS du dimensionnement des moyens en renfort et du désengagement précoce et raisonné des moyens opérationnels afin de récupérer de la disponibilité opérationnelle des acteurs.

Indicateur : Baisse de la charge opérationnelle



4 Pilotage : GGR

Rapprochement avec le Spéleo Secours Français afin de mieux connaître leurs capacités techniques dans le but de garantir le bon déroulement des opérations de secours dans un site souterrain. Une convention pourra être réalisée notamment pour déterminer les modalités de déclenchement (réquisition par la préfecture, par exemple).

Indicateur : Convention à réaliser avec Spéleo Secours et exercices périodiques à organiser avec l'équipe GRIMP/ SMMPM



SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION :

En adaptant nos techniques opérationnelles aux situations rencontrées.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

Pilotage : GGR-GST

5

Prise en compte des nouvelles technologies (utilisation des tablettes, caméras piétons, drones,...).

Indicateur : Mise à disposition de ces matériels et plus particulièrement des tablettes et du drone



Pilotage : GGR-GRHAFF

6

Recrutement d'un SPV-Expert avec des connaissances en architecture pour aider le COS en cas d'effondrement d'un bâtiment et dans l'attente d'une équipe sauvetage déblaiement d'un département voisin.

Indicateur : Recrutement d'un expert



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 1.5 :

Maintenir une réponse rapide de proximité pour les missions d'urgence (départ réflexe, incendie, accident de la circulation...)

CONDITION DE RÉALISATION :

En faisant évoluer l'engagement de la chaîne de commandement dans une plus juste complémentarité entre SPP et SPV.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

Organisation de la ressource opérationnelle en chefs de groupe SPV à l'intérieur de chaque compagnie.

Indicateur : Disposer de chefs de

groupe suffisants dans les compagnies pour assurer une réponse de proximité



2

Pilotage : DDSIS

Veille opérationnelle et de représentation du SDIS 58 pour les officiers de SPP en contrepartie de la mise à disposition d'une VL de service.

Indicateur : A intégrer dans le règlement opérationnel et rédaction d'une note de service signée du DDSIS



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Objectif 2.1 :

Répartir la charge opérationnelle en sollicitant l'ensemble des ressources disponibles humaines et matérielles

CONDITION DE RÉALISATION :

En redéfinissant des bassins de réponse opérationnelle sur la base des CIS existants pour la couverture des risques courants.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Elaboration des règles de répartitions des ressources opérationnelle à l'intérieur des bassins de couverture opérationnelle.

Indicateur : Règles à définir - stabiliser le parc à maximum 350 véhicules



2

Pilotage : GTER

Pratique des rapprochements de centre qui permet d'engager un engin avec des effectifs provenant de plusieurs centres - Economiser la ressource disponible.

Indicateur : Etudier les possibilités de rapprochement de centre



3

Pilotage : GTER

Etude sur la possibilité de regroupement d'autres CIS.

Indicateur : Regroupement d'autres CIS



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :




Répartir la charge opérationnelle en sollicitant l'ensemble des ressources disponibles humaines et matérielles

CONDITION DE RÉALISATION : En adaptant les actions et les principes de la réponse opérationnelle en fonction des particularités de chaque territoire.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

- 1**


Pilotage : DDSIS-GTER
Prise en compte de la situation difficile sur les secteurs en difficulté, secteur de CHATEAU-CHINON (notamment CHATEAU-CHINON, MOULINS-ENGILBERT, CHATILLON-EN-BAZOIS).

Indicateur : Augmentation de la disponibilité SPV en journée - Baisse de la non réponse des CIS 
- 2**


Pilotage : DDSIS-GRHAFF-GTER
Pour le CIS de CLAMECY, étude sur la possibilité de mettre en place un garde postée en journée-semaine en conventionnant avec les employeurs publics locaux et/ou par recrutement d'effectifs SPP supplémentaires pour assurer une réponse immédiate VSAV

Indicateur : Affectation de 4 SPP au CIS Clamecy ou de 2 SPP avec un groupe de SPV employés par la commune disponibles 
- 3**


Pilotage : DDSIS-GRHAFF-GTER
Consolidation des effectifs de garde sapeurs-pompiers dans les CIS mixtes périphériques et plus particulièrement au sein du CIS Cosne sur Loire dont l'objectif serait de passer à 6 SP de garde en journée semaine pour un départ incendie immédiat.

Indicateur : Affectation de 4 SPP supplémentaires au CIS Cosne Sur Loire 
- 4**

Pilotage : DDSIS-GTER-GGR
Recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre les deux centres de l'agglomération de Nevers.

Indicateur : Délais d'arrivée sur les lieux, satisfaction des agents de l'agglomération et valorisation de l'engagement SPV 
- 5**

Pilotage : GGR
Participation avec les pouvoirs publics au développement de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et des pare-feux notamment dans le Morvan.

Indicateur : Nombre de DFCI et de pare-feux aménagés 



Adapter la couverture opérationnelle du "Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)"

CONDITION DE RÉALISATION : En s'assurant pour le SUAP de la nécessité d'utiliser un moyen SP

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 **Pilotage :** SSSM

Signature quadripartite dans le cadre de la démarche conventionnelle entre CHU/CHAN/ADTSU/SDIS. Cette démarche est déjà initiée. Doctrine d'engagement des moyens SUAP adaptée au département de la Nièvre avec les différents acteurs.

Indicateur : Mise en œuvre de cette convention



2 **Pilotage :** SSSM

Distinction entre le volet "secours" et le volet "transport" afin de réduire les durées d'intervention et de diminuer la charge opérationnelle. Possibilités de relais de transport avec les ambulanciers privés sur le territoire nivernais-Réflexion sur les relais dans les zones éloignées des SAU.

Indicateur : Mise en œuvre de point relais transport



3 **Pilotage :** SSSM

Identification des points de destination pour les victimes (exemple : maison médicale) quand cela est possible et adapté.

Indicateur : Identification de nouvelles structures de destination en sus des urgences des centres hospitaliers



4 **Pilotage :** GGR

Identification des interventions récurrentes auprès de la même victime. Signalement pour prise en compte par les services sociaux le plus rapidement possible.

Indicateur : Lien avec les services sociaux des communes CCAS et du conseil départemental avec une consigne de remontées



SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

Adapter la couverture opérationnelle du "Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)"

CONDITION DE RÉALISATION :

En connaissant mieux l'activité SUAP pour la contenir et pour permettre une meilleure adaptabilité du SDIS et du SAMU. Il s'agit de différer l'engagement de moyens du SDIS sur des missions non urgentes (relevage, ITSP...) laissant ainsi à la régulation la possibilité de solliciter les moyens d'autres partenaires.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SSSM

Travailler avec les différents partenaires sur la mise en place d'un "coordonnateur ambulancier" au sein du CRRA 15 afin de s'assurer en permanence de l'optimisation d'emploi des moyens ambulanciers privés. Moyens du SDIS 58 uniquement en cas d'indisponibilité des transporteurs privés lors des situations de carence réelle.



Indicateur : Mise en place d'un coordonnateur ambulancier suivie d'une baisse des situations de carence

2

Pilotage : SSSM

Harmonisation des procédures concernant les relevages des personnes non blessées suite à chute entre les SDIS 21 et 58 avec les autres partenaires - Uniformisation des pratiques entre le SDIS 58 et le SDIS 21 pour que les relevages de personnes non blessées puissent être partagés avec les transporteurs sanitaires privés.



Indicateur : Prise en compte par les transporteurs sanitaires privés d'une partie des relevages de personnes non blessées. Baisse du nombre de relevage

3

Pilotage : SSSM

Poursuite de la réponse différenciée du SDIS 58 en cas de carence d'ambulancier privé allant de l'urgence médicale absolue avec un traitement de l'intervention sans délai à l'absence d'urgence médicale mais nécessitant une prise en charge avec un traitement de l'intervention pouvant être supérieur à l'heure. Typologies de SUAP de manière à mieux distinguer les départ-réflexe et les conditions particulières de l'urgence, les urgences médicales, les relevages simples de personne et enfin les Indisponibilités de Transporteurs Sanitaires Privés (< 1 heure et > 1 heure).



Indicateur : Respect par le régulateur SAMU de la cotation des situations de carence



Adapter la couverture opérationnelle du "Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)"

CONDITION DE RÉALISATION :

En organisant l'acculturation d'autres acteurs concernés sur les problématiques du SUAP (SAMU, ambulanciers privés, élus, population,...).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Participation citoyenne pour que le citoyen vigilant puisse être un acteur incontournable sur les gestes de 1^{er} secours et sur le relevage de personnes non blessées - Actions permettant de prendre en compte le citoyen comme un acteur de la réponse de sécurité civile (Par exemple : « Permis de Sauver », ...) - Organiser l'action des collaborateurs du service public issue de la plateforme « PERMIS DE SAUVER » au profit des opérations du SDIS 58



Indicateur : Mise en place de l'application permis de sauver - Combien de fois le citoyen est intervenu sur les interventions pour lesquelles il est mobilisé

2

Pilotage : DDSIS-GTER

Organisation de réunions publiques (rencontre avec des habitants de villes ciblées par exemple Chaulgnes, Châteauneuf val de Bargis) dans le cadre de rencontres citoyennes (Informations Préventives aux Comportements qui Sauvent) permettant de dépister les acteurs occasionnels de sécurité civile, de proposer aux personnes intéressées une formation PSC 1 - notion de collaborateurs du service public.



Indicateur : Expérimentation sur une ou des communes identifiée(s) et création d'un poste permanent citoyenneté

3

Pilotage : DDSIS

Proposition de réponses alternatives des communes aux interventions ne relevant pas de la mission propre du SDIS dans le cadre des schémas départementaux de l'accessibilité des services au public (Loi Notre) (La Poste, collectivités locales, réserves communales,...).



Indicateur : Mise en place d'une expérimentation

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant un niveau de compétence afin de garantir une réponse opérationnelle efficace (secourisme, incendie, équipes spécialisées,...) et en s'adaptant à la spécificité de certains interventions.

TÂCHES À ACCOMPLIR :**1 Pilotage : Direction-GRHAFF**

Consolidation de l'activité "Formation" en continuant à structurer son service, en développant les formations de maintien des acquis (notamment incendie) et les formations aux risques locaux (feux d'espace libre,...) et en privilégiant une logique de besoins plutôt qu'une logique de catalogue.

Indicateur : Structuration + + de cette activité et montée en puissance par des effectifs supplémentaires

**2 Pilotage : Direction-GRHAFF**

Création d'un plateau technique formation disposant d'installations fixes et/ou mobiles.

Indicateur : Identification d'un site dédié à la formation incendie et disposant de ses propres équipements

**3 Pilotage : GRHAFF**

Maintien des volumes horaires de FMPPA pour les équipes spécialisées.

Indicateur : Respect strict des quotas définis dans chaque règlement des équipes spécialisées

**4 Pilotage : GGR**

Identification ou à défaut formation d'un COMSIC.

Indicateur : Avoir un COMSIC sur la liste d'aptitude SIC

**5 Pilotage : GGR**

Identification pour chacune des spécialités opérationnelles d'un adjoint au conseiller technique départemental.

Indicateur : Identification d'un adjoint sur chacune des listes opérationnelles



SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant un niveau de compétence afin de garantir une réponse opérationnelle efficace (secourisme, incendie, équipes spécialisées,...) et en s'adaptant à la spécificité de certains interventions.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

6

Pilotage : GGR

Maintien de la qualification SNL pour l'équipe nautique

Indicateur : Avoir des personnels formés

SNL sur la LAO



7

Pilotage : GGR

Maintien de la qualification 50 mètres pour les SAL et 60 mètres pour les chefs d'unité.

Indicateur : Avoir des personnels formés

50 et 60 mètres sur la LAO



8

Pilotage : GRHAFF

Positionnement dans le cadre du Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces en qualité de force menante dans la formation et les techniques relatives à la plongée au niveau de la zone Est.

Indicateur : Disposer d'agréments de

formation adaptés à la forte expertise de cette équipe et de son CT



9

Pilotage : GRHAFF

Développement des formations en utilisant toutes les méthodes pédagogiques dont la nouvelle méthode de l'Approche Par les Compétences "APC".

Indicateur : Nombre de formateurs nou-

velles approches pédagogiques actifs



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 4.2 :

Consolider la formation des agents

CONDITION DE RÉALISATION : En partageant les retours d'expériences

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : CHSCT-GGR

Organisation du partage d'expériences et d'une banque de données par le Service Hygiène et Sécurité et des conditions de travail.

Indicateur : Réalisation de RETEX et de PEX et mise en ligne sur la FOAD (logiciel ENASIS)



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Objectif 5.1 :

Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM

CONDITION DE RÉALISATION :

En pérennisant les effectifs du SSSM : Le volontariat des métiers de la santé est indispensable à l'exécution des missions du SDIS et sa promotion doit être poursuivie afin de pérenniser la ressource et d'améliorer la couverture territoriale du département.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SSSM

Détermination des effectifs minimums pour chaque catégorie de personnel.

Indicateur : Evolution pour chaque caté-

gorie des personnels de santé



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Objectif 5.2 :

Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM

CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant et en développant les compétences des membres du SSSM (respect de la réglementation).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilote : SSSM-GST

Déploiement des VLI et prise en compte dans le Schéma Directeur de Gestion du Parc des Véhicules de Secours (Planification Pluriannuelle des Investissements des Matériels Roulants) .



Indicateur : Nombre de moyens spécifiques SSSM et nombre d'infirmier(e)s protocolé(e)s

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 5.3 :

Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM

CONDITION DE RÉALISATION :

En adaptant les pratiques aux recommandations scientifiques et médicales internationales.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage :

SSSM

Néant

Indicateur : A définir



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 5.4 :

Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM

CONDITION DE RÉALISATION :

En pérennisant les dotations de matériels de diagnostic, de soins et de surveillance médicale afin d'assurer une prise en charge des victimes efficiente.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

Pilotage : SSSM

Néant

Indicateur : A définir



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 5.5 :

Poursuivre le développement des moyens d'action du SSSM

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant la télé médecine.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SSSM

Néant

Indicateur : A définir



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



1

LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Objectif 6.1 :

Optimiser les coopérations avec les acteurs extérieurs

CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant et en consolidant les liens et les partenariats avec les différents acteurs de la médecine d'urgence (SAMU, SMUR) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SSSM
Néant

Indicateur : A définir



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 1.1 :

Développer le potentiel humain et matériel du cœur de métier

CONDITION DE RÉALISATION :

En dimensionnant les moyens humains et matériels au juste besoin opérationnel des CIS et au regard du nouveau contexte opérationnel.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR-GST

Veille au bon dimensionnement des moyens opérationnels sur le secteur de 1er appel en fonction des risques à couvrir tout en tenant compte de la simultanéité d'occurrence des événements et des flux entrants et sortants avant l'affectation de moyens supplémentaires.

Indicateur : Nouveau Schéma Directeur de Gestion du Parc de Véhicules de Secours allié par le CASDIS 

2

Pilotage : GGR-GST

Cohérence entre les équipements alloués dans les CIS (couverture des risques) et la disponibilité réelle de la ressource pour assumer la charge - Rationalisation des équipements en prenant en compte les synergies et les dynamiques inter-centres dans le cadre des bassins de réponse opérationnelle.

Indicateur : Nouveau Schéma Directeur de Gestion du Parc de Véhicules de Secours validé par le CASDIS 

3

Pilotage : GST

Réévaluation du Schéma Directeur de Gestion du Parc des Véhicules de Secours (Planification Pluriannuelle des Investissements des Matériels Roulants) à baser sur les bassins de couverture des risques.

Indicateur : Nouveau schéma validé par le CASDIS 

4

Pilotage : GGR

Réalisation de l'Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (OBDSIC)

Indicateur : Document arrêté par l'échevion préfectoral 

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ






SYNTHÈSE GLOBALE :



CONDITION DE RÉALISATION :

En adaptant et en modernisant le parc des matériels roulants, non roulants et les infrastructures.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

- | | | |
|----------|--|---|
| 1 | Pilotage : GST
Vague de réforme des véhicules vieillissants, non sollicités, devenus coûteux et inadaptés. | Indicateur : Moyenne d'âge des engins
 |
| 2 | Pilotage : GGR-GST
Etude sur la mise en place d'un engin pompe au CIS la Sangsue permettant d'intervenir sur les incendies ruraux. | Indicateur : Véhicule mis en place définitivement ou dans le cadre des mouvements saisonniers des véhicules
 |
| 3 | Pilotage : GST
Prise en compte du renouvellement des VPSI et des CCFL vieillissant dans les CIS de 4ème catégorie (SDACR 2012) par des engins adaptés et normalisés. | Indicateur : Prise en compte dans le nouveau Schéma Directeur de Gestion du Parc de Véhicules de Secours
 |
| 4 | Pilotage : GGR-GST
Optimisation de la couverture départementale en CCGC, DA et MPR comme indiqué dans le chapitre relatif aux besoins en eau dans les secteurs ruraux. | Indicateur : Simultanéité, nombre d'interventions et évolution du risque
 |
| 5 | Pilotage : GGR-GST
Optimisation de la couverture de Moyens Élévateurs Aériens sur l'agglomération de Nevers. | Indicateur : Simultanéité des MIEA sur l'agglomération de Nevers
 |

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ



CONDITION DE RÉALISATION : En adaptant et en modernisant le parc des matériels roulants, non roulants et les infrastructures.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

6

Pilotage : GGR-GST

Renouvellement des groupes moto ventilateur.

7

Pilotage : GGR-GST

Non renouvellement de la Cellule d'Assistance Respiratoire et d'Éclairage - Utilisation uniquement des lots d'air respirable et des lots d'éclairages.

8

Pilotage : GST

Révision de la couverture secours routier comme indiqué dans le chapitre sur le secours aux accidents de la route. Remplacer la RSR de Prémery par un VSR réserve et poursuivre l'homogénéisation des équipements de désincarcération. Acquérir des équipements électroportatifs.

9

Pilotage : GGR

Ajustement des paramètres d'engagement des centres de secours. Adaptation des effectifs au juste besoin et la répartition des engins dans les centres sont de nature à améliorer la réponse opérationnelle et à mieux équilibrer la charge opérationnelle.

10

Pilotage : GST

Réalisation d'un audit global bâtimentaire comme en 2008 et réévaluation de la planification pluriannuel bâtimentaire en prenant en compte la féminisation des effectifs, la promotion des écoles de JSP, les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie et des évolutions nécessaires (Situation de COSNE-SUR-LOIRE, ...).

Indicateur : Prise en compte dans le nouveau Schéma Directeur de Gestion des Matériels et Equipements



Indicateur : Prise en compte dans le nouveau Schéma Directeur de Gestion des Matériels et Equipements et réforme de la CEARE



Indicateur : Remplacement de la RSR Prémery par un VSR. Acquisition de nouveaux équipements de désincarcération



Indicateur : Grille de paramétrage SGO à réévaluer périodiquement



Indicateur : Réévaluation du Schéma Directeur Immobilier



Développer le potentiel humain et matériel du cœur de métier

CONDITION DE RÉALISATION : En adaptant et en modernisant le parc des matériels roulants, non roulants et les infrastructures.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

- 11** **Pilotage : GGR**
Migration de notre SGA/SGO vers NexSIS.
- 12** **Pilotage : GGR**
Veille sur les évolutions du projet Réseau Radio du Futur afin d'anticiper des coûts.
- 13** **Pilotage : GGR**
Veille technologique et réglementaire (par exemple sur les caméras-piétons).

Indicateur : Mise en œuvre de NexSIS
au CTA CODIS de la Nièvre



Indicateur : Suivre la progression de ce
dossier et tester sur un sec-
teur



Indicateur : Evolutions des matériels
innovants



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 1.3 :

Développer le potentiel humain et matériel du cœur de métier

CONDITION DE RÉALISATION :

En préservant les ressources humaines disponibles.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Implication des membres bénévoles de l'Equipe Départementale de Soutien (EDS) pour les missions non opérationnelles - démarche intergénérationnelle.

Indicateur : Fréquence de sollicitation et types de missions de l'EDS



2

Pilotage : GRHAFF-GGR-GTER

Adaptation des besoins (chefs d'agrès, chefs de groupe, chef de colonne,...) aux nouveaux besoins opérationnels - définition des objectifs d'encadrement opérationnel dans le règlement opérationnel et/ou règlement intérieur

Indicateur : Définir les objectifs d'encadrement et les besoins opérationnels en CA tout engin et CA 1 engin 1 équipe



3

Pilotage : SSSM-CHSCT

Diminution des temps d'immobilisation des personnels suite à blessures lors des séances de maintien de la condition physique et suite à autres accidents de services (développer la filière sport via le SHS, revue de gestion accidentologie via SHS).

Indicateur : Temps d'immobilisation suite à blessures



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

Objectif 2.1 :

Développer et adapter la ressource des services supports

CONDITION DE RÉALISATION :

En poursuivant les montées en compétences dans chacun des services et en envisageant de nouvelles ressources ciblées en matière de pilotage, de formation, de volontariat et d'animation du territoire.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

Délocalisation des charges de travail sur les assistantes administratives des compagnies et augmentation de la transversalité des actions entre les services supports et les territoires.
Prise en compte de ces évolutions dans les fiches de poste de ces agents.

Indicateur :



Evolution des fiches de poste et exercice réel des fonctions d'assistantes administratives des compagnies

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 2.2 :

Développer et adapter la ressource des services supports

CONDITION DE RÉALISATION : En mutualisant les moyens de l'organisation pour répondre à des besoins fonctionnels.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Création des synergies (règles d'affectation, de gestion et de mise en œuvre des ressources) - identifier et binômer certaines fonctions (comme par exemple les fonctions de secrétariat,...).

Indicateur : Nombre de structures et services binômés (exemple des assistantes de Direction, des assistantes du GST...)



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

Objectif 3.1 :

Structurer l'organisation territoriale du SDIS 58


CONDITION DE RÉALISATION :

En structurant les compagnies afin d'apporter une proximité primordiale dans le cadre d'un engagement au quotidien des SPV.

TÂCHES À ACCOMPLIR :


1 Pilotage : GTER

Construction des organigrammes de compagnie - Proposition organigramme type dans les CIS.

Indicateur : Présence d'un organigramme pour chaque compagnie et dans chaque CIS 


2 Pilotage : GTER

Démarche d'évaluation des CIS et de leur encadrement.

Indicateur : Réalisation d'une évaluation des CIS chaque année 

3 Pilotage : GTER-GST

Démarche de pilotage des demandes/événements émanant des CIS.

Indicateur : Réunions périodiques avec patrimoine - Réalisation d'un outil de pilotage 

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 3.2 :

Structurer l'organisation territoriale du SDIS 58

CONDITION DE RÉALISATION :

En s'interrogeant sur le niveau de pertinence de réalisation des actions fonctionnelles (centralisation, délocalisation...) imposées par la complexité des dossiers .

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

En fonction des enjeux pour chaque dossier, définition du bornage entre des actions entre le territoire et les services de l'état major et définition des niveaux d'autonomie.

Indicateur : Processus de remontée CIS-



Compagnie-Etat-major à mettre en place

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 3.3 :

Structurer l'organisation territoriale du SDIS 58

CONDITION DE RÉALISATION : En systématisant les rencontres entre les CIS, et le commandement.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

Planification des actions, rétroplanning annuel.

Indicateur : Nombre de visites de centre
par le DDSIS et le Com-
mandant de compagnie
notamment



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Objectif 3.4 :

Structurer l'organisation territoriale du SDIS 58

CONDITION DE RÉALISATION : En développant les coopérations et la complémentarité entre les SPP / SPV et les PATS.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 Pilotege : GTER

Développement des actions au cœur des territoires telles que service courrier,...

Indicateur : Mise à disposition de services supplémentaires par rapport à ce qui se fait aujourd'hui (logisticien...)



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 4.1 :

Optimiser les ressources humaines (juste besoin face aux enjeux à venir)

CONDITION DE RÉALISATION :

En respectant pour chacune des spécialités les effectifs maximums et minimums (équipe navitique, GRIMP/SMPM, FDF, RCH, RAD, équipe animalière, GREX, CYN, PRV, ...).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Définition des règles du dimensionnement humain pour chaque équipe spécialisée.

Indicateur : Respect des effectifs définis



dans le règlement opérationnel et dans le règlement de chaque équipe

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 4.2 :

Optimiser les ressources humaines (juste besoin face aux enjeux à venir)

CONDITION DE RÉALISATION :

En répondant à la problématique des renouvellements ou non des personnels (continuité ou transformation de poste) et en anticipant les nouveaux projets.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Prise en compte des conséquences des nouveaux projets (NexSIS, RRF, regroupement en plateformes communes, ...).

Indicateur : Identification des personnes
ressources pour ces projets



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 4.3 :

Optimiser les ressources humaines
(juste besoin face aux enjeux à venir)

CONDITION DE RÉALISATION : En développant la Formation Ouverte A Distance (FOAD).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Optimisation de la disponibilité des agents au cœur des territoires.

Indicateur : Volume de FOAD annuel,
organisation de la FOAD
avec un agent chargé de
son suivi, développement de
l'outil



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Objectif 4.4 :

**Optimiser les ressources humaines
(juste besoin face aux enjeux à venir)**

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant une culture d'évolution et d'adaptation des postes tout au long de la carrière des agents.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Proposition de formations certificatives.

Indicateur : Plan de formation



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

Objectif 4.5 :

Optimiser les ressources humaines
(juste besoin face aux enjeux à venir)

CONDITION DE RÉALISATION : En développant l'aspect multidisciplinaire des tâches.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Proposition de formations adaptées suivies d'une mise en application immédiate et recrutement d'agents compétents sur plusieurs tâches

Indicateur : Faculté à atteindre les ob-

jectifs annuels assignés pour le service



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

Objectif 5.1 :

Poursuivre l'optimisation de la stratégie de l'achat public

CONDITION DE RÉALISATION :

En réduisant les coûts d'acquisition des matériels et des consommables en adaptant la stratégie d'achat et en supprimant les équipements superflus.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Renforcement du volet conventionnel avec les partenaires institutionnels. Cartographie de la démarche conventionnelle SDIS 58.

Indicateur : Cartographie des conventions faite



2

Pilotage : GRHAFF-GGR

Recherche de financements par les installations génératrices des risques (ex : financement des matériels RAD par le CNPE. Etablissement d'une convention et définition des matériels à faire prendre en charge par le CNPE).

Indicateur : Mise en place de conventions (CNPE, Eolienne...)



3

Pilotage : GRHAFF-GST

Adhésion à des groupements de commande inter-SDIS ou avec d'autres collectivités : les SDIS, l'Union des Groupement d'Achats Publics (UGAP), l'Union Logistique Inter Service de Secours (ULISS), les Services de l'Achat des Equipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure (SAELSI), le Conseil Départemental de la Nièvre. Pérennisation de la démarche entreprise en s'assurant toutefois du bénéfice pour le SDIS.

Indicateur : Proportion d'acquisitions effectuées par groupement de commande



4

Pilotage : GST

Révision et pris en compte des allègements normatifs. Définition du juste besoin nécessaire (qualitatif et quantitatif).

Indicateur : Définition des justes besoins



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



2

LES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES

Objectif 5.2 :

Poursuivre l'optimisation de la stratégie de l'achat public

CONDITION DE RÉALISATION : En réduisant les coûts de maintenance par modification de certaines pratiques fonctionnelles.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GST

Renforcement des mises en concurrence pour les grosses réparations (opérations curatives) et l'acquisition des pièces détachées.

Indicateur : Coût annuel des grosses réparations et son évolution dans le temps



2

Pilotage : GST

Mutualisation de certaines prestations de maintenance spécifiques avec d'autres SDIS (par exemple pour l'entretien des échelles aériennes) dans le cadre des entretiens préventifs des matériels et des équipements dans chaque structure - Développer les partenariats avec les collectivités locales (échanges de services avec les communes (espaces verts,...). Optimisation des dépenses publiques et fiabilisation des matériels opérationnels et des équipements.

Indicateur : Nombre de partenariats développés



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 1.1 :

Consolider l'action managériale envers le volontariat

CONDITION DE RÉAUSATION :

En favorisant les dispositions propres à l'organisation et à la disponibilité de la ressource volontaire. Il s'agit d'accroître le temps total de disponibilité SPV.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilote : Service développement du volontariat

Mise en œuvre des actions du plan départemental volontariat.

Indicateur : Evaluation de l'avancée du plan volontariat



DATE DE RÉAUSATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 2.1 :

Conduire un management "tenable" pour les agents

CONDITION DE RÉALISATION :

En préservant la qualité de vie et la sécurité au travail ainsi que le capital santé des agents, en agissant sur l'absentéisme, la charge de travail (recrutement / tension opérationnelle, effectifs de garde...).

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : SHSCT

Détection des situations, prévention des risques et des accidents (préserver le capital santé).

Indicateur :



Evolution de absentéisme et des accidents et évaluation de l'avancée du plan d'action QVS

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 2.2 :

Conduire un management "tenable" pour les agents

CONDITION DE RÉALISATION :

En améliorant les parcours professionnels.

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : GRHAFF

Développement des mobilités et du juste besoin en formations associées, en agissant sur la gestion de fin de carrière, les reclassements, les accompagnements.



Indicateur : Etude des demandes en Commission de Mobilité Interne et satisfaction des agents

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 2.3 :

Conduire un management "tenable" pour les agents

CONDITION DE RÉALISATION : En développant le volontariat.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : Service développement du volontariat

Promotion des actions de fidélisation et de communication et la mobilisation du réseau des cadres SPV (mais pas que..).

Indicateur : 

Durée moyenne d'engagement + nombre de SPV dans le corps départemental

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 2.4 :

Conduire un management "tenable" pour les agents

CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant des relations sociales de qualité.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 Pilote : DDSIS

Construction d'un dialogue social participatif, régulier et co-construit sans être en cogestion.

Indicateur : Le poulx social (tensions ou pas). Respect du contrat de dialogue social



2 Pilote : DDSIS

Mise en place d'un contrat de fonctionnement du dialogue social applicable et appliquée strictement par les parties-prenantes.

Indicateur : Réalisation d'un contrat de dialogue social



3 Pilote : DDSIS

Maintien d'une équité entre les agents dans le cadre du déploiement des politiques de management du SDIS.

Indicateur : Satisfaction des agents et évaluation du plan d'action QVS



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.1 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION : En poursuivant l'adaptation de l'organisation fonctionnelle .

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Adaptation de l'organigramme au fur et à mesure des évolutions contextuelles.

Indicateur : 

Présence d'un organigramme adapté au contexte et évolutif

SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.2 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION :

En optimisant le recrutement des personnels.

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : DDSIS

Actions sur les processus, l'attractivité du SDIS 58, du recrutement ciblé des SPV, ainsi qu'en participant à l'organisation des concours de SPP .



Indicateur : Satisfaction des agents recrutés et rapports d'étonnement avec suivi des remarques

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.3 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION : En optimisant l'administration du personnel.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Mise en œuvre d'actions sur le système d'information des agents, de leur évaluation, de l'adaptation des régimes indemnitaires, du déploiement des guides de gestion (SPP, SPV, PATS).

Indicateur : Tableau des régimes indemnitaires en adéquation avec les textes et élaboration de guides de gestion



2

Pilotage : GRHAFF

Lisibilité du déroulement de carrière pour les SPP et les PATS (référentiels grades-emplois, fiches de poste, modalités d'accès aux grades supérieurs, entretien de seconde partie de carrière) et la progression dans l'activité pour les SPV.

Indicateur : Satisfaction des agents



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.4 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION :

En promouvant une gestion prévisionnelle des emplois.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Veille statutaire, anticipation des besoins, des flux, des formats, des parcours, des emplois sensibles, des outils de pilotage (renforcer la ressource dédiée).

Indicateur : Vision partagée de l'avenir du SDIS et des évolutions prévisibles



2

Pilotage : GRHAFF

Dimensionnement au plus juste de la ressource humaine aux besoins opérationnel et fonctionnel, en tenant compte notamment de la capacité financière du SDIS.

Indicateur : Nombre de poste vacant dans l'organigramme de plus de 2 mois



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.5 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant le management de la ressource volontaire pour mieux la fidéliser.

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : GTER

Accompagnement managérial des chefs de centre et formation des chefs de centre avec l'aide des services de l'état-major.

Indicateur



Proportion des agents étant formés au management des CIS et à jour de FMPA

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 3.6 :

Conduire un management "durable", pour l'organisation

CONDITION DE RÉALISATION : En développant le management participatif

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Développement de la transversalité entre les groupements, services et centres sous la responsabilité des cadres (SPP, SPV, PATS).

Indicateur : Satisfaction des agents et nombre d'axes de travail réalisés



2

Pilotage : DDSIS

Privilégier le travail en équipe.

Indicateur : Satisfaction des agents et nombre d'axes de travail réalisés



3

Pilotage : DDSIS

Développement et partage des outils de pilotage au sein de l'encadrement.

Indicateur : Nombre d'axes de travail réalisés



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 4.1 :

Conduire un management "éthique", pour le respect des valeurs

CONDITION DE RÉALISATION :

En veillant au respect des obligations de l'employeur.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Mise en place des dispositifs réglementaires : Compte Personnel d'Activité (CPA), Rapport Annuel Santé, Sécurité, Conditions de Travail (RASSCT), Risques Psychosociaux (RPS), télétravail...

Indicateur : Satisfaction des agents



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 4.2 :

Conduire un management "éthique", pour le respect des valeurs

CONDITION DE RÉALISATION :

En rendant davantage transparente ou lisible l'action des RH et donner des repères.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Développement de la communication RH interne et externe, les guides de gestion.

Indicateur : Satisfaction des agents et nombre de réunions de communication et/ou d'informations RH



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 4.3 :

Conduire un management "éthique", pour le respect des valeurs

CONDITION DE RÉALISATION :

En rationalisant les doubles engagements de SPP / SPV (PROVO) et en veillant aux bonnes pratiques sur l'outil de gestion de l'indemnisation des SPV.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilote : GRHAFF

Mise en place de règles justes d'indemnisation des SPV.



Indicateur :

Réalisation du règlement d'indemnité des SPV et suivi rigoureux par les mandants de compagnie

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 4.4 :

Conduire un management "éthique", pour le respect des valeurs

CONDITION DE RÉALISATION :


En veillant au respect des droits et des obligations des agents.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS


Organisation régulière de forums, formation ou tables rondes pour l'ensemble des personnels (SPP, SPV, PATS).

Indicateur : Nombre de forum et satisfaction des agents 

2

Pilotage : DDSIS

Réaffirmation de la responsabilité de l'encadrement et de son positionnement.

Indicateur : Satisfaction des agents et évaluation du plan d'action sur la QVS 

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 5.1 :

Inventer et co-construire l'avenir du SDIS 58 avec l'ensemble des personnels

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant la notion d'appartenance au corps départemental pour fédérer le collectif départemental.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF-GTER

Poursuite de la réalisation des journées d'accueil et d'intégration des SPV (phase d'immersion) et de celle pour les PATS et SPP.

Indicateur :

Réalisation des journées d'accueil et d'intégration et communication autour de l'arrivée d'une recrue



2

Pilotage : GRHAFF

Mise en place de parcours pour les nouveaux agents permanents du SDIS.

Indicateur :

Mise en œuvre d'un guide d'accueil et réalisation de journées d'accueil, d'intégration et d'immersion



SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 5.2 :

Inventer et co-construire l'avenir du SDIS 58 avec l'ensemble des personnels

CONDITION DE RÉALISATION :

En favorisant l'écoute, la valorisation des agents ou simplement en reconnaissant les compétences de chacun dans l'intérêt du collectif.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Responsabilisation dans la fonction, écoute des propositions d'amélioration.

Indicateur : Evaluation de l'avancée du plan d'action QVS et satisfaction des agents



2

Pilotage : DDSIS

Réaffirmation de la position de cadre intermédiaire dans son rôle pivot de manager de proximité.

Indicateur : Evaluation de l'avancée du plan d'action QVS et satisfaction des agents



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 5.3 :

Inventer et co-construire l'avenir du SDIS 58 avec l'ensemble des personnels

CONDITION DE RÉALISATION :

En transmettant ses valeurs et son savoir-faire.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Développement des formations de formateurs en utilisant toutes les méthodes pédagogiques dont la nouvelle méthode de l'Approche Par la Compétence (APC).

Indicateur : Satisfaction des agents



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 5.4 :

Inventer et co-construire l'avenir du SDIS 58 avec l'ensemble des personnels

CONDITION DE RÉALISATION :

En offrant à l'encadrement des formations spécifiques qui leur permettent de travailler sur leur posture et ainsi trouver leur place dans un environnement sociologique en constante évolution.

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage : GRHAFF

Formation coaching, accompagnement des cadres, séminaire.

Indicateur : Satisfaction des agents et

nombre de formations et/ou d'échanges organisés



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 6.1 :

Créer de la cohésion et du bien-être à travers l'organisation (SDIS 58)

CONDITION DE RÉALISATION :

En valorisant le caractère « Santé-Sécurité-Qualité de Vie en Service » (SSQVS) des projets départementaux lorsque ces derniers en sont porteurs.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SHSCT

Attention particulière sur les risques psychosociaux.

Indicateur :  Nombre d'événements déclarés et évaluation de l'avancée du plan d'action QVS

2

Pilotage : DDSIS

Développement de la transversalité et les projets d'entité (travaux concernant le bien être des agents au quotidien, comme par exemple amélioration des installations batimentaires, du parc roulant, de l'habillement, des techniques de travail).

Indicateur :  Evaluation de l'avancée du plan d'action QVS

3

Pilotage : SHSCT

Informier les PATS de la possibilité d'utiliser les infrastructures sportives du SDIS en dehors des heures de service.

Indicateur :  Nombre de PATS utilisant les infrastructures sportives et satisfaction des agents

SYNTHÈSE GLOBALE :



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

CONDITION DE RÉALISATION :

En renforçant le volet informations/communication pour que chacun puisse mieux appréhender les politiques départementales et participer à la construction d'une culture départementale.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : Service Communication

Evolution des nouveaux outils dont dispose le SDIS 58 (réseaux sociaux, portail interne (intranet) et site Internet) pour s'adapter à l'organisation qui se met en place et aux nouvelles pratiques.

Indicateur : Communication institutionnelle avec ces nouveaux outils. Développement de formations à leur utilisation



2

Pilotage : DDSIS

Organisation conjointe de manifestations avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels qu'elles soient locales, départementales ou nationales. Cette mesure a été mise en œuvre et fait partie intégrante des activités du service (Journée de la Sécurité Intérieure, Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers, manifestations sportives et autres).

Indicateur : Nombre de manifestations avec les partenaires associatifs et satisfaction des participants



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 6.3 :

Créer de la cohésion et du bien-être à travers l'organisation (SDIS 58)

CONDITION DE RÉALISATION :

En élargissant les démarches de dialogue social local aux SPV.

TÂCHES À ACCOMPLIR :



Pilotage DDSIS

Mieux prendre en compte les préoccupations locales ainsi que les démarches participatives.

Indicateur



Intégration des représentants SPV dans le dialogue social et nombre de réunions de chefs de CIS

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Donner les conditions à chacun de préserver son capital santé

CONDITION DE RÉALISATION :

En préservant la santé physique.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 **Pilotage** : SSSM

Réalisation des visites médicales réglementaires avec information des agents

Indicateur : Visite médicale annuelle pour chaque agent et indicateur sur le nombre de visites en retard

2 **Pilotage** : GRHAF-SHSCT-SSSM

Développement de la démarche Activités Physiques et Sportives (APS) en renforçant le lien avec l'aptitude médicale faite par les médecins et les infirmiers du SSSM.

Indicateur : Taux de participation à la PAO et résultats transmis au SSSM

3 **Pilotage** : GRHAFF-SSSM

Poursuite de la démarche PAO, généralisée depuis 2015 dans l'ensemble des CIS.

Indicateur : Réalisation du PAO chaque année dans les CIS du département

4 **Pilotage** : GRHAFF

Développement des « activités de prévention des accidents » grâce aux formateurs en «Prévention des Risques liés aux Activités Physiques» (PRAP). C'est tout l'intérêt de la transformation de la filière « sport » en filière de «prévention des risques liés aux activités physiques». Développement de nouvelles activités dans le cadre des APS pour mieux entretenir sa condition physique et être moins accidentogène ; c'est-à-dire revoir les séances d'activité physique en réinventant les sports collectifs.

Indicateur : Taux d'accidents de service liés aux APS et leur évolution

5 **Pilotage** : GRHAFF-SSSM

Accompagnement collectif des agents en difficulté grâce aux réseaux que constituent les EAP, les agents du SSSM et les accompagnateurs. Ce qui passe par une prise de conscience de l'agent en difficulté.

Indicateur : Satisfaction des agents



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



3

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES

Objectif 7.2 :

Donner les conditions à chacun de préserver son capital santé

CONDITION DE RÉALISATION :

En préservant la santé mentale et psychologique

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : SHSCT

Gestion du stress et développement des attitudes permettant à l'individu de faire face à une situation difficile.

Indicateur



Création d'une commission d'action sociale visant à accompagner les agents et satisfaction des agents

2

Pilotage : SHSCT

Remise en question, pour atteindre les objectifs fonctionnels et opérationnels (Savoir s'organiser, prioriser les objectifs).

Indicateur



Définition d'axes de travail annuels qui peuvent être retardés dans les temps

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 1.1 :

Affirmer le dialogue avec les parties prenantes

CONDITION DE RÉALISATION :

En accompagnant obligatoirement le contenu du présent document stratégique (SDACR) par un engagement de nos financeurs et plus particulièrement le conseil départemental.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : PCASDIS-Préfet-DDSIS

Réalisation d'un convention pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement pour les 3 ans à venir.

Indicateur : Réalisation d'une convention



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 1.2 :

Affirmer le dialogue avec les parties prenantes

CONDITION DE RÉALISATION :

En maintenant une liaison renforcée avec les membres du bureau, les membres du conseil d'administration du SDIS 58 et le Préfet

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Développement de l'approche collective des problématiques, des enjeux et ainsi enrichir la construction des stratégies et des résolutions (Conseil Départemental, Maires, préfecture)

Indicateur : Echanges réguliers sur les problématiques avec les administrateurs du SDIS 58 et le Préfet. Immersion dans les CIS



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 1.3 :

Affirmer le dialogue avec les parties prenantes

CONDITION DE RÉALISATION :

En priorisant un dialogue constructif avec les partenaires institutionnels et les acteurs de l'urgence. C'est un vrai atout dans les circonstances actuelles.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Structuration de la démarche opérationnelle (convention gendarmerie, police, SAMU, ambulancier, ARS...) et rencontres régulières pour déployer un processus de décision plus lisible afin de clarifier et de renforcer la compréhension mutuelle des acteurs.

Indicateur : Rencontres régulières. Im-mersions interservices



2

Pilotage : DDSIS

Rapprochement avec les autres acteurs du secours en Nièvre (association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC), Association Agréée Sécurité Civile (AASC)...)

Indicateur : Rencontres régulières. Im-mersions interservices



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 1.4 :

Affirmer le dialogue avec les parties prenantes

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant les actions de communication et les rendre plus réactives : la qualité de la communication est un facteur de réactivité et de confiance au sein de l'organisation. C'est un axe d'efforts importants à renforcer.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Intégration des nouvelles techniques de communication modernes.

Indicateur : Satisfaction des agents et des acteurs institutionnels.
Nombre de tweet, de partages Facebook



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 2.1 :

Ancrer la démarche d'évaluation continue

CONDITION DE RÉALISATION :

En développant la démarche de veille, d'animation, de réflexion et d'enrichissement communs.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GRHAFF

Vademécum des actions d'évaluation.

Indicateur : Nombre de revues de gestion et développement d'outils de pilotage des différents plans d'action



2

Pilotage : GRHAFF

Évaluation de nos actions (évaluation intégrée) : l'évaluation est un facteur essentiel d'efficacité, de dialogue et de confiance. Tout comme l'évaluation individuelle est un levier essentiel de management, le retour d'expérience est un moyen déterminant de progrès ainsi que l'évaluation intrinsèque des projets un facteur clé de réussite. Le SDIS 58 a mis en place un dispositif d'évaluation. L'évaluation reste un acte d'efforts importants. La stratégie devra s'étendre aux politiques publiques, projets et expérimentations, et permettre ainsi d'ancrer une véritable culture de l'évaluation

Indicateur : Nombre de revues de gestion et développement d'outils de pilotage des différents plans d'action



3

Pilotage : GRHAFF

Rétroplanning annuels des actions d'évaluation et des revues de gestion

Indicateur : A définir



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 3.1 :

Rendre l'organisation agile et résiliente

CONDITION DE RÉALISATION : En améliorant l'appui fonctionnel et managérial aux unités opérationnelles.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

Rééquilibrage de la carte territoriale, en renforçant et en mutualisant au mieux les ressources humaines et les compétences.

Indicateur : Satisfaction des SPP et SPV dans les CIS sur l'appui des services fonctionnels



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 3.2 :

Rendre l'organisation agile et résiliente

CONDITION DE RÉALISATION :

En installant des espaces de coopération tout comme les bassins de couverture opérationnelle. Ils visent à permettre aux centres proches territorialement, de développer des solidarités, des synergies et des fonctionnements communs.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GTER

Développement des synergies et renforcement de l'autonomie des centres d'incendie et de secours.

Indicateur : Satisfaction des SPP et

SPV. Nombre de réunions de chefs de CIS avec présence services fonctionnels de l'état-major



2

Pilotage : GTER

Nouveaux modes de coopération, regroupement de certaines unités territoriales pour optimiser la réponse opérationnelle au cœur des territoires..

Indicateur : Nombre de regroupements de CIS, synergies

entre les CIS dans les manoeuvres, les cérémonies de Sainte Barbe



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



CONDITION DE RÉALISATION : En développant la résilience de notre organisation.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1 **Pilotage : SHSCT**

Réalisation d'une étude des vulnérabilités / Plan de Reprise d'Activité (PRA) / Plan de Continuité d'Activité (PCA) - Réalisation d'un plan de continuité de service en cas de pandémie par exemple via la fonction SHS.

Indicateur : Nombre de plans liés à la résilience de l'organisation



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 4.1 :

Adapter les moyens aux évolutions techniques

CONDITION DE RÉALISATION :

En garantissant une cohérence départementale grâce au schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : GGR

Les orientations du SDSI devront être fixées en termes de maîtrise, de cohérence, de fluidité, d'ouverture et de lisibilité. Il sera aussi indispensable de poursuivre l'évolution du SGO-SGA par la migration de GIPSI vers NexSIS et de ANTARES vers le RRF.

Indicateur : Réalisation du Schéma



Directeur des Systèmes d'Information

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 4.2 :

Adapter les moyens aux évolutions techniques

CONDITION DE RÉALISATION :

En garantissant et en pérennisant la sécurisation de l'infrastructure, capacité d'investissement et d'innovation du SDIS.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Prendre en compte en permanence les évolutions technologiques.

Indicateur : Capacité du SDIS à innover et à mettre en œuvre les évolutions technologiques. Satisfaction des SPP et SPV



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 4.3 :

Adapter les moyens aux évolutions techniques

CONDITION DE RÉALISATION : En définissant une politique dans le domaine des médias sociaux.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : Service Communication

Définition des stratégies de communication (opérationnelle et institutionnelle) avec les médias, principalement locaux et en favorisant une communication via les réseaux sociaux au fil de l'eau en mettant en avant "la valeur du sauvé". Ces médias doivent constituer un partenaire indispensable pour valoriser l'action du SDIS 58.

Indicateur : Nombre de communication avec le médias locaux (tweet...), relations avec eux et satisfaction des médias



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



4

LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

Objectif 5.1 :

Privilégier le lien social

CONDITION DE RÉALISATION :

En préservant et renforçant le «lien social» nécessaire à l'instauration d'une confiance entre les acteurs et à la stabilité de leurs relations

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Recherche de la performance au niveau de l'organisation, incarnation des valeurs inhérentes à l'institution. Elaboration d'une culture départementale. Recherche de lisibilité dans les processus de décision.

Indicateur : Evaluation de l'avancée du plan d'action QVS, satisfaction des agents et remontées lors du dialogue social



DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :



Objectif 5.2 :

Privilégier le lien social

CONDITION DE RÉALISATION :

En promouvant une nouvelle culture opérationnelle. De plus en plus, les interventions se réalisent en interservices. Le SDIS 58 sera en position soit de chef d'orchestre (force menante), soit de participant (force concourante). Cette alternance de position nécessite une acceptation de tous les acteurs internes et externes aux SDIS 58.

TÂCHES À ACCOMPLIR :

1

Pilotage : DDSIS

Préservation du lien avec nos autorités de tutelle : Préfet et PCA, ainsi qu'avec les autorités territorialement compétentes (Parlementaires, Maires, Présidents des Syndicats Intercommunaux,...).



Indicateur : Satisfaction des acteurs institutionnels sur la réponse du SDIS

DATE DE RÉALISATION : NOVEMBRE 2019

DATE DE MISE À JOUR : NOVEMBRE 2019

DATE D'ÉVALUATION : XYZ

SYNTHÈSE GLOBALE :

